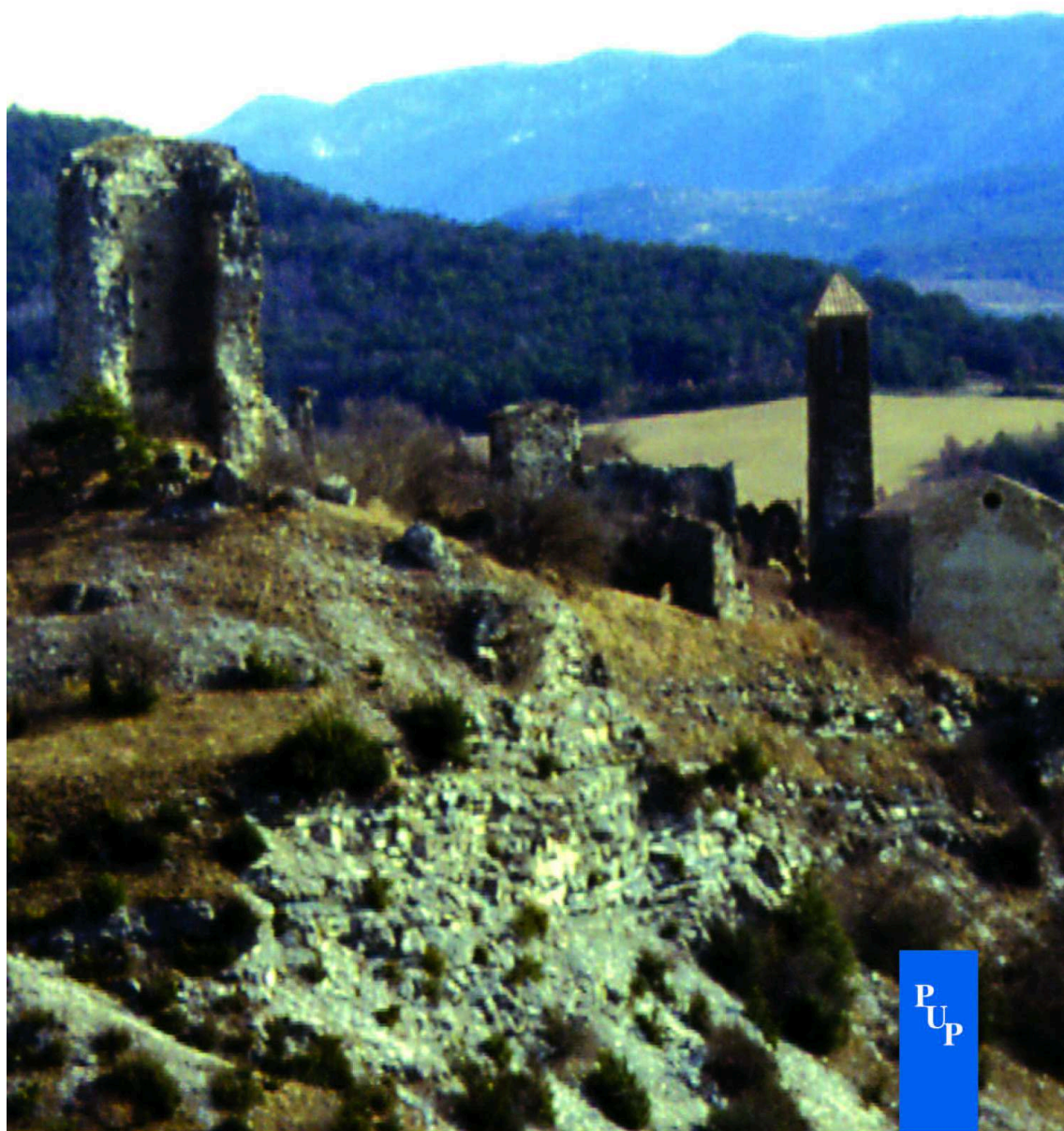


Marie-Pierre ESTIENNE

Châteaux, villages, terroirs en Baronnie X^e-XV^e siècle



**P
U
P**

Châteaux, villages, terroirs en Baronnies X^e-XV^e siècle

Marie-Pierre Estienne

DOI : 10.4000/books.pup.1638
Éditeur : Presses universitaires de Provence
Année d'édition : 2004
Date de mise en ligne : 8 février 2013
Collection : Hors collection
EAN électronique : 9782821827615



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9782853995771
Nombre de pages : 287

Ce document vous est offert par Fondation nationale des sciences politiques



Référence électronique

ESTIENNE, Marie-Pierre. *Châteaux, villages, terroirs en Baronnies X^e-XV^e siècle*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2004 (généré le 29 novembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pup/1638>>. ISBN : 9782821827615. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pup.1638>.

© Presses universitaires de Provence, 2004
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Marie-Pierre ESTIENNE

**Châteaux, villages, terroirs
en Baronnies X^e-XV^e siècle**

2004

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE PROVENCE

© PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE PROVENCE

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION – DISTRIBUTION SODIS
29, avenue Robert Schuman - F - 13621 Aix-en-Provence cedex 1
Tél. + 33 (0) 4 42 95 31 91 – Fax + 33 (0) 4 42 20 28 04
Courrier électronique pup@up.univ-aix.fr
Catalogue complet sur internet www.up.univ-mrs.fr/wpup

AVANT-PROPOS

« Les Baronnies, un fragment de paradis », ouvrage publié en 1985 par P. Ollivier-Elliot, invitait le promeneur à parcourir cette région de moyennes montagnes tapies au nord du célèbre mont Ventoux ; cette fresque poétique de cette région des Préalpes attira mon attention sur l'appellation de Baronnies et sur la géographie politique d'une entité territoriale puisant ses racines au Moyen Age.

L'analyse de l'enchâtellement en Baronnies, s'inscrit ici dans une réflexion à échelle nationale et européenne (dans les pays du pourtour nord-méditerranéen) menée depuis bientôt trente ans ; une recherche, qui au gré des rencontres (Flaran 1, 1979, table ronde de la Maison de l'Orient, 1983), des confrontations et de la multiplication des études de cas régionaux, évoluèrent très rapidement vers l'acceptation d'une interrelation entre le château et le terroir ; elle excluait l'analyse du château pour lui-même, reléguant l'étude des formes monumentales et de l'histoire des seigneuries à l'arrière plan¹. Manifestation de l'implantation du système féodal au profit d'une aristocratie laïque (Bloch 1939), le château devient également l'acteur de la structuration des terroirs, participant à l'histoire sociale et économique.

Si dans les Baronnies, les zones funéraires (Colardelle 1983) et les édifices religieux se sont prêtés à des analyses archéologiques approfondies², seule une fouille de sauvetage menée à la fin des années quatre-vingt, aux marges orientales des Baronnies, sur le site castral de Lazer (La Platrière, Hautes-Alpes), a permis d'appréhender une partie d'un bourg castral relevant de l'autorité de l'évêque de Gap³. Cette dynamique de recherche sur « l'archéologie des villages désertés » continuait en quelque sorte les expériences tentées dans les Baronnies, dans les années 60-70, à Condorcet par J.-M. Pesez et J. Chapelot (EHSS), et les fouilles archéologiques menées à Rougiers

¹ L'histoire politique et sociale de la lignée des Mévouillon largement développée dans le mémoire de thèse n'a pas été retenue dans cette publication pour des raisons techniques (Estienne 1997, 1999).

² Fouilles programmées aux prieurés de Saint-André de Rosans (J. Ulysse, Y. Esquieu, 1983-1994), de Sainte-Luce (R. Gras), de Montbrison-sur-Lez (J.-C. Mege).

³ Rapport de fouilles rédigé par I. Ganet, (Service Régional PACA, 1989, 1990, 1991).

(Var) sous la direction de G. Démians d'Archimbaud mon directeur de thèse à laquelle je dois l'ouverture de mon sujet, sur une dynamique plus large que la simple étude généalogique et architecturale préalablement envisagée.

Tout au plus Les Baronnies bénéficiaient jusque-là, de recherches sur le plan géographique, effectuées notamment par l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble (Blanchard 1945), sans doute engendrées par le profil très particulier et caractéristique de ce relief préalpins.

Au cours de ma recherche, certaines données (résumée de l'histoire de la lignée et quelques unes des 130 monographies), ont pu être éditées dans le cadre de publications régionales ou départementales sous la direction de Guy Barrauol, directeur de recherche au CNRS, ou en collaboration avec les archives départementales des Hautes-Alpes⁴. Ces ouvrages, outils de sensibilisation locale au patrimoine, sont également une manière de rendre hommage aux habitants de cette région qui m'ont si souvent aidée dans mes prospections.

Cette étude n'aurait été possible sans le concours des propriétaires privés des châteaux et de la collaboration étroite de membres du service d'archéologie départemental du Vaucluse (topographie, identification de matériel) ainsi que du Service de l'Inventaire du Patrimoine (région Provence-Alpes-Côte-d'Azur), et des Service Régionaux de l'Archéologie respectifs des deux régions concernées (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes).

Mon rattachement dans les années 90 au groupe de recherche GDR H 17 animé par J.-M. Poisson (Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales) m'offrit l'opportunité de présenter la tour de Verclause dans le cadre d'un colloque intitulé « Le bois dans le château de pierre » tenu à Lons-le-Saunier en octobre 1997. Par leur intermédiaire, le conseil général de la Drôme a financé une étude dendrochronologique sur le site de Verclause.

Enfin, ma gratitude s'adresse tout particulièrement à mon ou plutôt mes directeurs de thèse tout particulièrement sensibilisés à la question du *castrum* et de l'enchâtellement : Mlle Gabrielle Démians d'Archimbaud, professeur émérite et M. Michel Fixot, professeur à l'université de Provence (Laboratoire d'Archéologie Médiévale).

Ne disposant que de quelques études historiques et de très rares travaux archéologiques concernant cette région, j'ai dû recourir à la consultation directe de nombreuses sources, pour la plupart non publiées, afin d'acquérir un certain recul par rapport à d'anciens articles de revues locales. Le recours aux sources et fonds d'archives permettait non seulement de pallier l'insuffisance des publications de seconde-main,

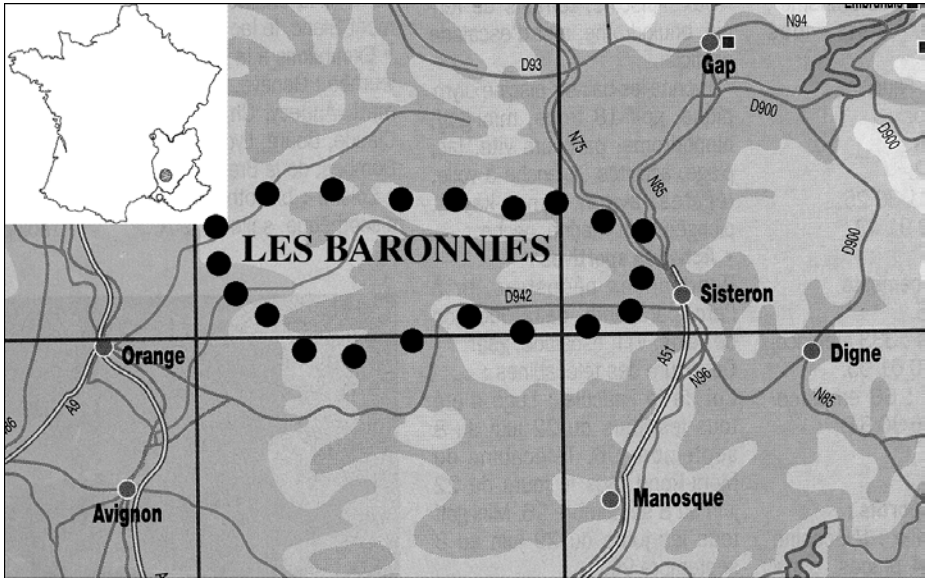
⁴ Estienne Marie-Pierre, *Les Baronnies au Moyen Age, femmes, hommes, châteaux, églises, villages*, Mane, Alpes de Lumière n° 123, 1997, 167 p. (ouvrage collectif, sous la direction de Guy Barrauol, directeur de recherche au CNRS).
Estienne Marie-Pierre, Nicolas Nathalie, *Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes*, 1999, Gap, 224 p. (Les Cahiers du Patrimoine Haut-Alpin, n° 1).

mais offrait aussi la possibilité d'avoir un regard neuf et critique sur la question. La situation géographique et l'histoire de cette zone comprise entre Dauphiné et Provence, entre le massif des Alpes et la vallée rhodanienne, explique la dispersion des archives dans six centres départementaux et quatre bibliothèques municipales. Pour le XII^e siècle, 176 actes de la série B consultés aux Archives Départementales de l'Isère (Grenoble), ont été retenus et 89 actes aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille). Il s'agit principalement d'hommages, de serments de fidélité, de testaments et de dénombremments. Parallèlement, la consultation des archives de la Communauté (série E), conservées aux Archives Départementales de la Drôme (Valence), a permis de préciser les relations entre les habitants des *castra* et les seigneurs. Par ailleurs, l'étude de comptes de châtelainies et de livres de réparation conservés aux Archives Départementales de l'Isère, a complété l'analyse du bâti. Cette documentation des XIV^e et XV^e siècles apporte un éclairage sur les éléments architectoniques, sur la nature et la provenance des matériaux.

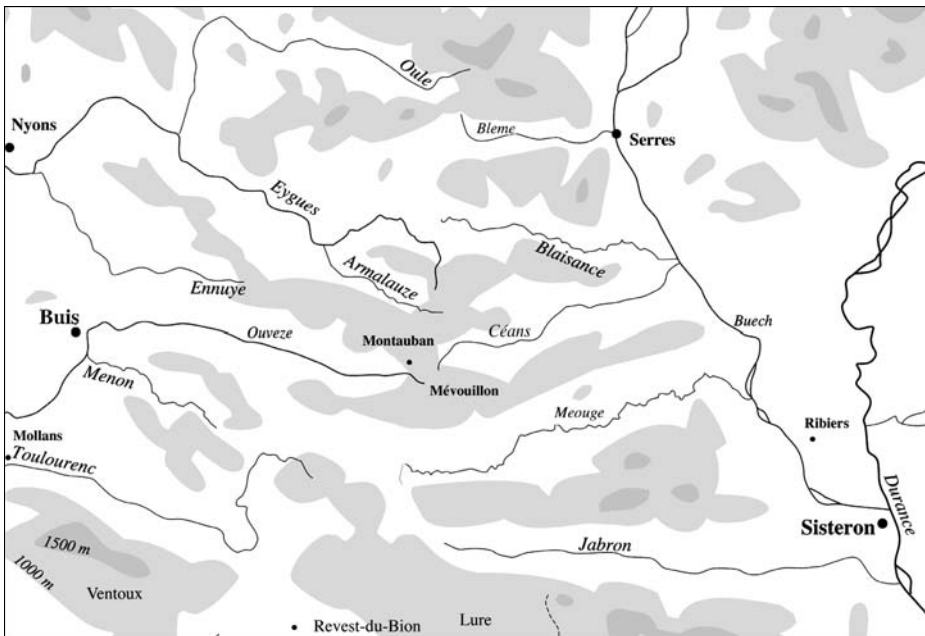
Conjointement à la consultation des sources, de nombreuses prospections archéologiques thématiques sur le terrain, l'étude de la microtoponymie proposée par la cartographie XIX^e siècle, ou par des terriers, la constitution de relevés et quelques interventions de sondages archéologiques, permettent d'appréhender la structuration et l'occupation de ce territoire malgré un relief escarpé et une végétation dense de maquis.

A Françoise, Elena et Philippe...

Doc. 1 : Carte de situation géographique des Baronniees



Doc. 2 : Carte géographique des Baronniees



INTRODUCTION GENERALE

Entre Rhône et moyenne Durance, l'extrémité méridionale des Préalpes offre le cadre géographique de cette étude de castellologie. Ce cadre suit les contours d'une entité politique seigneuriale reconnue pendant trois siècles après l'an Mil. A équidistance de Montélimar, de Gap et d'Aix-en-Provence, cette région de l'arrière-pays provençal, peu étudiée sur le plan archéologique — notamment pour la période médiévale — présentait un large champ d'investigation et permettait de développer le problème de l'enchâtellement dans une région de moyenne montagne, correspondant à une entité historique comprise entre deux axes de communication nord-sud majeurs.

Couvrant un vaste périmètre, délimité à l'ouest par les chefs-lieux de canton de Vaison et de Dieulefit et à l'est par ceux de Sisteron et de Serres, une succession de douze vallées, séparées par des plis pyrénéo-alpins est-ouest, s'échelonnent du nord au sud, des contreforts du Vercors (Diois) aux crêtes du Mont Ventoux et de la Montagne de Lure, « rebord septentrional des plateaux de Vaucluse » (Jorda 1997). Ces vallées sont drainées à l'ouest par des affluents du Rhône et à l'est par ceux du Buëch, torrent qui se jette dans la Durance en amont de Sisteron. Aux extrémités occidentale et orientale des Baronnies, le relief s'interrompt brusquement. La plaine de Valréas, délimitée à l'est par les rares plis nord-sud, donne à l'ouest sur la vallée du Rhône ; à l'est, la plaine du Buëch, large vallée située en amont du confluent Buëch-Durance, au niveau de Sisteron, s'ouvre en un vaste couloir de circulation nord-sud, axe majeur entre Alpes et haute Provence.

Partagé entre la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la région Rhône-Alpes, cet ensemble géographique qui couvre 2 000 km², rassemble 127 communes, regroupées en neuf cantons partagés entre quatre départements. Ecartelée entre plusieurs entités administratives, cette zone des Préalpes a perdu sa notion d'entité historique, dont seule la partie méridionale du département de La Drôme a gardé le nom : Les Baronnies.

Son extension territoriale et la durée de son existence fixèrent les limites géographiques et chronologiques de la thèse. Avant le XIV^e siècle, cette appellation évoquait un territoire lié à la présence d'une importante seigneurie et à l'affirmation d'un lignage — celui des Mévouillon — pendant trois siècles (fin X^e siècle-1317) dont l'emprise de leur pouvoir s'exerçait à la fin de leur « règne » sur 189 alleux.

L'analyse de l'enchâtellement en Baronnie, s'inscrit dans une réflexion à échelle nationale et européenne (dans les pays du pourtour nord-méditerranéen) menée depuis bientôt trente ans ; une recherche, qui au gré des rencontres (Flaran 1979, table ronde de la Maison de l'Orient 1983), des confrontations et de la multiplication des études de cas régionaux, évoluèrent très rapidement vers l'acceptation d'une inter-relation entre le château et le terroir ; elle excluait l'analyse du château pour lui-même, reléguant l'étude des formes monumentales et de l'histoire des seigneuries à l'arrière plan. Manifestation de l'implantation du système féodal au profit d'une aristocratie laïque (Bloch 1939), le château devient également l'acteur de la structuration des terroirs, participant à l'histoire sociale et économique.

Les cantons concernés par l'étude

	Départements	Cantons
RHONE-ALPES	DRÔME	Buis-Les-Baronnies Nyons Rémuzat Séderon Une partie des cantons de : La Motte-Chalancon Dieulefit Grignan
		PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Une partie des cantons de : Sisteron Forcalquier
	Vaucluse	Une partie des cantons de : Vaison-La-Romaine Valréas Dieulefit Grignan

La définition d'un territoire politique précis au contact d'influences méridionales et septentrionales — Les Baronnie — offrait en ce domaine un cadre de recherche susceptible de révéler un certain nombre de nuances entre un *incastellamento* à l'italienne, bien mis en évidence dans le Latium (Toubert 1973), et la naissance "anarchique" d'une multitude de châteaux isolés, tel en Dauphiné (Colardelle 1979 ; Mazard 1983).

Les Baronnie ne se prêtent pas à une distinction entre plaines et arrières-pays montagneux contrairement au Languedoc par exemple (Schneider 1996). Elles sont un pays de moyenne montagne compris entre les grands massifs alpins et l'arrière-pays provençal et restent difficiles à saisir. En effet, l'on sait que dans les grands massifs alpins l'autorité delphinale et épiscopale aux côtés des contraintes naturelles, ont limité le développement de bourgs castraux (Falquevert 1997), au contraire des collines de Haute-Provence où le bourg castral est largement diffusé (Sauze 1997).

PREMIERE PARTIE

**Les Baronniees du X^e siècle à 1150,
lignages et structuration du terroir**

Contemporainement aux luttes entre Bourguignons et légitimistes (entre Narbonnais et partisans d'un roi carolingien), les évêques de Sisteron, de Carpentras, et de Vénasque, comme ceux de Fréjus, Digne, Vence, Antibes, Nice, Senez et les Glandevès furent absents à l'élection du roi Boson tenue à Mantaille en 879. Leur absence peut aussi s'expliquer par l'interruption des listes épiscopales en cette période de troubles.

En revanche les partisans bourguignons comme l'archevêque d'Arles (Rostaing) et d'Embrun (Arbert) ou l'évêque d'Avignon (Ratfrid) y participèrent, (Poly 1976 : 10-23). Cette absence révélait une résistance de la part de certains grands de Provence, les Bourguignons cherchant à éliminer leurs adversaires ; rappelons à ce sujet l'exil d'Imbert, évêque de Vaison et Anfos, évêque de Vénasque auprès des Raimondins, (Poly 1987 : 71).

Au milieu du X^e siècle, l'avènement d'Hugues d'Arles, chef du "parti" Bourguignon après la mort de Louis de Provence, dit Louis l'Aveugle, permet d'appréhender quelque peu le territoire des Baronnie antérieurement au champ chronologique retenu par notre étude. L'alliance entre Guilelmides et Raimondins, corroborée par la cession de la Gothie par Guillaume à Raimond en 919, « permettait aux deux associés de contenir efficacement sur le front oriental les ambitions des Robertiens et d'Hugues d'Arles » (Laurenson-Rosaz 1987 : 74). Hugues d'Arles avait pour parent l'illustre archevêque Manassès, futur archevêque de Milan de famille franque. Il devient marquis de Provence en 911 ; «... trois grands domaines passeront dans le patrimoine d'Hugues d'Arles » (Fréjus, Embrun et une zone située à la limite des diocèses de Vaison et d'Orange, Poly 1976 : 23). Hugues devient roi de Lombardie et cède en 933 au roi Rodolphe (II), tout ce qu'il avait "en deçà" des Alpes, excepté un certain nombre de domaines qu'il transmet plus tardivement, au milieu du siècle, à sa nièce Berthe, épouse de Boson.

La plupart des biens acquis par Berthe se situent dans une région à cheval sur les diocèses de Vaison et de Gap, zone correspondant en grande partie, à partir du X^e siècle, aux Baronnie. « De plus, dans le Viennois comme dans les comtés provençaux de Gap, de Riez, de Fréjus, de Vaison, d'Apt, d'Orange et de Die, Hugues conservait également de vastes domaines dont il garda la propriété jusqu'à sa mort » en 947 (Vaissette *et al.* 1840-46 : 347 ; Poupardin 1907 : 68 ; De Manteyer 1939 : 5-238). Ces domaines sont encore très marqués par les structures politiques et administratives de l'époque carolingienne et par les entités ecclésiastiques de l'antiquité tardive. L'émergence d'une lignée, les Mévouillon au début du XI^e siècle, dans un contexte de privatisation des domaines, processus largement amorcé en Provence, dès le début du X^e siècle, permet d'approcher les origines de cette lignée dont la genèse est éclairée par l'étude de la parentèle et par les événements politiques des IX^e et X^e siècles.

CHAPITRE 1

Cadre politique et social

La recherche des origines des Baronnie s'appuie sur l'étude des liens de parenté de deux branches familiales implantées sur les marges orientales et occidentales de ce territoire et leurs liens privilégiés avec les grands représentants du pouvoir public à l'aube de l'an mil. Parallèlement, une évolution des cadres territoriaux, politiques et économiques, se dessine au cours du X^e et du début du XI^e siècle. L'apparition de nouveaux pôles de centralisation des pouvoirs privés, par l'intermédiaire des *castra* et au profit d'une famille seigneuriale locale, forme de nouvelles entités territoriales qui doivent s'imposer dans un territoire déjà humanisé.

La privatisation des terres et des revenus dans un contexte laïc est également en étroite relation avec la réorganisation des limites des diocèses qui s'échelonne du XI^e au milieu du XII^e siècle.

Les grandes entités territoriales, un héritage du haut Moyen Age

L'organisation de ce vaste territoire public reposait à la fin du X^e siècle sur une division en *pagus* et *comitatus*, structures territoriales et politiques issues du haut Moyen Age et de l'époque carolingienne ; elle se superposait à l'ancienne division des diocèses, toujours en vigueur, où un semis d'églises s'était développé dès l'antiquité tardive et le haut Moyen Age.

Les entités territoriales laïques

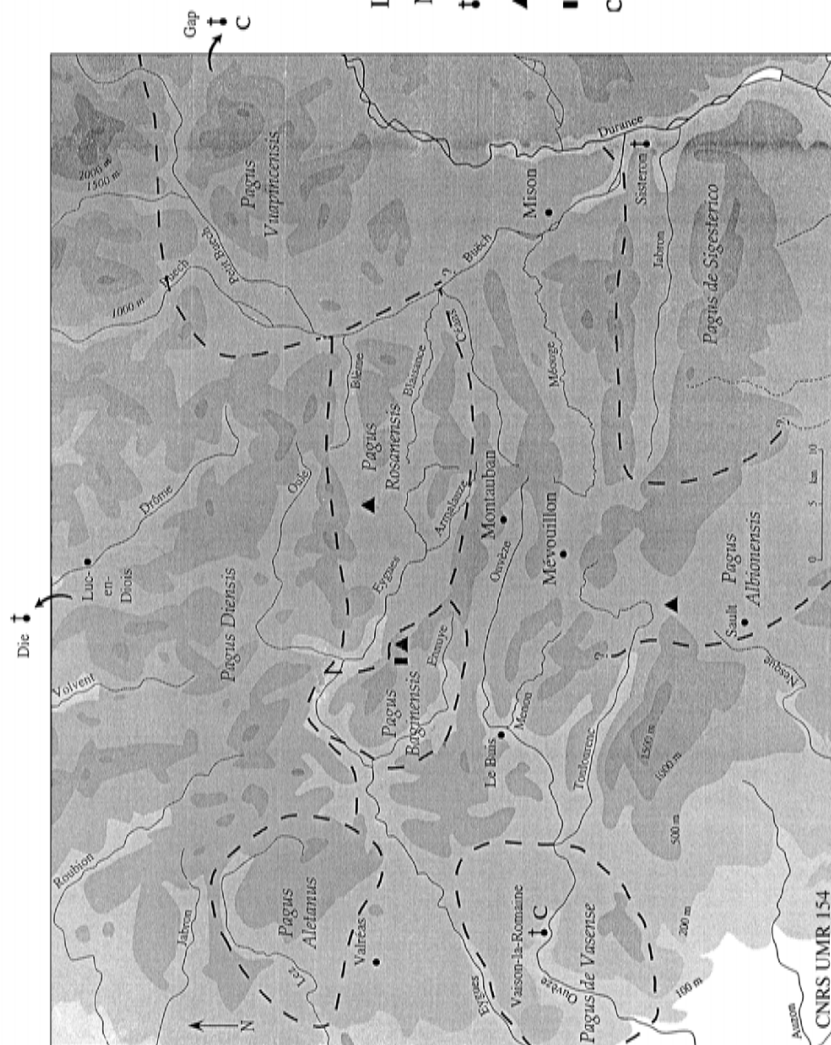
Au haut Moyen Age, le testament d'Abbon du IX^e siècle, charte la plus ancienne de notre documentation (Marion 1869 : XXII), permet, préalablement à la mise en place du royaume Bourgogne-Provence, d'approcher le cadre politique et social de la Provence orientale, dont les Baronnie font partie ; il présente les caractéristiques d'un domaine encore public.

La curtis et le pagus d'après le testament d'Abbon

Abbon, dernier des patrices (ou représentant du pouvoir impérial), était un gallo-romain, « mâtiné de franc, mis par Charles Martel, vers 737, à la place du patrice rebelle, Mauronte » (Poly 1976 : 40). Un diplôme de Charlemagne, daté par J.-P. Poly de 805, rappelle les donations d'Abbon effectuées en faveur de l'abbaye piémontaise de la Novalaise. Son immense domaine rassemblait un certain nombre de *curtis* et couvrait plusieurs *pagi*.

La *curtis*, « centre domanial apparu à l'époque mérovingienne, abritait plusieurs bâtiments résidentiels et agricoles regroupés dans une enceinte ou dans un enclos » (Colardelle 1993 : 66). Une basse-cour ou *curtila* complétait généralement ce dispositif. Citées dans le testament d'Abbon, trois *curtis* — de *Talarno* (Tallard, chef-lieu de canton), d'*Opaga* (Upaix, canton de Laragne-Montéglin), et de *Valerignaca* (Valernes, can. de La Motte-du-Caire) — situées dans le *pago Vuapomcense* se répartissent sur les rives gauche et droite de la Durance. On retrouve le terme de *curtis* encore au X^e et XI^e siècles. En 960, il est fait référence à la *curtis Cavegondis* (Vaissette *et al.* 1840-1846 : 434, n° XLIX) ; la dernière mention d'une *curtis* dans notre documentation remonte au deuxième tiers du XI^e siècle (1064-1079). En effet, la donation de biens situés à Mévouillon (canton de Séderon), effectuée par une certaine Gisla en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, fut exécutée dans la *curtis* de *Pons Sigaldi* qui resterait à localiser (CSV n° 1083).

Doc. 3 : Carte des *Pagi*



- Légendes**
- Nom de *pagus* lié à**
 - †** une cité épiscopale
 - ▲** une montagne
 - divinité antique
 - C** chef-lieu de *pagus*

Les Pagi

Pagus	Biens cédés par Abbon à l'abbaye de la Novalaise
<i>pagus Vasense</i> (Vaison)	- le lieu de <i>Quonaone</i>
<i>pagus de Sigesterico</i> (Sisteronais)	- vignes et les terres de <i>Planciano</i>
<i>pagus Ebredunense</i> (Embrunais)	- des biens dans la vallée <i>Moccense</i> - pâturages de <i>Dodone</i> et <i>Godanone</i> dans la vallée de <i>Moccense</i> - le lieu de <i>Boresio</i> , <i>Rodis</i> et les <i>colonias de Velentio</i>
<i>pagus Diense</i> (Diois)	- biens
<i>pagus Vendascino</i> (Venasque)	- biens
<i>pagus Vuapencense</i> (Gapençais)	- Altana (Autanne, commune de Vercoiran) - Ripas (Ribiers ?) ...

Les *pagi* correspondent à des biens situés dans les *pagi Vasense, Sigesterico, Ebredunense, Vuapincense et Diense*. L'identification des localités concernées demeure cependant difficile à préciser (Geary 1985 ; Magnani Soares Christen 1999 : 217).

Pagus et comitatus : une division territoriale à la fin du X^e siècle

Quatre *pagi* sont connus par les textes au IX^e siècle et un cinquième appartenant également à la zone géographique des Baronnies est mentionné dans une charte de la fin du X^e siècle. La référence aux sièges d'évêchés est le cas le plus communément rencontré. Les *pagi Vuapincense, Vasense, Sigesterico* et *Diense* mentionnés dans le testament d'Abbon font référence respectivement aux *civitates* de Gap, Vaison, Sisteron et Die dont ils dépendent ; la distance séparant ces cités étant relativement importantes (plus de soixante kilomètres) laisse mesurer l'étendue importante de ces circonscriptions ; les limites se superposent plus ou moins aux contours des évêchés. Ces dernières restent néanmoins difficiles à préciser.

Le *pagus Rosanensis* se distingue des autres *pagi* par sa faible étendue. Les limites précises des biens détenus dans le *pagus Rosanensis* par un clerc dénommé Richaud, ne s'étendent pas à l'ouest au-delà de Rosans et à l'est au-delà de Serres, deux actuels chefs-lieux de canton du département des Hautes-Alpes. Le torrent du Buëch dessinerait la limite entre les *pagi Rosanensis* et *Vuapincensi* (CLU n° 1013). Implantée au centre du bassin du Rosanais, la montagne du Risou, massif calcaire en forme de tronc de cône, pourrait bien avoir constitué un point de repère dans le paysage autour duquel ce *pagus* s'étendait. La racine celtique *Roz* fait référence à un point élevé ; dès 988 un *castrum* prend le nom de *Rizonis*.

Deux inscriptions lapidaires gallo-romaines, retrouvées dans deux communes de la vallée de l'Ennuye à Bellecombe-Tarendol et Sainte-Jalle, (Barruol 1977) et des cippes gallo-romaines récemment découvertes à Sainte-Jalle (Mège 2000) sont au nom de la divinité qui y était honorée, *Baginus* auquel étaient associées des déesses *Baginatiae*. L'hagiographie de *Galla* ou Jalle, vie d'une femme rédigée au XI^e siècle

qui aurait vécu au VI^e siècle⁵, souligne la permanence du souvenir de ce nom lié ici à un *vicus* (Van Damme 1979) ; sainte Jalle est dite avoir été enterrée dans « la basilique Saint-Etienne du *Baginus vicus*, modeste agglomération dont elle était originaire » (Van Damme 1979). Or cette entité territoriale de l'époque gallo-romaine ne correspond sans doute pas à celle du Moyen Age. Les divergences permettent tout au plus de signaler ce rapprochement. Le nom de ce *pagus* est repris aujourd'hui dans l'appellation d'une montagne dénommée Vanige située à la limite de l'Ennuye et du Rosanais. Le *pagus Albionense* signalé dans une charte de 960 (Vaissette 1840-46 *et al.* t. 3 : 434, n° XLIX) ferait également référence à une montagne d'Albion comprise entre le mont Ventoux et la montagne de Lure. Elle est mentionnée dans une donation effectuée à l'abbaye de Cluny en 1082 (CLU n° 3590).

L'on notera également la mention d'un autre *pagus* à l'époque gallo-romaine : le *pagus Aletanus*, connu par une inscription antique retrouvée à Taulignan (can. de Grignan), se rattacherait à un chef-lieu situé dans un quartier de la commune du Pègue qui révéla la présence d'une occupation antique importante ; l'église Sainte Anne, qui portait avant le XVII^e siècle le vocable de N-D d'Auton aurait perpétué le nom de ce *pagus*, (Barruol 1969 ; Rouquette 1974 : 45 ; Mege 1986 : 12).

Au sein du *pagus*, une vallée se distingue parfois et constitue une entité géographique favorisant le regroupement d'un domaine et des revenus qui y sont rattachés. En 956, Pons et Richilde confient à l'abbaye de Cluny des biens situés dans la vallée du Bentrax sur la commune de Condorcet :

« ... *in pago Diense, in valle Condacense, quicquid in eadem valle visum sum habere cum omnibus apendiciis suis, campis, pratis, vineis, domibus, cultis et incultis, pascuis, silvis, aquis aquarumque decursibus, farinariis, exitibus et regressibus, quesitum et inquierendum...* » (CLU n° 1013).

Le *pagus* s'impose comme une entité territoriale administrative comprise parfois dans un *comitatus*. En 960, des biens confiés par la comtesse Berthe à l'abbaye de Montmajour sont situés dans le *pagus Albionensis*, qui semble faire partie du *comitatum Atensi in comitatu Atensi, in pago Albionense, in loco...*, (Vaissette *et al.* 1840-46, t. 3 : 434, n° XLIX). Mais le terme de *pagus* est dans d'autres exemples indistinctement employé avec le mot *comitatus* (exemple du Gapençais). Dans les Baronnie, les termes *comitatus* comme les *pagi* sont encore usités dans la seconde moitié du X^e siècle, à l'instar de l'ensemble de la Provence mais ne sont plus employés au XI^e siècle.

« Les biens fiscaux sont répartis en groupes distincts appelés *comitatus* ». (Poly 1976 : 79). Six *comitatus* concernent le territoire retenu par notre étude : les *comitati Vapinchis* (ou *Vapincensis*), *Vasionensi*, *Hebredunensi*, *Sustantionensi* et *Diense* (Vaissette *et al.* 1840-46 t. 3 : 434, n° XLIX). Comme la plupart des *pagi*, ils portent le nom d'une cité épiscopale, mais ne peuvent être confondus avec eux (Gap, Vaison, Embrun, Die ; Poupardin 1901 : 373). « *Comitatus* et *episcopatus* ne sont pas des

⁵ BHL 6932 : tome février : 939 ; Bibl. Vat. *Codices Ottoboniani latini*, Codex 120 : 197 v°, 198 r°, 198 v°, 199 v°.

ressorts mais des menses affectés à l'entretien du comte ou de l'évêque ». Le comte détient un ensemble de *comitatus*, car « sans doute chacune de ces masses domaniales correspond à une de ses résidences habituelles. Un même *comitatus* peut réunir des biens en plusieurs *pagi* » (Poly, 1976, 79) ; l'exemple du *comitatus Atensi*, précédemment mentionné, le suggère. Les biens concernés par la donation de Berthe se situent précisément au sein du *comitatus Atensi*, dans le *pagus Albiense*.

Mais l'exemple de Saint-André-de-Rosans souligne également les nuances et la réelle difficulté de définir le *comitatus* par rapport au *pagus* qui semble subsister de façon plus ou moins parallèle. L'église Saint-André, située dans le *pagus Rosanensis*, est dite dans la même charte, appartenir au *comitatus Vuapincense* :

« ... *ecclesiae Sancti Andreae apostoli, quae infra comitatum Vuapincensem in pago Rosanensi, fundata est...* » (CLU n° 1784).

Un propriétaire peut détenir des biens dans plusieurs *comitatus* ; le cleric Richaud confie à l'abbaye de Cluny des églises situées dans le *comitatu Vuapincense* (Gap) et des vignes situées dans le *comitatu Vasensis* (Vaison). A l'instar du *pagus*, le *comitatus* inclut des vallées qui dessinent des ensembles territoriaux homogènes. La comtesse Berthe confie à l'abbaye de Montmajour, en 960, un certain nombre de vallées non identifiées, mais qui font partie du *comitatus* : la vallée *Cortrincia* située dans le *comitatus Vapinchis*, la vallée *Maceso* comprise dans le *comitatus Tracense* et la vallée *Salavanis* localisée dans le *comitatus*.

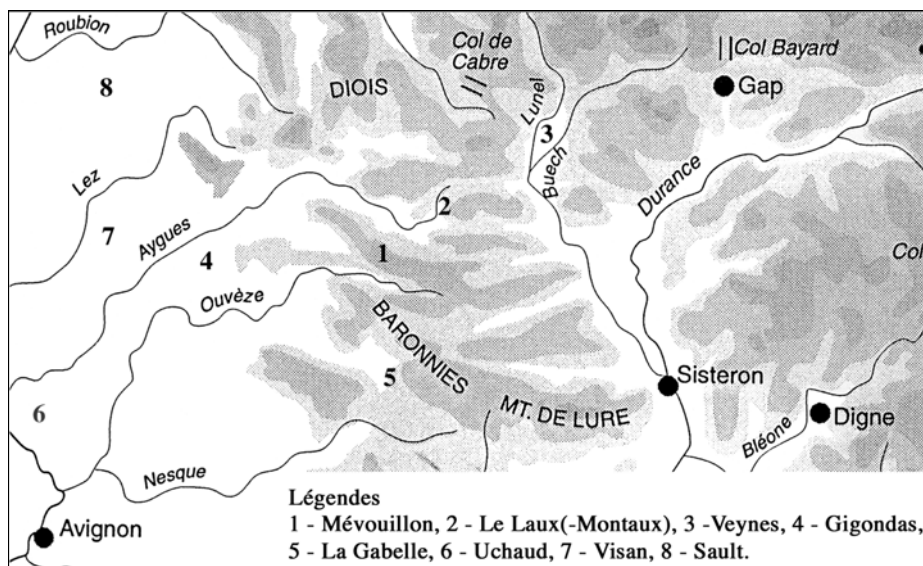
La donation de la comtesse Berthe au monastère de Montmajour, effectuée en 960, permet de mesurer l'importance de ces biens "confisqués" et d'entrevoir vraisemblablement l'existence précoce de certains alleux qui sont, au XIII^e siècle, dans le temporel des Mévouillon *Diense* (Vaissette *et al.* 1840-46, t. 3 p. 434, n° XLIX).

En effet, Berthe concède de nombreux biens situés dans les *comitati Sustantionensi, Friuliensi, Vapinchis, Vasionensi, Atensi, Orisionense, Tracense, et Diense* ; quelques un de ces lieux pourraient correspondre à certaines localités des Baronnie. Hugues avait gardé des biens publics situés à l'est du Rhône, région comprise plus tardivement dans le domaine des Mévouillon ; ces possessions étaient au cœur d'enjeux et de luttes partisans, peu avant la constitution du royaume de Bourgogne-Provence officialisé lors d'une assemblée tenue en Arles en 945, (Poly 1976 : 32).

L'emploi des termes pour désigner les différentes entités territoriales évolue au cours des X^e et XI^e siècles :

- Le mot *pagus* est exclusivement employé dans notre documentation au cours de la seconde moitié du X^e siècle.
- Le terme de *comitatus*, très largement usité dès la seconde moitié du X^e siècle, perdure durant toute la première moitié du XI^e siècle, mais disparaît dans la seconde moitié de ce siècle ; la dernière mention remonte à 1060.

Doc. 4 : Carte des biens cédés par Berthe en 960



<i>comitatus</i>	biens cédés	Identification (Poly 1987 : 76)
<i>Vapinchis</i>	- villa Molion - villa Lavatis - villa de Marcenno - villa Dianova - la vallée Cortrincia	- Mévouillon (can. de Séderon, Drôme) - Le Laux (co du Laux-Montaux, canton de Rémuzat) - Macuègne (actuel col reliant Séderon à Barret-de-Liourre, can. de Séderon Drôme) - Veynes (?) (chef-lieu de canton) - (?)
<i>Vasionensi</i>	curtis Cavegondis - une villa	- (?) - non précisée
<i>Atensi, in pago Albionense</i>	- locus Sagatello - quidquid possideo in Monteauero - villa Leuca	- (?) - (?) - Lioux ?, alleu du père de Mayeul
<i>Orisionense</i>	- villa Asclannis- Uschavis - villa Paterna - villa Calesonem	Uchaud (canton d'Orange, Vaucluse) non identifié non identifié
<i>Tracense</i>	- la villa Trexiani (Veciano ?) - la vallée Maceso	- Visan (?) dont Berthe cède la moitié des revenus de l'église - Saint-Jean (enclave du Vaucluse, canton de Valréas) - (?)
<i>Diense</i>	- la vallée Salavanis	- (?)...

Malgré une définition floue de leurs contours, *pagus* et *comitatus* s'appuient, dans la plupart des exemples cités, sur l'ancienne division des *civitates* et soulignent l'interférence entre le domaine d'Eglise et le domaine fiscal au sein du domaine public.

Les entités religieuses

Les diocèses

L'*episcopatus*, mentionné dans notre documentation écrite dès 1030, est rarement employé durant le XI^e siècle et le plus souvent est en liaison avec un contexte monastique ou ecclésial (ex : donation par l'évêque Féraud, de l'église Saint-Geniez de Dromon à l'abbaye de Saint-Victor-de-Marseille en 1030, CSV n° 712), fondation d'une *cella* à Trescléoux dans l'*episcopatu Vapincensi* en 1094, CSV n° 731).

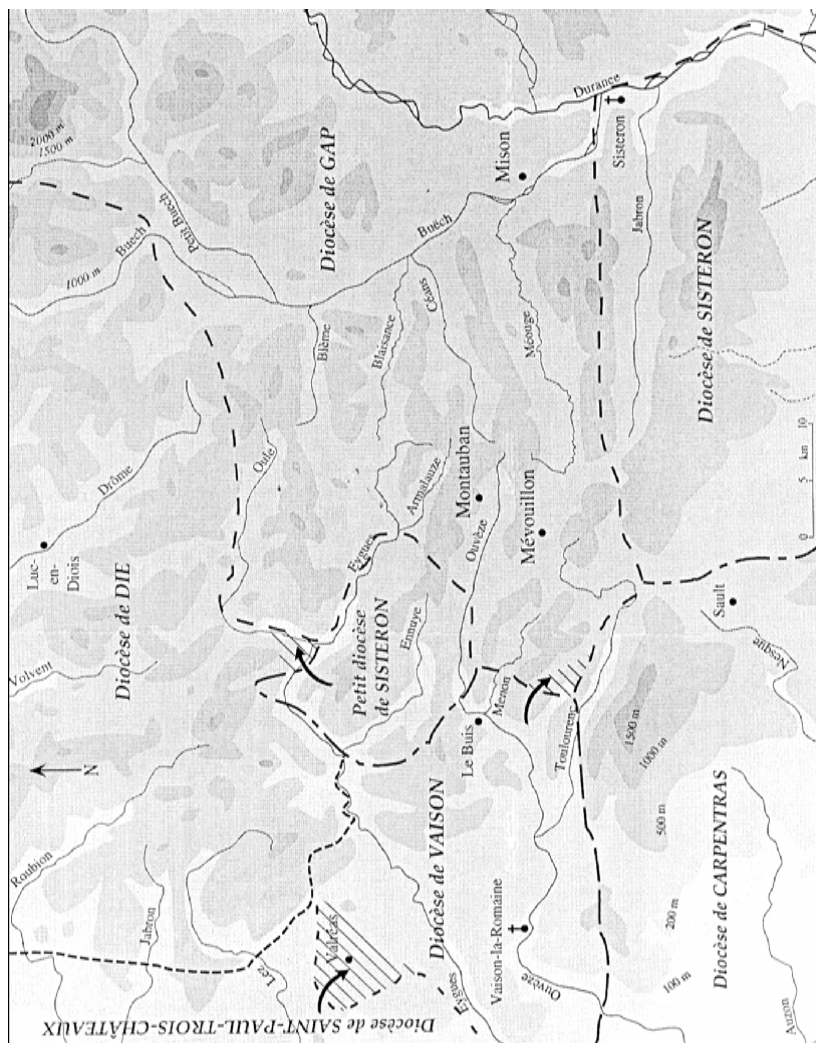
Rodolphe (III), roi de Jurane et de Provence et successeur de Conrad-Le-Pacifique, confirme en 998 à l'abbaye de Cluny des biens situés dans plusieurs *episcopatus* (CLU n° 2466). Les localités et les biens concernés par cette charte et situés dans les Baronnie sont les *cellae Rosanensis* et *Sancti-Pantaleonis*, le *castrum* de Condorcet et toutes les acquisitions effectuées dans la *villa Ribadanias*. Saint-Pantaléon-les-Vignes est situé sur les marges occidentales des plis préalpines ; les deux autres localités (Rosans et Condorcet) occupent deux bassins situés au cœur des massifs montagneux, au nord du Ventoux (vallée du Bentrax et bassin du Rosanais).

Les biens les plus méridionaux qui étaient également du ressort du diocèse sont situés "*in Proventia*". Le recours à cette référence territoriale, permettait de mettre sur le même plan, biens laïques et biens d'Eglise (confirmation de Grégoire VII datée de 1079 ; CSV n° 843). L'emploi du mot *episcopatus* ne se généralise dans notre documentation qu'au XI^e siècle (année 1023 : « ... *in episcopatu Diensi* », CLU n° 2779).

Le Sud-est était partagé entre l'archevêché de Vienne et celui d'Arles, à l'image de la division des anciennes provinces. Un évêque est présent dans les cités de Die et de Vaison dès le IV^e siècle : Nicaise, évêque de Die en 325, participa au concile de Nicée et Dafnus, évêque de Vaison, était au concile d'Arles en 314. L'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux et celle de Gap ne sont pourvues de sièges d'évêchés, avec certitude, qu'au VI^e siècle ; le diocèse de Gap devait cependant exister dès le milieu du IV^e siècle. A l'époque carolingienne, les métropoles d'Aix et d'Embrun, Gap, Vaison, Sisteron (dont le Petit Diocèse) relevaient de la province d'Aix ; Die, Vaison et Saint-Paul-Trois-Châteaux dépendaient de la province d'Arles.

Dans les Baronnie, les limites de ces diocèses ne sont fixées qu'à la fin du XIII^e siècle, parfois seulement au XIV^e siècle (Bois 1997 : 96 ; Clouzot 1923). Des fluctuations de frontières diocésaines eurent cours durant les trois premiers siècles après l'an mil. Les diocèses de Gap et de Die sont très vastes ; les autres diocèses ont des surfaces plus comparables à ceux de la province ecclésiastique d'Arles.

Doc. 5 : Carte des diocèses



Carte : M.-P. Estienne

Le diocèse de Die s'étendait au XIII^e siècle jusqu'à Rémuzat, localité de la vallée de l'Oule aux confins des diocèses de Gap et du Petit diocèse de Sisteron. Rousset qui appartenait au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ne fut rattaché au diocèse de Die qu'au XII^e siècle. Jusqu'en 1086, un même évêque détenait les diocèses de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange. Valréas est rattaché au diocèse de Vaison au début du XII^e siècle, à la suite d'une transaction entre l'évêque Rostaing et Raimond de Mévouillon, coseigneur de Valréas. L'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux détenait cependant la onzième partie de la seigneurie de Valréas.

Le vaste diocèse de Gap documenté seulement à partir du concile d'Epaone de 517 recouvre, au XIII^e siècle, la plus grande partie des Baronnies et avance très nettement à l'ouest à la "rencontre" des diocèses de Vaison et de Die, à plus de 150 km du chef-lieu (Février 1986 : 50).

La frontière fut mouvante au contact du diocèse de Vaison. Si Cost (lieu-dit de la commune du Buis) fit toujours partie du diocèse de Vaison, les églises de Plaisians situées dans la vallée du Derboux furent transférées de ce dernier diocèse à celui de Gap, entre le XII^e et le début du XIV^e siècle (Bois 1993 : 103 ; Font-Reaulx 1925 : 255).

Le point de rencontre des trois diocèses de Gap, de Die et de Vaison présentait une grande fragilité. Si le diocèse de Sisteron comprend notamment la vallée du Jabron, située à l'extrémité sud-est des Baronnies et les localités de Ferrassières et du Revest-du-Bion, il dessine également une enclave au cœur des massifs préalpins. Cette dernière n'est pas unique en son genre (enclave de Saou ; de Saint-Pantaléon-Les-Vignes) mais reste toutefois exceptionnelle par son étendue. Il est possible aussi que certaines d'entre elles, connues tardivement, soient des éléments résiduels d'une organisation plus ancienne.

Le petit diocèse abritait un réseau de prieurés qui gravitaient dans l'aire d'influence d'un monastère fondé au cours de l'antiquité tardive. Le rayonnement de ce dernier ne serait peut-être pas étranger à la formation de cette enclave. La date du rattachement de cette enclave au diocèse de Sisteron n'est pas clairement attestée. La tradition veut que « revendiquée dès le VI^e siècle par l'évêque de Gap comme faisant partie du pays des Tricoriens et par l'évêque de Vaison comme appartenant au pays des Voconces, cette enclave aurait été placée sous séquestre entre les mains de l'évêque de Sisteron qui y exerça la juridiction épiscopale jusqu'en 1790 » (Isnard 1866 : 54-56, Brun-Durand 1891). Cette revendication de l'évêque de Gap s'appuierait sur une autorisation donnée par « le pape Zozime en 417 à Remère, pour revendiquer les églises que ses voisins, Procule (de Marseille) et Domnin (de Grenoble) lui avaient enlevées » (GCN, I, 2 Sisteron, 1885, col. 448) ; or ce Remère attesté dans cette lettre pontificale n'est sans doute pas l'évêque de Gap du même prénom et il n'y est jamais fait explicitement référence au petit diocèse (Palanque 1951 : 136).

Au sein de ces diocèses, deux réseaux de prieurés fondés dès l'antiquité tardive et le haut Moyen Age, laissèrent une forte empreinte dans les réseaux politiques et ecclésiastiques postérieurement à l'an Mil. L'un dépendait de la prestigieuse abbaye de Bodon, l'autre de l'Eglise d'Arles, église la plus opulente des IX^e-X^e siècles.

Deux fondations monastiques de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age

La renaissance des prieurés de Saint-May et de Saint-Césaire d'Arles au X^e siècle s'inscrit dans la vague de reconstitution de l'Eglise de Provence. Ce siècle succédait aux périodes troublées des invasions barbares puis sarrasines, dont la Provence orientale eut le plus à souffrir. Cette dernière fut ravagée par des raids successifs aux VII^e et VIII^e siècles, mais surtout par les grandes vagues d'invasion du IX^e siècle.

L'abbaye de Bodon

D'après la *Vita* de saint Mary (Isnard 1866 : 153⁶), Jean, évêque de Sisteron, aurait fondé au début du VI^e siècle, dans le Val Bodon et plus précisément dans les gorges de l'Eygues à Saint-May (cant. de Rémuzat), un monastère dont Mary (GCN, t. I, p. 506 ; Bouche 1664 : 909) fut le premier abbé. Il fut élu avec le consentement de Gondebaud, roi des Burgondes. « Détruite au VIII^e siècle, par une première vague de barbares venus d'Italie, puis par un des nombreux raids sarrasins, l'antique abbaye devient, dès le haut Moyen Age, une dépendance de l'abbaye de l'Ile-Barbe (Barruol 1977 : 342). Il ne subsiste aujourd'hui que les vestiges d'un prieuré roman sur le plateau de Saint-Laurent qui domine un éperon rocheux où s'est perché le bourg castral de Saint-May. Des chartes du XIII^e siècle montrent que le prieur de Saint-May et celui de Lemps sont les représentants de l'abbé de l'Ile-Barbe. Ce monastère de Saint-May prospéra et à la fin du XI^e siècle, un réseau de 37 églises, situées dans le Petit diocèse de Sisteron et réparties dans la moyenne vallée de l'Eygues et le bassin de l'Ennuye faisait partie de son aire d'influence.

Le transfert des reliques de saint May, de la moyenne vallée de l'Eygues à Forcalquier, sous l'épiscopat d'Arnulphe 944-959, (Didier 1954 : 30) a sans doute un lien avec le rattachement de cette vallée et de celle de l'Ennuye au diocèse de Sisteron. Suite à la période d'anarchie qui régnait dans le diocèse de Sisteron, à la fin du IX^e siècle, l'église de Forcalquier prétendait au rang d'église cathédrale. Cette situation d'église concathédrale confirmée du XII^e au XVII^e siècle, est le fruit de la création d'un chapitre par un des prédécesseurs de Giraud, évêque du XI^e siècle. Ce transfert semblait sinon justifier, du moins témoigner de la mainmise effective de ce diocèse sur le bassin de l'Ennuye et la moyenne vallée de l'Eygues au moment où Forcalquier prétendait être un siège d'évêché. Le point de rencontre des trois diocèses de Gap, de Die et de Vaison représentait en effet une grande fragilité. Les biens appartenant à l'église cathédrale pouvaient également se situer n'importe où et pas seulement dans le diocèse qui en dépendait. L'Eglise d'Arles qui possédait des biens dans le Nyonsais en est une illustration.

Une dépendance de Saint-Césaire d'Arles

L'attestation d'une dépendance de l'abbaye de Saint-Césaire à Nyons est connue, à l'occasion de sa restitution en 972, par l'archevêque d'Arles, Ithier, à l'église Saint-

⁶ Bollandus, *Acta Sanctorum*, 27 janvier.

Césaire. Saint-Césaire d'Arles appartenait à l'église d'Arles dès 865 et fut restaurée en 879 d'Arles (Valentin du Cheylard 1927). Le monastère de Saint-Vincent et de Saint-Ferréol de Nyons est rappelé, en 986, parmi les possessions de l'archevêque, l'année même où ce dernier signa la confirmation de la donation en précaire de la *villa* de Nyons à des laïcs ; ces derniers sont les acteurs de la constitution progressive du futur domaine des Baronnie, par un jeu subtil de relations avec les grands pouvoirs laïcs et ecclésiastiques, de la seconde moitié du IX^e au milieu du XI^e siècle.

Donations et origine de la lignée des Mévouillon

Des blocs territoriaux aux travers de donations

La méthode d'approche de la définition des limites des Baronnie des X^e et XI^e siècles repose sur une démarche chronologique régressive. Les sources documentaires qui concernent dans un même texte l'ensemble des localités de cette région sont tardives. Seule l'annexion delphinale des Baronnie en 1317 donne une liste exhaustive des alleux détenus par la lignée des Mévouillon ; elle fige une situation tardive, de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle et constitue le point de départ d'une étude conduite selon une double orientation.

Le tableau de la répartition géographique de leurs biens définit le cadre territorial de cette étude et permet de dresser un état de la documentation disponible.

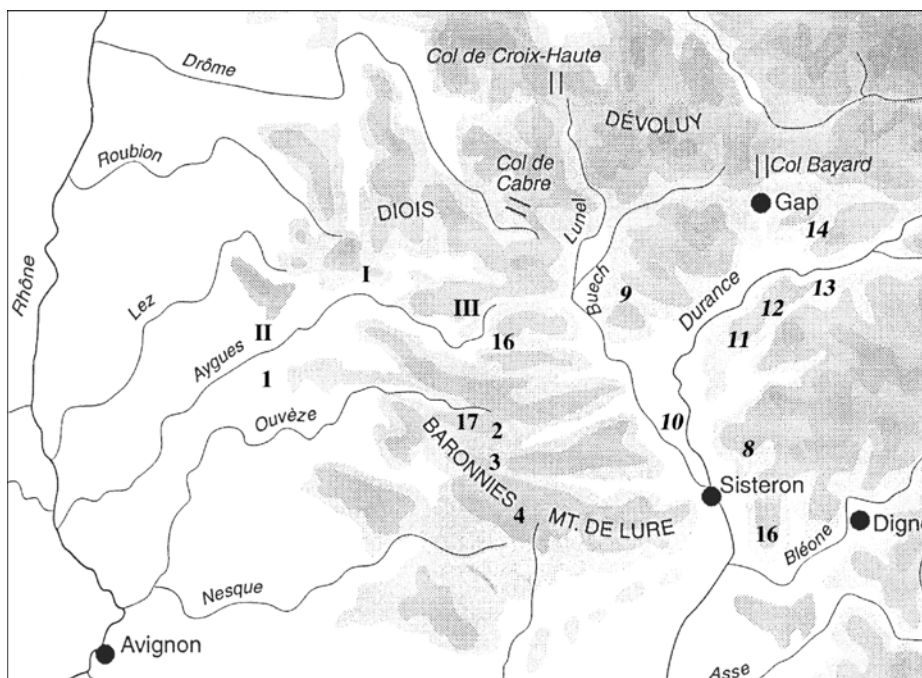
Au travers de ces chartes relatives aux temporels de l'archevêque d'Arles en Haute Provence et des abbayes de Cluny et de Saint-Victor-de-Marseille trois grandes zones se dessinent :

- un bloc occidental, dans la région du Nyonsais et de Mirabel, composé essentiellement de plaines et de plateaux. La limite nord est franche : de hautes chaînes de montagnes le séparent du Diois. A l'ouest, une ligne reliant Vinsobres à Malaucène ondoie dans la plaine de Valréas, entre sillon rhodanien et plis préalpains (CLU n° 1013 et n° 2480 ; GCN Arles n° 285 et n° 286) ;
- une zone centrale, au cœur des plis préalpains, située au nord du Ventoux et de la montagne de Lure, dessine une barrière naturelle ; entre ces deux chaînes, seule la montagne d'Albion, trait d'union entre les massifs des Baronnie et le plateau d'Albion, se situe légèrement au sud de cette ligne (CLU n° 1784, n° 3761, n° 3590) ;
- une partie orientale drainée par le Buëch et la Durance ; le couloir de la Durance constitue une voie de pénétration privilégiée qui a très probablement favorisé l'extension du domaine des Mison, de Faucon jusqu'au Mées. Les Mison sont également implantés dans une zone plus septentrionale, dans le Gapençais et l'Embrunais (CSV n° 691, 692, 713, 695).

Le XI^e siècle, plus largement documenté, voit s'affirmer un certain nombre de familles ; ces dernières sont possessionnées aussi bien dans les plis préalpains que dans

la vallée de la Durance. Qui étaient-elles ? De simples petits propriétaires terriens ou de grands alleutiers ? Leurs domaines étaient-ils juxtaposés, ou peut-on discerner une interférence entre les biens des uns et des autres ? Entretenaient-ils des relations entre eux, comme le suggère la présence des uns en tant que témoins à la donation des autres ? A l'aube de la féodalité, le sentiment de disparité ou d'unité prédomine-t-il dans le paysage politique et social de ce vaste territoire ? La prise de conscience d'appartenance à une lignée ne serait-elle pas un facteur de cohésion ?

**Doc. 6 : Carte des alleux des Mirabel, des Mison et des Mévouillon
cédés aux abbayes de Cluny et de Saint-Victor de Marseille**



Légendes

- Dons des Mirabel au X^e siècle :** I - Condorcet, II - Nyons, III - Saint-André-de-Rosans.
Dons des Mirabel au XI^e siècle : 1 - Mirabel, 2 - Rioms, Le Poët-en-Percip, 3 - Barret-de-Liourre, 4 - Revest-du-Bion.
Dons des Mison au XI^e siècle : 8 - Dromon, 9 - Beaujeu, 10 - Mison, 11 - Gigors, 12 - Faucon, 13 - Turriers, 14 - Chorges.
Don des Mévouillon au XI^e siècle : 15 - Trescléoux, 16 - Les Mées, 17 - Mévouillon

Des études (Ripert-Montclar 1907 : 24-28 ; Michel 1914) reprises par des érudits locaux, (Jacquet 1975 ; Bernard 1980 : 69-98 ; Buix 1986 : 380-385) s'accordent pour entrevoir dans l'unification progressive des deux blocs ouest et est (Nyonsais et Durance), la naissance de la lignée des Mévouillon qui régira pratiquement l'ensemble de ce vaste territoire aux XII^e et XIII^e siècles, période plus documentée par les textes.

L'analyse développée par J.-P. Poly (voir l'annexe de sa thèse non publiée) et l'étude très serrée des relations de parenté entre les divers alleutiers de cette région soulignent les limites d'une telle interprétation. Seule l'ouverture sur un champ d'investigation territoriale et chronologique plus large permet de nuancer ces affirmations.

Genèse de la lignée des Mévouillon

Les Mirabel et les Mison : deux branches prestigieuses

En cette fin du X^e et début du XI^e siècle, la présence d'alleutiers restés anonymes dans des zones limitrophes ou identiques permet de s'interroger sur leur degré d'affinité et de filiation. L'absence de patronyme représente un handicap certain dans l'analyse des liens de parenté et dans la recherche de l'essence d'une lignée.

L'apparition au milieu du XI^e siècle de ceux des Mison et des Mévouillon, permet de déterminer plus étroitement les degrés de filiation entre les diverses branches et de suivre l'évolution de leurs domaines. Ces noms de deux localités sont les berceaux éponymes de ces familles. Les membres d'une famille restés anonymes, possessionnés dans la partie occidentale des futures Baronnie du XIII^e siècle, ont été surnommés les "Mirabel", pour plus de commodité (Boyer de Saint-Marthe 1731 : 81), nom de l'une de leur principale possession. Ils faisaient très vraisemblablement partie des ascendants de la lignée des Mévouillon.

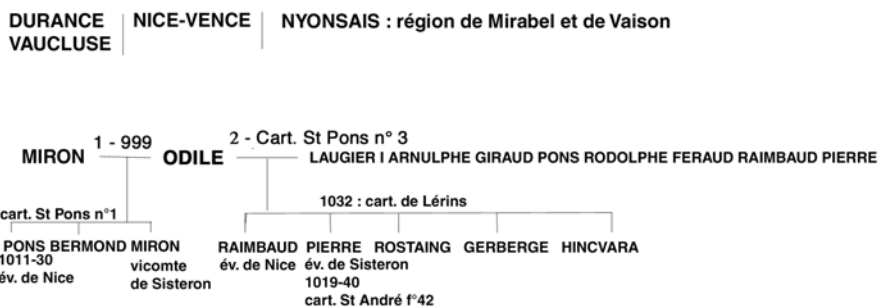
Les relations des monastères et de l'aristocratie en Provence du milieu X^e au XII^e siècle témoignent de l'importance de ces familles au sein de l'aristocratie des X^e et XI^e siècles et de leur part active dans la restitution de biens d'église. La question de l'ascendance des Mévouillon et par là-même de leur lien de parenté avec les Mirabel et les Mison permet d'insister sur les relations des générations de la première et de la seconde moitié du XI^e siècle, et d'identifier au mieux les alleutiers de Mévouillon et des environs proches. Gisla et Ripert I s'annoncent comme les personnes clefs de cette histoire.

Huit frères détiennent en 1023, des biens dans le Nyonsais ; deux d'entre eux, Laugier et Féraud se font moines à l'abbaye de Cluny et, de leur vivant, lui confient entre autre bien le quart du *castrum* de Mirabel. Ils cèdent également la moitié du *castrum* d'Autane dont l'autre moitié avait été déjà préalablement mise sous la protection de cette abbaye par leur père et laissent à leurs frères le reste de l'héritage. Ce dernier rassemblait le quart des *castra* de Barre, de Clansayes, des Guards (Nyons) et de la *villa* du même nom, le quart de Peytieux (Châteauneuf-de-Bordette), la *villa de Pupiana* (Châteauneuf-de-Bordette) le quart de la *villa* des Faysses, de Monteil, des parts des lieux de Frontignan et de l'*Achis* (Mirabel, CLU n° 2779). Cette décision est prise lors d'une grande assemblée, réunissant à Saint-Privat de Sarriens, des membres de familles aristocratiques et des évêques. « C'est sans doute le même Laugier, moine de Cluny (*Leodegarius, Cluniensis monasterii frater et monachus*) qui demande à l'archevêque Raimbaud d'Arles de consacrer l'église de Sarriens qu'il avait construite

dans cette *villa* offerte à Cluny par le comte Guillaume II, au moment de sa mort », (Magnani Soares : 72).

La possession d'alleux dans le Nyonsais n'exclut pas une politique d'alliance avec de grandes familles aristocratiques. Laugier I avait au préalable épousé, aux environs de 1002, Odile de Nice dite également de Vence et veuve de Miron (Cais de Pierlas 1888 : 15 ; Poupardin 1907 : 296 ; Compan 1980 : 151 ; Magnani Soares Christen 1999 : 82).

Les époux et la descendance d'Odile



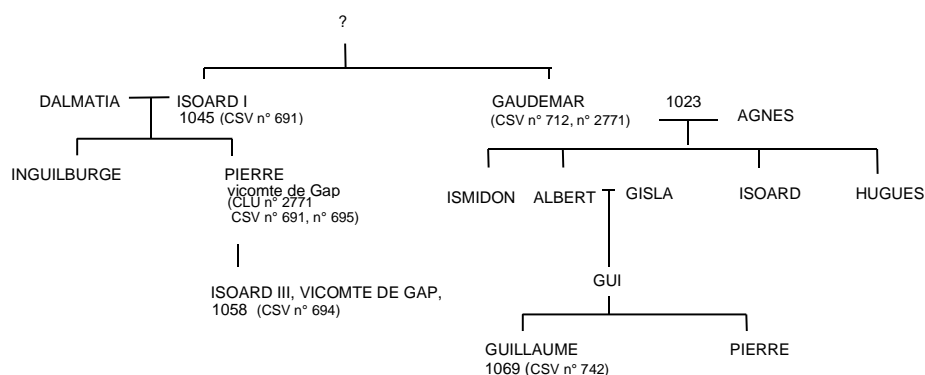
Cette dernière appartient à une famille proche de l'entourage du comte de Provence, Guillaume, qui lui concède notamment la *villa* de Cagnes aux environs de 990 (lettre de G. de Manteyer à Ripert-de-Montclar datée du 7 janvier 1904, collection privée, G. Barroul). Elle est l'ascendante des seigneurs de Nice et étendit son domaine dans la vicomté de Sisteron, sans doute grâce aux faveurs de Roubaud, frère du comte. Elle est notamment présente au *castrum* de Lurs en 999 où elle effectue la donation de biens à l'abbaye Saint-Pons près de Saint-Cimiez en compagnie de son premier mari Miron ; l'évêque de Sisteron Frodon est témoin (Cart. St Pons n° 1 ; GCN t. I, col. 536-537). Notons qu'en 967, le roi Conrad de Bourgogne avait confirmé le *castrum* de Lurs à l'évêque de Sisteron (Didier 1954 : 8). Si rien ne vient l'attester explicitement, la similitude des biens suggère un lien de parenté probable (Rosenwein 1994 : 24, note n° 54). Un certain Richaud et son frère Datil sont notamment co-signataires de la donation du *castrum* de Bédoin à l'abbaye de Montmajour, effectuée par Ismion (Magnani Soares 1997 : 37-38). Les domaines possédés successivement par une famille vraisemblablement descendante de Richaud, puis tombés sous l'emprise de l'évêque de Vaison Pierre III, petit-fils de Laugier I, sont situés à Malaucène et dans ses environs. Elle en déduit qu'un lien de parenté liait Richaud à la famille de Laugier. E. Magnani Soares Christen montre, très justement, à ce propos, les relations existantes entre le clerc Richaud et le comté de Vénasque, région limitrophe du "domaine" des Mirabel.

La déduction intuitive des liens de parenté entre Richaud et cette aristocratie du X^e et XI^e siècles vient peut-être de ce que le clerc partage le *castrum* de Mison avec une famille qui adopte le nom de cette localité. Cette famille qui porte le nom de Mison a des liens très étroits avec la famille de Mirabel. La confusion ou la tentation de sur

interprétation s'appuie également sur le recouplement du domaine des Mévouillon tel qu'il se présente au XIII^e siècle et les terres confiées par le clerc Richaud au X^e siècle (Playoust 1988 : 26-27).

A l'autre extrémité des massifs préalpins, les Mison, issus d'une localité du même nom, située à 10 km au nord de Sisteron, entre Buëch et Durance, possèdent des biens sur les rives de la Durance, de l'Embrunais (Gigors) aux Mées (CSV n° 691). Ce patronyme apparaît en 1030, dans la donation de Saint-Geniez-de-Dromon effectuée par l'évêque de Gap, Féraud, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ; Isoard de Mison I et son épouse Dalmatia sont cités parmi de nombreux témoins, issus de familles seigneuriales locales (CSV n° 712). Néanmoins une des premières mentions d'un des leurs dénommé Gaudemar, remonte à 1023.

Les Mison-Dromon



A cette date, le frère cadet d'Isoard I, Gaudemar et son épouse Agnès donnent à l'abbaye de Cluny, aux côtés de deux de leurs fils Albert et Ismidon l'église Sainte-Marie située dans le territoire du *castrum* de Beaujeu et dans le *comitatus Guapincense*. Ils possèdent la moitié de la vallée appelée *Gargatas*, l'alpage de *Vallonus*, des biens dans le *comitatu Diense*, et d'autres dans le territoire du *castellum de Lunis* (Lus-La-Croix-Haute). Ils se distinguent de leurs descendants et des autres membres de la branche des Mison qui effectuent leurs donations en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

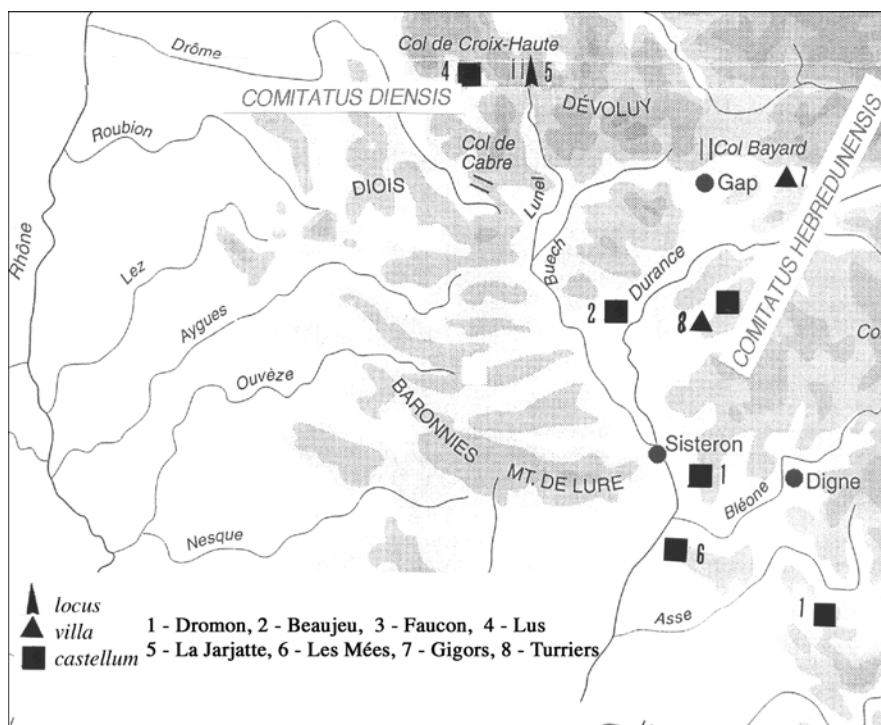
Pierre de Mison, mentionné dès 1045, fils d'Isoard I et de Dalmatia, et son épouse Inguilbergue eurent un fils du nom d'Isoard III (CSV n° 695, n° 713). Pierre détient des biens dans l'Embrunais et à Turriers. Isoard II est possessionné à Faucon. On note également l'existence d'un certain Isnard de Mison, témoin de la donation effectuée en 1058 par Isoard II (CSV n° 694).

Cette branche eut des contacts privilégiés avec l'évêque de Gap qui n'était autre que Féraud, un des membres de la branche des Mirabel. En effet, ce dernier confie en 1030 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, l'église Saint-Geniez de Dromon située

dans le territoire d'un *castellum* du même nom ; Isoard de Mison I et son épouse Dalmatia, Gaudemar et Agnès furent témoins de cette donation avec Isnard de Volonne et son épouse Dalmatia (CSV n° 712).

Les Mison détenaient notamment deux manses dans le *castellum* de Dromon qu'ils confièrent à l'abbaye de Saint-Victor la même année (CSV n° 713). Dans cette dernière charte, les Volonne participent à la donation aux côtés d'Isoard de Niozelles et d'autres seigneurs. Ils possédaient sur la rive gauche de la Durance une coseigneurie considérable de Volonne aux Mées qui s'étendait sur les diocèses de Gap, de Riez et de Digne.

Doc. 7 : Carte des possessions des Mison au XI^e siècle en Val de Durance et Diois



Carte M.-P. Estienne

Les Mison, vicomtes du Gapençais connaissaient sans doute Miron II, fils de Miron I, premier mari d'Odile de Nice. Miron II était en effet vicomte de Sisteron de 1042 à 1067, et son père détenait notamment le *castrum* de Lurs.

L'émergence d'une lignée : les Mévouillon

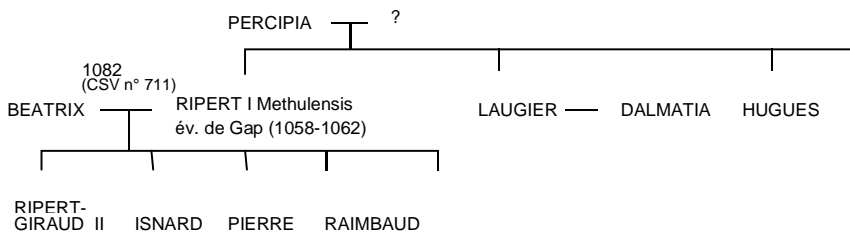
Comprise entre ces deux blocs territoriaux distants de 50 km à vol d'oiseau, une vaste zone de plis montagneux est-ouest, situés au nord du Ventoux et de la Montagne de Lure, est partiellement détenue par une famille importante ; cette dernière adopte, au milieu du XI^e siècle, le patronyme de Mévouillon, localité située au cœur des massifs montagneux, en amont des torrents de la Méouge et de l'Ouvèze, dans l'actuel canton de Séderon.

Le patronyme Mévouillon apparaît en 1057, porté par un certain Laugier frère de Ripert I (CSV n° 184) ; il adopte également ce patronyme en tant que témoin d'une donation effectuée par l'évêque de Gap Féraud en 1087 (CLU n° 3620). Ce nom prend successivement, au XI^e siècle, les formes *de Medillone*, de *Methulensis* et de *Mettulionis*. Il correspond au nom d'une localité située au cœur des plis préalpins. A 5 km à vol d'oiseau au nord du mont Ventoux, aux sources du torrent du Charuis, affluent de la rive droite de l'Ouvèze, Mévouillon, compris entre la montagne du Buc et de Bouvrège, est à l'écart des vallées voisines de l'Ouvèze et de la Méouge. Mévouillon était-il le lieu de naissance de cette lignée ou correspondait-il à un "simple" berceau éponyme "fictif", symbole d'une restructuration des domaines à l'aube de la féodalité Zimmermann 1990 : 295) ?

Un domaine bi-polaire

La première donation, effectuée par un des leurs, ne concerne pas Mévouillon, futur chef-lieu de domaine. C'est au cœur de la haute Ouvèze, à quatre kilomètres à vol d'oiseau au nord de cette localité, que Ripert en compagnie de sa mère Percipia et de ses frères Laugier, Hugues et Raimbaud, confie à l'abbaye de Saint-Victor un certain nombre de biens en 1060 (CSV n° 731).

Ascendance et descendance de Ripert I



Nettement plus au sud, au pied de la montagne d'Albion, Ripert I, fils de Percipia, sa femme Béatrix et ses enfants Ripert II, Isnard, Pierre, Raimbaud, et Hugues donnent en 1082 à l'abbaye de Cluny deux des alleux les plus méridionaux de leur domaine ; ces derniers sont situés dans la commune actuelle du Revest-du-Bion (Leboret et Vorze). A la même époque, mais à une date indéterminée, ce même

Ripert I confiait l'église Saint-Antonin des Mées à l'abbaye de Saint-Victor (CSV n° 711 ; n° 703 ; n° 704).

Non seulement les biens des Mévouillon s'étendent dans les Baronnie centrales et méridionales mais également sur les marges orientales et sur la rive gauche de la Durance.

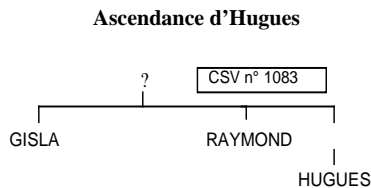
Non loin de la Durance, dans une des vallées drainées par un des affluents du Buëch, un certain Ripert, donateur en 1075 de la *cella* Sainte-Marie de Trescléoux à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, se retrouve en 1094 au côté de son épouse Odile, dans la donation d'une condamine à la même église. Dénommé simplement Ripert dans les deux chartes, il signe en tête sous le nom de *Ripertus Giraudi*. Giraud est en effet le nom d'un *castrum*, situé dans la commune de Ribiers à 15 km à vol d'oiseau au sud-est de Trescléoux, dont la quatrième partie des revenus est détenue par l'évêque de Gap Féraud (CLU n° 3620 ; Château-Giraud (*Castellum Geraldum*) est situé dans la commune de Ribiers à 15 km à vol d'oiseau au sud-est de Trescléoux), frère de Laugier I. D'après la situation géographique et les relations avec les Mirabel, il serait tentant de l'identifier au fils de Ripert I, ascendant très probable de la lignée des Mévouillon.

La donation d'une certaine Gisla, alleutière de Mévouillon, permet d'approfondir la question du lien entre les descendant des Mirabel-Mison et le berceau éponyme.

Mévouillon : le berceau éponyme

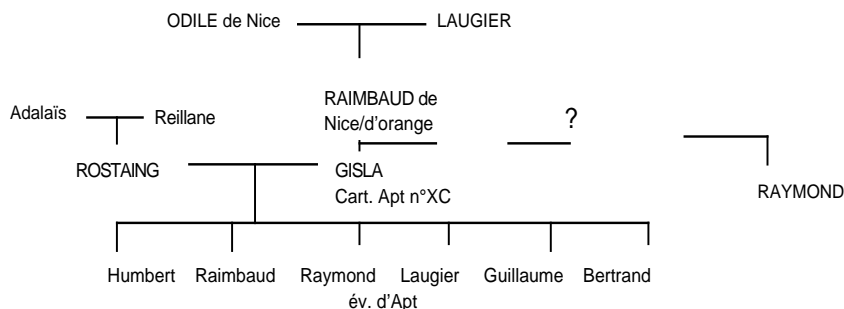
En 1064-1079, Gisla effectue à Mévouillon une donation importante à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en compagnie de son frère Raymond et de son neveu Hugues (CSV n° 1083). Raymond et Hugues étaient-ils les personnes qui adoptent à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle le nom de Mévouillon ?

L'adoption systématique du prénom de Raymond par l'aîné des Mévouillon, dès le début du XII^e siècle et pendant au moins six générations conforte le lien de parenté entre Raymond frère de Gisla et la lignée des Mévouillon. Ripert et ses frères portant le patronyme de "Mévouillon" au XI^e siècle impliquent qu'ils aient été les ascendants des Raymond de Mévouillon successifs des XII^e et XIII^e siècles.



Les Mévouillon, possessionnés au XIII^e siècle à Mévouillon, la présence de Percipia, mère de Ripert I, dans le castrum voisin du Poët-en-Percip, sont autant d'éléments qui suggèrent un lien étroit entre Gisla et les Mévouillon et la plausible identification de ce Raymond à un des leurs.

Gisla et sa famille



Contemporainement à la donation de Gisla, sœur de Raymond, à Mévouillon, Gisla, fille de Raimbaud en compagnie de son époux Rostaing d'Agoult (fils d'Adalaïs de Reillane) concède en 1060 au chapitre d'Apt un manse au *castrum* de Barret-de-Liourre sur la volonté de ses six enfants, dénommés Humbert, Raimbaud, Raymond, Laugier, Guilelme et Bertrand (Cart. Apt, n° XC, Didier 1967 : 239-240) ; s'agissait-il de la même personne ? Le manse du *castellum* de Barret-de-Liourre, situé dans le *comitatus Guapincensi*, a été cédé à Rostaing par son beau-père, Raimbaud père de Gisla ; en effet Raimbaud, fils d'Odile de Nice et de Laugier implique un très net rapprochement de la parentèle de cette Gisla et des descendants de la branche des Mirabel, tels les Mévouillon. De plus, un des fils de Gisla, fille de Raimbaud, porte le prénom de Raymond ; ces divers éléments permettent de voir en ces deux Gisla une seule et même personne. Gisla donatrice de biens à Mévouillon est bien la fille de Raimbaud de Nice, dit également d'Orange.

L'interrogation sur l'identité de Gisla, de Raymond et de leur père commun hypothétique demeure. Hugues, neveu de Gisla, donatrice d'alleu à Mévouillon, offre un autre point de repère.

Le prénom Hugues est porté par :

- le frère de Ripert I
- et le fils de Ripert I.

Le neveu de Gisla, du prénom d'Hugues, pourrait être le frère de Ripert I, en admettant que Gisla ait été la sœur de Percipia.

L'ascendance de Ripert I demeure néanmoins difficile à assurer. De qui avait-il reçu ses nombreux alleux ?

La transmission du prénom du père étant de plus en plus fréquemment la règle, le recours à l'anthroponymie compense très favorablement les limites d'une étude proprement généalogique (Duby 1973 : 145-166 ; Bourin-Derruau 1989 ; Duhamel-Amado 1994 : 104 ; Poly et al. 1987).

Prénoms adoptés par les Mirabel

LAUGIER	aîné des frères du partage de 1023, Laugier I	*	1023 ; CLU n° 2779
	Laugier II frère d'Isnard ; époux de Percipia ?)	*	1011 ; GCN
	Laugier III, petit-fils de Laugier I,(?)	*	Aix n° 307
	(= ?) frère de Ripert I	*	1057 ; CSV n° 184
	Laugier fils de Laugier II, époux de Dalmatia	+	1060 ; CSV n° 730
Raimond-Laugier, père de Galburge			1229 ; Cart. de Sénanque n° 251
RAIMBAUD	frère de Laugier I	*	1023 ; CLU n° 2779
	frère de Ripert I		1060 ; CSV n° 730
	frère de Ripert II		1082 ; CLU n° 3590
GIRAUD	Ripert Giraud	* ?	1075 ; CSV n° 731
	fils de Giraud frère de Laugier I ?		1094 ; CSV liasse 63 n° 302
PIERRE	frère de Ripert II	*	XI ^e siècle
	Pierre de Mison	+	CSV n° 711
ISNARD	frère de Ripert II	*	1094
	Isnard de Mison	+	CSV n° 711

Légendes : (+) : les Mison (*) : les Mirabel

L'anthroponymie, les liens de filiation et les alliances matrimoniales

Les deux générations de Ripert I et de Ripert II adoptent les prénoms des Mison et des Mirabel.

Les Mison et les Volonne, implantés dans le couloir durantien, privilégient les prénoms d'Isnard, d'Isoard et de Dalmatia qui ne sont pas ou peu choisis par la branche des Mirabel. En effet, cette dernière porte les prénoms de Pons, Pierre, et Raimbaud.

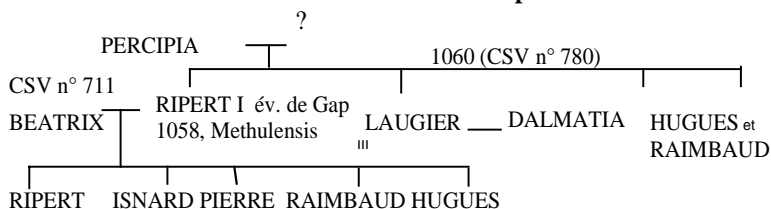
Les Mévouillon choisissent des prénoms qui étaient ceux des branches de Mirabel et de Mison et cela suppose que le mari de Percipia, mère de Ripert I, soit issu de l'une d'entre elles.

Sachant que le domaine des Mévouillon comprend au XIII^e siècle, (période où la documentation écrite est plus complète), les biens des Mirabel et des Mison, il est vraisemblable qu'une alliance eut lieu entre les Mirabel et les Mison, à une date qui reste à déterminer.

L'anonymat du père de Ripert représente un réel écueil dans la détermination des liens de parenté entre les Mirabel et les Mévouillon. Il est vraisemblablement défunt lors de la donation qu'effectue Ripert, en 1060, aux côtés de sa mère Percipia. Cette dernière possède des biens au *castrum* du Poët(en-Percip), village enserré entre les montagnes de La Loube et de Banne en amont de la vallée du Menon (can. de Buis-Les-Baronnies).

Avait-elle reçu ce bien en dot de son père ou le devait-elle au douaire transmis par son mari ? Les termes de *sponsalium* et de *dotalité* n'étant pas employés, il est difficile de trancher. Si le douaire était en général proportionnel au patrimoine du mari dans de nombreuses régions, cette coutume n'est pas reconnue en Provence.

Descendance de Percipia ?



De nombreuses hypothèses ont été émises sur l'identité du mari de Percipia :

Percipia se serait alliée avec la branche des Mison-Dromon (Michel 1914 : IV ; Jacquet 1975 : 6).

Elle serait l'épouse de Raimbaud de Nice, fils d'Odile (Manteyer 1914 : 365).

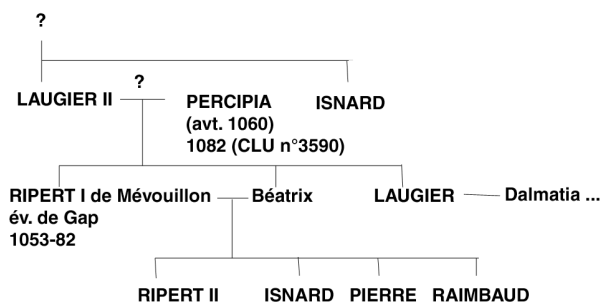
Elle serait pour G. de Manteyer soit :

- une certaine Percipia, qui effectue aux côtés de son mari Raymond, fils d'Ingilsende, une donation dans la *villa de Calars* en 1052 (Callas dans le Var) en présence de Foulques, fils du vicomte Guillaume (CSV n° 541). Il propose d'identifier Ingilsende à l'épouse d'un certain Isnard qui « existait dans la même contrée » et le rapproche des Dromon et Niozelles, familles implantées dans la vallée de la moyenne Durance, auxquelles nous pourrions rajouter les Mison et Volonne. Toutes ces familles adoptent le prénom d'Isnard ;
- Percipia, femme de Pierre-Guillaume et mère d'Isnard et de Pierre ; son mari avait eu d'une première femme un autre Pierre. Ce prénom peu courant mais adopté par les Mison conforterait ces rapprochements. Cette dernière Percipia donne ses biens « *apud S. Stephanum ad salam Rolanni* », lieu qui resterait à identifier (AD (13) H. 66).

Parallèlement à ces propositions, qui recherchent l'identité du mari de Percipia dans l'aristocratie varoise, niçoise ou encore du val de Durance, l'autre hypothèse avancée par J.-P. Poly, semble cependant beaucoup plus étayée et concerne directement la lignée des « Mirabel » (Poly 1987 : 176 note n° 56).

Laugier III qui adopte le nom de Mévouillon en 1057, serait le frère de Ripert I du même prénom et le fils d'un certain Laugier II, frère d'Isnard (Année 1011, GCN Aix, n° 307). Dans ce contexte, Laugier II pourrait être le mari de Percipia. En raison de la transmission de prénoms identiques et des relations géo-politiques de ces individus, Laugier III et Laugier II auraient un lien de parenté avec Laugier I, auteur de la donation de 1023 et membre de la famille de « Mirabel », dont J.-P. Poly développe les origines.

Mari hypothétique de Percipia



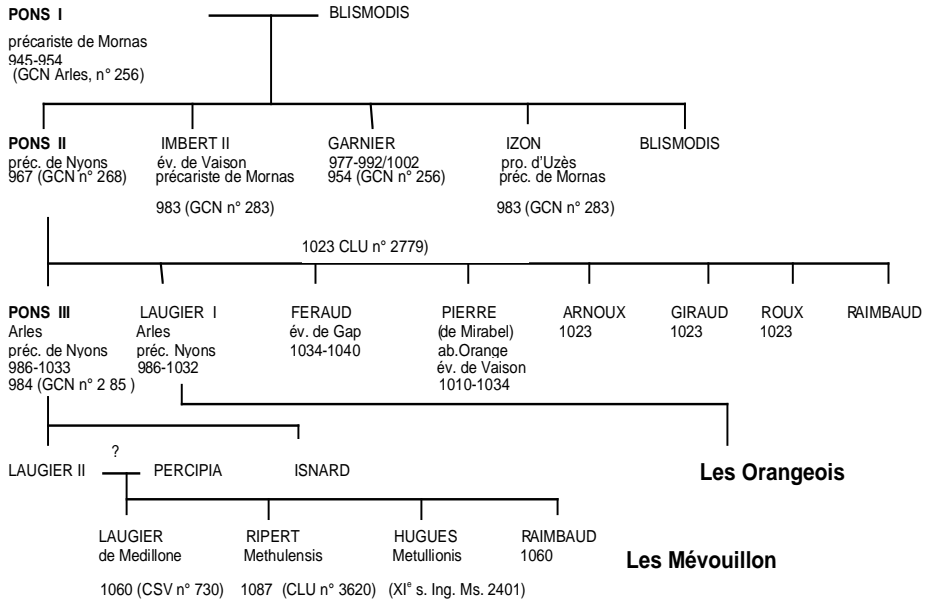
Essence et prise de conscience d'une lignée aristocratique

Le recours à la documentation du début du X^e siècle et la référence à des événements concernant la rive droite du Rhône permettent en effet d'approfondir les origines de la lignée et de la branche dite de Mirabel.

Au milieu du X^e siècle, un certain Pons I^{er}, époux de Blismodis détenait en précaire de l'archevêque Ithier, des biens sur la rive droite du Rhône dans le *comitatu Ucetico* (GCN Arles n° 268). Ils reviendront, après sa mort, à ses deux fils Yzon et Imbert évêque de Vaison. Ces derniers sont possessionnés aussi bien dans la *vicaria* de Caisson que dans le *comitatu Aurensensi* (d'Orange) en l'actuelle commune de Mornas.

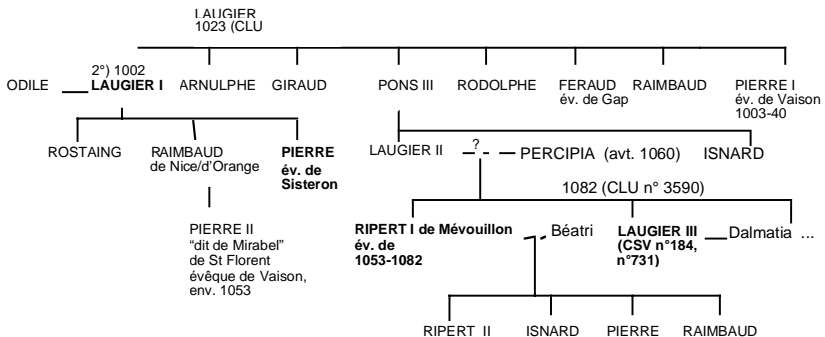
Pons II, son fils aîné, s'y voit notamment confirmer la *villa Jocundatis* (Mornas), dont le *terminium* avait été concédé en précaire à ses parents, par l'archevêque d'Arles Manasses, en 954 (GCN Arles n° 283). Il reçoit, de l'archevêque Ithier, la *villa Niomes* et des biens à Busayrol, situés dans le *comitatu Vasionense* (Vaison). En 981, cette précaire lui est confirmée par Annon, successeur d'Ithier, ainsi qu'à ses deux fils, Pons III et Laugier I (GCN Arles n° 285).

Descendance de Pons I^{er}



- Pons III serait d'après J.-P. Poly, le père de Laugier II et le grand-père de Laugier III, frère de Ripert et fils de Percipia. Il donnera la lignée des Mévouillon.
- Laugier I, auteur de la donation de 1023, serait le père de Raimbaud de Nice dit également d'Orange car il donnera la branche familiale des Orange, ancêtre des Baux, lignée surnommée par J.-P. Poly, les « Orange-Mévouillon ».

Degré de parenté entre Laugier I et Laugier II



Cette dispersion apparente des biens était-elle le fruit d'une tentative progressive de regroupement des terres (dont officieusement ils avaient temporairement la charge), ou traduisait-elle un glissement géographique d'ouest en est, perceptible au gré des alliances ou des conflits qui précédèrent la main mise définitive du comte Raimond sur la Gothie ?

Les Mévouillon adoptent en effet les noms de personnes possessionnées sur la rive droite du Rhône :

- Raimbaud (de Psalmody) qui est très probablement l'auteur du transfert du monastère de Saint-Roman dans le patrimoine du monastère de Psalmody avant 920 (GCN Arles n° 412) ; il avait en effet obtenu du roi Charles, par l'entremise du comte Raimond, « la confirmation du domaine *Cornealium*, où avaient été transférées à cause des païens, la communauté monastique de Psalmody et l'abbaye de Joncels » (Poly 1987 : 70).
- Garnier, abbé de Saint-Roman de l'Aiguille en Argence ;
- Ripert et Pons possessionnés en Argence (canton du pays d'Arles frontalier du Nîmois). Ils sont au début du X^e siècle aux prises à de nombreuses luttes intestines, entre Guilelmides, Raimondins et Bosonides (Duhamel-Amado 1994 : 102).
- Ripert procède en 921 à la main mise sur un certain nombre de fisco, sous couvert d'échanges "frauduleux", et affermit son domaine dans le comté d'Uzès. Un an plus tard, un certain Pons reçoit de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille un domaine situé à proximité des acquisitions de Ripert (Poly 1987 : 75). L'abbé Garnier concède une précaire à Pons "l'Orangeois", pour des biens situés à Nîmes (Poly 1987 : 71).
Pons I ascendant des Mévouillon donne notamment des prés à Goudargues et assiste à l'expiation de Géraud de Sabran, le pseudo-archevêque de Narbonne, lorsque celui-ci fonde Saint-Saturnin du Port (Pont Saint-Esprit) pour Cluny.

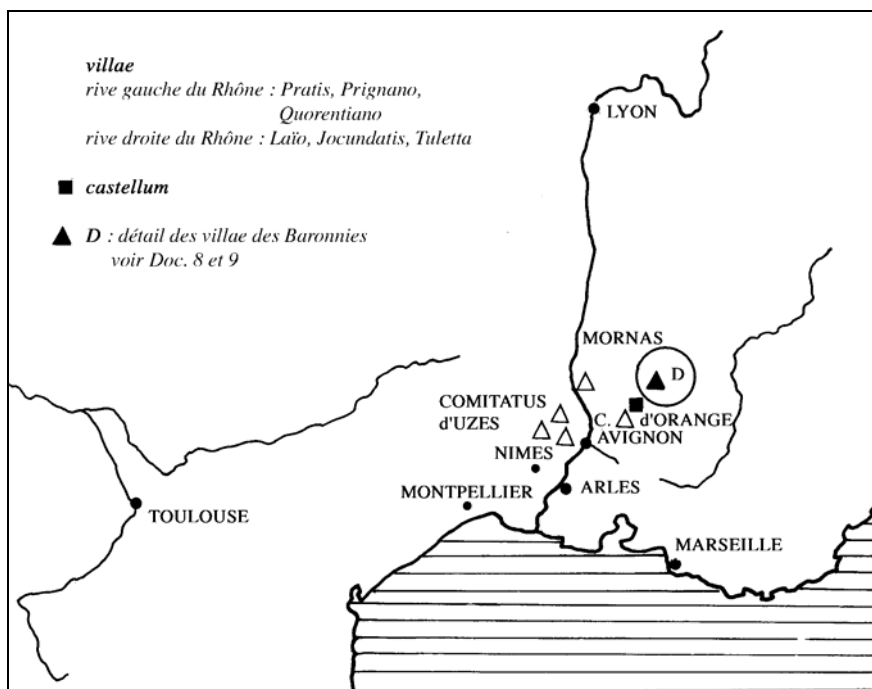
Les fils de Pons I, Izon et Imbert, évêque de Vaison quittent cette région de l'Uzège aux mains des Sabran pour se rapprocher de la rive gauche du Rhône, fleuve qu'ils ne franchiront plus.

Dans ce contexte de glissement des possessions de cette famille, de la rive droite à la rive gauche du Rhône, et des liens qu'elle cultivait avec les dépendances de l'abbaye de Cluny, il serait tentant de rapprocher Pons II d'un certain homme du même prénom possessionné à Condorcet et bienfaiteur de l'abbaye de Cluny en 956-957 (CLU n° 1013). En effet, ce dernier avec sa femme Richilde originaire de l'Uzège, tenait de l'archevêque d'Arles l'abbaye de Sainte-Marie de Goudargues (GCN Arles n° 214 ; Magnani Soares Christen 1999 : 32-33).

Les nombreuses précaires confiées par l'archevêque d'Arles dans la région de Mirabel (cant. de Nyons, Drôme) et l'accaparement des sièges d'évêchés dont les descendants bénéficient à partir du milieu du XI^e siècle, seraient la compensation des biens perdus sur la rive droite. « Dans la seconde moitié du siècle ils ajoutent à leurs propriétés anciennes autour d'Orange et de Mirabel, dans la région du Buis, au nord-est de Vaison, de riches précaires tenues de l'archevêque d'Arles, le fisc de Mornas appartenant à Aniane et les biens de Nyons à Saint-Césaire ; ils ont pris ou repris

Mévouillon, confisqué par Hugues d'Arles » (Poly 1987 : 76). Ce "repli" sur la rive gauche du Rhône allait donner naissance aux trois branches majeures dans l'histoire féodale de la Haute-Provence : les Orangeois, les Montdragon et les Mévouillon, « l'une des plus puissantes seigneuries de Provence » (Poly 1989 : 77).

Doc. 8 : Carte des possessions des ancêtres des Mévouillon au X^e siècle



Voir tableau : publié par J.-P. Poly : Les Orangeois (954-1150), POLY (J.-P.). L'autre nom du comte Raimond. *Le paysage monumental de La France autour de l'An Mil*. Colloque international CNRS, Hugues Capet 987-1987, La France de l'An mil, juin-septembre 1987. Picard, 1987, p. 77, Pl. 11.

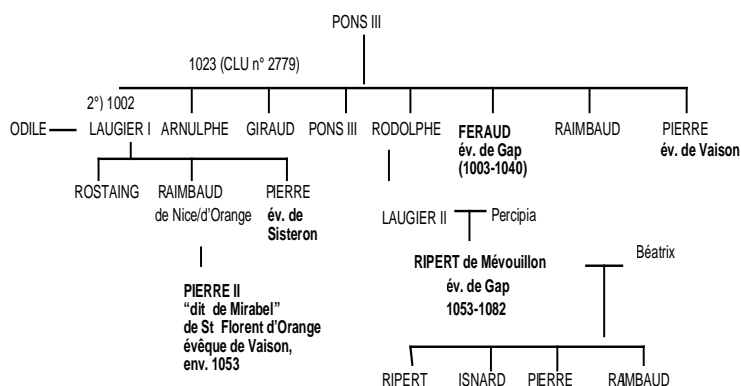
Statut social des Mirabel, des Mison et des Mévouillon : leurs relations avec les grands de l'aristocratie

Le recoupement de plusieurs actes permet en effet de dresser un tableau de cette société aristocratique qui se divise entre laïcs et gens d'Eglise.

Les évêques

A la fin du X^e siècle, les évêchés, largement convoités, sont accaparés par des familles laïques. Le siège de trois des cinq diocèses compris dans les futures Baronnies, Gap, Vaison et Sisteron, est occupé par des membres de la lignée des Mirabel-Mison. Parmi ces évêques, les membres de la famille Mirabel sont particulièrement bien représentés. Dès le deuxième tiers du X^e siècle, les frères précaristes Pons II et Garnier furent respectivement évêques de Vaison et d'Avignon (GCN Arles n° 283). Féraud et Pierre I, frères de Laugier I, occupent respectivement les sièges des évêchés de Gap et de Vaison.

Les évêques au sein des Mirabel et des Mévouillon



L'épiscopat de Féraud est compris entre celui d'Hugues et celui de Rodolphe (de 1003 à 1040 environ). En 1003, Féraud assiste au don des églises du Bion, aux côtés du comte Roubaud et de ses confrères d'Avignon, de Riez et de Carpentras. En 1029, il confie Saint-André de Gap à l'abbaye de Cluny « sollicité par Arbitrius, chanoine de son église et par Pons, prévôt de Saint-André-de-Rosans » (Magnani Soares Christen 1999 : 73 ; GCN Aix Instr. VIII). En 1030, il confie à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille l'église Saint-Geniès de Dromon (CSV n° 712). Il est témoin à Marseille et à Sarrians de donations effectuées par les comtes de Provence Bertrand et Geoffroi, respectivement en 1031 et 1037 (GCN n° 454, n° 455). Le dernier acte en date conservé, le situe à Marseille, lors de la consécration de l'église Saint-Victor en 1040.

Pierre est le prénom de trois membres de la famille de Mirabel ayant occupé les sièges des évêchés de Vaison et de Sisteron ; Pierre I, frère de Laugier est vraisemblablement évêque de Vaison de 1010 à 1030 ; son petit-neveu, Pierre III, petit-fils de Laugier I et fils de Raimbaud d'Orange occupe également ce siège de 1053 à 90 ; Pierre II évêque de Sisteron (1030-42) et frère de Raimbaud, était le fils de Laugier I (Poly 1987 : 77). Successeur de Frodon, Pierre II fut évêque de Sisteron vers le milieu du XI^e siècle⁷. Souvent confondu avec Pierre I, évêque de Vaison en raison de l'absence quasi systématique dans les chartes du nom de l'évêché que tous deux détiennent, il semble cependant avoir participé en 1033 à la donation de Saint-Véran de Cagnes (Cart. Lérins n° 149). En effet, un an auparavant, un certain Pierre en compagnie de ses frères Raimbaud et Rostaing assistait son père Laugier et sa mère Odile (Cart. Lérins n° 144). En 1030, il donnait la *villa Orbazacho* située dans le *comitatu Nicense* (CSV n° 794). Largement possessionné dans l'évêché de Nice grâce à ses parents, il souligne très nettement les liens qu'il pût y avoir entre ces alleutiers des rives de la Durance et les grandes familles aristocratiques des Alpes-Maritimes.

A sa mort, en 1042, Raimbaud procède à l'achat de l'évêché de Sisteron, pour son fils Pierre III de Mirabel ; ce dernier étant trop jeune pour assurer la charge de cet évêché, Raimbaud dilapide ce bien et l'évêché de Sisteron demeure sans évêque pendant dix-sept ans (Didier 1954 : pièces justificative n° 1). Peu de temps après la première acquisition, Raimbaud procure à ce même fils, à prix d'argent, l'évêché de Vaison. Pierre III de Mirabel, fils de Raimbaud et petit-fils de Laugier est alors abbé de Saint-Florent d'Orange ; rappelons que les Bourguignons qui contrôlaient la vallée du Rhône à la fin du IX^e siècle (depuis 896), détenaient notamment cette prestigieuse abbaye, (Poly 1987 : 71).

Pierre III occupe le siège de l'évêché de Vaison, vraisemblablement aux environs de 1043 (GCN Aix col. 692-694). Son évêché est compris entre celui de Pierre I (frère de Laugier) et celui d'un autre Pierre.

Pierre I apparaît dans la première moitié du XI^e siècle comme auteur ou témoin de donations effectuées en faveur de l'abbaye de Cluny (1023,1037) et de Saint-Victor de Marseille (CLU n° 2779 ; Bibl.nat. ms.lat. 13915 fol. 67 v. ; copie Manteyer BM 38 R 100068 ; CSV n° 794 ou GCN t. I, Instr. col. 444, n° 6 ; cart. de Lérin, n° 149, p. 136 et n° 154 bis ; CLU n° 2916). Il assiste également en 1030 à la signature par les comtes de Provence d'un diplôme en faveur de Cluny (GCN Arles 669). En cette même année, « il donne à l'abbaye de Saint-Victor-de-Marseille la *villa* d'Orbasac, située au comté de Nice » et assiste en 1032 à la donation que son père et sa mère faisaient à l'abbaye de Saint-Véran de Cagnes, au comté de Vence, près de la rivière du Loup. Sous l'épiscopat de son petit-neveu Pierre III, Vaison est prospère ; ce dernier concède à cette église de nombreuses terres situées près de Vaison à Rasteau et à Cairanne. Des

⁷ Le chanoine Albanes l'identifie au frère de Féraud et de Laugier et propose les dates suivantes 1018-1040, (GCN Arles col. 689, n° 23) ; E. de La Plane confirme son élévation au siège d'évêché dès 1018 alors qu'il était enfant, mais ne le met en fonction qu'en 1023 (août 1018 : notice de Polycarpe de La Rivière dans ses *Annales*, p. 613, repris dans Manteyer 1914 : 139, n° 117 ; De Manteyer 1975 : 359, 365) ; J.-P. Poly donne une chronologie plus serrée 1030-1042 (Poly 1976 : 77 ; CSV n° 794).

revenus et des corvées leur étaient dûs et étaient perçus aussi bien à Rasteau et Mirabel que dans des terres plus lointaines (Avignon, Courthezon). La perception de dîmes à Vaison, Malaucène et Rasteau et une partie de la leyde du marché de Vaison (1053) complétaient largement ces revenus. L'Eglise de Vaison « bénéficie également de la donation du moulin de Malaucène et de terres situées dans les environs de Vaison, à l'exception d'une seule terre située à Sisteron » (Cartron 1990 : 74). Les donateurs, seulement désignés par un prénom, n'ont pu être rattachés à des familles précises. Les comtes de Provence, Geoffroi et Bertrand, auraient donné à l'évêque la moitié de la ville de Vaison. Il n'est pas non plus exclu que le dynamisme économique sous l'épiscopat de Pierre III ait pu favoriser au XI^e siècle la reconstruction de la cathédrale (Rouquette 1974 : 139 ; Cartron 1990 : 76 ; D'Annville 1993 ; Guyonnet 1996).

L'interaction entre gens d'églises et laïcs est si forte que certains menèrent, paradoxalement de front, vie cléricale et vie laïque. Malgré sa haute position sociale, Ripert de Mévouillon I, évêque de Gap, est excommunié par les prédécesseurs d'Alexandre II ; l'archevêque d'Arles en est averti (GCN Aix Instr. X ; GCN Aix, p. 467). C'est avec femme et enfants et sans le titre d'évêque que Ripert fait don au XI^e siècle de l'église Saint-Antonin des Mées à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette conduite fut vivement décriée et il fut excommunié (*Vita Arnulfi* : 238. ; GCN Aix col 277).

La situation de Ripert n'est pas un cas d'exception à cette époque ; sur « 58 prélats intronisés dans la période de 980-1060, 9 sont connus pour avoir des enfants ; sur 21 évêchés provençaux, 8 au moins ont eu un évêque marié » (Didier 1954 : 4 et 9 ; Bibl. Carpentras ms 513-514).

Les nombreuses donations effectuées par les Mirabel-Mison et par les Mévouillon aux deux grandes abbayes bénédictines masquaient en quelque sorte cet accaparement de biens d'églises. L'occupation de trois sièges d'évêchés (Gap, Sisteron, Vaison) par trois membres de la branche Mirabel était le garant de cette politique.

Dans ce contexte ambigu, favorisé par la détérioration du bien public, où biens d'église et biens privés se confondent, les Mévouillon semblent avoir largement profité de leur situation d'évêques pour remodeler les contours des évêchés à leur avantage. La démesure du diocèse de Gap n'est vraisemblablement pas sans rapport avec l'occupation de ce siège par Ripert (les Mévouillon auraient empiété sur le diocèse de Sisteron, créant ainsi par défaut l'enclave du Petit Diocèse de Sisteron, (Nicault 1998 : 89). Cette hypothèse fort séduisante, doit être néanmoins nuancée par l'aire de rayonnement de l'abbaye de Saint-May créée par l'évêque de Sisteron Jean au VI^e siècle. En effet, à cette époque, les biens appartenant à l'église cathédrale pouvaient également se situer n'importe où et pas seulement dans le diocèse qui en dépendait). Son excroissance occidentale jusqu'à La Roche-sur-Le-Buis et orientale jusqu'à Malijai semble liée à l'aire d'extension des domaines des Mirabel-Mison. Les possessions de Ripert I aux Mées apparaissent dans ce contexte diocésain, moins isolées. Rappelons également que les rives du cours de la moyenne Durance étaient sous la coupe des Mison qui avaient des relations étroites avec l'évêque. La première moitié du XI^e siècle ne présente cependant qu'une seule nouvelle mention : *villa*

Mollanis (Mollans-sur-Ouvèze), année 1014, 1914 : 98-99. La donation est en faveur de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon.

Parallèlement les Mison effectuent une main-mise progressive sur le bien public (le fisc), favorisée paradoxalement par leur statut de vicomtes.

Les vicomtes

Aux environs des années 1035-44, la fonction de vicomte est créée ; représentants du comte, ils l'aident à exercer son autorité sur un vaste territoire.

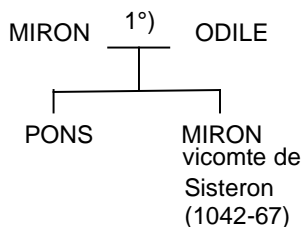
Miron II, fils de Miron et d'Odile de Nice, porte dès 1037 le titre de vicomte. En 1057, il est désigné en tant que vicomte de Sisteron⁸. Aux environs de 1050, Pierre puis Isoard de Mison, époux de Dalmace, sont vicomtes (*vicomes*) du Gapençais (CSV n° 694-695) ; la référence à la cité qu'ils régissent, dans leur titulature, est une nouveauté depuis la création de cette fonction, (CSV n° 691). Pierre de Mison est vicomte de Gap dès 1047 (CSV n° 691 Gaudemar, bienfaiteur du prieuré de Ganagobie en 1023 (CLU n° 2771) serait le neveu de Pierre et le frère d'Isoard, au côté duquel il effectue une donation en 1030 (CSV n° 713).

La similitude de fonction des Mison et des Miron, familles possessionnées dans la région de Sisteron, invite à s'interroger sur un hypothétique lien de parenté entre ces deux familles. Parallèlement aux vicomtes, d'autres membres de la lignée des Mison, désignés sous le terme de podestats, exercent la justice. Au XI^e siècle Albert de Mison remplit cette fonction dans un procès relatif aux violences infligées aux moines de Chaudol dont le monastère a été restitué par les Mison-Dromon et le comte en 1038 (CSV n° 737). Il donne la sentence, entouré de ses chevaliers (Poly 1976 : 120-121).

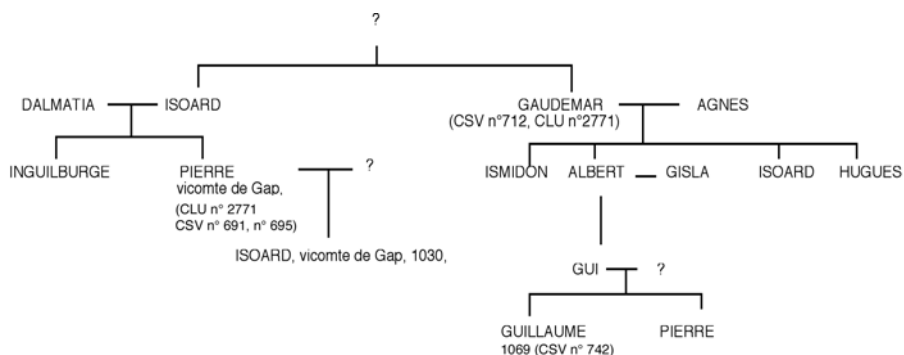
Les Mirabel, puis les Mévouillon manifestent également leur appui. Proches du comte de Provence, ces diverses branches font partie de familles héritières d'une aristocratie des environs de l'an Mil.

⁸ « Son père tenait des biens de l'église de Sisteron en 999 (CSP n° 1) ; c'est son mariage avec Odile de Vence qui l'attira dans le pays de Nice » (Poly 1976 : 202, note n° 182, CSP n° 7, CSV n° 793. Il est mentionné avec ses frères l'évêque Pons, Guillaume et Bermond dans divers textes du XI^e siècle : CSP n° 3, Cart. de Nice n° 8 et 11). Poupardin (R.), *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*. 1907, Paris, p. 296.

Les vicomtes au sein du lignage de Nice et de Sisteron



Les vicomtes au sein des Mison



Une aristocratie proche de l'entourage du comte de Provence et du comte de Forcalquier

Les origines

Les Mirabel-Mison faisaient très vraisemblablement partie des grandes familles aristocratiques qui, autour de "Guillaume le Libérateur", mirent définitivement fin aux invasions sarrasines en 960 ; les sarrazins provoquèrent de nombreux incendies successifs de l'abbaye de La Novalaise en 912, 920, 929 et contrôlèrent des cols dès 921 grâce à l'appui des Bosonides. Leurs nombreux raids dans les Alpes depuis leur base implantée dans le golfe de Grimaud dès le IX^e siècle et l'enlèvement de l'abbé Maïeul en 972 à Orcières (Iognat-Prat 1989 : 70 ; Laurenson-Rosaz 1987), suscitérent un vaste élan de coalition des forces en présence autour du comte, contre l'envahisseur définitivement repoussé en 960. Les Mirabel-Mison, proches de l'entourage du comte par la famille d'Odile de Nice, ne pouvaient que se rallier à ce mouvement libérateur des Alpes du Sud.

Ces affinités comtales se traduisent très nettement dès les "origines". Bien au-delà du témoignage de leur fidélité par des actions de soutien, les ascendants des Mévouillon épousent la politique comtale, au point d'adopter le prénom de l'un d'entre eux dans le courant du X^e siècle. Cette pseudo-identification aux grands du moment invite à

rechercher les racines de cette lignée dans les grandes familles héritières de l'aristocratie, statut corroboré par la désignation de ses membres au XI^e siècle.

Trois Mirabel-Mévouillon adoptent le nom de Pons, second prénom du comte Raimond ; ce dernier, membre de la lignée princière des Raimondins de Toulouse, rétablit en 936 la paix publique, destabilisée depuis le deuxième tiers du IX^e siècle par les luttes entre Guillelmides et Bourguignons. L'adoption de ce prénom témoigne une identification ethnique aux racines profondément inscrites dans la tradition romaine (Poly 1989 : 76-77) ; de nombreux Pons sont témoins ou acteurs de donations en liaison avec les Mévouillon ; sur 52 noms signalés dans une charte de 1060 (CSV n° 731), on dénombre 13 Pons qui appartiennent à des familles seigneuriales. On notera également la mention de *Pontius Sigaldi* qui possède une *curtis*, où fut ratifiée la donation de *Gisla* en 1064-1079, (CLU n° 1083). Cette *curtis* resterait à localiser ; son nom se rapproche d'un lieu-dit d'Eyroles : la ferme de *Sigala* ; cette dernière est distante cependant d'une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau de Mévouillon. Un épandage de céramiques antiques et de quelques tessons attribuables à l'antiquité tardive a été repéré au sud-est de la ferme. En 1075, le prêtre Pons et Pons Adabalde apposent leurs sceaux à l'acte de fondation du prieuré de Sainte-Marie de Trescléoux (CSV n° 731). La donation d'une condamine à ce nouveau prieuré en 1094, par Ripert et son épouse Odile, est signée par 21 personnes dont 8 portent le nom de Pons, (CSV n° 302 Amargier).

Le comte Raimond ne peut justifier l'adoption du prénom de Pons, ni par son ascendance ni par l'identification à une quelconque lignée aristocratique de l'Empire. Un des premiers membres de la lignée des Mévouillon adopte ce prénom, peu avant le comte lui-même (Morlet 1968 ; Laurenson-Rosaz 1987 : 184). Ce choix délibéré par le comte se justifie également par une politique de reconquête qu'il veut mener vers une paix durable.

Dans cette dislocation de l'Empire, la référence à des saints issus des premiers temps chrétiens permet d'afficher la romanité de familles comme le témoignage d'une ascendance aristocratique plausible. Les nombreuses donations effectuées par Odile de Nice à l'abbaye Saint-Pons de Cimiez (qui abrite la tombe du martyr éponyme), témoignent également de cette dévotion particulière pour ce saint.

Au-delà d'un simple rejet de la culture franque et du sentiment d'appartenir à une aristocratie de vieille souche, le choix délibéré de saints, indignement traités par les sarrazins avec l'appui des Bourguignons, reflétait une forte volonté de soutenir le parti raimondin. Les hagiographies de sainte Jalle et de saint May soulignaient très nettement l'aristocratie de ces saints revendiquée par les lecteurs de ces vies qui adoptaient ces récits un peu comme celles de leur ascendance. N'étaient-ils pas sinon les auteurs du moins les contemporains de l'hagiographe ayant rédigé notamment la vie de sainte Jalle (Poly 1987 : 81 note 73) ?

L'adoption systématique par les Mirabel-Mison des prénoms Pons et Raymond, n'était-elle pas une recherche d'identification et de reconnaissance par les grands du moment, que la lignée par le sang ne pouvait à elle seule justifier ? Elle rappelait la part prise par les Mévouillon dans le retour des Raimondins, tout en générant

progressivement une principauté indépendante qui s'appuyait sur des fondements identiques : la romanité. L'adoption du nom Raimond au XII^e siècle, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, ne semble pas non plus sans rapport avec le premier nom du comte.

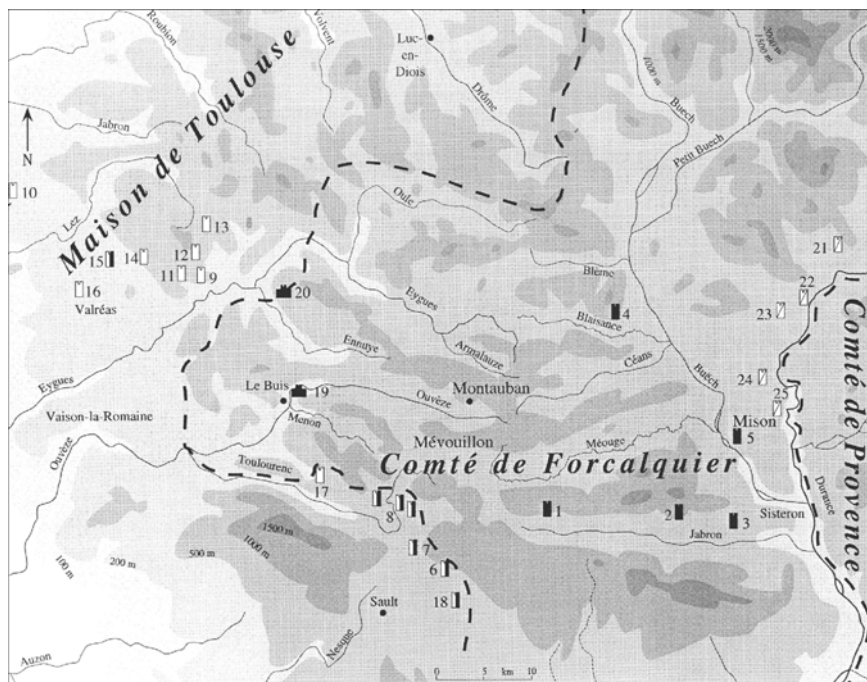
Comté de Provence et comté de Forcalquier

Les différentes branches de la famille issue de Boson et de Guillaume qui détenaient le comté en indivis n'ont que des filles. Dès la fin du XI^e siècle, ces dernières s'allient avec les membres de maisons comtales extérieures à la Provence. L'une d'entre elles, Gerberge, donna sa fille Douce en mariage au comte de Barcelone, Raymond Bérenger II, en 1112. Cette alliance mettait fin à tout espoir de gouverner dans l'indivision et une longue période d'affrontements naissait entre Raymond Bérenger, comte de Barcelone, et Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, qui ne prit fin qu'en 1125, lors d'un partage. Le pays compris entre Rhône et Durance, les Alpes et la mer, dont les Baronniees faisaient partie, revenait à Raymond Bérenger. Néanmoins ce dernier devait "reconquérir" les biens transmis en dot par son épouse. Une partie des Alpes du sud et de la moyenne vallée de la Durance étaient encore sous l'égide des descendants d'Adalaïs, fille du comte Guillaume VI Bertrand, lui-même fils de Bertrand comte de Forcalquier.

Lors du partage de 1125, il n'est dit mot des descendants d'Adalaïs et des limites du comté de Forcalquier placés sous l'autorité de Guillem I (1090-1129). La frontière occidentale n'est en effet fixée qu'au milieu du XII^e siècle. Elle s'étendait des abords de Lagnes au col de Cabres (situé au nord de La Pierre commune du canton de Serres). Le comté de Forcalquier, aux contours encore mal définis, recouvrait les anciens diocèses d'Apt, de Sisteron, de Gap et d'Embrun (les vallées de La Seyne et de Barcelonnette exceptées). Il n'eut qu'une courte durée de vie, d'environ un siècle. Tout en préservant l'indépendance de leur domaine, les Mévouillon et les Mison entretenirent des relations privilégiées avec le comte de Forcalquier (Poindron 1968 : 211-226).






Certaines donations des Mirabel-Mison se font en présence du comte ou des membres de sa famille ; Isoard de Mison fonde l'église de Saint-Geniès de Dromon et en fait don à Saint-Victor en présence du comte Bertrand, petit-fils d'Adalaïs (CSV n° 712 ; n° 713). En 1030, les trois évêques de Gap (Féraud), de Vaison (Pierre I) et de Sisteron (Pierre II) étaient les témoins d'une donation effectuée par les comtes Geoffred et Bertrand à l'abbaye de Cluny (CLU n° 2916). Comme les Châteaurenard, les Marseille, les Moustiers, les Sisteron, les vicomtes d'Avignon, ou les Brussans, les Mison et les Mirabel font partie des fidèles du comte dans la première moitié du XI^e siècle (Poly 1976 : 163). Les Mirabel, les Mévouillon, les Miron, les Mison sont au début du XI^e siècle les alliés du comte Bertrand avec Isnard de Riez, son cousin Raimbaud (de Reillanne), son frère Boson, Guillem de Cucuron, Bérenger d'Avignon et son frère Amic. Ils participent aux ravages des terres des Baux et de celle de Fos (Poly 1976 : 178).

Doc. 9 : Carte du partage de 1125



Carte M.-P. Estienne

Légende

- | | | | |
|---|--------------------------------------|---|--|
|  | Lieu de conflit |  | 1/2 hommagée par les Agouts au comte de Toulouse |
|  | Donation de 1168 |  | Château excepté de la dot de Gersende (1193) |
|  | Castra hommagés au comte de Toulouse | | |

« Les Mison-Entrevennes, dit Agout, qui ont également des alleux dans les Alpes de Haute-Provence sont d'ailleurs les rares lignées avec les Agout-Simiane à souscrire leur charte au comte de Forcalquier. Ils le soutiennent également dans des luttes à main armée contre des seigneurs récalcitrants. Les Entrevennes-Mison aident le comte de Forcalquier à vaincre Uc de Volx en 1126 », (Poly 1976 : 324). Malgré la présence du comte de Forcalquier dans la partie orientale de leur domaine, les Mison gardent une certaine autonomie. Ils ne paient pas l'albergue, contrairement aux Agout et à leurs voisins du Gapençais et de l'Embrunais. Le rôle prééminent des Mirabel, des Mison et des Mévouillon dans la politique comtale, en tant que membres de l'aristocratie provençale, se traduit également très nettement dans leur dénomination et leur titulature.

CHAPITRE 2

Les prémices de la féodalité

Inflation et mutation de la titulature

Pons et Pierre (vraisemblablement son fils), dans la vallée de Condorcet, Laugier et ses frères (Pons, Féraud, Pierre, Arnulfe, Giraud, Rodolphe et Raimbaud) dans le Nyonsais, Ripert près de la montagne d'Albion, apparaissent aux X^e et XI^e siècles comme de grands propriétaires ; les relations étroites des premiers avec Cluny dont ils dépendent étroitement, le rang d'évêque des seconds permettent de rattacher ces personnes à un statut social élevé, à un gentilice que le vocabulaire affiche très nettement dès la fin du X^e siècle.

Si en 954, « Manassès, neveu d'Hugues ne voulait voir dans Pons, précariste d'Arles qu'un *aliquis homo*, la même chancellerie aux ordres de l'archevêque Ithier, donne aux fils de Pons du *virii honorabiles* » (Poly 1987 : 82) vers 967 et 983, Yson frère d'Humbert, évêque de Vaison est qualifié par l'archevêque "d'homme honorable". Néanmoins en 985, Rodolphe, précariste des *villae* de *Commendatis* et de *Pratinas* qui jouxtent celle de Nyons, est qualifié de *vir illuster*. L'emploi de ce "titre", en un premier temps exclusivement réservé aux rois et aux comtes, s'étend peu à peu au X^e siècle à l'ensemble des grands possesseurs de domaines dont Rodolphe devait faire partie et s'assimile davantage à une épithète. « Les textes invitent donc à considérer que les familles les plus importantes de Provence ne parviennent à la noblesse que vers l'an mil » (Poly 1976 : 137). Puis cette classe sociale s'impose très nettement au XI^e siècle, aux côtés des évêques : « *in consiliis episcoporum ac provincialium nobiliare* » (année 1045, CSV n° 691).

Les termes de *miles* et de *senior* qui apparaissent dès la fin du X^e siècle, sont systématiquement employés au cours du XI^e siècle Pierre, cité ci-dessus, ayant reçu en précaire, de l'abbaye de Cluny, en 999 le *castrum* de Condorcet, est indistinctement désigné par les termes de *senior* et de *miles*. Cette synonymie des deux termes est encore valable jusqu'à la fin du X^e siècle, voire jusqu'au milieu du XI^e siècle en

Provence et traduit le caractère hautement aristocratique de cette personne (Rosenwein 1994 : 22).

Ripert (de Mévouillon) est le *senior* d'Adalbaldis ; ce dernier, *sacerdos* à Trescléoux, désigne Ripert comme tel en 1075, lors de la donation de biens qu'il tient de lui (CSV n° 732). Pierre de Mison porte également ce "titre", aux environs de 1050 ; il est le *senior* de Pierre de Roseto à Turriers, qui est lui-même le *dominus* de Stéphane *Russinus*, à Mons Celeus (CSV n° 695 ; n° 696). Suite à une certaine inflation de la titulature à la fin du X^e siècle, une hiérarchie se dessine au milieu du XI^e siècle en Baronnies. Isoard, fils du vicomte Pierre, est également désigné dans la même charte par le titre de *dominus*.

Le glissement sémantique du mot « *miles* » de seigneur à chevalier ne s'opère définitivement en Provence que vers le milieu du XI^e siècle. Il supplante peu à peu le terme de *caballarius* jamais employé dans les chartes et auquel semble s'identifier un groupe d'hommes (Bonnassie 1976 : 749). Ces derniers cultivent des liens privilégiés avec les grands propriétaires terriens. Témoins de la donation effectuée par les grands, ils s'affirment comme une classe sociale intermédiaire appartenant sinon à la "petite aristocratie", du moins gravitant dans l'aire d'influence des plus grands ; ainsi Rodolphe de Broca, Bertrand d'Arzeliers, Pons de Mollans, Rostaing de Venterol, Ripert de Caderousse et Pons de Saint-Auban apposent leur signature après celle de Ripert-Giraud en 1094. Les deux derniers sont des clercs et effectuent avec Rostaing de Venterol et Pons de Mollans des donations de manses aux côtés de Ripert et de sa famille, en haute Ouvèze aux environs de 1060. La cession de ces terres sur la prière de Ripert souligne leur lien de dépendance vis-à-vis de ce dernier. Ils détiennent vraisemblablement les terres les plus riches car elles sont situées au bord de la rivière et occupent une place importante à proximité de l'église :

Ripertus de Cadarossa, dimidium mansum ; Pontius de Mollans, unam modiatam de terra culta, in loco qui dicitur Dossum investitionem, ut ipse post mortem matris sue dare debeat dimidium mansum. Rostagnus de Ventoriolo et sua mulier et sui filii, me Riperto precante, donant ipsam terram que est infra ecclesiam sancti Petri et aquam que dicitur Ovitia. Pontius de Sancto Albano et sua mulier et sui filii donant ipsam terram que est ad caput ecclesie sancti Petri... (CSV n° 730).

Comme Ripert, ils effectuent leur donation avec leur mère qui a un statut privilégié au XI^e siècle en l'absence du père défunt.

La simple désignation du seigneur par *vir meus* accuse la prédominance matrilinéaire de cette société du XI^e siècle. La donation du futur chef-lieu de Mévouillon à l'abbaye Saint-Victor de Marseille en 1064-1079 par Gisla, dans le deuxième tiers du XI^e siècle illustre ce rôle important de la femme-mère au XI^e siècle ; son mari dont l'approbation est toutefois sollicitée, n'est dénommé que sous le terme de *vir meus* ; il semblerait dans ce cas précis que Gisla gère ici sa dot et non son douaire (voir le cas de Percipia plus haut ; Verdon 1977 : 219-248 ; Duby 1995 : 175). En 1060, Ripert, à l'occasion de la donation de ses biens situés à Rioms, en haute Ouvèze, à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, se présente comme « fils de Percipia et évêque de Gap ». Il tait l'existence et l'identité de son père ; le père, ici vraisemblablement défunt, reste

cependant très souvent dans l'anonymat dans cette société matrilineaire. Au-delà de son rôle procréateur, la mère symbolise le point de référence dans l'ascendance. Cette coutume, en vigueur à la fin du X^e et au début du XI^e siècle, constitue un handicap majeur dans la connaissance des origines de la lignée.

Un groupe puissant d'hommes et de femmes se dessine dans le paysage politique de cette région. Les répercussions de ce pouvoir s'affirment dans la relation d'homme à homme et dans la dépendance de certains vis-à-vis d'autres plus puissants. Dans ce contexte de la naissance d'une nouvelle répartition des pouvoirs, il convient de s'interroger sur les modes de constitution de ces vastes domaines régis par des individus quasi indépendants et de mesurer les nuances entre des biens acquis par héritage ou par appropriation.

Constitution de la "*proprietas*"

Au X^e siècle, le domaine public est encore relativement important en Provence. L'épiscopat se retrouve peu à peu dans l'aire d'influence du comte et non plus du roi. Une confusion du patrimoine s'opère peu à peu ; propriétés de l'Eglise et du comte oscillent en fonction des diverses affectations. « Il n'y a pas de frontière stricte entre le domaine d'Eglise et le domaine proprement fiscal » (Poly 1976 : 77). Dans ce contexte ambigu de la distribution du pouvoir et de la répartition des terres, des personnes proches du comte constituent peu à peu leurs domaines soit par appropriation progressive de biens d'Eglise, soit par accaparement de biens publics sous la revendication de l'hérédité. Le développement d'une série de contrats permet d'analyser le glissement progressif des biens de l'Eglise et du comte dans le domaine privé.

On peut mesurer l'importance de l'accaparement des biens d'église par les laïques en observant trois types de contrats en usage aux X^e et XI^e siècles.

La précaire

Les archevêques d'Arles confient de nombreux biens à des personnes laïques dans le courant du X^e siècle, sous une forme "typiquement" provençale dénommée la précaire qui tient du droit romain (Poly, 1976 : 147) ; en 999, Pierre et son épouse Ermangarde reçoivent en précaire de l'abbé de Cluny Odilon, le *castrum* de Condorcet. En échange, ils cèdent à Cluny trois manses situées dans la *villa Ribadanica* de la viguerie de *Campica* (CLU n° 2480). « Les archevêques concèdent donc beaucoup à leurs fidèles et une partie du patrimoine de cette Eglise glisse entre 951 et 986 au titre de la précaire entre les mains des laïques » (Poly 1976 : 1991). La concession en précaire de la *villa* de Nyons et d'autres biens en 981 et en 985 s'inscrit dans un processus de glissement d'une partie du patrimoine de l'Eglise d'Arles, dans les mains de laïques, phénomène largement amorcé dès 951 et poursuivi jusqu'en 956. La disparition au XI^e siècle de ce type de concessions exclusivement effectuées par l'Eglise traduit le temps de la mutation des pouvoirs.

La werpitió

Parallèlement à la précaire, la *werpitió*, "désaveu" ou confiscation de biens, peut être exercée par le propriétaire sur une personne qui se les était vu confier, « motivée ou non par une faute de ce dernier » (Ganshof 1982 : 160). Ainsi, l'abbaye de Cluny procède à la *werpitió* ou enlèvement des *castella* de Condorcet des mains de Pierre, Guillaume et Rostaing (CLU n° 2480) ; ayant pu constater « leur bonne volonté et humilité », l'abbé Odilon leur en rend les deux-tiers, en guise de récompense, dans la mesure où ils s'engagent à restituer ces parts à l'abbaye de Cluny une fois les trois frères décédés. Ce type de contrat constitue une sorte de protection contre l'accaparement exagéré du temporel des ecclésiastiques par les laïcs. En effet, l'abbaye de Cluny s'était implantée à Condorcet, à la faveur du don effectué par Pons et Richilde, en 956. Or en 999, les descendants de Pons se voient confier le *castrum* de Condorcet et tout ce qui y était rattaché. C'est vis-à-vis d'eux que Cluny après avoir dicté, puis levé une sanction (*werpitió*), prend encore quelques dispositions pour ne pas laisser échapper des biens qui lui reviennent de droit. L'on peut cependant s'interroger sur la restitution effective de ces parts à cette abbaye, après le décès des trois frères.

La donation

Sous couvert de sauver leurs âmes, les familles laïques rendaient à l'Eglise une partie des biens accaparés aux environs de l'an Mil. Ces multiples donations sont en effet des restitutions plus que des dons (Hubert 1991 : 111-116). Les premières donations sont effectuées en faveur de l'abbaye de Cluny, puissamment ancrée en Provence dès la fin du X^e siècle (la donation du clerc Richaud a lieu sous l'abbatit d'Odilon, un des hommes les plus influents de cette époque ; on peut également s'interroger sur le mode détention de l'église de Saint-André de Rosans par le clerc Richaud qui la confie tel un bien privé, à l'abbaye de Cluny en avril 988 (Nicault 1998 : 108). Les donations du XI^e siècle sont principalement effectuées en faveur de Saint-Victor de Marseille. Si les Mirabel-Mévouillon, dont les alleux occupent essentiellement les plis préalpins situés au nord du Ventoux et la plaine nyonsaise, réservent leurs donations à ces deux abbayes, les Mison en revanche confient leurs alleux plus volontiers à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ; une seule de leur donation est effectuée en faveur de l'abbaye de Cluny. Sur sept donations des Mirabel-Mévouillon, trois vont à l'abbaye de Cluny, cinq à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Les Mison honorent six fois l'abbaye de Saint-Victor et une seule fois l'abbaye de Cluny.

Il ne s'agit pas d'un choix délibéré, mais d'une concordance entre la localisation géographique des alleux et la politique d'extension des abbayes ; ainsi les Baronnie se situent au point de rencontre des influences de ces deux abbayes. Au nord, le point de contact s'effectue sur l'extrémité orientale du bassin préalpin du Rosanais, dans la vallée de la Blaisance entre Chanousse et Trescléoux. Une limite se dessine plus au sud, entre la montagne d'Albion et Sisteron. Une division est-ouest est très nettement perceptible. Tous les alleux confiés dans la vallée de la Durance, y compris par la

branche Mirabel-Mévouillon, (aux Mées), sont du ressort de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Les familles de Mirabel et de Mison font partie, comme les Bérenger d'Avignon, les Sisteron et les Vence, des réformateurs favorables au mouvement de paix proclamé par les milieux ecclésiastiques sous l'impulsion du royaume de Vienne (Poly 1996 : 193-195) ; leurs nombreuses donations en faveur de deux prestigieuses abbayes dans ces années 1040-1070, est révélateur d'une volonté de restitution de biens dont ils s'étaient accaparés, par empiètement sur le fisc et par occupation intempestive des sièges de trois évêchés. Les dépendances de Cluny, situées dans les Baronnie (Saint-Pantaléon-les-Vignes, Saint-André-de-Rosans, églises de Condorcet), ne purent qu'influencer positivement cette lignée. Si le mouvement de la Trêve de Dieu fut important en Catalogne et Roussillon, l'impulsion clunisienne reste un des moteurs de la diffusion de ce mouvement en Provence, dans les régions rhodaniennes. La participation des membres de la lignée des Mirabel et des Mison à l'assemblée tenue en 1037 à Sarriens, légèrement au sud-ouest des Baronnie, témoigne de leur engagement pour la trêve.

Les églises cathédrales d'Apt et de Vaison, l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon bénéficièrent également de la donation d'alleutiers implantés dans les Baronnie. Certaines donations ou "restitutions" de biens semblent cependant provisoires. La quatrième partie du *castrum* de Mirabel cédée par Laugier et son frère en 1023 à l'abbaye de Cluny, appartient à cette dernière, leur vie durant, puis devait sans doute revenir à la famille de Mirabel après la mort des deux frères :

« quem... quartam partem congregatio Cluniensis quamdiu nobis vita comes fuerit obtinebit » (CLU n° 2780).

Parallèlement à l'accaparement des terres d'Eglise, les familles laïques s'emparent du bien public régi par le comte. La perte du bénéfice comme « mode de concession provisoire d'un domaine public » est une des marques du déclin de l'emprise du comte sur son domaine. Les Mévouillon, comme les Castellane, y participent activement et se distinguent par là-même des Agout-Simiane et des Brussan, plus modérés dans l'accaparement de terres publiques.

En ce temps de mutation des structures politiques, économiques, et sociales, le vocabulaire reflète-il un changement des comportements et des relations entre les hommes ?

Les relations d'homme à homme

Du haut Moyen Age jusqu'aux environs de l'an Mil, les propriétaires terriens établissent des liens privilégiés avec de grandes abbayes et exercent une certaine domination sur un groupe de gens travaillant la terre. Le vocabulaire est très révélateur de cette bi-partition de la société des X^e et XI^e siècles.

Propriétaires et cultivateurs

Au VIII^e siècle, Abbon cède à l'abbaye de la Novalaise des hommes appelés *libertus* ou *coloni* ou *servi*, au même titre que la terre que ces derniers cultivent. Certaines concessions en précaire de la fin du X^e siècle confient encore au bénéficiaire non seulement la terre en question mais aussi celui qui la travaille. Au XI^e siècle, ils sont désignés sous le nom de *servitus* (CSV n° 730 année 1060). Ce groupe d'hommes théoriquement "libres", est cependant en relation étroite de dépendance vis-à-vis d'autres hommes pour lesquels ils travaillent la terre. Cette relation de dépendance amorcée au X^e siècle, relevait de modalités assez lâches et mal connues, le vocabulaire approprié à leur statut faisant défaut. En 999, Ansetrudis avec ses fils possèdent deux manses que Arcadus cultive (CLU n° 5480).

Le processus de substitution progressive de l'ancienne division des clercs et des laïcs par une tripartition de la classe sociale (*clerici, milites et alteri*), se profilait peu à peu dans le paysage social et politique des X^e et XI^e siècles. La conviction d'une véritable prise de conscience de la naissance de classes et de liens nettement définis, phénomène sous-jacent dans les textes ne vit sa réalisation définitive qu'au siècle suivant.

Quelle était la nature de ces biens détenus par quelques grandes familles et dans la mouvance desquelles un groupe d'hommes entre peu à peu ?

Les notions d'alleu et de fief

Certains domaines privés sont reçus par héritage. Laugier et ses frères ont reçu de leurs parents la quatrième partie concédée à Cluny leur vie durant :

« *quem nobis jure paterno scimus provenire quartam partem ...* »
(CLU n° 2779 ; CSV n° 731).

Les biens de Ripert à Trescléoux étaient en 1075 :

« *in possessione (s)ua que mihi ex parentibus meis hereditario jure successit* ».

Cette propriété privée s'apparente en droit salique aussi bien à des alleux qui reposent sur l'hérédité qu'à des donations ou des achats. Le don du manse d'Aujarde avec la moitié du défens que Ripert et sa famille possèdent en 1060, devant l'église Saint-Pierre de Rioms constitue un "*proprium allodium*". Son frère Laugier possède la terre de *Rubinas* en tant que "*proprium allodium*". L'alleu comprend des biens de toutes sortes : *castra, villae*, églises, terres, tènements et droits perçus sur celles-ci ; « *de nostro allode et (nostris) rebus* », « *ad proprium allodium et proprium tenementum* ». Pons Lambert percevait une dîme sur l'alleu : « *...donat suum decimum, quod ad ipsum pertinet allodial* ». A la différence des domaines tenus en précaire, l'alleu peut faire l'objet d'un partage :

« *...donamus mansum de Aujarda cum medietate quam habemus in defenso quod est ante eamdem ecclesiam, ad proprium alodium* » (CSV n° 730).

Si les principaux seigneurs de deux lignées — les Mirabel et les Mison — détiennent un grand nombre d'alleux, des hommes et des femmes de moindre importance possèdent également des terres. Ainsi toute une série de personnes procèdent, à la suite de la donation de biens à Rioms par Ripert à l'abbaye de Saint-Victor, au don de terres situées soit dans le même manse soit dans d'autres terres appartenant à cette même région de la haute Ouvèze. Ils confient également à cette abbaye l'homme qui travaille la terre concernée ou les revenus et bénéfices de la terre. Hugues, *bajulus*, Aldiarda son épouse et leurs enfants font don de tout ce qu'ils ont dans le manse d'Aujarde. Pons de Mollans fait don d'une moitié de terre cultivée située dans le lieu-dit de *Dossum*, dont il sera investi après la mort de sa mère. Rostaing de Venterol sa femme et ses fils donneront une terre qui est entre l'église Saint-Pierre et la rivière appelée l'Ouvéze. Pons de Saint-Auban sa femme et ses fils donnent une terre qui se situe au *caput* de cette église. Pons Rotbalde *presbiter* de Rioms, Lautardus, Rotbaldus et Arnaldus tous trois *presbiterii*, Pons de Rioms, Pascal, Richard et Beto, donnent tout ce qu'ils ont dans le lieu appelé *Albucetum*. Ces personnes rassemblent des laïcs et des ecclésiastiques (*bajulus, presbitri, clericus*) ; il est à noter la primauté de certains. Malgré la relative indépendance de ces gens vis-à-vis des Mévouillon, la donation de certains s'effectue selon le vœu de Ripert ou des membres de sa famille.

Aux côtés de l'*allodium*, apparaît progressivement le terme *fevum*, dont la mention figure toujours et seulement aux côtés du premier. En 1075, Ripert fait don de « *totum scilicet alodium atque fevum* » (CSV n° 730 n° 732). En 1075, Adalbaldu donne « *in elemosinam alodium atque fevum* » (CSV n° 731). En 1087, la donation de Féraud se réfère aux biens suivants : « *quicquid ex alode et fevo parentum et seniorum meorum mihi obvenit vel obvenire debet* » (CLU n° 3620).

Contrairement aux régions voisines, du Languedoc (Duhamel-Amado), ou de l'Auvergne (Magnou-Nortier, 1980), le *fevum* n'est jamais associé au terme *fiscum* (Duhamel Amado 1994 : 351) qui de plus n'apparaît jamais dans notre documentation du X^e siècle, concernant la rive gauche du Rhône. Désignait-il ici « une rente constituée sur le fonds » ? Le recensement de l'usage de ce terme permet tout au plus de l'identifier à « un mode d'appropriation au côté de l'alleu » (Duhamel-Amado 1994 : 358). La formule employée dans une donation de 1075 à l'abbaye de Saint-Victor implique une différence de condition de détention entre l'alleu et le fief. Ripert donne en effet la possibilité aux tenanciers de Trescléoux de transformer en alleux ce qui est tenu en fief, afin de permettre des largesses plus importantes en faveur de l'abbaye de Saint-Victor.

« ... *quod si alodem dederint ego donationem eorum et roboro. Si fevum donaverint ego eis ut Sancto Victori libere dare possint de ipso fevo alodem facio ut omnes mei fideles esse possint helemosine hujus participes* » (CLU n° 2779).

Cette procédure trahit une certaine forme de dépendance liée au fief dont le tenancier ne peut disposer à sa guise. Le fief consiste en :

« ... *omnibus ad se pertinentibus, cum cimiteriis, primiciis, offerendis, terris cultis et incultis, silvis, arboribus, pratis, aquis aquarumque decursibus, exitibus et*

regressibus atque fevalibus et quicquid ex alode et fevo parentum et seniorum meorum mihi obvenit vel obvenire debet » (CLU n° 3620).

Ce terme mentionné après une énumération de redevances et de biens n'est pas ici assez explicite pour savoir s'il couvre les notions de service et de bénéfices admises dans d'autres régions au XI^e siècle.

L'on note également une seule fois l'emploi au XI^e siècle (1075), du terme *honor* ; Pons Adalbaldu *sacerdos*, confie en effet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille :

« ... omnem honorem meum, totum scilicet alodium atque fevum quod habeo in toto territorio castelli quo appellatur Trescleus, in domibus et in campis, vineis, terris cultis et incultis, pratis, pascuis, arboribus cuncti generis, montibus et incultis et collibus, rupibus et vallibus et omnibus omnino rebus quecumque ad me pertinent » (CSV n° 732).

L'*honor* semble englober ici tous les biens et modes d'appropriation de Pons Adalbus à Trescléoux. S'il revêt « une définition très large » (Bonnassie, 1976), il se résume dans cet exemple à une partie des biens situés dans une seule châtelainie.

Le déclin du pouvoir comtal, la dévalorisation du fisc et la hiérarchisation progressive des hommes, des droits et des biens, plus nettement perceptibles dans les Baronniees à partir du deuxième tiers du XI^e siècle, forgent les racines de la féodalité que traduit néanmoins très discrètement un vocabulaire peu explicité par ses contemporains. La concession de l'octroi de la terre et de ses revenus moyennant redevances, assise d'un nouveau système politique, juridique et social basé sur la hiérarchisation des hommes, se profile timidement en cette seconde moitié du XI^e siècle. Elle annonçait cependant déjà une ère nouvelle.

L'appropriation de terres et la gestion des territoires et des hommes qui y vivent, s'affirment également par un pôle de représentation et de concentration du pouvoir politique, économique et judiciaire. Le *castrum* et son territoire s'imposent, en effet, peu à peu face aux anciennes divisions territoriales.

Le flou des contours et la "perméabilité" des limites des grandes circonscriptions ecclésiastiques (*episcopatus*) et laïques, (*pagus, comitatus*), héritées du haut Moyen Age et de l'époque carolingienne, semblaient déjà traduire à la fin du X^e et au début du XI^e siècle, leur modification, voire leur disparition imminente. L'apparition du *castrum* engendre en quelque sorte une atomisation de ces grandes entités territoriales, reléguées à l'arrière plan. La naissance du château coexiste néanmoins avec la pérennité d'une vieille entité territoriale et économique : la *villa*, qu'il doit supplanter.

CHAPITRE 3

Structuration du terroir de la *villa* au *castrum*

Parallèlement aux vallées et lieux qui fixaient au sein des *comitatus* ou *pagus*, des repères plus précis à une échelle micro-régionale, la *villa*, entité territoriale administrative héritière des structures agraires et domaniales de l'antiquité tardive, représentait la seule cellule de polarisation de l'habitat, que ce dernier soit dispersé ou regroupé. Deux exemples plus documentés permettent en effet d'appréhender cette cellule de peuplement juste avant l'an Mil. Néanmoins, à l'aube de la genèse du *castrum*, la *villa* ne correspond plus tout à fait à la même réalité. L'ajout du terme *territorium* à ses côtés et l'emploi isolé du terme *tenementum*, la multiplication des lieux de culte au sein de leur territoire, sont des indicateurs de ce changement jusqu'à sa disparition au profit de la généralisation des *castra* et *castella*.

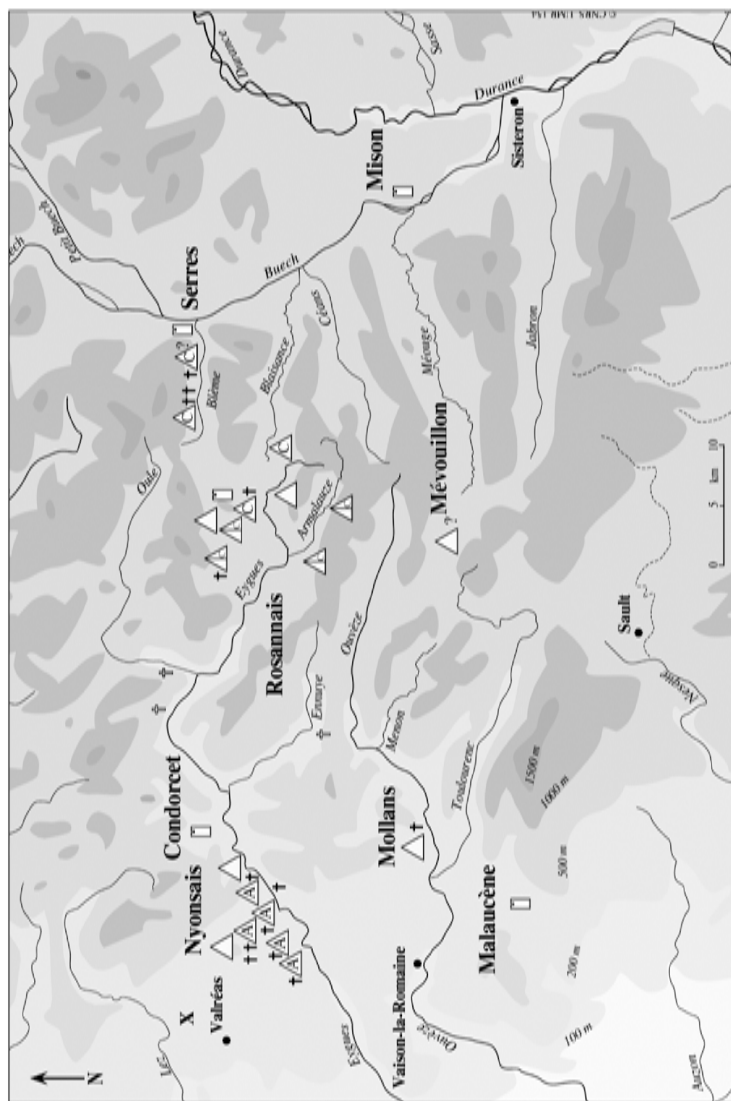
Aux côtés de la *villa*, le *castrum* structure en effet peu à peu ces vastes ensembles en un réseau plus serré. Il convient de préciser le temps de sa genèse et de sa généralisation dans ce pays de moyenne montagne. Son implantation s'impose-t-elle par une intégration dans les anciens finages, par une superposition aux anciens terroirs ou encore par une concurrence avec les anciennes cellules de peuplement ?

Les Villae du X^e siècle

Liste des *villae* X^e siècle citées dans les chartes

Année-réf.	noms	localisation	églises
960 Vaissette t.3, n°XLIX	Molion Mévouillon ?	can. de Séderon	
984 GCN Arles n° 285	Nyons	chef-lieu de can.	Saint-Vincent Saint-Ferréol
	<i>Busayrol</i>	?	
	<i>Patennatis</i>	co. de Nyons	
	<i>Commendatis</i>	Vinsobres	Saint-Vincent
	<i>Pradinas</i> (<i>Pradellas</i>)	"	Saint-Martin Saint-Pierre
	Aubres	Nyons	
988 CLU n° 1784	près de l'église Saint-André	can. de Rosans	Saint-André
	Rosans	"	Saint-Arey
	1/2 Sorbiers	"	
	1/2 Chauvac	"	
	1/2 Moraire	"	
	Chapaïsse	"	
	Moydans	"	(confront)
	Blannatis	can. de Serres ?	églises
	l'Epine	"	églises
	Roussieux	can de Rémuzat	
992 Charte du pays d'Avignon, n° LXXXVI	Mollans	can du Buis	Saint-Marcel

Doc. 10 : *Villae* et *castra* du X^e siècle



Légendes

- ▲ Villa de l'archevêque d'Arles
- △ Villa de l'abbaye de Cluny
- △ 1/2 de la villa de l'abbaye de Cluny
- Castrum cédé à Cluny
- + Eglise *in villa*
- + Eglise IX^e s.
- X Cella

Carte M.-P. Estienne, M. Guillaume

Profils de la *villa* de la fin du X^e siècle : deux exemples en Baronnies

La documentation modeste de ces périodes ne donne pas une idée complète et objective de l'importance de la *villa* dans la région considérée. Une tentative d'approche de la question reposera sur l'étude de l'implantation des *villae*, de leur étendue puis de leur place au sein de la genèse d'une autre cellule, celle du *castrum* et du *castellum*.

Au X^e siècle, dix-neuf *villae* sont citées dans les chartes précédemment analysées et seulement douze au XI^e siècle dont deux situées hors de l'emprise des Baronnies du XIII^e siècle. Le nombre total de *villae*, soit trente-et-une, reste dérisoire face à l'étendue de cette région. Le nombre très restreint des sources en est la principale raison et envisage de considérer cette recherche, non comme un schéma représentatif de l'ensemble des Baronnies, mais davantage comme l'analyse de micro-régions, susceptible de dresser le tableau le plus objectif et le plus représentatif de la structuration du terroir en cette région.

Le Nyonsais

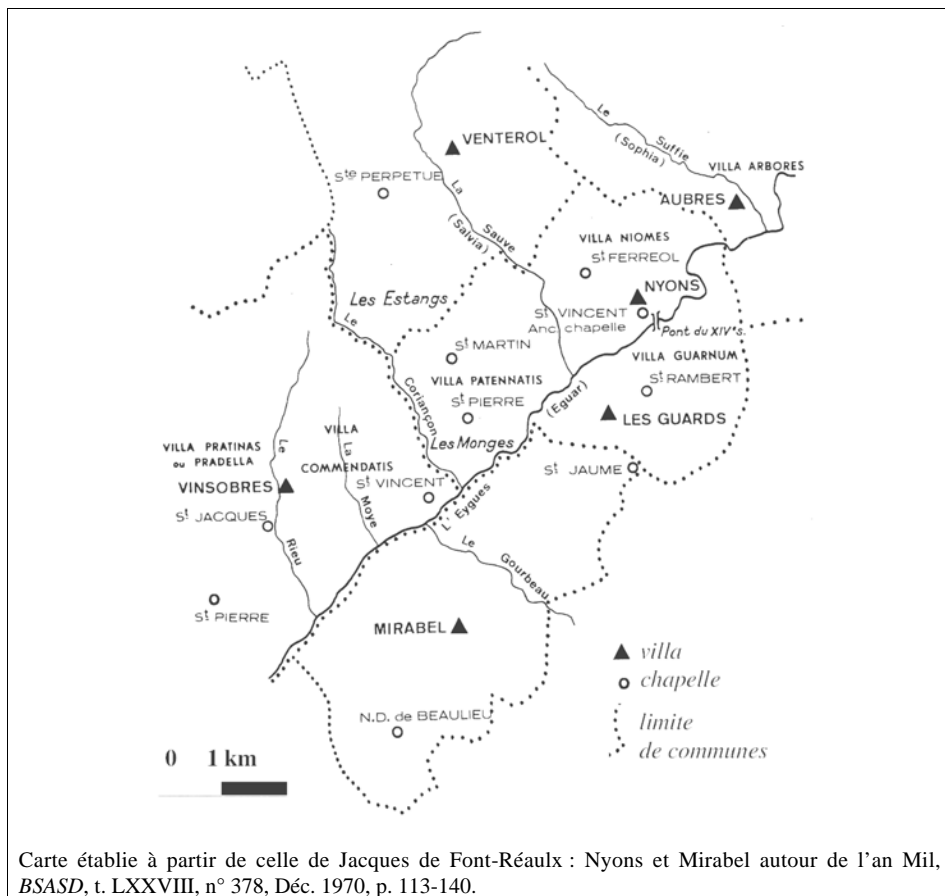
Des *villae* cédées par l'Archevêque Annon à Pons, du nom de *Niomes*, de *Patennatis*, de *Commendatis*, de *Pradellas* et de *Pradinas* sont attestées par une donation du 9 juin 981 ; elles ont les confronts suivants :

« consorciant ipsas res de uno latus rivum Equar decurrente ; de alio latus villas que terminant ipsas terras stagnum et inauracianos ; di uno fronte rivum que dicitur Sophia et villam que nuncupatur Arbores ; et in alio terminio Buzansi ; ac si quis alii sunt consortes ».

La rivière de l'Eygues constitue la limite méridionale d'un terroir mais ne donne pas le contour de la *villa* ; des *villae* non dénommées et des étangs et "*inauracianos*" ou "*mauracianos*" correspondant aux lieux-dits des Estangs et du Petit Estan, au nord, en amont du ruisseau du Coriançon, servent également de confronts.

Les noms de *Sophia* et d'*Arbores* se sont conservés dans l'appellation du ruisseau de Soffie et du village d'Aubres. Ils constituent la limite occidentale. De l'autre côté, le lieu de Buzansi situé plus à l'ouest que celui de *Pradinas*, sert de confront. Deux ruisseaux, l'Eygues et la Sauve, délimitent respectivement au sud et à l'est ces deux *villae* ; nous avons par là-même la délimitation occidentale de la *villa* de *Niomes* ; en effet la charte de 981 nous indique la contiguïté de ces deux *villae*. Dans la charte de 985, d'autres *villae* servent de confronts aux deux autres points cardinaux, aux *villae* de *Commendatis* et de *Pradinas* : la *villa Canillata* et celle de *Belnone* ; elles sont situées d'après Jacques de Font-Réaulx, respectivement au nord et à l'ouest. Le ruisseau du Coriançon ne constitue pas une limite et la *villa Commendatis* s'étendait sans doute sur les deux rives.

Doc. 11 : Carte des *villae* dans le Nyonsais au X^e siècle



Dans ce dernier exemple, il est étonnant que la *villa Patennatis* n'ait pas été prise comme confront oriental. Aurait-elle été absorbée par la *villa Commendatis* entre temps ? Ou n'aurait-il pas eu plutôt confusion de la part du transcritteur sur les noms de *Pratinas* et de *Patennatis* ; ne s'agirait-il pas de la même *villa* ?

Jacques de Font-Réaulx donne une interprétation peu fondée de l'emplacement de cette *villa Pratinas*. Et bien que son raisonnement reste très logique sur la localisation géographique, il affirme lui-même que ce terroir reste supposé ; il met également sur le compte d'une réelle volonté de la part du rédacteur de la charte de ne pas avoir voulu mentionner les deux chapelles Saint-Pierre et Saint-Jacques qui se situaient dans cette *villa*. La localisation précise de la *villa Pradinatas* reste à définir et la réelle existence de deux *villae* différentes seraient encore à prouver. Par conséquent, seule la surface de la *villa Niomes* peut être assez précisément calculée, soit 9 km². Cette moyenne semble aussi valable pour la *villa Patennatis*.

Le Rosanais

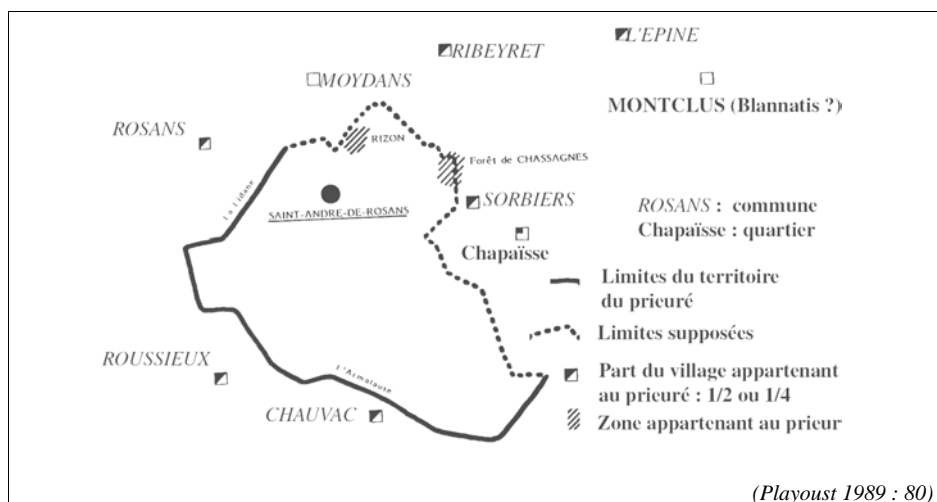
Le testament du clerc Richaud donne les confronts d'une *villa* où se situe l'église de Saint-André qu'il donne à l'abbaye de Cluny :

« *in eodem pago Rosanensi villam quae apud eandem ecclesiam cum omnibus quae illi atinere videntur, nec non et castrum Rizonem ipsi concedo, cujus videlicet et villae Capadicis ab oriente territorio villae quae dicitur Sorbaria et territorio villae Capadicis ab oriente rivulo Liddana a septentrione vero territorio villarum Mogdanis et Moriarae, a meridie quoque rivulo Armelosa* » (CLU n° 1784 ; Playoust 1989).

La limite orientale est composée de deux territoires de *villae* du nom de *Sorbaria* et de *Capadacis*. Ces noms de lieux se retrouvent aujourd'hui dans la dénomination de la commune de Sorbiers et du hameau de Chapaisses (co. de Montjay).

Le ruisseau dénommé Lidane dont l'appellation subsiste aujourd'hui, fait office de confront occidental.

Doc. 12 : Carte des possessions du prieuré de Saint-André-de-Rosans



La *villa* de *Mogdanis* ou Moydans (can. de Rosans) et la *villa* de *Morariae*, lieu-dit Moraire situé au pied du mont Risou, constituent les limites septentrionales. La rivière de l'Armalause, affluent de l'Éygues "ferme" ce terroir au sud. Ces confronts délimitent une surface de 32 km² soit une moyenne de 8 km d'est en ouest et de 4 km du nord au sud.

Cependant ces *villae*, lieux-dits ou rivières, ne correspondent pas à la seule délimitation de la *villa* de Saint-André, mais comprennent également le *castrum Rizonis* situé entre Moydans et Saint-André-de-Rosans (Nicault 1998 : 102-103).

Résultats et comparaisons

Si les *villae* se définissent dans le premier exemple comme un « territoire d'un seul tenant » (Bonnassie 1976 : 271). Les *villae* du deuxième exemple, feraient plutôt référence à un noyau précis dont un territoire dépendrait étroitement ; la référence au *territorium villae* plutôt que directement à la *villa*, semble le montrer. Les territoires des *villae* adoptent des surfaces différentes. La *villa* de Saint-André-de-Rosans couvre 32 km² et celle de Nyons 9 km². Si trois ou quatre *villae* occupent la commune actuelle de Nyons, celle de Saint-André est légèrement plus importante que la surface de la commune actuelle. La commune de Nyons rassemble plusieurs *villae*. Cette différence d'échelle doit-elle être imputée au contexte différent de la rédaction de l'acte ? En effet, le premier rapporte une concession de terres et de biens à un particulier qui a la charge de les exploiter, le second concerne la donation d'une *villa* et de terres à l'abbaye de Cluny, dans l'intention de créer un prieuré dépendant de Cluny.

Si les modules de superficie n'apparaissent pas comme une des caractéristiques de la *villa*, les limites restent les mêmes et reposent sur des éléments naturels ; les rivières et cours d'eau, la Lidane, l'Armalauze, le torrent de Suffie, la Sauve en sont les principaux représentants. Les eaux dormantes peuvent également constituer des limites : "*Lactenis*". Il est étonnant que le relief si présent dans les Baronnie n'ait pas constitué des bornes. L'emprise des territoires des *villae* ne s'effectuait-elle que dans les plaines et bassins plus fertiles et plus facilement exploitables ?

Leur ancrage dans le sol se fixe également par rapport à l'extension des territoires d'autres *villae*, (*Sorbaria*, *Mogdanis*...). Dans ce cas, les anciens finages et l'influence des divers pouvoirs en place ont pu également avoir une influence sur leur aire d'extension. Le manque de données textuelles ou archéologiques ne peut malheureusement pas permettre d'approfondir cette réflexion ; les possesseurs des *villae Bozani*, *Canillata* et *Belnone* ne sont pas indiqués et les propriétaires des autres moitiés des *villae* de Rosans, de *Gemae*, de Roussieux et de Moraire restent anonymes. Les territoires des *villae* dont la surface pouvait également varier en fonction de la nature du sol et de son exploitation, abritaient une à plusieurs églises dont le vocable reste un indicateur très précieux d'identification.

***Villae* et paroisses au X^e siècle**

Le réseau paroissial antérieur au XI^e siècle reste très mal connu en Baronnies, en raison de la pauvreté des sources. Les concessions en précaire et les donations aux grandes abbayes ne prétendent pas à l'exhaustivité (Avril 1992 : 202-218). Sur dix-neuf localités, onze églises sont mentionnées, soit plus de la moitié ; entendons par localités : la *villa* dont le nom a été adopté dès le XI^e ou XII^e siècle, comme chef-lieu de mandement ou correspondant aujourd'hui à un chef-lieu de commune ou à un hameau ; les lieux-dits en sont exclus). Les *villae Mogdanis, Buzansi et d'Arbores, de Belnone*, citées seulement comme confronts ne sont ici pas comptabilisées.

Au X^e siècle, la pluralité de sanctuaires au sein d'une même *villa* reflétait une implantation précoce et échelonnée au cours des siècles ; elle n'est pas réellement conditionnée par les limites des *villae*, cadres des structures territoriales encore en vigueur. Seules les *villae* de *Commendatis* et de Saint-André-de-Rosans comprenaient vraisemblablement une seule église, les autres en abritaient plusieurs. La *villa Niomes* abrite les églises Saint-Vincent et Saint-Ferréol ; celle de *Patennatis*, les églises Saint-Martin et Saint-Pierre ; seul le nom de quartiers ont conservé le vocable de ces églises se référant aux premiers temps de la chrétienté. En revanche, une campagne de fouille menée en 1989 par Y. Esquieu a permis de mettre au jour une église pré-romane comprise à l'intérieur de l'édifice XI^e-XII^e siècles du prieuré de Saint-André-de-Rosans (Esquieu 1989 : 149-156).

La rareté des vestiges et la vision restrictive des sources scripturaires restreintes aux actes de donations permettent néanmoins d'entrevoir à l'échelle micro-régionale une densité réelle de l'implantation ecclésiale ; elle révèle dans la majeure partie des cas une situation antérieure, héritée du haut Moyen Age et au mieux de l'Antiquité tardive.

Un héritage de l'antiquité tardive ?

Les Baronnies portent les marques d'une christianisation précoce. La plus ancienne inscription funéraire du département des Hautes-Alpes datée du VI^e siècle, provient de la commune de Bruis. Cette pierre gravée a pu être transportée⁹ ; néanmoins cette commune abritait un prieuré édifié dans la plaine, au lieu-dit le Prieuré, implanté à 800 m du village actuel situé en bord de route et à 1,5 km du *castrum* sur des parcelles révélant la présence de *tegulae*, le prieuré était une dépendance au XII^e siècle, de l'abbaye de l'Ile-Barbe.

⁹ Cette pierre découverte dans les ruines du village de l'ancien *castrum*, a été intégrée dans le mur de l'église de Bruis.

Cette dernière était héritière d'un réseau d'églises prieurales situé dans le Val Bodon.

« (HIC REQUIESCIT IN) PACE BONAE MEMORIE
... VIXI)T ANNIS QUINQUAGINTA
... I)OHANNE V(IRO) C(LARISSIMO) C(ONSULE) IND(ICTIONE)
SECUNDA MORT(E) »¹⁰.

Malgré l'absence de documentation entre le récit de la vie de saint May et le début du XII^e siècle, il est plausible qu'un certain nombre d'églises dont hérita l'abbaye de l'Ile-Barbe dans la vallée de l'Oule, la moyenne vallée de l'Eygues et le nord du bassin de l'Ennuye, furent créées sous l'impulsion donnée par cet abbé au V^e siècle (Barruol 1981 : 331 ; Chevalier 1866).

Par ailleurs, en 861, les églises Sainte-Jalle et Sainte Luce et les églises saint-Auban et de *Lambricis*, sont clairement attestées comme ayant fait partie de fondations effectuées dans l'étroite dépendance de l'abbaye de Saint-May¹¹. Ces églises sont encore citées parmi les trente-sept églises mentionnées à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle dans la liste des taxes synodales du Petit Diocèse de Sisteron. Dix-huit d'entre-elles se situent dans la vallée de l'Ennuye.

A Sainte-Jalle, l'église de plaine, (actuellement désignée sous le vocable de Notre-Dame-de-Beauvert), implantée sur une occupation antique et sur une nécropole de l'antiquité tardive, est le fruit d'une reconstruction dans le troisième quart du XII^e siècle effectuée sans doute sous l'impulsion de l'abbaye de Cluny (Barruol 1981 : 331). Portant sans doute encore au XI^e siècle le vocable de la sainte qui vécut à Sainte-Jalle au VI^e siècle et qui fut inhumée dans l'église Saint-Etienne du *vicus Baginensis*, l'église aurait été rebaptisée lors de son rattachement à l'abbaye de Cluny, aux environs des X^e et XI^e siècles sous le vocable de Sainte-Marie. Cette église garde au XIII^e siècle, une fonction funéraire ; en novembre 1263, Bertrand de Mison élit sa sépulture dans le cimetière de Sainte-Marie de Sainte-Jalle (AD 38 B 4083). Un cimetière entourait encore l'église il y a quelques années.

Au sud de Sainte-Jalle, l'église Sainte-Luce est en position dominante juchée à 920 m d'altitude sur la montagne de Montlaud, barrière séparant au sud, le bassin de Sainte-Jalle de la vallée de l'Ouvèze en aval de Vercoiran. Actuellement une église datant de la fin du XI^e siècle, à une nef et trois absides construites à l'aide de petits moellons bien assisés, occupe un terre-plein herbeux étroit et protégé à l'abri de hautes strates rocheuses verticales (AD 38 VIII B 233, f^o 73 r^o). Au XIII^e siècle, deux moines dépendant de l'abbaye de Cluny et du prieuré de sainte-Jalle y résidaient. Cette église s'est implantée sur un site d'habitat de l'époque proto-historique (renseignements et fouilles de René Gras, Nyons).

¹⁰ Traduction : « Ici repose en paix (N...) de bonne mémoire (qui) a vécu cinquante ans (enterrée le...) ».

¹¹ Livre vert ou COLOMBI, *De Rebus gesti Sistarie Opusc. varia*, 1668, Lib. : 26.

A quelques kilomètres à l'est, le col de Bodon, implanté entre la montagne de la Serrière et le Mont Saint-Mathieu, chaîne de montagnes situées dans le prolongement oriental de la montagne de Montlaud, rappelle le nom de la prestigieuse abbaye de Saint-May et du val *Bodonensis* placé sous sa dépendance.

Les BaronnieS offrent plusieurs exemples d'églises (connues pour la plupart d'entre elles, seulement au X^e et XI^e siècles par les textes), édifiées sur des sites du Bas-Empire, de l'Antiquité tardive voire sur des sites proto-historiques (site de Sainte-Luce, commune de Vercoiran) ; la prospection de surface et les fouilles archéologiques révèlent une certaine forme de pérennité du choix de l'implantation d'églises sur des terroirs occupés plus anciennement avec de possibles phases d'interruptions : Saint-André-de-Rosans (Esquieu 1989), Saint-Laurent à Barret-Le-Bas (Estienne 1999 : 311-320), Saint-Blaise à Plaisians, Saint-Brice à Pierrelongue, Saint-Marcellin-lès-Vaison (Estienne, rapport de fouilles 1995/1996).

Prieurés séculiers et paroisses

Parallèlement à la présence d'églises privées ou prises dans l'aire d'influence de l'évêque, le rôle prédominant du monachisme expansionniste et rural dans le quadrillage du terroir en cette fin du X^e siècle s'affirme très nettement ; leur vocation que l'on devine pour un grand nombre d'entre-eux paroissiale est en revanche très rarement précisée.

Seules l'église *Rosanensis* et l'église de Saint-Pantaléon (co. de Saint-Pantaléon-les-Vignes) sont désignées en tant que *cella*, « sanctuaire construit sur des dépendances devenues monastiques » (Avril 1992 : 204). Cette qualification correspondait au récent transfert de ces églises dans le temporel de l'abbaye bénédictine de Cluny ; au-delà de l'implantation effective, dès le XI^e siècle, d'un prieuré clunisien important en ces deux localités, les deux églises dont le vocable fut adopté, deux siècles plus tard, par le *castrum*, trahissaient leur vocation primitive de paroisses.

Si la paroisse transparait également dans la perception d'un revenu, la moitié de l'église Saint-Arey de la *villa* de Rosans est cédée à l'église Saint-André, avec tout ce qui peut être perçu sur cette moitié : *atque omnibus quae ipsi medietati pertinere videntur*, (CLU n° 1784) elle n'est pas encore perçue comme un territoire nettement délimité (Avril, 1990) ; l'église demeure « un cadre religieux, le centre d'un groupe social sans doute, pas celui d'un territoire » (Bourin 1990 : 38).

***Villae* du XI^e siècle et *terminium*, les prémices d'une mutation**

Les *villae*

Malgré la rareté des sources, force est de constater la diminution très nette des mentions de *villae* au XI^e siècle et leur disparition effective au début du XII^e siècle. Les *villae* *Guarnum* et *Pupiana* sont deux *villae* situées actuellement sur la commune de Nyons, dont le nom est également porté par une autre *villa* mentionnée dès le X^e siècle.

La première, située sur la rive gauche de l'Eygues, dominait le verrou rocheux situé à l'entrée septentrionale de la ville de Nyons. La *villa Pupiana*, détenue en 1023 par les mêmes possesseurs Pons et Laugier, correspondrait au lieu-dit Saint-Peyre situé en limite nord-ouest de Châteauneuf-de-Bordette « Ce quartier en limite d'Aubres, sur le versant est de la montagne d'Essaillon garde très probablement le souvenir de cette église Saint-Pierre de *Prupriane* mentionnée en 1348 : noble Giraud de Venterol de Mirabel en cédait alors les droits de patronage et de collation à François Combi de Florence avec tout son domaine de Châteauneuf-de-Bordette » (Bois 1992 : 85). Les six autres *villae* se situent dans d'autres zones géographiques.

Le *terminium*

En 1064, à Mévouillon, Gisla fait don à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de son alleu situé « *in terminio de villa que vocatur Medullis* ». Ce terme, également employé à propos de la *villa Buzansi*, n'est pas plus explicité. Mévouillon n'est pas une localité récemment colonisée ; le plateau où se juchait la forteresse a été occupé dès l'époque proto-historique (Catelan, notes du début du XX^e siècle) ; deux autels antiques et une agrafe à double crochets en bronze, datée entre la fin de l'époque mérovingienne et l'époque carolingienne (Colardelle 1983 : 254), ont été trouvés dans la commune (mais la localisation précise de ce mobilier n'a pas été déterminée). Le *terminium* souligne ici la présence d'un territoire nettement défini dont les confrants ne sont pas précisés, mais qui correspondaient soit aux limites du territoire d'une autre *villa* soit à un front de colonisation ou de défrichement. L'emploi de ce terme éclipse la notion de territoire que pouvait encore couvrir le terme de *villae* dans la deuxième moitié du X^e siècle.

La diminution du nombre des *villae* traduisait-elle un changement décisif dans les modes de structuration du terroir que reflétait déjà timidement la modification sémantique du terme de *villa* ?

Villae du XI^e siècle

Dates et Références	<i>villae</i>	Localisations	églises
1023 CLU n° 2779	Pupiana	co. de Châteauneuf-de-Bordette	
	Fexiana	?	
	Les Guards	co. de Nyons	
1045 CSV n° 691	Jugurnis		Sainte-Marie Saint Pierre
1058 CSV n° 692	Cadorgas	co. Chorges	
1064 CSV n° 1083	Mévouillon	can. de Séderon	Eglise anonyme
1082 CLU n° 3590	Vilaseca	co. du Revest-du-Bion	
	Petote	"	
env. 1100 CLU n° 3761	Syronna	can. de Rosans	
	Medianus	?	
	Moveria	?	
XI ^e siècle Pouillé	Parpaciana	val Bodon, vallée de L'Ennuye ?	Eglise anonyme

Le déclin de l'emprise du pouvoir comtal sur les vastes domaines publics et la détérioration de l'étroite relation d'interdépendance entre le comte et les grandes lignées de son entourage chargées de gérer le fisc, provoquent la naissance et le développement très rapide de nouveaux pôles d'attraction, symboles d'un pouvoir morcelé ; chacun des grands alleutiers désireux de concrétiser dans le terroir environnant de nouveaux droits acquis sur des biens devenus privés, développe de nouvelles cellules représentatives d'un pouvoir politique, économique et social privé. Le *castrum* et le *castellum* en sont les divers modes d'affirmation.

Les premiers *castra* et *castella*

De la fin du X^e siècle jusqu'à 1030, la première vague de création de *castrum* est équilibrée par rapport à la seconde ; douze *castra* ou *castella* sont précisément datés de cette période. De 1030 à 1094, l'on note cinq nouvelles mentions et six nouveaux *castra* apparaissent dans la première moitié du XII^e siècle. A ce total de vingt-trois *castra*, sept autres simplement datés du XI^e siècle, doivent s'ajouter.

En 1023, la coexistence d'une *villa* et d'un *castrum* illustre ce temps de la restructuration du cadre territorial et fiscal : *de Guarno autem castro et de quadam villa similiter vocatam Guarnum...* Pour la première fois, deux entités différentes font référence à la même localité. Le lieu est mentionné en premier et est directement associé à la nouvelle cellule : le *castrum*. La référence à la *villa*, citée en seconde position, semble trahir l'élaboration sinon d'une forme de hiérarchie, du moins d'un centre d'intérêt différent. Sa citation en 1023 correspondant à sa dernière mention, semble en effet confirmer cette première impression. Le rappel d'un même lieu exclut l'identification de la *villa* à un territoire. S'agissait-il déjà d'un noyau d'habitats groupés indépendants du *castrum* ? S'il est difficile de répondre, la permanence du *castrum* des Guards au XII^e siècle, sans doute au détriment de la *villa* alors disparue, permet de suggérer une coexistence des deux cellules au début du XI^e siècle dans cette période de transition. Cette dernière se développe dans un contexte volontairement flou des cellules d'encadrement du peuplement en pleine mutation. L'étude du vocabulaire révèle très nettement cette difficulté d'interprétation des nouvelles cellules structurantes des terroirs : le *castrum* et le *castellum*.

Définition et approche du concept de *castrum* et de *castellum*

Etant donnée l'imprécision des chartes relatives aux Baronnie, l'emploi distinct des deux termes *castrum* et *castellum* par les auteurs des X^e et XI^e siècles reste difficile à saisir. Le seul exemple de Trescléoux (can. de Serres) le souligne :

« *Igitur in territorio castri mei quod vocatur Trescleous, in monticulo ubi est ecclesia Sancte Marie... in territorio prescripti castelli quod appellatur Trescleus...* » (année 1075, CSV n° 731).

Néanmoins, comme dans le Midi de la France, le *castrum* des Baronnie ferait plutôt allusion à un ensemble regroupant le château et le territoire qui l'entoure. « *Donamus... condaminam in castro que nominatur Tresclevis cum arboribus que mea sunt* » (année 1094, CSV Liasse 63, n° 3-2.).

La donation des revenus de terres du *castrum* conforte cette idée : « *... que ad medietatem ipsius castri culta et inculta pertineretur videntur* ».

En revanche, le *castellum* désigne plus volontiers le château, point de repère et centre du territoire et de l'habitat qu'il attire près de lui. L'église Saint-Antonin des Mées se situe « *in territorio castelli* » (année 1023, CLU n° 2779).

L'habitat pris dans la dépendance du château n'apparaît pas encore regroupé autour de lui. En 1075, les maisons de Trescléoux, situées dans le territoire du *castellum* peuvent également correspondre à un habitat dispersé :

« ... *alodium atque fevum quod habeo in toto territorio castelli quod appellatur Trescleus et in domibus, in campis, vineis, terris cultus et incultis...* » (année 1075, CSV n° 732 Trescléoux).

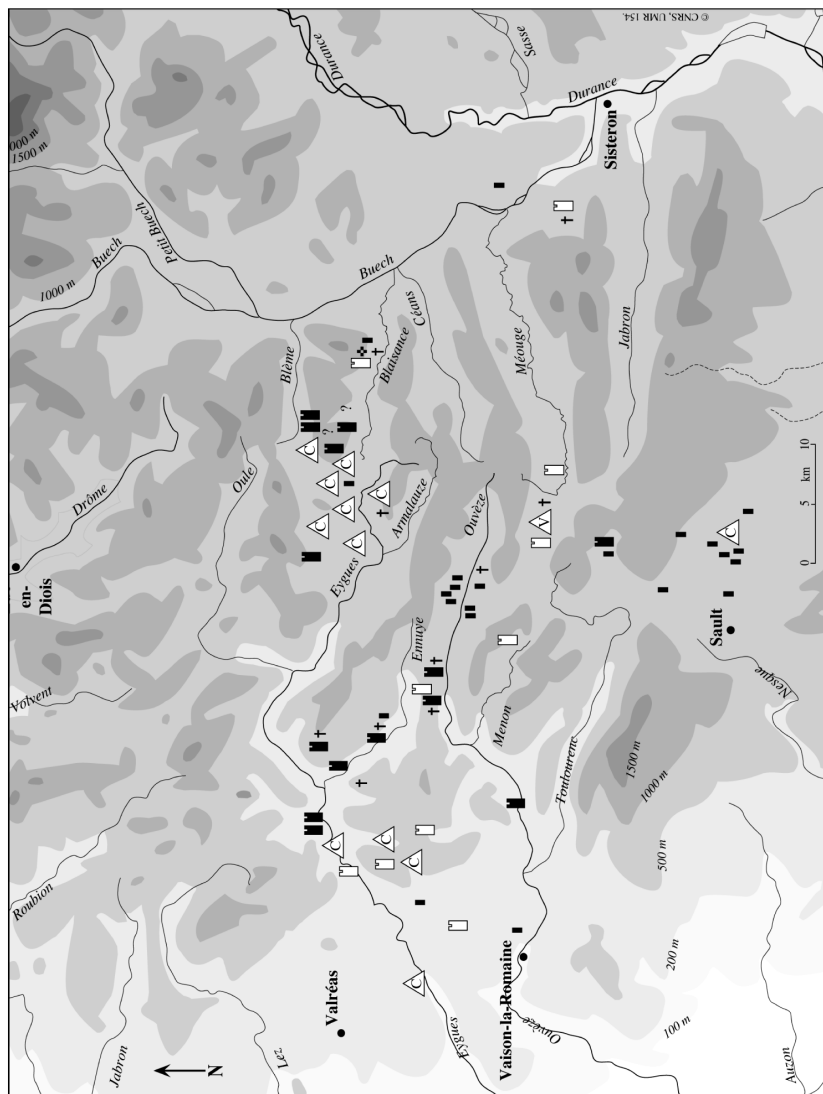
Le *castrum* structure l'espace (terres cultivées et *saltus*) en territoires très nettement délimités dont l'emprise de l'un s'arrête à l'extension de l'autre. Le *castrum* de Serres constitue la limite orientale d'un vaste domaine cédé par le clerc Richaud à l'abbaye de Cluny : « *usque ad territorium castrum quod dicitur Cerredum* ». Le *castrum* et le *castellum* structurent peu à peu les "campagnes". Ils absorbent les anciens finages, le manse, la tenure, le *saltus* tout autant que l'*age* (CLU n° 2779). La donation effectuée en 1023 par les Mirabel de *castra* situés dans le Nyonsais englobait « les forêts, les vignes, les *villae*, les prés, les étangs et rivières qui en dépendaient et tout ce qui paraît cultivé ». L'alleu et fief que Pons Adalbaldu possédait au XI^e siècle, dans le territoire du *castellum* de Trescléoux rassemble les maisons, les champs, les vignes, les terres cultivables et incultes, les prés et les pâtures, les arbres de toutes sortes, les montagnes, les collines non cultivées, les rochers, les vallées et tout ce qui en dépendait (CSV n° 732). En 1060, Percipia donne à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une moitié de manse située dans le territoire du *castrum* du Poët-en-Percip (CSV n° 730).

Le *castrum* peut être partagé comme n'importe quel bien fiscal, mobilier et immobilier. Le clerc Richaud offre à l'abbaye de Cluny la moitié du *castrum* de Mison avec tout ce qui en dépendait : « *cum omnibus que ipsi medietati pertinere videntur* ». En 1023, Laugier et ses frères cèdent la quatrième partie du *castrum* de Bar, de *Clarenciagias*, de *Guarnum* et de *Pictavis* ; ils font également don de la moitié du *castrum* d'*Altonum*. Les parts de revenu du *castrum* correspondent dans certains cas à un territoire nettement délimité. Les limites des parts suivent par exemple des ravins :

« ... *cum quarta parte territorii ejus, quod est inter duas aquas, id est Medeliam et Catuzonices...* » (CLU n° 3620).

Le *castrum* ou *castellum* des Baronnie s'impose comme une cellule qui englobe non seulement les terres mais recouvre également la perception de redevances qui s'y rattachent en fonction de limites territoriales et foncières précises.

Doc. 13 : Carte des villae et castra du XI^e siècle



Légendes

- ▲ villa cédée à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille
- △ villa cédée à l'abbaye de Cluny
- castellum
- castrum
- + églises
- ▲+ églises in villa ou in territorio villae
- + églises in castris ou in territorio castris
- locus
- ◆ cella

Carte : M.-P. Estienne, M. Guillaume

Castra et castella de 988 au milieu du XII^e siècle

(T) église située dans le territoire du *castrum* ou du *castellum*

date et réf	lieu	<i>castrum</i>	<i>castellum</i>	églises du <i>castrum</i>	églises
988 CLU n° 1784	Mison Rison Serres (Malaucène)	X X X X			
999 CLU n° 2480	Condorcet	X			
XI ^e siècle CLU n°3331	Condorcet		X X		
env. 1000 CLU n° 2529	Le Revest		X		
1014 Manteyer	Mollans		X		
1022 CLU n° 2771	Beaujeu Lus	X	X	Sainte-Marie (T)	
1023 CLU n° 2779	Bar Guarnum Pictavis Altonum Mirabel	X X X X X			
1030 CSV n° 712	Dromon		X		Saint-Geniez (CSV n° 712)
1058 CSV n° 694 CSV n° 692	Turriers Faucon	X X	X		
XI ^e siècle CSV n° 711	Les Mées		X	Saint-Antonin (T)	
1059 CSV n° 689	Mirabel		X		Sainte-Marie (<i>Pulcro Visu</i>)
1060 Cart. Apt p. 239	Barret-de- Lioure		X		

1087 CLU n° 3620	Château- Giraud (Ribiers)		X	<i>ecclesia de castello</i>	Saint-Jean Sainte-Marie cimetières
1075 CSV n° 731	Trescléoux	X	X	Sainte-Marie (T) (<i>cella</i>)	
1094 CSV p. 93 CSV n° 843	Trescléoux	X	X		Sainte-Marie Saint-Clément
XI ^e siècle Pouillé	Sainte-Jalle		X	Eglise Saint-Jean et Sainte-Marie, <i>castelli ejusdem</i>	<i>ecclesia</i> Sainte- Jalle
	Curnier		X	Saint-Auban <i>ejusdem castelli</i>	Saint-Nicolas
	Sahune		X	Eglise Saint-Jean <i>ipsius castelli</i>	Saint-Michel
	Bésignan		X	Saint-Thomas <i>ejusdem castelli</i>	Saint-Pierre
	Vercoiran		X	Sainte-Marie <i>ejusdem castelli</i>	église anonyme <i>de Vercoirano</i>
env. 1100 CLU n° 3761	Rosans Castelliono Medianus		X (X) X		
1100 Bibl. Ing. Ms 2401	Salérans	X			
1144 RD n° 3721	Nyons	X			

De la fin du X^e au milieu du XII^e siècle, le *castrum*, en Baronnie, n'est pas un château de conquête des sols dans le sens restreint du terme. Les terres ont en effet été préalablement colonisées ; il impose néanmoins peu à peu l'autorité seigneuriale sur des terres et des gens qui l'habitent et la travaillent.

Castrum, castellum et habitat : une notion implicite ?

Si l'habitat tombe sous la dépendance de ce nouveau pôle centralisateur du pouvoir, il ne prétend pas encore au regroupement concerté et effectif. L'unité d'habitation est évoquée, mais non la notion de village et encore moins celle de bourg castral ou d'habitat regroupé, né sous l'étroite dépendance du château :

*... unam medietatem et de hereditate mea que mihi evenit et exceptis castellis cum edificis domorum... (an 1000 environ : Le Revest, co. de Montclus, CLU n° 2529).
... in toto territorio castelli quod appellatur de Trescleus, in domibus et in campis, vineis, terris cultis et incultis et collibus.*

Si des habitats ruraux sont attestés, la notion sous-jacente de village n'est pas explicite dans les textes.

Le *castrum* peut être partagé comme n'importe quel bien fiscal, mobilier et immobilier. Le clerc Richaud offre à l'abbaye de Cluny la moitié du *castrum* de Mison avec tout ce qui en dépendait : « *cum omnibus que ipsi medietati pertinere videntur* ». En 1023, Laugier et ses frères cèdent la quatrième partie du *castrum* de Bar, de *Clarenciagias*, de *Guarnum* et de *Pictavis* ; ils font également don de la moitié du *castrum* d'*Altonum*. Les parts de revenu du *castrum* correspondent dans certains cas à un territoire nettement délimité. Les limites des parts suivent par exemple des ravins :

« ... cum quarta parte territorii ejus, quod est inter duas aquas, id est Medeliam et Catuzonices... » (CLU n° 3620).

Le *castrum* ou *castellum* des Baronnie s'impose comme une cellule qui englobe non seulement les terres mais recouvre également la perception de redevances qui s'y rattachent en fonction de limites territoriales et foncières précises.

De la fin du X^e au milieu du XII^e siècle, le *castrum*, en Baronnie, n'est pas un château de conquête des sols dans le sens restreint du terme. Les terres ont en effet été préalablement colonisées ; il impose néanmoins peu à peu l'autorité seigneuriale sur des terres et des gens qui l'habitent et la travaillent.

Dans le cadre des garants de la structure villageoise, rappelés par R. Fossier tels l'église, le cimetière, le château..., il convient de s'interroger sur la place du *castrum* ou du *castellum* vis-à-vis de la paroisse. (La première moitié du XI^e siècle ne présente cependant qu'une seule nouvelle mention : *villa Mollanis* (Mollans-sur-Ouvèze), année 1014, Manteyer 1914 II : 98-99, n° LXXXV). La donation est en faveur de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon.

L'accapement des biens d'église n'aurait-il pas favorisé une forme d'adaptation du *territorium castri* aux anciens terroirs et territoires, plutôt qu'une restructuration des terroirs et un regroupement précoce de l'habitat autour du château ?

Paroisses et castella au XI^e siècle

Au XI^e siècle, quarante-six nouvelles mentions d'églises sur cinquante-quatre localités citées, s'ajoutent aux treize églises des IX^e et X^e siècles dont le vocable est connu.

La multiplicité des paroisses, un héritage ?

Plus qu'une réelle multiplication des paroisses, la connaissance de ces églises résulte des très nombreux transferts d'églises confiées aux abbayes dans la seconde moitié du XI^e siècle. Ces donations signalent un certain nombre d'anciennes paroisses "récupérées" par les monastères (copie du livre vert et pouillé ; rappelons que les cinq églises, Sainte-Jalle, Sainte-Luce, Saint-Auban près de Saint-May, Lambricis et Saint-May sont mentionnées d'après la même source dès le IX^e siècle).

La conservation d'une liste des trente-sept églises du Petit diocèse de Sisteron datée de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle, permet de connaître la densité du réseau paroissial à l'échelle d'un bassin versant.

Ce mouvement fut appuyé par Ripert de Mévouillon qui à double titre, seigneur laïque et évêque de Gap, s'inscrivait dans la dynamique de cette « situation nouvelle où les évêques ne furent pas étrangers à des donations, puisqu'ils abandonnèrent des églises en leur possession ou facilitèrent les passages de la propriété des laïcs à celle des moines » (Avril, 1987 : 211).

Préciser le rôle et la place du *castrum* par rapport à la paroisse permet-il de mieux définir son incidence sur les terroirs ? Si le nombre des paroisses n'a pas forcément beaucoup changé du X^e au XI^e siècle, le contexte de leur intégration est sensiblement différent.

L'absorption de la paroisse par le castrum

Seules deux églises dont les vocables restent inconnus sont situées dans une *villa* (Mévouillon, *Parpaciana Parpacia* est un lieu-dit non localisé mais qui fait partie ou est à proximité du bassin de l'Ennuye, car il est cité dans la liste du Petit Diocèse). Une seule fait partie d'un territoire Saint-Michel *sita in territorio de Buyx* (Le Boisset, commune de Saint-Sauveur-Gouvernet). La majorité des églises (trente-six) est dissociée de toute entité territoriale et politique (hormis le diocèse et le nom du lieu-dit). Sept sont cependant dépendantes d'un *castellum* et trois d'un *castrum*).

Eglises citées dans la liste synodale du Petit Diocèse de Sisteron datée du XI^e siècle
(Bois 1997 : 101).

Eglises	Localisation
<i>Monasterium Sancti Marii</i>	Saint-May
<i>Ecclesia Sancti Johannis ipius castelli</i>	Sahune
<i>Ecclesia Parpaciana</i>	?
<i>Ecclesia de Lambricis</i>	?
<i>Ecclesia Sanctae Gallae</i>	Sainte-Jalle
<i>Ecclesia Sanctae Marie et Sancti Johannis castelli ejusdem</i>	Sainte-Jalle
<i>Ecclesia Sanctae Luciae</i>	Vercoiran
<i>Ecclesia Sancti Marcelli de Villari</i>	Le Villard, co. de Montaulieu
<i>Ecclesia Sanctae Mariae de Folano</i>	Le Feuillan
<i>Ecclesia Sancti Nicolai de Corneario</i>	Curnier
<i>Ecclesia Sancti Albani ejusdem castelli</i>	Curnier
<i>Ecclesias sancti Michaeli de Anseuno</i>	Sahune
<i>Ecclesia sancti Johannis ipius castelli</i>	Sahune
<i>Ecclesia sancti juliani ipsius castelli</i>	Sahune
<i>Ecclesia sancti Petri de Cibarano</i>	Soubeyran, co. de Rémuzat
<i>Ecclesia sancti Castoris de Ban</i>	Ban, co. de Saint-Sauveur-Gouvernet
<i>Ecclesia sanctae Mariae de Sisa</i>	?
<i>Ecclesia sancti Salvatoris</i>	Saint-Sauveur-Gouvernet
<i>Ecclesia sancti Martini de Clausello</i>	Saint-Sauveur-Gouvernet
<i>Ecclesia sancti Michaelis sito in territorio de Buyx</i>	Boisset, co. Saint-Sauveur-Gouvernet
<i>Ecclesia sancti Stephani de Terrado</i>	Le Chastelas, co. de Bellecombe-Tarendol
<i>Ecclesia sancti Martini de Pogeto</i>	Le Poët-Sigillat, église castrale
<i>Ecclesia sanctae Mariae de ipsa Pogeto</i>	Le Poët-Sigillat de plaine
<i>Ecclesia sancti Petri de Besignao</i>	Bésignan
<i>Ecclesia sancti Thomae ejusdem castelli</i>	Bésignan, église castrale
<i>Ecclesia sancti Michaelis de Rocabruna</i>	Rochebrune
<i>Ecclesia Arpoone</i>	Arpavon,
<i>Ecclesia de Nizel</i>	Linceuil, co. de Rochebrune
<i>Ecclesia sancti Martini de Ebroilis</i>	Ubrieux, co. du Buis
<i>Ecclesia d'Altana</i>	Autanne
<i>Ecclesia de Vercoirano</i>	Vercoiran
<i>Ecclesia sanctae Mariae ejusdem castelli</i>	Vercoiran
<i>Ecclesia de Dilion</i>	Dulions, co. de Saint-Sauveur-Gouvernet
<i>Ecclesia sancti Albani</i>	Saint-Auban-sur-Ouvèze
<i>Ecclesia sanctae Eufemiae</i>	Sainte-Euphémie
<i>Ecclesia Lingonone</i>	Sainte-Jalle
<i>Ecclesia de Lingosterio</i>	?

En 1087, Féraud cède l'église du *castellum* de Château-Giraud (*ecclesia de castello*) à l'abbaye de Cluny. Aux Mées, l'église est située dans le territoire du *castellum*.

Dans les quatre autres exemples de la liste synodale du Petit Diocèse de Sisteron, l'expression usitée reste moins précise : « *ejusdem castelli* ». Cette formule est employée à la suite de la seconde église quand une localité en comprend deux ; elle laisse néanmoins un doute sur la dépendance de la première vis-à-vis du *castrum*. Deux des églises suivies par l'expression *ejusdem castelli*, correspondent au XIII^e siècle à des églises paroissiales qui sont situées, à cette époque, dans l'enceinte du bourg castral (Bésignan, Sainte-Jalle). Dans les deux autres exemples, cette expression s'applique à des églises implantées sur de vieux terroirs qui sont dans le territoire du *castrum* mais ne seront pas comprises dans l'enceinte du bourg castral au XIII^e siècle et resteront à l'écart des habitats regroupés (Curnier, Vercoiran). C'est également le cas de l'église Saint-Jean à Sahune, pour laquelle la formule *ipsius castris* est employée. Ce mot suit la deuxième église mentionnée, qui reste en dehors du bourg castral (Saint-Jean) et non la future chapelle castrale citée en première position (Saint-Michel), voir deux notes ci-dessus.

Nous retrouvons également cette expression d'appartenance à un *castrum*, aux côtés d'églises faisant partie d'une localité non comprises dans l'aire d'influence d'un *castrum* : Le Poët-Sigillat (*ecclesia Sancti Martini de Pogeto, ecclesia Sancte Mariae de ipso Pogeto*).

En revanche, quand une localité ne présente qu'une église, sa localisation n'est pas précisée. La notion de *castrum* était-elle implicite ou doit-on interpréter ce silence comme une forme de résistance des anciennes paroisses ?

Ces problèmes sémantiques et de syntaxe restent fondamentaux pour l'interprétation la plus fidèle possible d'indices déterminants sur le mouvement de restructuration des paroisses. Le couple "église-*castrum*" s'impose au détriment de celui d'"église-*villa*" qui transparaît cependant encore sans doute dans la multitude d'églises non localisées par rapport au *castellum* ou tout autre centre de peuplement. La dualité entre ces deux cadres d'intégration de l'église reste plus difficile à appréhender en raison du flou plus ou moins volontaire de l'expression *ejusdem castelli*. Néanmoins, l'emprise du *castrum* sur les anciens réseaux paroissiaux est largement amorcée au XI^e siècle ; le flou du vocabulaire ou des expressions usitées reflète sans doute ce temps de la restructuration des anciens finages greffés autour de l'église paroissiale, au profit du *castellum* ; la notion de *castrum* s'élargit, embrasse l'ensemble du territoire et devient le nouveau pôle centralisateur ; la *villa* disparaît progressivement laissant une multitude d'églises dans un territoire où l'emprise du *castrum* est croissante ; un certain nombre d'anciennes paroisses résiste encore au sein même du territoire du *castrum*.

Les églises des X^e et XI^e siècles

Dates et Références	vocablé	Localité	Contexte
IX ^e siècle ? Livre Vert	Sainte-Jalle Saint-May Saint-Auban Lambricis Sainte-Luce	Sainte-Jalle Saint-May Rémuzat Poët-Sigillat. Vercoiran	
X ^e siècle 984 (GCN n° 285)	Saint-Vincent Saint-Ferréol Saint-Vincent Saint-Martin Saint-Pierre	Nyons " Vinsobres " "	<i>villa Niomes</i> " " " <i>Commendatis</i> " <i>Pradinas</i>
988 (CLU n° 1784)	Saint-André Saint-Arey Anonyme " "	Saint-André-de-Rosans Rosans Chauvac Serres (?) L'Epine	<i>Villa</i> <i>villa</i> <i>villa Gema</i> <i>villa Blannatis</i> <i>villa Spina</i>
992 (Charte du pays d'Avignon n° LXXXVI)	Saint-Marcel	Mollans-sur-Ouvèze	<i>villa Mollanis</i>
1029 (CLU n° 2813)	Saint-André	Gap	
1030 (CSV n° 712)	Saint-Geniez	Saint-Geniez	<i>territorium</i> <i>Dromensi</i>
1045 (CSV n° 691)	Sainte-Marie Saint-Pierre <i>cum omni</i> <i>parrochia</i>	vers Embrun	<i>villa Jugurnis</i>
1059 (CSV n° 694)	Sainte-Marie	Mirabel	<i>Pulcro Visu</i>
1064 1095	anonyme Saint-Arey	Mévouillon "	<i>villa Medullis</i> <i>castrum Medoilo</i>
1060 (CSV n° 730)	Saint-Pierre	Rioms	
XI ^e siècle	Saint-Antonin	Les Mées	<i>in territorio</i> <i>castelli</i>
1075 (CSV n° 731)	Sainte-Marie <i>cella</i> Saint-Clément	Trescléoux "	<i>territorium castri</i>
1087 (CLU n° 3620)	anonyme Sainte-Marie Saint-Jean	Ribiers " (Clairecombes ?)	<i>du castellum de</i> <i>Château-Giraud</i>
Ant. au XII ^e siècle Ing. Ms 2401	anonyme	Salérans	

La main mise de familles laïques sur les biens d'église encourageait ce mouvement d'absorption de l'église paroissiale dans le territoire du *castrum* ; la restitution ou la donation d'une grande partie d'entre elles à une grande abbaye ne correspondait-elle pas à un jeu diplomatique destiné à s'arroger la protection des grands pouvoirs du moment ?

La création d'églises au XI^e siècle : une initiative des seigneuries laïques

La fondation d'églises devient légalement l'affaire de seigneuries laïques. A Trescléoux Ripert décide en 1075, de fonder un prieuré (*cella*) confié à l'abbaye Saint-Victor de Marseille :

Ea intentione, cum ipsius gratie divine auxilio, in possessione mea que mihi ex parentibus meis hereditario jure successit, cellam servorum Dei fundare desidero
(CSV n° 731).

Ripert « complétait les créations de l'époque précédente, indépendamment des anciennes circonscriptions administratives ou domaniales » (Avril 1987 : 209), non seulement en vertu de son statut de seigneur mais également en tant qu'évêque de Gap. L'église Sainte-Marie est fondée dans le territoire du *castellum*, sur un site privilégié ; implantée à 696 m d'altitude sur l'extrémité orientale d'un plateau, elle domine un carrefour de voies est-ouest et nord-sud qui relie Trescléoux à Serres, et la vallée de la Blaisance à celle du Buëch au niveau de Pont-Lagrang. Si le toponyme du "Monestier" s'est légèrement déplacé au nord dans la plaine, des vestiges quoique ténus permettent de restituer l'emplacement originel de ce prieuré. Un bouquet de chênes isolés délimite à l'extrémité orientale de ce plateau, désigné sous le nom du Serre de la chapelle, un emplacement rectangulaire. Les substructures d'un édifice orienté sont encore perceptibles sous l'herbe. Quelques trous ici ou là ouverts lors de fouilles clandestines, mettent en évidence quelques moellons de taille moyenne bien équarris. Le chemin public de Méreuil à Trescléoux passait sur ce Serre.

« Une église seule, quelque peu perchée, est aussi un pôle spatial ressenti comme un lieu fort » (Bourin *et al.* 1994 : 99) que traduit très nettement l'emploi du terme de *monticulum*. Un réseau d'églises perchées, le plus souvent à proximité ou sur des éperons, nées antérieurement au phénomène castral, est de fait en Baronnies (Sainte-Luce, Saint-May,...). Le monastère de Trescléoux où « les moines célébreront des offices, chanteront des psaumes, offriront des sacrifices, s'occuperont d'œuvres de charité et accueilleront des pèlerins » est confié à l'abbaye Saint-Victor de Marseille en même temps que tout ce qui avait appartenu au prêtre Pons Adalbaldu qui détenait l'*honor* de Ripert (CSV n° 732). Les moines bénéficieront d'un droit de pêche dans la rivière de la Blaisance, pourront utiliser un moulin et couper du bois pour la construction de leur maison. La donation englobe également les arbres fruitiers et non fruitiers, les sources, les eaux courantes, les prés, les vallées, rochers, montagnes, collines et cols :

« ... videlicet terras cultas et incultas, cum pratis, pascuis, exiis et regressiis, arboribus fructuosis et infructuosis, aquis et fontibus, montibus et vallibus,

rupibus et collibus et cum omnibus pertinentiis suis ; insuper nominatum, in bosco vel in defenso meo, quantum opus habuerint monachi, sive ad domos instruendas sive ad ligna utenda et habuerint et in aqua Blennenca piscationem, quantum necesse habuerint et in quocumque loco illis molendinum edificare que sunt in ipso territorio vel fuerint de ipso castro prenominato Trescleus, quantum ego habeo.... ».

Tout un terroir et ses diverses ressources sont associés à cette église placée sous l'étroite dépendance du *castrum*. Sainte-Marie située à l'extrémité orientale de l'actuelle commune n'occupait pas un terroir totalement vierge. Elle est fondée à proximité d'une autre église en position légèrement dominante, traduction sans doute de son rôle prédominant dans le réseau ecclésial et prieural.

L'église Sainte-Marie se situe à une centaine de mètres, à vol d'oiseau, à l'est du site de motte de l'ancien château :

« Igitur in castris mei quod vocatur Trescleus, in monticulo ubi (est) ecclesia sancte Marie sancto Victori, glorissimo martiri in monasterio Massiliensi ; et est ipse locus jam dictus in episcopatu Guapincensi, in territorio prescripti castelli quod appellatur Trescleus, cum Dei adiutorio, monasterium fiat, in quo habitent, psalmodias celebrent, sacrificium offerant, pauperes recreent, peregrinos suscipiant et hec atque alia bonorum operum studia secundum possibilitatem sive devotionem suam, juxta preceptum Domini atque ordinationem abbatis sui, id est Massiliensis exercent ; dono etiam omnem honorem quem habet per me Poncius presbiter meus ».

La résistance des anciennes paroisses

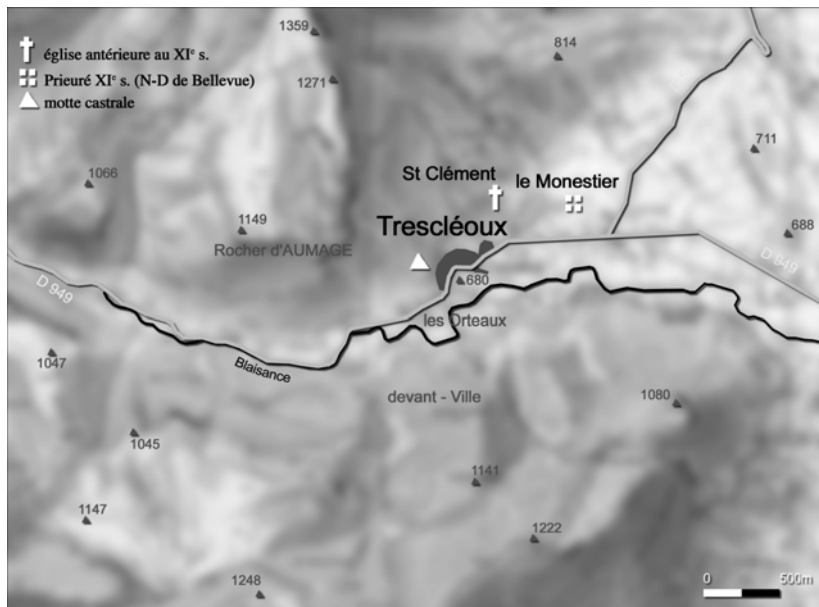
Parallèlement, coexiste tout un ensemble d'églises antérieures aux fondations "seigneuriales". Ripert fait également don de toutes les autres églises du territoire du *castrum*, sans les nommer.

Et in cunctis ecclesiis, que sunt in ipso territorio vel fuerint de ipso castro prenominato Trescleus, quantum ego habeo,... sive in decimis, sive in primiciis vel offerendis et in cunctis ecclesiasticis omnino rebus, totum et ab integram ad ipsum monasterium sancti Victoris martiri offero, cedo et dono.

Saint-Clément confirmée par le pape Grégoire VII à l'abbaye Saint-André de Villeneuve, en 1079, devait en faire partie (CSV n° 843). Cette église et son cimetière sont effectivement mentionnés en 1094, dans la donation d'une condamine au prieuré Sainte-Marie par Ripert et Odila, son épouse (Armargier 1967 : liasse 64, n° 302). Un hagiotopeyme permet de localiser facilement l'emplacement de cette ancienne église à quatre-vingts mètres à l'est de l'actuel village ; il désigne un lieu-dit perché à 720 m d'altitude sur un plateau situé sur le contrefort oriental de la montagne de la Côte Granet, à 30 m à l'ouest de Sainte-Marie. Les confronts de cette condamine corroborent la proximité des deux églises :

Et abet afrontaciones de oriente prarum Umberti Boreli, de meridie via publica, de oriente torrentem que decurrit de fonte S. Clementis. De australi parte ecclesiam Clementis et cymiterium. Et est in ipso fronte terra Girar Resteduna et de suis eredibus. Et est in eodemque fronte monasterium S. Mariae.

Doc. 14 : Trescléoux : carte d'occupation du sol



Carte : Philippe Estienne

Actuellement seule une croix en bois atteste encore son emplacement qui domine le cimetière moderne et la route de quelques mètres. L'église Saint-Michel, confirmée à la même abbaye en 1115 par l'évêque de Gap et citée aux côtés des églises Sainte-Marie, Saint-Clément, devait également faire partie des églises évoquées par Ripert au siècle précédent (CSV n° 734). Cette troisième église se situait vraisemblablement plus près du bourg castral et du village actuel : un ravin situé au sud-est, à une vingtaine de mètres du village, porte cet hagiotope. Plus au sud, dans l'actuelle commune de Ribiers, une église du *castellum* de Château-Giraud se distingue des églises Sainte-Marie et Saint-Jean, concernées également par la donation effectuée en 1087 en faveur de l'abbaye de Cluny (CLU n° 3620) ; l'église Sainte-Marie n'a pas été localisée précisément (à moins qu'il ne s'agisse de l'église de Clairecombe qui aurait alors existé avant que les chalaisiens ne s'y établissent) ; Saint-Jean correspond aux vestiges d'une église de petites dimensions située à l'est de la commune ; elle occupe une zone de plaine contrairement à Château-Giraud. Un ravin situé à proximité du lieu-dit Le Château, (conservé par le cadastre XIX^e siècle) porte l'hagiotope Saint-Bertrand, souvenir probable du vocable de l'église castrale. La donation de Féraud souligne encore ici l'emprise du terroir du *castellum* sur les paroisses environnantes, y compris quand ce dernier abrite sa propre église. Quelle était la

fonction de ces églises ? Certaines se présentent seulement comme des églises à vocation funéraire, d'autres jouent encore à cette date, un rôle paroissial. A Trescléoux, l'emploi de la particule "et" aux côtés du terme *cimiterium* semble impliquer que le cimetière n'était pas dissocié de l'église saint-Clément ; le cimetière actuel situé en léger contrebas du lieu-dit de Saint-Clément ne pérennisait-il pas la vocation d'un lieu d'inhumation contemporain à la création de l'église saint-Clément ? La présence d'un cimetière à proximité et le vocable de cette église implantée près d'une source qui a pris son vocable pour nom suggérerait une fondation précoce. A Château-Giraud, plusieurs cimetières sont attestés sans qu'ils soit possible d'associer l'un d'entre eux à l'une des églises :

« ... *Santae Mariae et ecclesia Johannis et ecclesia de Castello, cum omnibus ad se pertinentibus, cum cimiteriis, primiciis, offerendis, terris cultis et incultis et silvis, arboribus, pratis, aquis aquarumque decursibus, exitibus regressibus...* »
(Château-Giraud, CLU n° 3620).

Cette juxtaposition dans l'énumération des éléments propres à la vie du paroissien est encore plus accentuée dans la donation de l'église de Mévouillon (CSV n° 1083) : ... *in ecclesia, in cimiterio, in villa, in vineis, et terris cultis et incultis*. Chaque élément constitutif du terroir apparaît comme indépendant, y compris vis-à-vis du cadre territorial de la *villa*.

L'introduction du terme de *parrochia*

Face à la densité des églises, la désignation de la paroisse se fait rare. Aux côtés du terme "*cella*" apparaît, dans la région concernée, pour la première fois en 1095, celui de *parrochia* (Bourin-Derruau *et al.* 1994 : 98). On retrouve néanmoins l'emploi de ce terme dès 1045, dans une région excentrée par rapport aux Baronnie, mais où la branche des Mison détenait des biens. L'église Saint-Pierre de la *villa Jugurnis* située dans le *comitatus* d'Embrun, est cédée avec toute la paroisse et la moitié de la dîme perçue sur tout le territoire de cette *villa* (CSV n° 691). Cet emploi est tardif et se retrouve néanmoins beaucoup plus tôt en Bas-Languedoc et en Mâconnais. Ce terme cité de façon générique pour un ensemble d'églises énumérées dans la bulle papale, ne permet pas d'appréhender la valeur intrinsèque de ce mot qui « au terme d'une longue évolution commence à se fixer » (Avril 1987 : 210). Cependant, les donations des nombreuses églises précédemment citées présentent une église en liaison avec un terroir environnant dont elle tire des revenus.

Le terme de *parrochia* concrétisait dans la sémantique une évolution de fait, sans-doute parfois implicite dans le simple emploi au XI^e siècle des termes d'*ecclesia* ou de *cella*. Il est frappant de constater que cet unique exemple pour le XI^e siècle en Baronnie, est employé pour désigner l'église du *castrum* de Mévouillon, berceau éponyme de la lignée et chef-lieu du domaine (Bulle d'Urbain II, CSV n° 840). Néanmoins cette église préexistait sans doute au *castrum* proprement dit et aurait été englobée dans le *territorium* du *castrum* voire dans le *castrum* lui-même, né postérieurement, comme le laissent entendre deux chartes très rapprochées dans le temps : l'église Saint-Arey du *castrum* de Mévouillon, confirmée par une bulle papale

à l'abbaye Saint-Victor de Marseille en 1095, n'était-elle pas l'église (au vocable resté anonyme) confiée par Gisla en 1064-79 à la même abbaye ? Cette dernière se rattachait néanmoins à une entité territoriale et juridique différente : la *villa*. Le *castrum* non évoqué, était probablement né entre la rédaction des deux chartes : entre 1079 et 1095.

L'accapement par une famille seigneuriale laïque d'une église n'est pas surprenant ; contemporanément à la donation de Gisla, l'église Saint-Pierre de Rioms représente la donation ou plutôt la restitution principale des biens cédés en haute Ouvèze par Ripert (de Mévouillon) à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. En compagnie de ses frères, il cède le manse d'Aujarde et la moitié qu'il a en défens, compris entre cette église et leur propre alleu (CSV n° 730). Les vassaux de Ripert confient également des terres situées, pour la plupart d'entre elles, par rapport à cette église : Rostaing de Venterol lui donne une terre comprise entre l'église et l'Ouvéze. Pons de Saint-Auban cède une terre située « *ad caput ecclesie sancti Petri* ». Au-delà d'un simple point de référence, elle cristallise un terroir qui lui semble directement rattaché, tel le *caput castri*. Cette polarisation du terroir autour de l'église conduit les hommes qui l'habitent à en dépendre étroitement. Teothbalde Ansebert est confié à l'église saint-Pierre au même titre que la vigne de La Condamine qu'il travaille. Cette église, qui rayonne sur le terroir environnant, dessert le culte paroissial grâce au desservant Pons Rotbald, *presbyter* de Rioms. Une rémunération liée aux sacrements est prévue, avec le droit de présenter le desservant : « *suis altaribus et cum omnibus rebus ad eadem altaria pertinentibus* ». Saint-Pierre de Rioms réunissait les composants de la paroisse dans sa signification la plus avancée : « Désormais l'église dessert les habitants d'un territoire bien défini » et peu à peu « la paroisse définit le territoire dépendant de l'église » (Avril 1987 : 212). L'absorption des structures territoriales et fiscales des possessions domaniales, tels la *villa* et le manse par le *castrum* ou le *castellum*, facilita l'emprise de ces derniers sur les finages paroissiaux. Cependant « les féodaux n'ont pas rétabli à leur profit l'ancien système des églises-mères et des chapelles mais ils se sont adaptés à un système en l'occurrence bien commode » (Fournier, 1982 : 527). Cette absorption des anciennes cellules de peuplement par le *castrum* et le *castellum* mitigée au X^e siècle, s'accroît au cours du XI^e siècle pour se systématiser à partir du milieu du XII^e siècle.

Au XI^e siècle, un nombre encore important d'églises s'inscrit dans un cadre territorial d'une relative indépendance ; néanmoins la disparition du terme de *villa* traduisait un isolement "momentané" de ces églises rapidement englobées dans le *territorium castri*. L'éloignement relatif des édifices religieux vis-à-vis du *castellum* ne reflète pas un échec de l'enchâtellement. Bien au contraire le *castellum* s'impose par un rôle fédérateur en se superposant aux anciens finages et cellules de peuplement. Cette emprise progressive se traduit par la disparition des *villae*, et par une tentative d'intégration plus que de domination du territoire des paroisses au sein du *territorium castri*.

Ce processus largement amorcé dans le second tiers du XI^e siècle, n'était-il pas le moyen de canaliser progressivement une certaine fluidité de l'habitat vers un

regroupement spontané autour du château ? La notion de village en tant que rassemblement de « feux autour de quelques points fixes et communs », n'est pas encore réellement perceptible dans les chartes du XI^e siècle ; la prise de conscience des convivialités qui découlent de la juxtaposition de feux ne transparait pas nettement. Dans les Baronnies, les prémices d'un enchâtellement sont très éloignées de l'*incastellamento* de l'Italie centrale (Toubert 1973). L'enchâtellement en Baronnies ne reposait pas sur « le regroupement autoritaire par les seigneurs d'une population jusque-là dispersée sur le territoire de grandes paroisses rurales et son perchement sur des hauteurs pourvues de fortifications, le tout s'accompagnant du remodelage des terroirs cultivés » (Bur 1993 : 7).

L'éloignement relatif des édifices religieux (églises issues de créations nouvelles ou d'anciens réseaux ecclésiastiques ou prieuraux) vis-à-vis du *castellum* ne reflète pas un échec de l'enchâtellement. Bien au contraire le *castellum* s'impose par un rôle fédérateur en se superposant aux anciens finages et cellules de peuplement. Cette emprise progressive se traduit par la disparition des *villae*, et par une tentative d'"intégration" plus que de domination du territoire des paroisses au sein du *territorium castrum*.

Ce processus largement amorcé dans le second tiers du XI^e siècle, n'était-il pas le moyen de canaliser progressivement une certaine fluidité de l'habitat vers un regroupement spontané autour du château ? Dès la fin du X^e siècle, le *castrum* ou *castellum* s'annonce en effet comme la nouvelle cellule structurante du terroir. Cette emprise s'affirmait par un accaparement progressif des biens publics par des membres de la haute aristocratie qui en avaient reçu la charge par l'intermédiaire du comte. La seigneurie s'imposait désormais par l'intermédiaire du droit de ban, mais également par la construction d'un château, affirmation concrète dans le terroir de ses pouvoirs.

CONCLUSION

Au-delà d'un schéma un peu simpliste d'une union entre deux familles régnant sur les marges orientales et occidentales des Baronnie, telles qu'elles seront définies au XIII^e siècle, l'origine de la lignée repose sur un vaste mouvement de migration d'ouest en est, de part et d'autre du Rhône, lié à une lutte politique concernant l'ensemble de l'actuel sud de la France. En ce sens, l'étude de la famille des Mévouillon et de leurs ascendants permet d'appréhender dans une zone précise et un contexte à l'échelle de quelques familles, les douloureux abandons de terres au gré des relations et des luttes politiques dont l'issue réside paradoxalement dans la constitution d'un nouveau domaine à l'abri de la tutelle bosonide.

La nouvelle hiérarchisation des hommes et des biens et l'implantation de nouveaux cadres politiques, économiques et sociaux, engendraient en Baronnie une restructuration des terroirs dans cette évolution vers le regroupement des hommes autour des deux points fixes annoncés : l'église et le château.

DEUXIEME PARTIE

***Castrum* et lignages une cellule majeure
au sein du terroir**

La réussite de l'enchâtellement dépend non seulement de l'emprise d'un lignage sur un territoire entre Rhône et Durance mais aussi de ce dialogue entre le seigneur et la population et de la concurrence de la paroisse dans la répartition du peuplement.

L'étude de la parentèle et des diverses branches familiales au sein de la lignée des Mévouillon, et l'analyse de la constitution de leur domaine permettent de préciser les réseaux structurant de ce territoire (Estienne 1997).

L'analyse de la genèse et du développement du *castrum* par la documentation écrite et les données de terrain trouve aussi ses limites dans la difficulté de superposer un vocabulaire varié à une situation précise.

Les atouts du *castrum* dans son rôle de polarisation de l'habitat, largement développé dans les chartes de franchises relèvent des contextes économiques et sociaux variés savamment régis par le seigneur, en fonction des ressources des différentes localités et des affinités des populations du bourg castral, développées de façon très précoce par les représentants de la communauté.

Quelques exemples plus documentés par les textes et les données archéologiques soulignent le rôle important joué par les prieurés séculiers ; nombreux en Baronnie, ils sont souvent issus de vieilles implantations.

CHAPITRE 4

Seigneuries, parentèles et domaines

La seconde moitié du XII^e siècle représente une période charnière, un jalon décisif de la mainmise par une lignée sur une vaste région de moyenne montagne, Les Baronnies, comprise entre les franges méridionales du Diois et la montagne Ventoux-Lure, et entre moyenne vallée du Rhône et Durance. Les Baronnies font partie de ce groupe de principautés indépendantes, telle la seigneurie d'Agout et la principauté d'Orange ; elles se distinguent cependant entre elles par le degré d'autonomie atteint. L'indépendance "relative" des "Baronnies" repose sur la double protection du Saint-Siège et de l'Empereur. Elle trouve en revanche ses limites dans ses liens étroits avec le comté de Forcalquier, le comté de Provence et le Marquisat de Toulouse et dans l'ambition de pouvoirs riverains (évêque de Die, dauphin) avides d'annexer cette région stratégique reliant deux sillons majeurs de communication.

Le territoire des Baronnies transparaît seulement au XIII^e siècle dans un état achevé qui occulte les étapes intermédiaires d'acquisition, d'extorsion ou d'échanges. Comprises entre les possessions de l'évêque et le comte de Die au nord, le domaine des Agout au sud, elles jouent un rôle tampon sur ses marges orientales et occidentales entre deux grands pouvoirs du moment : le Marquisat de Toulouse et les comtés de Provence et de Forcalquier, prenant parti pour l'un ou pour l'autre en fonction de la répartition des biens des divers branches de la lignée. La disparition des Baronnies en 1317, annexées par les grands domaines voisins issus des territoires du royaume d'Arles (Comté de Provence et Marquisat de Toulouse) et de Vienne (Dauphiné), marque l'avènement d'un temps nouveau ; ce dernier est caractérisé par l'introduction d'une administration et d'un pouvoir centralisé éloignés qui favorise une multiplication de la coseigneurie par l'avènement de nombreuses familles seigneuriales venues principalement du Dauphiné (Verdier 1996 : 57-65 ; Mazard). Aussi justifie-t-elle le choix de ce *terminus-ante-quem* de notre étude et de l'emprise territoriale correspondante.

La constitution des Baronnies et leur désagrégation résumées ici par des cartes commentées (Estienne 1999 : 2^e partie), éclaire le contexte historique et politique dans lequel le *castrum* s'est développé et auquel ce dernier a activement participé (Estienne 1999).

Au XIII^e siècle, trois grands domaines se dessinent nettement dans cette zone géographique des Préalpes, comprise entre moyenne vallée du Rhône et Durance, entre sud Diois et montagnes de Ventoux et de Lure : celui des Mévouillon, *Medillone*, (patronyme mentionné dès 1057), celui des Mévouillon-Mison (28 alleux) et celui des Montauban, (69 alleux) auxquels se rattachent des sous-ensembles appartenant à des branches cadettes (Les Mison de Sainte-Jalle et les Lachau).

Au-delà de l'incertitude sur les liens qui unissent les Mévouillon aux branches cadettes, l'adoption du même *nomen* et *cognomen* exprime la volonté d'affirmer son appartenance à une même lignée : *Medillone*, *Medullionis*, *Methulensis*. Cette tripartition résulte d'une politique d'alliances et de concurrence interne au sein d'un territoire désigné sous l'appellation de Baronnies, vaste entité féodale, bénéficiant de l'immunité impériale en tant que telles jusqu'en 1317 :

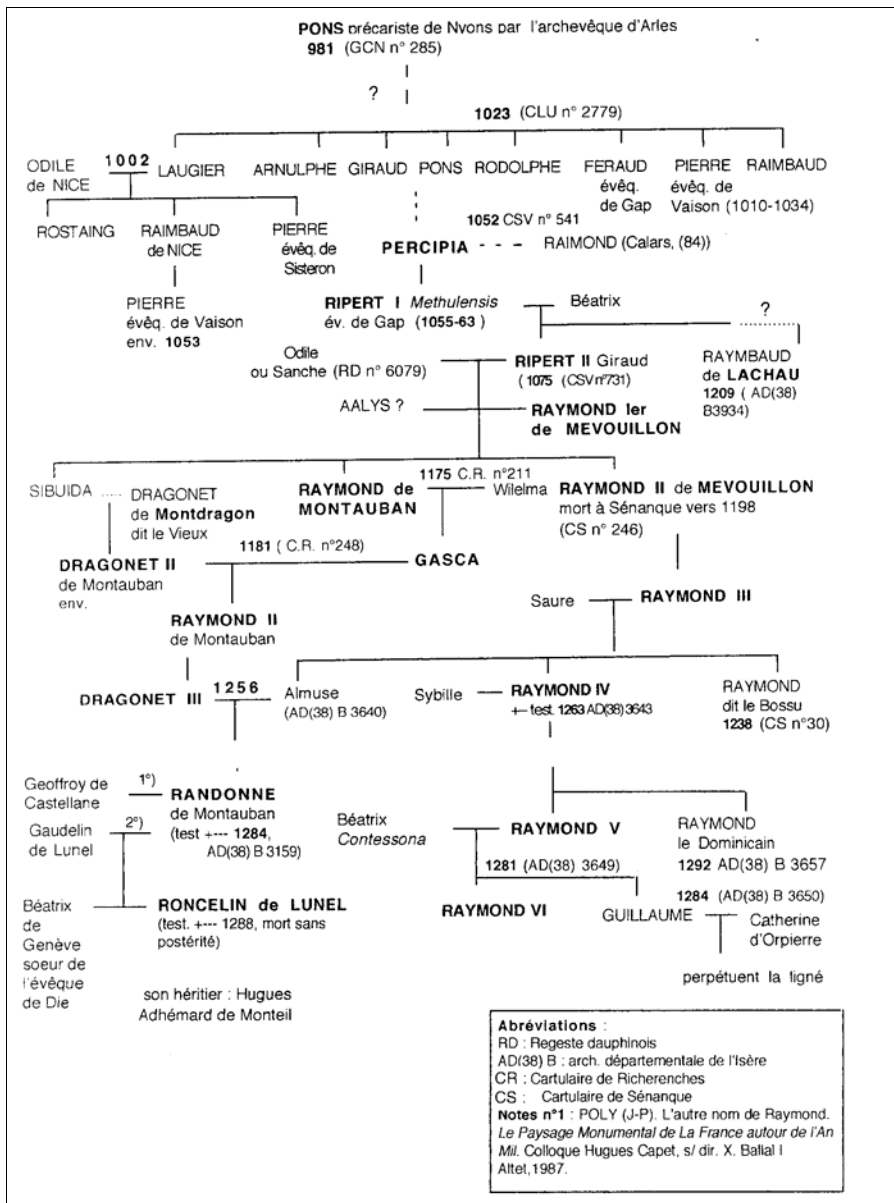
« ...*quicquid sub nostro habes et possides juste imperio sive alii per te seu id feudum sit allodium, ad fidelitatem imperii et coronam perpetuo concedimus...* »

(année 1178, AD 38 B 225, AD (38) B 3637).

Ventes des Baronnies fin XIII^e-début XIV^e siècle

Date	Contenu de la charte	Référence
1291	Tentative de vente avortée des biens des Mévouillon à l'évêque de Die par Raymond VI	RD TII n° 13932
1293	Vente au dauphin	AD 38 B 3658
1317	Confirmation de la vente au dauphin	RD n° 19837, AD 38 B 3673

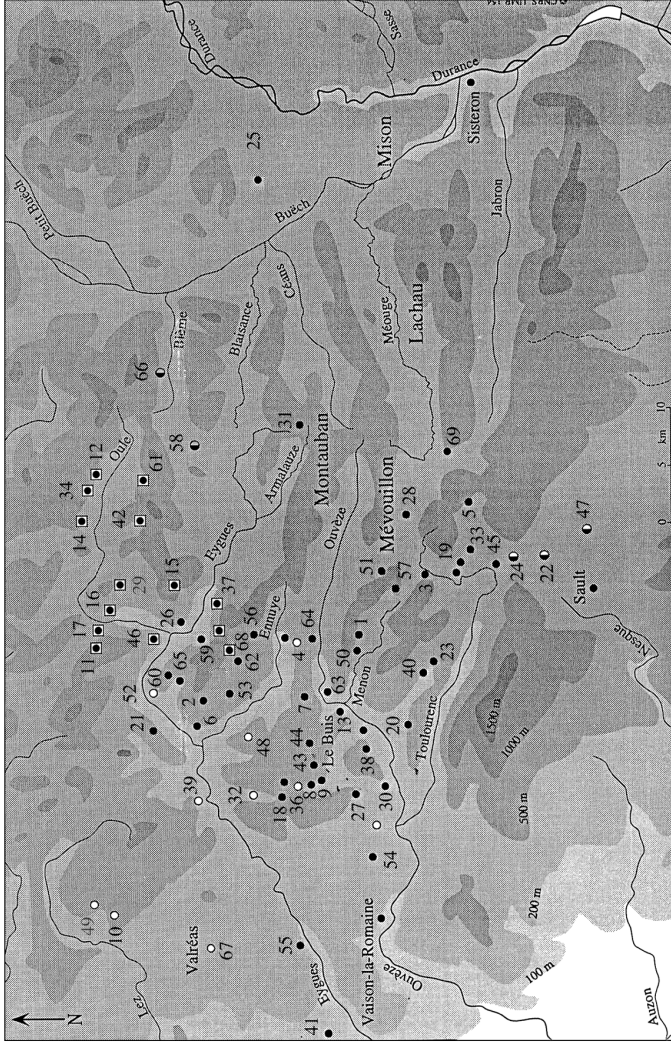
Arbre généalogique du lignage des Orange-Mévouillon (X^e-XIII^e s.)



Liste des alleux des Mévouillon identifiés

- 1 : Alauson
- 2 : Arpavon
- 3 : Aulan
- 4 : Autanne
- 5 : Barret-de-Liouresse
- 6 : Curnier
- 7 : col d'Ey (bastide, commune de Rémuzat)
- 8 : Beauvoisin
- 9 : Bénivay
- 10 : Blaçon
- 11 : Le Bruchet
- 12 : Bruis
- 13 : Le Buis
- 14 : La Charce
- 15 : Clermont
- 16 : Cornillac
- 17 : Cornillon-sur-l'Oule
- 18 : Coste-Chaude (bastide, co. de Montaulieu)
- 19 : Cotignac (co. de Montbrun-Les-Bains ?)
- 20 : Eygaliers
- 21 : Eyroles
- 22 : Ferrassières
- 23 : Guibert
- 24 : Château-Reybaud
(co. de Montbrun-Les-Bains)
- 25 : Lazer
- 26 : La Jonche (tènement, commune de Pelonne)
- 27 : Mérindol(-les-Oliviers)
- 28 : Mévouillon
- 29 : Miravail (co. de Cornillac)
- 30 : Mollans(-sur-Ouvèze)
- 31 : Montaud (co. de Laux-Montaud)
- 32 : Montaulieu
- 33 : Montbrun-Les-Bains
- 34 : Montmorin
- 35 : Marcenne
la bastide, co. de Montréal(-les-Sources)
- 36 : Ollon (co. de Bénivay-Ollon)
- 37 : Pelonne
- 38 : Pierrelongue
- 39 : Les Pilles
- 40 : Plaisians
- 41 : Visan
- 42 : Pommerol
- 43 : Propiac
- 44 : Proyas
- 45 : Reilhannette
- 46 : Rémuzat
- 47 : Revest-du-Bion
- 48 : Rochebrune
- 49 : Roche-Saint-Secret
- 50 : Roche-sur-Le-Buis
- 51 : Le Poët-en-Percip
- 52 : Sahune
- 53 : Sainte-Jalle
- 54 : Saint-Marcellin(-lès-Vaison)
- 55 : Saint-Maurice(-sur-Eygues)
- 56 : Saint-Sauveur(-Gouvernet)
- 57 : Alauson
- 58 : Sorbiers
- 59 : col de Soubeyran
(bastide, commune de Bellecombe-Tarendol)
- 60 : Tarendol (Bellecombe-Tarendol)
- 61 : Les Tourettes (bastide, co. de Montmorin)
- 62 : Guillaume
(bastide, co. de Bellecombe-Tarendol)
- 63 : Ubrieux (co. du Buis)
- 64 : Vercoiran
- 65 : Montréal-Les-Sources
- 66 : Trescléoux
- 68 : Valréas
- 69 : Poët-Sigillat
- 70 : Séderon

Doc. 15 : Carte des alleux des Mévouillon



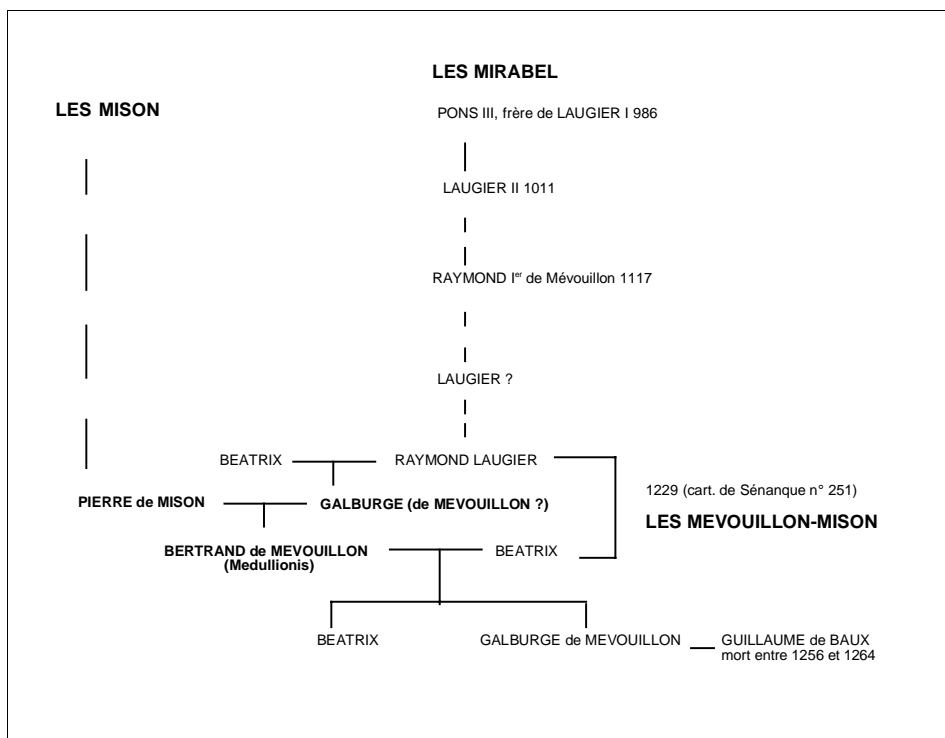
Carte : M.-P. Estienne

Légendes

- alleu des Mévouillon
- alleu des Mévouillon récupéré par les Montauban
- ◼ fief des Mévouillon hommagé à l'abbaye de l'Île-Barbe
- ◼ bien tenu en coseigneurie
- ◼ " " " avec les Agout

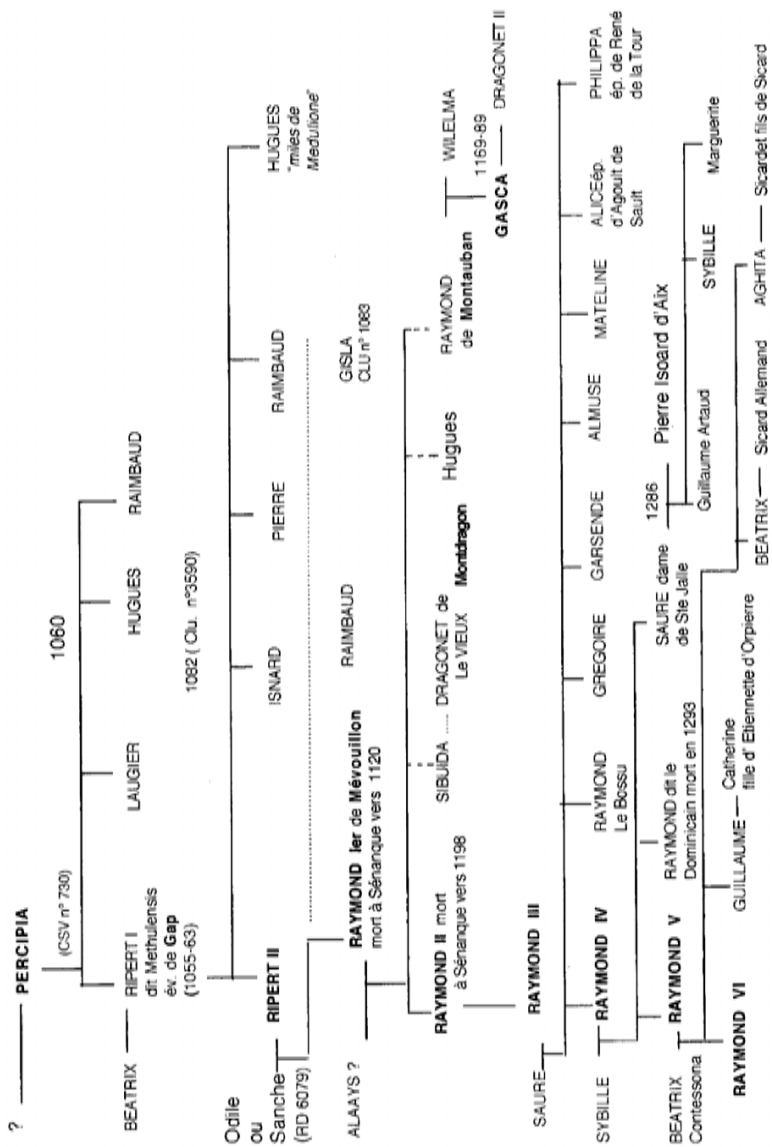
Un groupe familial, les Mévouillon-Mison, se démarque, dès le XI^e siècle ; l'adoption de prénoms également distincts et les similitudes géographiques de leurs alleux avec l'ancien domaine des Mison-Dromon (XI^e siècle) définissent une entité propre de leur domaine sur l'extrémité orientale des Baronnie. L'adoption de Mison comme chef-lieu de "châtellenie" et le prénom Pierre semblent confirmer une ascendance très probable avec les vicomtes du XI^e siècle, possessionnés sur les rives droite et gauche de la Durance et cette branche que nous dénommerons les Mévouillon-Mison (Benoît 1925 : 29).

Ascendance de Bertrand de Mévouillon



La transmission du patronyme de Mévouillon s'est vraisemblablement effectuée par Galburge I, mère de Bertrand de Mévouillon-Mison.

Tableau généalogique des Mévouillon et des Montauban



Domaine des Mévouillon-Mison

Testament de Bertrand de Mison (15 décembre 1248)

AD 38 B 3639

Izon Chabreil Laborel Villebois Etoile Sainte-Colombe 1/4 de Chanousse Orpierre Lagrand Saléon Serres Méreuil	Biens cédés à sa fille Galburge
Mons Sceleu Gignac Saint Christol (<i>sancti Christofori</i>) 4 ^e part de l'Epine (Spinosa)	Biens cédés à sa fille Béatrix

+ Alleux de la branche cadette des Mison au 27 février 1248

Doc. 16 : Sceaux de la lignée des Mévouillon



ROMAN Joseph, Description des sceaux des familles seigneuriales en Dauphiné, *BSASD*, Valence, 1906, t. IX, p. 199-34

Les possessions des Montauban au XIII^e siècle

Légendes :

Avant 1284 :

• Templier ☉ Hospitalier ▲ •Ile-Barbe
 △ : abbesse de Saint-Césaire ☽ évêque de Die

1284 : alleux de Randonne de Montauban (AD(38) B 3159)

1294 : traité d'Hugues Adhémar et du dauphin (AD(38) B 3660)

1314 : hommage du dauphin Guy à son frère (AD(38) B 3670)

A : alleu **Af** : affare **C** : castrum **FA** : franc-alleu **S** : seigneurie **T** : tènement
t : terre

Les possessions des Montauban au XIII^e siècle

N°	LOCALITÉ	Ant.	1284	1284	1294	1314
1	Aubres	X	1235-1262 ☉	X	X FA	
2	Audifred	X	FA	X		
3	Autanne	X	1262 ☉	X	X 1/2 FA	X
4	Ban	X	S T	X C		
5	Bâtie de Roux	X				
6	Bâtie-Verdun	X				
7	Baume-Rizon			X 1278	X FA S	
8	Blacon					
10	Bruchet	X	1269 ▲			
11	Le Buc	X	1277 T			
12	Cairanne	X	1228	X		
13	Châteauneuf-de-Bordette	X	1262 ☉	X		X
14	Château-Ratier	X	1262 ☉	X		
15	Chauvac	X	FA	X	X A	
16	Condorcet	X	1242			
17	Derboux			X		
18	Dieulefit	X	1262 ☉			

19	Dulions	X	1268	X	X	
20	Durfort	X	1277 T	X	C	
21	Esparron	X	1262	☉		
22	La Fare	X	1265	▲	X	
23	Gouvernet	X	F A	X		
24	Gignac	X	1277 t	X		
25	Grillon	X	1175	•	X	X F A X
26	Lemps	X	1246	▲	X	
27	Lingosterio	X		X		
28	Linceuil	X	1246	▲	X	
29	Marcenne	X	1231	X	X	
30	Mirabel	X	1023/1181	X		X
31	Montauban	X	1235 F A	X	X	X
32	Montaulieu	X	1252 : 1/3			
33	Montbrison			X		
34	Montferrand	X		X		
35	Montguers	X	1276 FA	X		
36	Montjoux	X	1262 1 part	☉	X	
37	Montréal			X	X	X
38	Noveysan	X	1270	X		
39	Nyons	X	△	X		X
40	Ollon	X	1252 F A	X		
41	Le Pègue	X	1214	☽	X127 7	
42	Pennafort	X	1262	☉	X	X F A
43	Peytieux	X				
44	Piégon	X	1251	☉	X	X
45	Les Pilles	X	1252		X	X
46	Ribeyret			X	X	F A X
47	Rioms	X	1276	X	X	X
48	Rochevide			X		

49	Rocheblave	X	1262	☉	X		
50	Rochebrune	X					
51	Roche-Saint-Secret	X	1262	☉	X		
52	Rosans	X			X	X	
53	Rousset	X	1214				
54	Roussieux	X	1245		X	X	
55	Sahune	X	1274		X	X	X
56	Saint-Gilles (du Gard)	X	1262 : 1/3				
57	Saint-André-de-Rosans				X 1/2	X F A	
58	Saint-Auban(sur-Ouvèze)	X				X	
59	Saint-Marcel						
60	Saint-Marcellin (-lès-Vaison)	X	1251				
61	Saint-Pantaléon	X	1272 F A				
62	Saint-Maurice(sur-Eygues)	X	1272 F A				
63	Sainte-Euphémie	X	1277 FA		X	X	
64	Sainte-Jalle	X	1270 X1 part			X F A	
65	Tarendol	X	12 ^e part	☉			
66	Taulignan				X	X	
67	Teyssières	X	1278 F A		X	X	
68	Valréas	X	1147-1248		X	X	X
69	Venterol	X	1262	☉	X		X
70	Vercoiran	X	1270 F A		X	X	X
71	Vinsobres	X	1148		X S		X

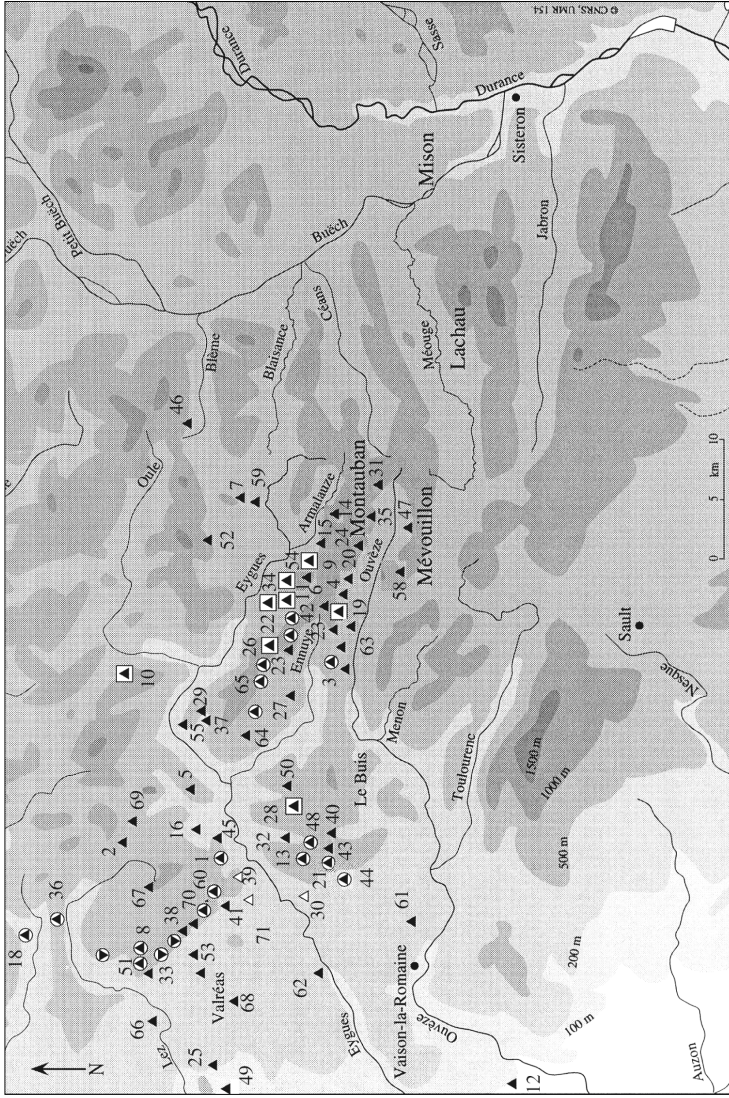
Le nom de Montauban, "*Montis Albionis*" figure dès 1082, dans les possessions méridionales de Ripert de Mévouillon I, comprises entre le Mont Ventoux et la montagne de Lure (CLU n° 3590). La relation de parenté entre les Mévouillon et les Montauban est attestée par un procès beaucoup plus tardif qui eut lieu en 1214 entre Raymond III de Mévouillon et Dragonet de Montauban. Il y est fait allusion à « une longue et grave discorde » remontant vraisemblablement au XII^e siècle, et Dragonet de Montauban y invoque l'héritage reçu de sa grand-mère Sibuida, tante de Raymond III de Mévouillon (AD 38 B 3159, RD t. II, n°6268 ; AD 38 B 4086). Cette querelle qui remonte au XII^e siècle, coïncide avec le départ en croisade en 1125 de Raymond de Mévouillon II (Bulle d'Honorius).

Doc. 17 : Sceau de la famille de Montauban



La constitution du domaine des Montauban s'apparenterait à la stratégie employée dans le comté de Saint-Gilles ; cette dernière permettait « de doter les cadets, non par un partage équitable en territoires, mais plutôt par un comté quasi inexistant territorialement, mais bien situé dans la géopolitique étatique et l'économie marchande... » (Paul 1994 : 111). Les Montauban, qui possédaient un domaine dans le domaine, ont sans doute profité de ce modèle adopté par leurs voisins pour détourner le droit romain à leur profit. De successeurs potentiels en cas de décès de l'aîné, ils se nommèrent héritiers d'une partie du domaine du vivant de leurs aînés. Le vieux conflit évoqué dans une charte de 1214, est sans doute né de cette usurpation de droits. L'abandon du prénom de Raymond, au début du XIII^e siècle, après leur alliance avec les Montdragon, tournés vers le Marquisat et le comté de Saint-Gilles, est sans doute porteur de sens. Il semble confirmer la réalité d'un domaine bien distinct de la baronnie de Mévouillon.

Doc. 18 : Carte des alleux des Montauban



56 ←
▲

Légendes

▲ Alleux des Montauban

Biens tenus en fief de

△ l'abbaye de Saint-Césaire
d'Arles

● Hospitaliers

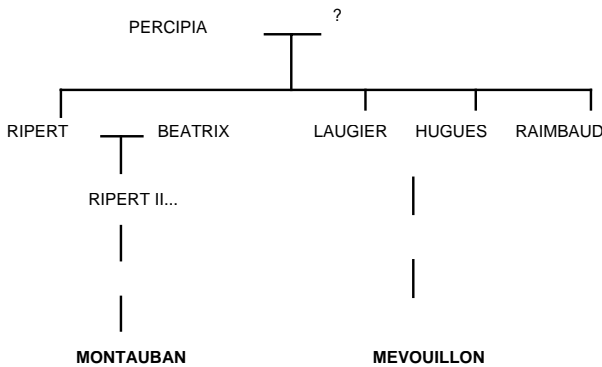
⊙ l'évêque de Dic

Par ailleurs, le nombre important des biens des Montauban, issus du domaine des Mirabel, confirme le lien de parenté qui existait entre les Mévouillon et les Montauban ; en effet, les Montauban possèdent au XIII^e siècle l'ensemble des biens que Ripert de Mévouillon détenait en Haute-Ouvèze.

Il est peut-être possible d'envisager que Percipia cédât le domaine dont elle avait hérité de son mari en deux parts indivises :

- l'une revenant à Ripert I l'aîné dont Raymond de Montauban aurait "hérité" ou dont il se serait "accaparé".
- l'autre cédée à un autre de ses fils, qui aurait perpétué la branche des Mévouillon.

Origine des Montauban



La privatisation des domaines largement terminée au XII^e siècle, plaçait le donjon-tour au premier plan de la restructuration du système domanial et de l'affirmation de la seigneurie banale. Cette architecture défensive des XII^e et XIII^e siècles correspond à une période d'expansion des Baronnie. Ces donjons quadrillent cette région de relief en un réseau très serré de fortifications reliées par une inter-vision remarquable. Leur perchement sur des éperons peu accessibles n'a pas marginalisé ces sites (Estienne 1999). Bien au contraire, lieux de refuge, ils sont les nouveaux pôles de fixation du peuplement.

CHAPITRE 5

Châteaux et bourgs castraux

Le château, siège du pouvoir politique et administratif, désigné le plus souvent sous les noms de *castrum* et de *castellum* est parfois cité dans les chartes par des termes plus spécifiques faisant référence au chef-lieu de la châtelainie ou à la fortification proprement dite.

Le château et ses diverses appellations

La difficulté d'interprétation du vocabulaire constitue un réel handicap dans la représentation topographique et dans l'appréciation du statut juridique liées à un site castral.

Le *caput*

Au cours du XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e siècle, le terme de *caput* est employé deux fois. En 1145, Tiburge d'Orange cède à son fils tout ce qu'elle possède notamment à Monteil et Saint-Marcellin-lès-Vaison « *in capitibus castellorum quam extra castella* »¹². En 1213, Rostaing de Sabran possède la troisième part du *caput castri* de Visan (AD38 B 2635). Le mot *caput* souligne que le *castrum* est l'élément d'un tout. Il fait référence au chef-lieu du mandement « à la tête du terroir » (exemple de Colombières ; Journot 1990 : 213). L'on note l'absence du mot *donjonum* qui faisait directement référence à l'édifice du château et fut employé cependant dans des chartes provençales (Coulet 1987 : 17).

¹² Mélanges Busquet. *Questions d'histoire de Provence. XI^e-XIX^e siècle* 1956, p. 41-58.

La *turris*

Le terme de *turris* « ne correspond pas toujours à la tour proprement dite mais peut désigner une fortification ou une partie d'un ensemble ». L'édifice fortifié est la résidence du seigneur ; en effet c'est à l'intérieur (*infra*) de la *turris Drogorum* que fut signé un acte à la Bâtie-Verdun en 1269 (AD 38 B 1269).

Ce terme est cependant rarement employé : une seule fois au XII^e siècle (« *in turre ipsius oppidi de Grillon* ») et cinq fois au XIII^e siècle (Cart. Rich. : 187, n°210).

En 1206 à Vinsobres, la prise de possession du château est symbolisée par la levée de l'étendard sur la tour qui est alors explicitement mentionnée (AD 38 B 3159). Sainte-Jalle présente la particularité d'abriter plusieurs tours détenues par des seigneurs différents ; l'on dénombre la tour de Guilelm-Artaud, celle de Dragonet et une autre tour dont les confronts sont d'un côté, la maison d'Imbert de Sainte-Jalle et de l'autre, le *fortalitium magnum* qui appartenait à Bertrand de Mison (AD 38 B 3159). Y avait-il une hiérarchisation des tours et des forteresses en fonction des divers propriétaires (AD 38 B 3644) ? Les chartes ne sont guère explicites sur la question et seul un donjon domine actuellement le village. Cependant, le terme de *turris* ne désigne pas toujours une simple tour : le château de Cornillon-sur-l'Oule, vaste enceinte triangulaire flanquée de tours circulaires, couramment désignée en tant que *fortalitium* est aussi appelé *turris* en 1305.

Le *fortalitium*

Ce mot *fortalitium* fait strictement référence au château ; un acte est signé en 1282 à Mirabel *infra fortalitium in camera alba juxta cellarum* et en 1294 devant le portail de la forteresse de Mollans (AD 13 B 378, AD 13 B 3158). La prise de possession du château de Sainte-Jalle s'effectue par la remise des clefs de la forteresse et par la levée de l'étendard au-dessus de celui-ci (AD 38 B 3651). Il désigne des châteaux de grandes dimensions pour la région étudiée, au statut politique et stratégique important : tels que Mison, Mévouillon, Le Buis, Cornillon-sur-l'Oule. Néanmoins le terme également de *turris* est employé pour désigner le château de Cornillon en 1305 (AD 13 B 1397), Mollans, Mirabel et Sainte-Jalle. Il désigne également des châteaux aux dimensions plus modestes : Mérindol, Propiac, Bénivay, Beauvoisin, Pierrelongue, La Penne, Proyas, Plaisians, Eygaliers, Ubrieux (Bibl. Ing. Ms 982 ou Faure 1909 : 49).

Les châteaux de Laborel, de Ballons, de Barret-de-Liouerre dont il ne reste aucun vestige étaient également désignés sous le terme de *fortalitium*. Dans un seul cas (Soubeyran), il est employé à la place du mot *bastida* (AD 38 B 3654-3655).

Autres termes

Le vocabulaire reste parfois plus vague ; des *munitiones* sont mentionnées aux *castra* de Lempis et de de Montferrand-la-Fare (AD 38 B 2635 : année 1231). Ce terme de *munitiones* est également associé aux maisons-fortes. En 1213, certaines conditions sont imposées à Rostaing de Sabran au cas où il édifierait des maisons-fortes (année 1213, A 38 B 2639). Une donation effectuée en 1246 concerne le *castrum*, le mandement et les maisons-fortes (*domibus, fortiis munitioibus*).

La "*domus nostra*" est le lieu de résidence (temporaire) du seigneur et de sa famille ; en 1181, Raymond de Montauban et son épouse Gasca effectuent une donation à la commanderie de Richerenches dans leur demeure de Mirabel alors que en 1023, seul le terme générique de *castrum* désigne leur alleu (Cart. Rich. n° 248).

La formule employée dans le cas de Pellone atténue la notion de fortification et constitue une exception : « *castrum seu masi de Pellona* » (AD 13 B 537). Cette mention tardive (1348) apporte une précision sur une localité désignée jusque-là comme une simple terre. L'emploi de ce terme désigne en Catalogne « une ferme et des terres qui en dépendaient » et permettait de placer les parcelles cultivées sous le contrôle d'un « unique responsable, le tenant-mas » (Viader 1995 : 154). Cette formule qui se généralise en Catalogne à partir du début du XII^e siècle reste exceptionnelle en Baronnies.

Le *castrum* et le *castellum* s'imposent comme la cellule structurante des terroirs. Le premier terme regroupe le château et le village fortifié placé sous son étroite dépendance. Le second désignerait plus spécifiquement la forteresse. Néanmoins cette distinction n'apparaît pas toujours aussi nettement dans les chartes concernant les Baronnies.

Castrum et castellum

Le castellum et l'oppidum : termes privilégiés du XII^e siècle

Le XII^e siècle privilégie l'emploi du terme *castellum* y compris pour désigner le bourg castral : Barret-de-Lioure, (année 1180, AD 38 B 2635), Visan (année 1213, AD 38 B 3791), Saint-Marcellin-Les-Vaison, (année 1145), Mirabel, (année 1149), Sainte-Jalle, Saint-Aubanet, Sahune, Bésignan, Vercoiran, (fin XI^e-début XII^e siècle, Liste synodale du Petit Diocèse de Sisteron). Huit mentions sont recensées dans les rares chartes de cette région. En 1175, Ripert Féraud cède à la commanderie de Richerenches une maison située dans le *castellum* de Visan (Cart. Rich. f° 131, n° 215). Une autre donation fut effectuée en 1149 dans une maison du *castellum* de Mirabel (Cart. Rich. f° 28 v°, n° 49). Cinq *castella* cités dans les taxes synodales du petit diocèse de Sisteron abritent une église et vraisemblablement un village (Clouzot : 1923). Le *castellum* est considéré comme le chef-lieu d'un terroir environnant : la donation de Tiburge d'Orange en 1145, concerne ce qui est à l'intérieur et à l'extérieur du *castellum* : « *...in capitibus castellorum quam extra castella* », (Mélanges Busquet 1956 : 46). Le terme d'*oppidum* employé dans trois chartes concernant Mirabel, Venterol et Grillon, se présente comme un synonyme du mot *castrum*. En 1138, Bertrand de La Beaume cède à la commanderie de Richerenches une vigne située devant l'*oppidum* de Venterol (Cart. Rich. f°19, n° 38). A Grillon, Raymond de

Montauban avec Bertrand de Taulignan, son neveu et Nicolas Agulo concèdent, en 1175, tout ce qu'ils possèdent « *in turre ipsius oppidi aut hominibus, aut in feminis, sive etiam in domibus* » (Cart. Rich. f° 187, n° 210). L'*oppidum* abrite le donjon, le bourg castral et ses habitants. Un territoire lui est rattaché. Ce dernier terme disparaît au XIII^e siècle. Le mot *castellum* est encore employé au siècle suivant dans quelques chartes relatives à des ordres religieux. En 1209, la charte de franchise octroyée par Raybaud de Lachau emploie le terme de *castellum* en tant que bourg fortifié ; il prohibe l'édification de tout autre *castellum*, tour, maison-forte ou posterle dans ses terres et villes, (BSEHA, 1883 : 418). Notons également la distinction, effectuée par l'auteur, d'une charte de 1282 entre le castel de Rémuzat et les *castra* de Cornillon, de Clermont et de Sorbiers (AD 38 B 2635). Il s'avère bien difficile de saisir l'emploi d'un terme plutôt qu'un autre en ce XIII^e siècle, car Rémuzat abritait dans ses murailles vraisemblablement déjà l'église Saint-Michel et un village. En 1270, un chapelain du *castrum* est attesté.

Le castrum : généralisation au XIII^e siècle

Le mot *castrum* moins employé que celui de *castellum* au XII^e siècle, se généralise au XIII^e siècle et éclipse ce dernier.

Le bourg castral

Quatre des sept *castra* et douze des dix-sept *castella* ont donné naissance à un bourg castral dès le XII^e siècle, voire dès le XI^e siècle (Barret-de-Lioure ?).

Indices de la présence d'un *castrum* (château, village)

Eglise perchée à proximité du castellum ou implantée au sein des remparts du castrum et mentionnée au XII^e siècle	DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES du castrum (XIII^e siècle)	parcellaire
Bésignan Mollans-sur-Ouvèze Sainte-Jalle Ollon La Penne Saint-Marcellin Sahune Séderon Rosans Creysint Visan Valréas Ollon Cairanne	Curnier Châteauneuf-de-Chabre La Penne-sur-Ouvèze Saint-May Vercoiran Lazer	Trescléoux Poët

Doc. 19 : Châteaux et bourgs castraux au XIII^e siècle



Légendes

■ Châteaux, bourgs castraux, et églises dite "in castro"

□ seigneurie laïque

⊠ seigneurie ecclésiastique

⊞ castrum hagionyme

Carte : M.-P. Estienne

**Liste des castra en
Baronnies et légendes du
document n°19**

1	AIGUILLON	54	EYGUIANS	113	POMMEROL
2	ALENCON	55	EYROLES	114	PROPIAC
3	ALAUSON	56	LA FARE	115	PROYAS
4	ANTONAVES	57	FERRASSIERES	116	REILHANETTE
5	ARPAVON	58	LE GAISSET	117	REMUSAT
5	ARZELIERS	59	GAUDISSERT	118	LE REVEST
6	AUBRES	60	GIGNAC	119	LE REVEST D'ALBION
8	AUDEFRED	61	GRILLON	120	RIBEYRET
9	AULAN	62	LES GUARDS	121	RIBIERS
10	AUTANNE	63	GUARDA	122	RIOMS
11	BALLONS	64	IZON	126	RISON
12	BALLONS-LE-TRONC	65	LABOREL <i>castrum vetus</i>	127	ROCHEBLAVE
13	BAR	66	LABOREL	128	ROCHEBRUNE
14	BARRET-DE-LIOURRE	67	LACHAU	129	LA ROCHE-SAINT-SECRET
15	BARRET-LE-BAS	68	LAGRAND	130	ROCHE-SUR-LE-BUIS
16	BARRET-LE-HAUT	69	LEMPES	131	LA ROCHETTE (du Buis)
17	LA BATIE-VERDUN	70	LINCEUIL	132	ROSANS
18	BEAUVOISIN	71	MEDIANUS	133	ROTTIER
19	BECONNE	72	LES MEES	134	ROUSSET
20	BELLECOMBE	73	MEREUIL	135	ROUSSIEUX
	BENVAY	74	MERINDOL	136	SAHUNE
21	BESIGNAN	75	MEVOUILLON	137	SAINT-ANDRE
22	BLACONS	76	MIRABEL	138	SAINT-AUBAN
23	LE BRUCHET	77	MIRAVALLE	139	SAINT-CYR
24	BRUIS	78	MISON	140	SAINT-ETIENNE
25	LE BUIS	79	MOLLANS	141	SAINT-MARCELLIN
26	CASTELLAC	80	MONTAUBAN	142	SAINT-MAURICE
27	CASTELLAC	81	MONTAUX	143	SAINT-MAY
28	CAIRANNE	82	MONTAULIEU	144	SAINT-PANTALEON
29	CASTELLIONO	83	MONTBRISON	145	SAINT-PIERRE-AVEZ
30	CHABREIL	84	MONTBRUN	146	SAINT-SAUVEUR
31	CHANOUSSE	85	MONTCLUS	147	SAINT-ROMAIN
32	LA CHARCE	86	MONTEGLIN	148	SAINT-VINCENT
33	CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE	87	MONTEFERRAND	149	SAINTE-COLOMBE
34	CHATEAUNEUF-DE-CHABRE	88	MONTFROC	150	SAINTE-EUPHEMIE
	CHATEAU-GIRAUD	89	MONTGUERS	151	SAINTE-JALLE
	CHATEAU-RATIER	90	MONTJAY	152	SAINTE-MARIE
	CHAUVAC	91	MONJOUX	153	SALEON
	CONDORCET	92	MONTMORIN	154	SALERANS
	" castrum novum	93	MONTROND	155	SEDERON
40	CORNILLAC	94	NOVEZAN	156	SERRES
41	CORNILLON	95	NOYERS(sur-Jabron)	157	SIGOTTIER
42	COTIGNAC	96	NYONS	158	SORBIERS
43	CREYSSINT	97	OLLON	159	TARENDOL
44	CUREL	98	LES OMERGUES	160	TEYSSIERES
45	CURNIER	99	ORPIERRE	161	TRESCLEOUX
46	DULIONS	100	LE PEGUE (St Marcel)	162	UBRIEUX
47	DURFORT = (Gisfort)	101	PENNAFORT	163	UPAIX
48	EURRES	102	LA PENNE	164	VALOUSE
49	L'EPINE	103	LA PIARRE (<i>affaire</i>)	165	VALREAS
50	ESPARRON	104	PEYTIEUX	166	VENTEROL
51	ETOILE	105	PIEGON	167	VERCLAUSE
52	EYGALAYES	106	PIERRELONGUE	168	VERCOIRAN
53	EYGALIERS	107	LES PILLES	169	VERS(-sur-Méouge)
		108	PLAISANS	170	VILLEBOIS
		109	LE POET	171	VILLEFRANCHE
		110	LE POET-EN-PERCIP	172	VINSOBRES
		111	LE POET-SIGILLAT	173	VISAN
		112	POMET		

Sigottier demeure l'exemple le plus explicite pour le XII^e siècle : une maison, confiée à l'église Saint-Martin de Gap, est localisée dans le *castrum*. Une charte de 1175 suggère à Grillon la présence d'un habitat pris dans l'étroite dépendance du château. Néanmoins, son développement par rapport à ce dernier reste imprécis :

« *quicquid habent in turre oppidi aut in hominibus, aut in feminis, sive etiam in domibus aut quicquid habent in ortis, pratis, ...* » (Cart. Rich. n° 210).

Au XIII^e siècle, les chartes sont plus explicites ; le terme *villa* étroitement lié à celui de *castrum* appuie l'existence d'un habitat, désormais sans doute superposable, dans la plupart des exemples, au bourg fortifié dépendant du château.

Castrum seu villa, castrum et villa

En effet, le terme de *villa* suit une évolution sémantique du X^e au XIII^e siècle. Aux XII^e et XIII^e siècles, il ne fait plus référence à un petit centre d'exploitation rural. Employé de façon concomitante avec le terme *castrum* (*castrum seu villa, castrum et villa et ejus territorio*), il désigne bien souvent le même site placé sous l'étroite dépendance du château (ex : les *castra seu villa* de Galburge de Mévouillon, AD 13 B 143 ; Saint-Pantaléon-les-Vignes, année 1251 AD 38 B 3639 ; « *in castris seu villis Lencis et de Fara et eorum territoriis* » AD 13 B 365). Ces termes se retrouvent dans la langue locale dès 1185 (« ...*castel et la vila de Barret(-de-Liouurre)*, Brunel 1926 : 218, n° 226). Au XIII^e siècle, la *villa* peut également désigner plus précisément l'agglomération née au pied des remparts en contrebas d'une forteresse (Sauze 1997 : 20).

Autres manifestations sémantiques

La donation par Raymond de Mévouillon de sa baronnie au dauphin, en 1293 rassemblait :

« *castra et feuda consistant in castris, castellis, fortaliciis, dominibus, burgis, villis, vicis, oppidis, suburbii, ...* » (AD 38 B 3658).

La forme archaisante d'habitat, tel le *vicus*, traduisait-elle encore une réalité ou se conformait-elle aux normes ancestrales des formules usitées dans les chartes administratives ? Le mot *burgus*, employé tardivement, s'apparente au terme de *suburbium* et ne correspond jamais en Baronnie à un regroupement d'habitats indépendants du château ou à un bourg rural. En 1337, deux bourgs nettement distincts du *castrum*, sont mentionnés à Nyons ; la référence au bourg vieux *burgus vetus* et au bourg neuf *burgus novus* traduit très nettement la possibilité de désigner précisément différents quartiers du bourg castral (Vaillant 1951 : 404 ; 410 ; A 38 B 2996 f°617 *vidimus*).

Castra et castella après 1150

<i>CASTELLUM</i>	Date et Références	<i>CASTRUM</i>	Date et Référence
CURNIER	Fin XI ^e siècle- début XII ^e siècle Liste des taxes synodale du Petit diocèse de Sisteron	VALREAS	1117 Boyer-de Ste Marthe, 1731 : 10
SAHUNE	"	OLLON	1117 CR : LXIV
BESIGNAN	"	CAIRANNE	1123 bulle Calixte II
VERCOIRAN	"	SIGOTTIER	début XII ^e siècle Guillaume, 1881 : 179
SAINTE-JALLE	"	LAZER	1183 BM 38 7906/665
ROSANS	env. 1100 CLU n° 3761	TRESCLEOUX	1188 AD 13 B 292
LA GARDE	"	LE POET	1191 RD n° 5317
MEDIANUS	"		
CHATEAUNEUF- DE-CHABRE	vers 1100 Roman, Tabl. Hist.		
MOLLANS S/O.	1122 Bibl.Ing. Ms 2401		
SAINT- MARCELLIN-LES- VAISON	1146 Test. Tiburge		
LA PENNE-S/O.	1143 Méd. Cecc. MS 2401		
VISAN	1175 CR n° 215		
CREYSSINT	1178 RD n° 4680		
SEDERON	1178 Ms 2401		
BARRET-DE- LIOURRE	1180 AD 38 B 3791 <i>Lo castel e la vila</i>		

La conception du marché et des quartiers qui se développent à la périphérie du *castrum* comme une entité propre et faisant partie intégrante du *castrum*, est parachevée par la délivrance de chartes de libertés propres aux bourgs ; cette maîtrise du développement des quartiers suburbains, au même titre que le peuplement des *castra* se traduit très fortement à Nyons, en 1337, dans le traitement plus favorable des habitants du *burgum novum* que du *burgum vetus* (AD 38 B 2996, f° 617 *vidimus*). Cette procédure visait très vraisemblablement à désengorger l'ancien bourg saturé et à attirer le surplus de population dans le nouveau bourg. Le *castrum* n'apparaît plus comme "un camp retranché" ; centre de production, il s'ouvre aux échanges et voit un accroissement de sa population. Après 1150, le *castrum* apparaît plus clairement comme rassemblant le château et le bourg né sous son étroite dépendance ; l'ensemble est dominé par une même structure politique, économique et sociale ; il est soumis à une juridiction seigneuriale de haute et basse justice ; le droit de ban s'exerce également sur le *territorium castri*. La vente du *castrum* de Cornillon en 1305 au comte de Provence ou l'échange du *castrum* de Montbrison avec celui de Chauvac effectué en 1317, développent très précisément tous les droits et biens rattachés au *castrum* et à son territoire (AD 13 B 1397 : vente du *castrum* de Cornillon pour 7000 livres avec tous les droits qui y sont rattachés telles que la basse et haute justice). La réussite du château peut se mesurer non seulement dans le degré d'attraction qu'il exerce sur l'habitat mais également par l'importance de son emprise sur le terroir environnant.

Le territoire sous l'emprise du château

Les expressions *intus et extra*, ou *intus extra infra* soulignent l'interaction entre l'ensemble château-bourg castral et son territoire (AD 38 B 2635 : 1213).

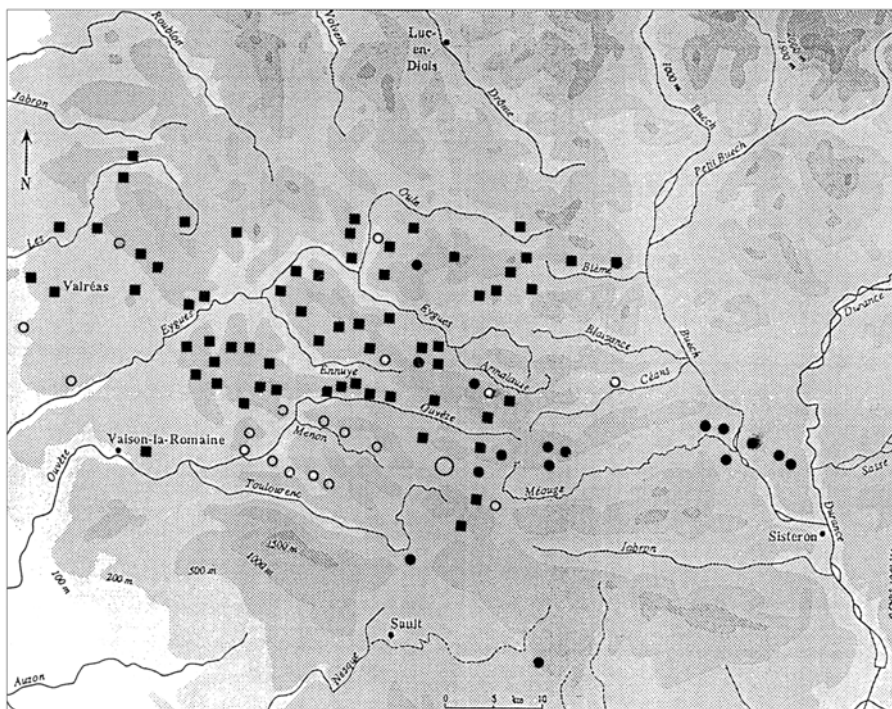
Si le territoire est souvent désigné par le terme de *territorium*, celui de *mandamentum* reste le mot le plus fréquemment employé et il est souvent associé au précédent ; il apparaît également aux côtés du terme de *districtus* ; ce dernier mot est employé de façon isolée dans deux cas seulement. (Sur 65 chartes concernant un *castrum*, 27 font référence au terme de *mandature*, 19 au *territorium* et 14 au *districtum* ; le terme de *mandamentum* est employé seul dans 9 cas ; il est associé au terme de *districtum* dans 7 cas et à celui de *territorium* dans 11 cas). Ces trois termes semblent être synonymes. Ceux de *mandamentum* et *districtus* se retrouvent couramment dans les chartes à partir de 1251. Cette adoption du terme de *mandamentum* en Baronnie ne serait-elle pas une influence delphinale, sachant que ce terme est employé beaucoup plus tôt en Dauphiné, dès 1050 ? (Mazard 1990 : 280) ; l'on note cependant une mention de *mandamentum* dès 1202, (AD 38 B 3637).

Le terme de *tenementum*, plus rarement usité, désigne un territoire, comme le souligne l'expression « *territorium seu tenementum* » (AD 38 B 3639 : 1251) ; il comprend les terres et les habitations ou édifices religieux qui y sont édifiés. Celui de Sainte-Jalle englobe le bourg castral et le monastère implanté dans la plaine :

Actum fuit hoc in tenemento castri Sancte Galle inter dictum castrum et monasterium monachorum (année 1271 ; AD 38 B 3158).

Le terme *tenementum* peut s'employer également seul comme le *territorium*. Dans ce dernier cas il ne semble pas alors forcément rattaché à la cellule castrale, à la différence du mandement ou du district. Le fief de Saint-Auban est en un premier temps désigné sous le seul terme de *tenementum* en 1230 (RD n° 7430), avant de figurer en tant que *castrum* en 1278 (RD n° 11937). Il est cependant regrettable que le dernier texte en question ne fasse pas référence au territoire dépendant de ce *castrum*.

Doc. 20 : Carte de la répartition des mandements au XIII^e siècle



Légendes

- *districtus*
- *Mandamentum*
- *Mandamentum et districtus*

Carte M.-P. Estienne

Les conffonts d'un mandement, d'un district ou d'un tènement sont des territoires (*territoria*) dépendant d'autres *castri*. La limite d'un mandement s'arrête aux limites d'un autre mandement (Cart. de Sénanque n° 246 : année 1214).

Bilan de l'enchâtellement en Baronnies

CANTON	CHATEAUX, EGLISES BOURGS CASTRAUX	CHATEAUX BOURGS CASTRAUX
NYONS	11	5
LE BUIS	17	14
SEDERON	9	9
REMUSAT	10	6
DIEULEFIT	1	5
GRIGNAN	3 = 6	0 = 5
LA MOTTE-CHALANCON	2	0
TOTAL DROME 26	53	39
%	48	35
LARAGNE	3	3
RIBIERS	8	2
ROSANS	5	4
SERRES	4	3
ORPIERRE	1	4
TOTAL HAUTES-ALPES 05	21	16
%	47	35
VAUCLUSE 84	9	2
%	80	18
ALPES de 04	5	1
HAUTE-PROVENCE %	84	16
TOTAL 04/84	11	3
TOTAL nbre	85	58
%	50 %	34 %
T. des 2 catégories : 144		
%	59 %	41 %

La notion très vague de territoire permet de rassembler en un seul mot un ensemble de terroirs dont le *castrum* n'est pas forcément le seul élément structurant. Les textes ne donnent jamais les limites exactes de ces terroirs gravitant dans l'aire d'influence d'un château.

La présence presque systématique de chefs-lieux de mandements en Baronnies traduit une réussite politique et administrative du phénomène castral sur le terroir environnant. Le tissu très serré de ces cellules autonomes organisées en réseaux de seigneuries, annihilait en quelque sorte le compartimentage du relief (Fournier 1980 : 135).

Le mandement correspondait en moyenne aux surfaces communales actuelles. Quelques-uns revêtent cependant une surface plus modeste. Certaines communes abritent un ou deux sites castraux. Les nombreux sites perchés sur des crêtes dominant deux vallées incitent à concevoir une extension sur les deux versants de la montagne ; les limites de ces territoires ne suivaient pas forcément les crêtes de montagne, contrairement aux limites communales actuelles. En effet les confrons sont choisis selon un axe nord-sud et sont répartis de part et d'autre des plis montagneux est-ouest qui servent d'assises à la forteresse (AD 13 B 143).

Une étude sur la toponymie des bourgs castraux des Baronnie met en exergue une importante proportion de formations romanes et une référence au relief courante (Sauze 1998) ; ce résultat qui peut être également constaté en Baronnie souligne l'importance du perchement. Ce mouvement correspond-t-il à un enchâtellement réfléchi ? L'étude de la topographie conjointement à l'analyse des textes permet à l'aide de quatre analyses micro-régionales de souligner les différents cas de figure.

CHAPITRE 6

***Castrum*, habitat et terroirs**

Malgré une réussite sensible de l'enchâtellement en Baronnie, l'existence d'un habitat dispersé dans le *territorium castrum*, transparait discrètement dans quatre études micro-régionales. Le plus souvent, seule l'église paroissiale isolée, implantée dans la plaine, demeure dans de rares cas, encore aujourd'hui, l'élément visible. Plus difficile à repérer et à étudier et ne faisant pas ici l'objet de notre étude sur l'habitat et le château, cette forme de peuplement permet cependant de témoigner d'une certaine résistance ; le château n'a pas le monopôle de la naissance et du regroupement de l'habitat. Sa fonction peut se réduire à la militarisation des domaines ; le château s'implante dans des zones où une autre forme de peuplement étranger à l'enchâtellement existe, ou plus exactement résiste.

Bien que d'une origine et d'une fonction très différente, les châteaux isolés et les sites intercalaires se distinguent du schéma majoritairement adopté en Baronnie : l'habitat regroupé autour du château. Suite à la présentation, dans une première partie, des diverses formes de sites intercalaires, les conditions favorables à l'enchâtellement sont exposées dans une deuxième partie, en fonction du cadre juridique, économique et social du *castrum*.

Sites fortifiés intercalaires

Le quadrillage très serré de fortifications en un territoire très compartimenté, conditionné par un relief tourmenté, répond en grande partie à la possibilité de contrôler, au-delà des grands axes, toutes les voies de communications internes des Baronnie. Dans ce jeu de tensions entre le château et les anciens noyaux de peuplement, il convient d'étudier la fonction des châteaux isolés (16 %) et de développer les dérivés de la fortification castrale, puis d'exposer les différents types d'habitats existant en l'absence de château et parfois même d'église. En guise de

conclusion, deux réseaux castraux, greffés sur deux itinéraires nord-sud, seront pris à titre d'exemples de comparaison afin de préciser les degrés de résistance, les complémentarités et la fonction de ces divers types de sites.

Les châteaux isolés

L'analyse de l'insertion de ce type de site dit "intermédiaire" dans le réseau castral proprement-dit, permet d'aborder trois aspects du château isolé liés à sa fonction mais aussi au contexte d'implantation et à l'environnement politique et économique du château.

Les châteaux de frontière

Sept d'entre eux sont des châteaux de frontière et verrouillent les voies d'accès à la Baronnie, aux quatre extrémités du domaine. Les *castra* d'Audefred et de Valouse contrôlent le col de Carabès aux portes du Diois ; Château-Ratier (co. de La Pierre, Hautes-Alpes) qui ne semble pas avoir généré de bourg castral est complémentaire du *castrum* implanté un peu plus haut au départ de la route menant au col de Carabès ; Château-Ratier aux profonds ravins de marnes, contrôle étroitement un carrefour de voies qui, depuis Serres, relie au nord les Baronnies à la région d'Aspres-sur-Buëch et au nord-ouest le Diois. Il verrouille également l'accès à un itinéraire interne à la Baronnie qui permet de relier La Pierre à la vallée de la Blème. Le *castrum* Saint-Etienne est perché à 770 m d'altitude sur un des contreforts septentrionaux de la montagne qui sépare la vallée du Buëch de celle du Jabron. Il marque la frontière sud-est des Baronnies à trois kilomètres à l'ouest de Sisteron. Entre ces deux sites, aux portes de la région de Savournon et du val d'Oze, la tour phare de Montrond contrôle étroitement la vallée du Buëch aux marges de la frontière orientale des Baronnies.

Au sud de Montbrun-les-Bains, la frontière méridionale est fermée par le site de Château-Reybaud qui domine une gorge étroite et la voie d'accès au pays d'Albion. Au sud-ouest des Baronnies, le *castrum* de Saint-Marcellin-lès-Vaison s'est en quelque sorte retiré, au XIII^e siècle, sur les contreforts montagneux aux marges orientales de la plaine de Vaison-la-Romaine.

Trois des *castra* implantés à la frontière sont des sites d'éperon (Audefred, Saint-Etienne, Château-Reybaud) ; les quatre autres sont construits sur de hauts tertres au profil tronconique défendus par de profonds ravins ou par un couronnement rocheux : certains sont isolés (Montrond, Château-Ratier), d'autres sont édifiés sur des contreforts montagneux (Valouse, Saint-Marcellin-lès-Vaison). Les altitudes oscillent entre 665 m et 903 m, excepté Saint-Marcellin-lès-Vaison implanté à 316 m seulement en raison de sa proximité avec la vaste plaine vaisonaise. Au-delà de leur rôle proprement militaire de gardiens de frontières, ces *castra* sont implantés en des points clefs, sur des axes de pénétration stratégiques de la baronnie. Cette importance du contrôle des voies de communications est également très perceptible à l'intérieur même de la baronnie.

Les écarts

Quinze châteaux "isolés" sont en relation avec des zones charnières stratégiques, au sein de ce territoire très compartimenté des Baronnies.

Châteaux isolés stratégiques

Châteaux isolés	Communes	sites	De ...à...
Châtelet/ Montaux	Saint-André-de-Rosans ; Chauvac	Col de Montaux	Rosannais- Orpierrois
Baume-Rison	Saint-André-de-Rosans	Col de La Beaume	Rosannais-Blème
Miravalle	Cornillac	Site perché en direction du col de La Fromagère	Basse vallée de l'Oulle-Rosannais
Chabreil	Laborel	Ubac col Saint-Jean	Orpierrois-Méouge
Guibert	Poët-en-Percip	Guibert	Derboux-Menon
Chasteleras	Piégon	Pas de Chauvet	Eygues-Eyguemarse
Ubrieux	Buis-Les-Baronnies	Gorges au sud du col d'Ey	Ennuye-Ouvèze
Cost	Eygaliers	Confluent	Derboux-Ouvèze
Castellac	Châteauneuf-de-Chabre (Pomet)	Gorges et guet	Rives de la Méouge
Rocheblave/ Esparron	Montaulieu	Col	Eygues-Ouvèze

Ces sites intermédiaires permettent de désenclaver les sites des vallées les plus "reculées". Ces fortifications n'ayant pas donné lieu à la naissance d'un bourg sont désignées pour la plupart d'entre elles, par le terme de *castrum*. Des diminutifs sont néanmoins également usités (le *castellarius* d'Esparron, le *chastelletus* de Saint-André-de-Rosans, le *castellac* de Pomet). Ces sites n'ont malheureusement pas conservé de vestiges ; si leur emplacement correspond à trois sites topographiques différents (colline, motte et éperon rocheux), leur implantation sur des points de passage importants à proximité d'autres *castra* est très caractéristique. Peu étendus, ils s'affichent comme de petits fortins venant compléter le réseau de fortifications.

Certains d'entre-eux entrent parfois dans l'aire satellite d'autres *castra* dont la réussite probante se marque par la présence d'un village : Montaux, Châtelet (co. de Saint-André-de-Rosans) ; Aiguillon, Costignac (co. de Montbrun-les-Bains), mentionnés aux côtés du *castrum* de Montbrun-les-Bains, semblent s'apparenter par leur caractère éphémère à des sites complémentaires ayant pu verrouiller les nombreux accès à cette zone de carrefour où s'est implanté le *castrum* de Montbrun.

Les chefs-lieux de domaine semblent bénéficier d'une défense complémentaire grâce à la présence de châteaux implantés en avant-poste sur des pitons rocheux ; le

château d'Ubrieux, situé au nord du Buis, domine la ville implantée en plaine et en contrôle l'accès depuis le col d'Ey et la haute Ouvèze. Lachau et la tour du Riable s'apparenteraient à ce schéma "bi-polaire". La présence de quatre castra dans le bassin versant de Ribiers permet également de suggérer une certaine forme de complémentarité destinée à quadriller un territoire en vue de la protection du bourg castral de Ribiers implanté en plaine.

Le développement de la question des châteaux doubles, permet d'analyser le cas extrême où deux sites castraux sont "regroupés" sous la même dénomination. Préciser les raisons de cette bi-polarité permet d'approcher une situation où le château entre en concurrence ou en complémentarité avec un autre château et permet de préciser leurs fonctions respectives.

Les châteaux-doubles

La présence de châteaux-doubles se traduit par l'emploi des deux expressions suivantes : *castrum superior et castrum inferior* (Barret, Teyssières, Mollans-sur-Ouvéze). L'emploi d'un qualificatif permet également de distinguer deux *castra* d'une même localité (Ballons et Ballon-Le-Tronc).

Dans les deux cas une distinction topographique est prise en compte ; elle repose sur la présence de deux sites étagés et sur une implantation dans deux lieux-dits différents.

Le premier cas de figure soulève la question de la hiérarchisation du *castrum*, de son statut et pose de façon très aiguë la définition intrinsèque du mot *castrum* ; la chronologie relative entre les deux sites d'une même localité doit être évoquée ; leur naissance est-elle contemporaine ou différerait-elle dans le temps ? La complémentarité ou la concurrence président-elles à la genèse du *castrum* ? Qu'elles étaient leurs fonctions ? Il convient également d'appréhender l'apparition de ce phénomène de "dédoublément".

Déterminer dans une même localité la préexistence d'un site castral par rapport à un autre est relativement difficile en raison de l'absence de vestiges pour la plupart de ces *castra* ; leurs apparitions en même temps et le plus souvent dans les mêmes chartes constituent également un écueil (Ballons dès 1230, Laborel en 1322). Seul le toponyme de Châteauvieux à Laborel inciterait à privilégier l'antériorité du *castrum* situé sur la route du col Saint-Jean par rapport au château situé au-dessus du village. Ce site abrite une motte qui a été aménagée à 1049 m d'altitude sur le sommet d'une montagne défendue par de profonds ravins argilo-marneux. Néanmoins ce type de site fossoyé, choisi également pour le *castrum* inférieur, n'est pas un indice chronologique probant.

La mention en 1293 d'un *castrum* inférieur à Teyssières implique qu'un *castrum* supérieur existait également mais ne permet pas de privilégier l'antériorité de l'un par rapport à l'autre (RD n° 7920 : Teyssières est mentionné dès 1242 ; il figure dans une liste de plusieurs *castra*, énumérés les uns à la suite des autres ; or ceci ne permet pas de savoir s'il existait dès cette époque deux *castra* à Teyssières. La présence de deux *castra* est en revanche clairement explicitée en 1302, (RD t. III n° 16126). L'emploi du qualificatif supérieur apparaît seulement à partir de 1345. Cette constatation est

également valable pour Barret. Le *castrum* supérieur n'est mentionné qu'au XIV^e siècle. En effet, si contrairement au *castrum* inférieur le *castrum* supérieur n'est pas mentionné au XIII^e siècle, une différenciation topographique selon un mode étagé apparaît dans une charte dès 1178 (Méd. Cécc. MS n° 2401). Il est parfois net qu'un des deux *castra* ait existé avant l'autre sans qu'il soit possible de l'identifier à un des deux sites connus. Un *castrum* à Laborel est mentionné dès 1266 ; les confrons donnés à cette occasion ne permettent pas de l'identifier à l'un ou l'autre des deux *castra* cités en 1322 (AD 13 B 143). Mollans-sur-Ouvèze appartient également à cet ensemble.

Si les jalons chronologiques sont quasiment inexistants, la détermination de la fonction et la localisation de ces *castra* permettront peut-être de mieux comprendre l'implantation de sites doubles.

Le contrôle de carrefours semble justifier le dédoublement de sites (Ballons, Laborel). Les *castra* de Ballons et de Ballons-le-Tronc correspondent à deux sites implantés aux extrémités orientales et occidentales de la commune actuelle, afin de contrôler deux voies franchissant la montagne de Chabre, l'une au niveau du col Saint-Jean, l'autre au-dessus de Barret. A Laborel, carrefour entre l'Orpierrois, la haute Ouvèze et la Méouge, le site de Châteaux-Vieux surveille la route qui mène au col Saint-Jean, l'autre *castrum* défend la descente du col de Perty.

Ces sites doubles sont tous implantés soit sur les frontières des Baronnie (Teyssières, Mollans-sur-Ouvèze) soit sur les limites internes qui séparent les domaines des branches cadettes (Ballons, Barret, Laborel).

La "bi-polarité" de sites castraux en une même localité semble se justifier par l'implantation de deux familles seigneuriales différentes. Si le *castrum* de Barret-le-Bas appartenait aux Lachau, celui de Barret-le-Haut faisait partie du domaine d'une branche cadette des Mévouillon. La bonne entente entre les différentes lignées suggère une complémentarité. Teyssières était régi par une coseigneurie qui peut être responsable de la naissance des deux *castra* attestés dans le premier quart du XIV^e siècle. Au XIII^e siècle, les Montauban, les seigneurs d'Eyroles, de Saint-Férréol, d'Audfred, de Novézan, de Condorcet et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédaient des parts du *castrum* de Teyssières.

Dans le cas de sites doubles, l'un des deux *castra* n'aurait-il pas été parfois édifié pour compléter le système défensif de l'autre plus à même de générer un bourg ?

A Condorcet, le site présumé de Châteauneuf, mentionné dès le XI^e siècle, éperon qui domine au nord et à une cinquantaine de mètres à vol d'oiseau le plateau où se juche le donjon et le bourg castral, était essentiellement défensif ; ce site qui n'abrite plus aucun vestige, offre de ce promontoire, une large vue ; le château de Sainte-Jalle, implanté dans la vallée de l'Ennuye est notamment visible.

Si le *castrum* de Ballons-Le-Tronc, identifié au site proche du village actuel, généra un bourg, le site du Chastellard, hypothétique *castrum* de Ballons, n'abritait vraisemblablement qu'un château ; néanmoins dans un contexte de désertion précoce ces indices restent maigres et ne peuvent être retenus comme preuves. Un exemple plus documenté le souligne très nettement.

A Teyssières, l'un des deux *castra* comportait une forteresse qui abritait au moins un *hospitium* clairement attesté en 1294 (RD n° 14458 : Geoffroy d'Eyrolles tenait de Bernard Geoffroy de Castellane seigneur de Montauban la moitié indivise de l'*hospitium* de la forteresse de Teyssières). Cet habitat s'est-il développé auprès du *castrum* inférieur ou à proximité du *castrum* supérieur que nous identifions au lieu-dit "Le Château de Concourdet" juché à 1061 m d'altitude sur un des contreforts de la Lance. Le Mont Teyssières dont le chevalier Guillaume de *Monte Taysserio* porte le nom en 1294, désignait vraisemblablement cette montagne (RD n° 14464) ? L'altitude de ce dernier site plaiderait plutôt en faveur d'un bourg castral né dans l'aire d'influence du *castrum* inférieur. En 1349, l'hommage d'Humbert d'Urre au comte de Valentinois atteste néanmoins la présence de plusieurs forts au *castrum* supérieur. Le fort d'Humbert d'Urre est « situé au château supérieur de Teyssières joignant le fort de noble Raymond de Saint-Ferréol, coseigneur de Teyssières ». Ce seigneur prête également hommage pour « la moitié de tout le château supérieur, son territoire avec ses ressorts, pour toute sa juridiction et pour tous les autres droits et appartenances de ce *castrum* ainsi que pour plus de sept portions du château inférieur de Teyssières avec sa juridiction et les autres droits » (Inv. Marc. n° 2368). Malgré la datation tardive de cette charte, les deux *castra* de Teyssières apparaissent comme deux entités territoriales juridiques distinctes, régies par une coseigneurie complexe. Humbert d'Urre prête également hommage à la suite pour « les maisons, les hommes les cens et autres biens acquis par son aïeul ». Ces derniers biens hommages, cités à la fin de l'acte, semblent concerner les deux *castra*. Cet acte de reconnaissance dresse le tableau de la présence de deux *castra* ayant très vraisemblablement généré un bourg castral. Le *castrum* supérieur abritait deux forts. L'impossibilité d'avoir recours au document originel constitue un réel handicap dans l'interprétation d'une situation complexe que le choix des mots permettrait d'éclaircir.

L'incidence des paroisses sur la répartition des *castra* a pu également favoriser la multiplication de ces sites tel que le souligne très fortement l'exemple de Barret. La datation tardive des textes relatifs à ces sites-doubles, doit mettre en garde le lecteur vis-à-vis du vocabulaire employé et de ses mutations sémantiques au cours des XIII^e et XIV^e siècles. L'affirmation de la communauté villageoise remettait partiellement en cause le pouvoir symbolique du *castrum*. La juxtaposition progressive de deux noyaux fortifiés, château et bourg castral, n'était-elle pas perceptible dans le vocabulaire du Bas Moyen Age ? Une description du XV^e siècle du ou des *castra* de Mollans-sur-Ouvèze tendrait à le montrer :

« Castra et locus de Mollanis in plano quorum superius est heredem nobilis condam Bernardoni de Serris et inferius nobilis Ludovici de Garda, sita sunt super quadam ruppe sunt que sibi contigua : castrum superius est ad midum unius magne turris quadrate longitudinis circa XII cannarum latitudinis circa VIII^e cannarum habens ex-parte castri inferius in angulo sinistro unam turrim rotunda murus dicti castri est spissitudinis octo palmorum et ultra ; castrum inferius est bene domificatum et habet a parte pontis duas grosses turres unam in quolibet angulo. Villa seu locu est subtus ripperia Ovidie super qua est constructus lapideus in exitu portalis bene et nobiliter edificatus in fine pontis de versus comitatum » (Chevalier 1874 : 284).

Le *castrum* inférieur désignerait ici le bourg fortifié situé en contrebas du château proprement-dit ; cette appellation pour la seule enceinte collective traduit une certaine affirmation de la communauté et de l'habitat groupé vis-à-vis de l'autorité et du pouvoir seigneurial symbolisé par le château (AD 26 E DEP 46/3).

Mollans-sur-Ouvèze doit-il se rattacher à un phénomène de dédoublement du *castrum* ou à une sorte de symbiose de l'étagement de deux cellules cloisonnées ? Cet exemple reflète en tout cas la relation étroite entre château et bourg dont le développement ne pouvait s'imposer que par l'affirmation de ces deux grandes entités au risque de donner l'illusion d'une juxtaposition de structures. Le château n'en demeurait pas moins l'élément moteur ; de grands travaux d'agrandissements et d'aménagements intérieurs furent effectués au donjon de Mollans au XIV^e siècle.

Une autre forme de site volontairement isolé, complète le réseau de fortifications.

Les bastides

La bastide et l'emploi du terme *bastida* dans les textes n'apparaît pas avant le XIII^e siècle. Il se poursuit largement aux XIV^e et XV^e siècles ; vingt-cinq bastides ont été recensées dans les chartes des XIII^e et XIV^e siècles, (seize pour le XIII^e siècle et onze pour le XIV^e siècle). Il convient cependant d'étudier séparément les bastides du XIII^e siècle et celles qui appartiennent au bas Moyen Age, en raison de la mutation du vocabulaire et du déplacement des pôles centralisateurs de l'habitat entre le XIII^e siècle et le XIV^e siècle.

Les mentions les plus anciennes de bastides remontent à 1231 ; elle concernent quatre d'entre elles. La seconde moitié du XIII^e siècle offre dix nouvelles mentions dont six remontent au troisième tiers du XIII^e siècle. La multiplication des bastides aux environs du milieu de ce siècle s'apparente au phénomène constaté en basse Provence (Bergeret 1992 : 123).

Identifications et situations

Toutes les bastides du XIII^e siècle recensées en Baronnies, à quatre exceptions près, sont associées à un nom de col ou au col lui-même. La bastide du Linceuil porte le nom d'une montagne et d'un col qui relie la partie occidentale du bassin de l'Ennuye à la plaine de Beauvoisin et du Buis (RD n° 10900) ; le site de la bastide Marcenne domine un col qui permet depuis Montréal-les-Sources de rejoindre Saint-May en évitant les gorges de l'Eygues. Le col des Tourettes, passage reliant la vallée de La Blème à la vallée de l'Oule (Hautes-Alpes), conserve le nom d'une bastide mentionnée en 1270 (Cart. I-B. t I, p. 234). Les cols de Soubeyran et d'Ey abritaient chacun une bastide : *bastida del col Cebeyranis*, *bastida del col Dael* (AD 38 B 2635 : année 1231). Le Bois du Roux et le col du même nom situés dans la commune d'Eyrolles trahissent encore la présence de la bastide qui adopte l'appellation du lieu-dit (AD 38 B 3638 ou RD n° 7920) ; cette dernière, citée en 1242 surveillait un itinéraire reliant la vallée d'Eyroles à celle de Condorcet sans risquer de descendre au fond des gorges de l'Eygues. La bastide Coste-Chaude jalonnait un itinéraire qui, par l'intermédiaire du col de La Vôte, reliait le Nyonsais à la région du Buis par la vallée

de Montaulieu selon un axe nord-sud (RD n° 7067, année 1231 : *bastida Costa-Calida*). La bastide de Pennafort contrôlait étroitement l'entrée d'un couloir situé à la descente du col de Soubeyrand ; compris entre des chaînes de montagnes, ce couloir de circulation reliait la partie orientale du bassin de l'Ennuye à la partie occidentale du bassin du Rosanis et était bouclé à l'est par la bastide de Ban (RD n° 10900 : année 1270 : *bastida Pennafortis* ; ce lieu-dit situé dans la commune de Bellecombe-Tarendol est connu par le cadastre XIX^e siècle sous le nom de Penafol ; Cart. I-B. t. I p. 27 n° XXXVI : année 1251)¹³.

Les bastides de Siellat et du col de Bayte restent à identifier. Citées respectivement en 1263 et 1270 aux côtés des bastides de Linceuil pour la première et des *castra* de Sainte-Jalle, Esparron et Tarendol pour la seconde, elles appartiendraient au bassin de l'Ennuye. La bastide de Siellat peut s'apparenter au col Sierry compris entre les montagnes de l'Aiguillette et du rocher de Jeanne reliant Arpavon à Montaulieu, (AD 38 B 1088, RD n° 10900, année 1270) ; Bayte est peut-être une déformation de Gayte (RD n° 10113, année 1263) ; il pourrait désigner un col situé à proximité de la montagne de la Garde dominant au nord-est Arpavon ; cette montagne se prolonge au nord-est par le contrefort de la Charrière-Vieille évoquant un ancien chemin qui permettait de rejoindre la vallée de Montréal-lès-Sources depuis l'adret de la Montagne de Buisseron. Ces deux bastides appartenaient à la branche cadette des Mison implantée dans le bassin de Sainte-Jalle.

En effet, cinq bastides contrôlent étroitement les accès de ce bassin, véritable carrefour entre les Baronnie septentrionales et méridionales. Si la proximité d'un col implique souvent une situation en limite communale, la localisation précise reste difficile à appréhender.

Les sites

L'emplacement précis des bastides de Roux, de Coste-Chaude, de Marcenne, de Pennafort, de Ban et de Soubeyran est relativement assuré mais repose sur des traces ténues (pierriers de moellons, tuiles, parois rocheuses retaillées, encoches). Ces bastides sont pour la plupart perchées ou adossées à des sites d'éperons barrés qui dominant une voie de passage ou un col. Les altitudes varient entre 700 et 900 m et atteindraient 1264 m à Soubeyrand ; cette bastide occupait vraisemblablement l'extrémité occidentale du rocher de La Montagne de Chamarelet dont le sommet fut nivelé à cet effet. A l'ouest, cet éperon rocheux est séparé d'une vaste combe d'altitude par un fossé qui abrite des alignements de murs et des constructions circulaires arasées. Les *castra* juchés sur les arêtes rocheuses ceinturant ce bassin, offrent des sites semblables. La bastide Coste-Chaude, perchée sur un éperon à 709 m d'altitude est très nettement attestée par le lieu-dit La Bâtie. Dans ce contexte, il n'est pas incertain que les bastides du col d'Ey et des Tourettes se soient ancrées sur les arêtes rocheuses qui dominent ces cols respectivement à 718 m et 1126 m d'altitude.

¹³ Nous reviendrons ci-dessous sur les sites de Béconne, La Bâtie-Verdun et Gouvenet mentionnés plus tardivement dans les années 1280-90.

A 1,5 km à l'ouest du col des Tourettes, la paroi la plus orientale de la montagne de Maraysse, juchée à 1242 m d'altitude et située au niveau du col du Casset redescendant également sur Montmorin, présente des traces d'entailles très nettes qui attestent l'aménagement contre cette paroi d'une structure quadrangulaire de petite dimension. L'emplacement de deux bastides par rapport à une localité est précisée dans les chartes par l'expression *bastida ante Vercoyrano*, *bastida ante Buxum* (AD 38 B 2622). Si la première mention est tardive : 1362, la seconde mention remonte à 1296. Ce positionnement "devant" une localité principale reste difficile à définir en raison de la disparition des vestiges de ces bastides. Une charte du 14 décembre 1405 fait référence à une vigne possédée par un certain Pierre Brochier, « située au terroir du Buis au lieu appelé bastide ». Si au XV^e siècle le terme de bastide n'a plus la même signification, ce mot ne semble désigner ici qu'un lieu-dit qui aurait gardé le souvenir de cette ancienne bastide. Or, ce lieu-dit s'est perdu. La bastide a par conséquent été de quelque utilité "défensive" à une période largement antérieure au troisième tiers du XVII^e siècle et son existence, dès l'époque médiévale, n'est pas exclue.

Seules les bastides de Coste-Chaude et de Pennafort présentent encore des structures maçonnées ou de pierres sèches. A Coste-Chaude, il ne subsiste que deux assises de murs en pierres sèches construits à l'aide de moellons disposées en épis. La bastide de Pennafort présente quelques murs conservés sur 0,50 m à 3 m d'élévation, construits sur l'éperon ou colmatant quelques brèches dans les rochers. Seules les ruines d'une ancienne bergerie, juchée sur le contrefort occidental de la montagne de Linceuil, occupent un lieu-dit du même nom ; ces vestiges modernes, situés à 945 m d'altitude, pérennisent vraisemblablement l'emplacement de la bastide. Cette systématisation de l'établissement de la bastide près d'un col n'est pas une spécificité propre ; les *castra* adoptent également ces sites privilégiés (les cols d'Autanne et de Peyruergue sont gardés par des *castra*).

La bastide en Baronnies se présente comme en Basse-Provence, telle une construction établie sur des sites défensifs ; de dimensions modestes, ces bastides sont implantées aux marges de terroirs en altitude, contrôlant étroitement des voies de passage en des points stratégiques (Coulet 1987 : 27). Le recours au vocabulaire employé dans les chartes et l'étude de sites légèrement plus tardifs permettent d'approcher plus précisément la définition de la bastide, quelque peu occultée par l'absence de vestiges suffisants.

Le nom des Tourettes qui dans les chartes dès 1242, évoque à lui seul la fortification de la bastide (AD 38 B 2635) et le terme de *bastida* ne lui est accolé qu'en 1270. Le terme de bastide appartient à un groupe de vocables *bastire*, *bastimentum* qui, dans les textes provençaux du XII^e et XIII^e siècles s'applique moins à la construction en général qu'à la fortification ; la bastide et la tour sont synonymes (Coulet 1987 : 26). En 1231, Bertrand de Mison peut, selon la volonté de Raymond de Mévouillon, garder des *munitiones* dans les bastides du col d'Ey et de Soubeyran comme dans le *castrum* de Sainte-Jalle. En 1290, un texte en langue vulgaire désigne la bastide du col de Soubeyrand par les termes de *bastiam seu fortaretiam* assimilant la bastide à une petite fortification (AD 38 B 4000). Le terme de *castellarius* vient

s'ajouter en 1282 à celui de *bastida* ; il est également utilisé seul *Bastida seu Castellarius* (hommage de Jean de Sahune à Raymond de Mévouillon, hommage d'Arnaud de Sahune à Raymond de Mévouillon, AD 38 B 2635 pièce n° 10).

Le cas d'un *castrum* désigné tardivement sous le terme de bastide se rencontre à Linceuil ; cité dès 1242 en tant que *castrum*, il est mentionné comme *bastida* en 1270. Il semble s'agir du même site, le *castrum* et la bastide n'étant jamais mentionnés dans la même charte et la prospection archéologique n'ayant pas révélé de structures bipolaires. Si le site de Ban abritait en 1251 une bastide, propriété du prieuré de Lemps, un *castrum* y est mentionné en 1262, puis de nouveau une bastide en 1306 (année 1251 : Cart. I-B. : 26 ; année 1262, Cart. Ile-Barbe : 68 ; année 1306 : AD 38 B 1088). Il est actuellement très difficile de se prononcer sur une dualité de sites en raison de la mauvaise conservation des vestiges ; néanmoins la bastide ou le *castrum* étaient détenus par le même propriétaire. (L'arête rocheuse située à l'ouest du col de Derboux ou de Buisson dominant au sud le lieu-dit de Ban, présente des traces d'entailles sur ses flancs ; de nombreux pierriers de moellons jonchent le sol naturel d'une vaste terrasse qui se développe au nord en contrebas de cette paroi).

Les bastides de Pennafort, de Gouvenet et de Béconne, appelées par la suite *castrum* aux XIV^e et XV^e siècles, ne peuvent cependant s'apparenter réellement au *castrum* dans sa définition stricte du XIII^e siècle, en raison de la mutation du vocabulaire. La *bastida de Brecona* citée en 1283, doit-elle être identifiée au site fortifié de Béconne (canton de Dieulefit) situé dans la vallée du Lez et désigné généralement par le nom *Beconna* ? Elle aurait alors succédé à la *villa Beconna* mentionnée en 1253. A partir de 1322, le terme de bastide est associé à celui de *castrum* : *bastida et castrum*, *bastida seu castrum*, (RD n° 21564 ou Barthélémy 1882 : 149). L'expression *castrum bastide de Verduno* employée en 1276 qui succède à l'appellation simple de bastide, pose également un problème d'interprétation ; le mot bastide semble comme absorbé par le lieu-dit de Verdun ; son évocation rappellerait l'ancienne bastide désormais "transformée" en *castrum*. Ce hameau porte toujours le nom de la Bâtie-Verdun. Ce site de la commune de Saint-Sauveur-Gouvenet, aujourd'hui disparu, occupait l'extrémité orientale d'un éperon sur un des contreforts du mont Vanige à la montée du col de Peyruergues. Le hameau, situé à quelques dizaines de mètres à l'est, porte le nom de Bâtie-Verdun. Ce site, au confluent du ruisseau de La Baume et de l'Ennuye, domine un profond ravin qui le sépare de la bastide de Gouvenet. Cette situation de vis-à-vis à 200 m l'un de l'autre est étonnante. Ces bastides appartenant à deux branches différentes, justifiaient vraisemblablement un quadrillage très serré du réseau de fortifications en un carrefour de voies à la montée du col de Peyruergues, aux marges des terres cultivables. La *bastida Governeto* est mentionnée dans la vente des biens des Mévouillon au dauphin et la *bastida-Verduno*, attestée dès 1290, appartenait aux Montauban. Leurs mentions tardives seraient-elles en étroite corrélation avec une implantation à plus basse altitude, oscillant entre 673 m (Gouvenet) et 703 m ? Gouvenet présente les vestiges d'un château important remanié au cours des XIV^e et XV^e siècles. Une tour à éperon prolongée par un corps de bâtiment rectangulaire, datés du XIII^e siècle, constitue le seul exemple de représentation architecturale de la bastide en Baronnies au XIII^e siècle (Bois 1992 : 162).

Doc. 21 : *Bastida* de Gouvernet



Par ailleurs, un texte beaucoup plus tardif mentionne la présence d'une tour *turris* et d'un avant-corps de bâtiment habitable (*hospitium*) sur le site de la bastide de Béconne. La *bastida Governeto* est citée dans la vente des biens des Mévouillon au dauphin et la *bastida-Verduno*, appartenant aux Montauban est attestée dès 1290. L'architecture de la bastide de Gouvernet s'apparente au donjon de Verclause (Bois 1990 a : 50-53). Seules deux tours à éperon sont recensées dans les Baronnies.

Le programme est cependant plus ambitieux à Gouvernet où la tour prolongée par un corps de bâtiment, ne rappelle en rien un châtelet (*castellarius*) ou une petite fortification (*fortaretiam*) ; il s'apparente aux *castra* contemporains. Il semblerait cependant que la mention tardive de la bastide de Gouvernet ne puisse donner le profil architectural des bastides de la première moitié du XIII^e siècle ; l'étroitesse des sites d'éperon, perchés en altitude ne pouvait recevoir l'assise d'une fortification aussi importante. Au-delà d'une réalisation "tardive", la topographie du site a permis de développer une construction plus importante. Parallèlement au choix du site, le programme architectural n'apparaît pas comme l'élément déterminant dans la distinction de la bastide et du *castrum*. Malgré leur situation à haute altitude et aux marges de terroirs, ces bastides ne sont guère éloignées des *castra* et viennent compléter ce réseau aux points clefs.

La bastide exerçait-elle une influence sur le terroir qui l'entourait ?

Bastides et terroirs

Comme le *castrum*, le territoire qui dépendait de la bastide est clairement explicité par l'expression « à l'intérieur et à l'extérieur » (*intus et extra*),

« ... *toto quod habet in bastida del Colda et intus et extra ejus tenementum et de affari toto quod habet in bastida collis de Ceberanas intus et extra ejus tenementum ... et quicquid habet in castro dicti Sancta Galla inter extra infra ejus tenementum...* » (AD 38 B 2635).

Le terroir qui lui est directement rattaché est désigné par les termes de *territorium*, *tenementum* ou *affare* ; les termes de *mandamentum* et de *districtum* sont exclusivement réservés pour désigner un terroir situé dans l'aire satellite du *castrum*. A ce titre, la bastide de Gouernet semble bien avoir subi, entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, une mutation de sa fonction, non seulement par la disparition du concept de bastide mais également par la référence à un *territorium et mandamentum* de ce *fortalitium de Governeto*. La datation cependant tardive de cette charte (1364) nuance une interprétation trop catégorique. Néanmoins, ce changement d'appellation en un siècle où la bastide tend à désigner davantage des exploitations agricoles aux allures de maisons fortes, peut correspondre à la volonté d'insister sur la fortification de l'ancienne bastide.

Cette évolution se trouve à Ban, où la bastide désignée en 1262 de *castrum*, exerce ses droits (*juribus*) sur le *territorium* et *districtum* qui en dépendent (Cart I-B p. 68).

La distinction, établie entre un territoire dépendant d'un *castrum* ou celui en relation avec une bastide, traduit un statut et une fonction différents.

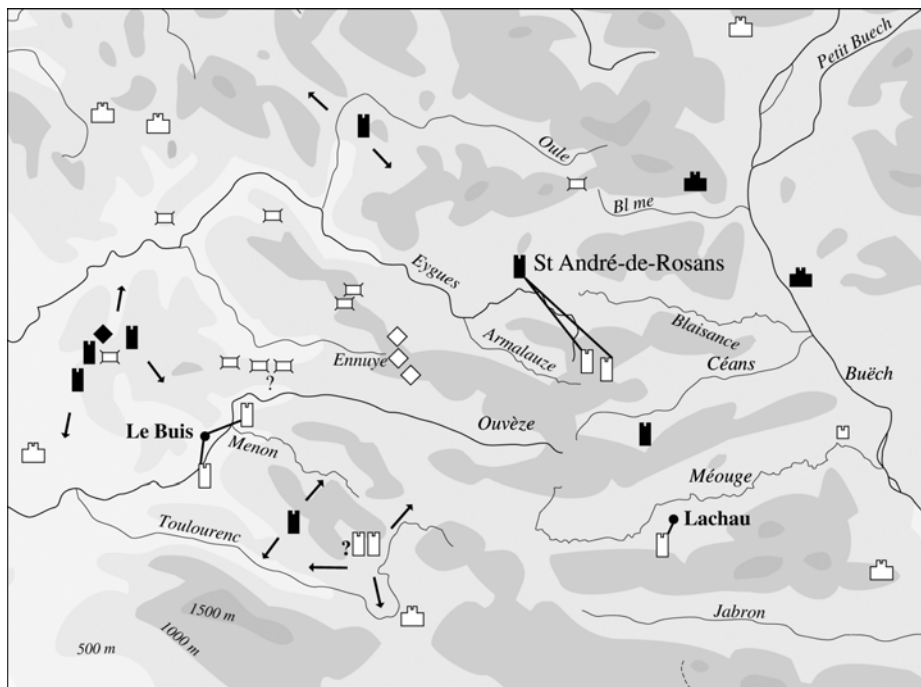
Leur statut

Les bastides peuvent être tenues en fief. Une seule des bastides porte le nom d'un seigneur local, Pierre Roux, qui possédait en 1220 et 1277 des biens au Villard et au *castrum* de Montaulieu ; néanmoins il n'est jamais clairement attesté que cette bastide lui appartenait. Le 3 mars 1277 Raymond de Rastel, seigneur de Rocheblave, reconnaissait tenir du seigneur de Montauban plusieurs biens dont la bastide de Roux (RD T III n° 11818). Il possédait également des biens au *castrum* de Montaulieu. Les droits perçus sur son territoire consistent essentiellement en droits de péage (Péages à Soubeyran, Poindron 1968 : 232).








Les bastides s'apparentent aux *castra* par leurs fortifications, par le territoire qui en dépend, par l'importance des seigneuries qui les détiennent et par la perception d'une redevance ; la justice n'y est cependant jamais exercée. Elles ne semblent pas avoir non plus généré d'habitat. Les recensements de feux n'y font jamais allusion et aucune église ne s'est implantée sur ces sites. Seules, deux d'entre elles sont situées à moins de 200 m d'une église ; Saint-Castor est à une centaine de mètres à l'ouest de Ban ; le col du Serre de Saint-Vincent est à 200 m au nord de Linceuil. L'emplacement

de l'église Saint-Pierre de Soubeyrand est cependant à plus de trois kilomètres au nord et en très net contrebas (611 m) de l'emplacement de la bastide du même nom. Ces deux églises sont mentionnées dès la fin du XI^e siècle (19 sites sur 98 pour le département de La Drôme, 8 sites sur 42 pour les Hautes-Alpes).

Doc. 22 : Châteaux isolés : bastides et tènements au XIII^e siècle



Légendes

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|-------------|
|  | Château de frontière |  | "Castellac" |
|  | Château étranger |  | Bastide |
|  | Château contrôlant un itinéraire |  | Tènement |
|  | Château en avant-poste d'un chef-lieu | | |

Carte : M.-P. Estienne

Les Posterles

Parmi ces sites intermédiaires, il semble qu'il faille également inclure les innombrables "posterles", attestées seulement par les toponymes et que l'on ne peut rattacher à aucun des fiefs mentionnés dans les chartes. L'anonymat de ces sites accuse un rôle secondaire dont le perchement, sur des plateaux de hauteur ou sur des cols, dénote un caractère défensif. Aucune n'abrite d'importants vestiges et les textes y font

seulement allusion, de façon générique, dans une charte de coutume en 1209 qui « prohibe la construction de toute poterne *posterla* » à Lachau (AD 38 B3934 ou BSASD 1883 : 418).

Seuls des sondages systématiques aux abords de ces sites permettraient de s'assurer de leur isolement apparent dans des zones d'altitude de landes et de friches.

Parallèlement d'autres types de sites se distinguent car ils suggèrent au contraire l'existence d'un habitat qui aurait échappé au vaste mouvement de concentration de l'habitat près du château et parfois même près de l'église. Leur résistance réside-t-elle dans une sorte de complémentarité au réseau castral ? Leur situation dans des régions "marginales" aux réseaux castraux aurait-elle contribué à les préserver de l'emprise du mouvement d'enchâtellement ? Cette forme de résistance doit être également recherchée dans la préexistence probable d'un certain nombre d'entre eux. Le développement des différentes sortes de sites permet d'approcher ces diverses interrogations qui mériteraient une étude à elles seules.

Tènements et hameaux : un habitat résiduel ?

Les tènements et terres

Les tènements sont principalement répartis sur les contreforts occidentaux du mont Vanige, de part et d'autre d'un sentier muletier permettant de rejoindre le bassin du Rosanais par l'intermédiaire de cols (le Buc, Gifort). Un seul, le Villard, se situe plus à l'ouest et jalonne un itinéraire menant depuis Montaulieu au col la Vôte. Comme les *bastida*, certains s'implantent aux cols (Gignac et Durfort qui prendra le nom de Gifort) ; mais ils s'en distinguent par leur caractère non fortifié. Leurs implantations en altitude (928 à 1240 m) sur des promontoires leur confèrent cependant un caractère défensif (à l'exception du Villard qui est à 640 m d'altitude). Le lieu-dit du Chastelard, correspondant au tènement du Buc, suggère la présence d'une fortification. Gignac, site implanté à environ à 1050 m d'altitude sur un éperon rocheux, désigné en 1277 comme une terre, apparaît dans les textes en 1284 comme un *territorium* et au début du XIV^e siècle en tant que *castrum*. Durfort, mentionné dès 1277 par le terme de tènement, est désigné en 1324 sous celui de *castrum* (RD n° 22346). Un mandement, des droits et une juridiction y sont désormais rattachés (Inv. Marc. : 283, n° 673 année 1334 ; n° 635 année 1344).

Il s'agit d'un site d'éperon dont les parois présentent des trous d'encastres de poutres et de poteaux et dont la base est percée d'un abri sous roche (le Rocher Percé). Le tènement de Villesèche se distinguait-il du *castrum* de Villesèche mentionné dès 1214 ? En effet, en 1234, ce territoire et tènement était sous le contrôle d'un castlan, *cum caslari ejus loci*, comme le tènement voisin de la Felgière qui au début du XIII^e siècle abrite notamment une ferme (AD 38 B 3637). Ces tènements devenus *castra* engendrèrent-ils un habitat regroupé ? S'il est difficile de se prononcer sur le site du Chastelard, celui de Durfort aurait abrité, selon André Lacroix, un château, un cimetière et une église Saint-Michel dont il ne subsiste aujourd'hui plus aucune trace (Lacroix 1888 : t. I : 163). Le tènement ne se réduisait pas seulement à des terres ; le toponyme porté par le tènement du Villard suggère la présence d'un habitat dont le

degré de concentration est aujourd'hui impossible à appréhender : il ne subsiste qu'une ferme moderne. Cette dernière n'était pas isolée. Elle était entourée de quelques autres comme l'attestent les nombreux matériaux. Un certain nombre de terres sont restées indépendantes des *castra* alentours. Portant un nom spécifique, elles font partie d'hommages indépendamment des autres fiefs. Ce cas particulier se rencontre néanmoins une seule fois dans un territoire compris entre la basse vallée de l'Oule, la partie occidentale du Rosanais et le val Sainte-Jalle.

Ces terres font partie, au XIII^e siècle, des biens de l'abbaye de l'Ile-Barbe en val Bodon. La Jonche se situe à mi-distance des églises Saint-Auban et Saint-Pierre, toutes deux mentionnées dès le XI^e siècle dans la liste des taxes synodales du Petit diocèse de Sisteron. La première, située dans la commune de Rémuzat, s'est implantée sur un site antique et dépendait en 1183 des églises Saint-Quenin et Saint-Véran situées à proximité, dans la commune de Cornillon-sur-l'Oule. De la céramique médiévale et antique et des tombes sous tuiles ont été repérées au lieu-dit Saint-Auban en contrebas du rocher du Caire, (Colardelle 1983 : 266, Pl. n° 5 et n° 6 ; Laudet 1990 : 29 ; Bois 1992, t. 2, : 126). La seconde, dominant nettement le confluent de l'Oule et de l'Eygues au départ du col de Soubeyran, correspond aujourd'hui à l'emplacement d'une ferme édifée à quelques centaines de mètres au nord du col du prieur. Ces terres exploitables abritaient un habitat ouvert, "dilué", à structure lâche, issu vraisemblablement des premiers réseaux de peuplement (Antiquité tardive ?). Les habitants de La Jonche devaient également se soumettre, comme ceux de Pellone et de Miravalle, à la justice et à la seigneurie exercées conjointement par le prieur de Saint-May et Raymond de Mévouillon (Cart. I-B. p. 243 n° 18).

Ces terres sont parfois mentionnées en tant que confronts :

« ... la dite terre de Pelonne confrontant d'une part le territoire de La Jonche qui se trouve le long de l'Eygues » (*dictum territorium de Pellona confrontatur ab una parte cum territorium de Juncha sicut currit aqua Icaris*).

Désignées par le terme *territorium* ou d'*affar*, elles correspondent à des domaines aux contours nettement définis par les terroirs pris dans l'aire satellite des *castra* environnants (AD 38 B 2635 : hommage en 1242 de Raymond de Mévouillon à l'abbé de l'Ile-Barbe envoyé à la cour de Chamaret pour l'*affar*, de La Jonche, de Pelonne et de Miravalle). Elles sont tenues en arrière-fiefs et des actes y sont parfois signés. L'hommage de Jordans de Rosans à Raymond de Mévouillon, effectué en 1282, fut effectué dans le pré de Pierre Giraud, situé dans le territoire de La Jonche :

« *Acta fuerunt predicta in territorio quod dicitur la Juncha in prato Giraudi...* », (AD 38 B 2635).

Aux marges des finages placés sous la domination étroite du *castrum*, ces terroirs s'imposent comme des sites "intermédiaires" où l'habitat s'étirole sur les pentes des contreforts de montagnes au carrefour resserré de trois vallées. La distinction entre terroirs intermédiaires, tènements, bastides, posterles et *castra* "secondaires" reste mince ; le passage de l'un à l'autre s'effectue de façon presque imperceptible ; le développement ne

dépasse guère, à l'exception de Durfort, le stade de la fortification isolée ou du domaine géré tel un fief. L'adoption du nom de *castrum* au XIV^e siècle par un certain nombre d'entre-eux, ne correspond pas à une réalité territoriale d'encellulement mais est plutôt liée à une uniformisation du vocabulaire au bas Moyen Âge.

Encore plus difficilement perceptibles dans le paysage, les hameaux qui ont existé à l'époque médiévale constituent une sorte de compromis entre l'habitat dispersé et l'habitat groupé.

Les hameaux

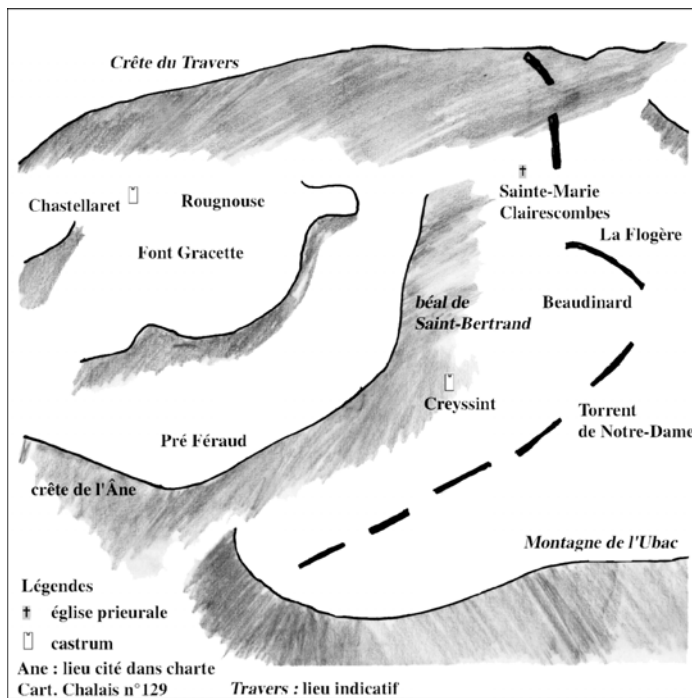
Certains hameaux ou regroupements de fermes sont nés de l'abandon des *castra*, implantés sur des sites de hauteur, aux environs des XIV^e-XV^e siècles. Dans cette région de moyenne montagne, le cas le plus répandu résulte de la reconquête agraire du XVII^e siècle (Mouralis 1924 : 622-662 ; Blanchard 1945 : 733 et 747). L'éparpillement de fermes isolées, recouvrant la commune de Saint-André-de-Rosans, attestées pour la plupart d'entre-elles dès 1635 est vraisemblablement en liaison avec une reconquête agraire un peu plus précoce, du XVI^e siècle (Sauze 1989 : 353). L'architecture de ces bâtisses ne remonte pas au-delà du XVII^e siècle, et les chartes du XIII^e siècle restent muettes à leur sujet.

Des hameaux peuvent résulter d'un glissement du chef-lieu de mandement vers un axe routier à l'époque moderne. Le hameau de Valaury de Ville Sèche (commune du Revest-du-Bion), regroupement de quelques fermes situées le long de la route descendant du col du Négron, adopte le nom du quartier dont le chef-lieu de mandement Saint-André-de-Villesèche se situe à quelques centaines de mètres au sud en position dominante. Il faut également écarter certains regroupements de maisons, qui font aujourd'hui figure de hameaux mais qui correspondaient à d'anciens chefs-lieux de mandements (Arzeliers, Montéglin, commune de Laragne-Montéglin, Rougnouse, commune d'Ourres).

Un certain nombre de hameaux, situés aujourd'hui dans des culs-de-sac jalonnaient d'anciennes voies de circulation. Leur situation correspondait-elle à une certaine ancienneté ? Les Sias et Les Preyrauds (commune de La Roche-sur-le-Buis) se situent sur un ancien chemin montant au col Guibert qui relie la vallée du Menon au chef-lieu de Mévouillon. Le hameau des Peyres, situé nettement en contrebas du village d'Ourres, jalonne une voie qui par le col Saint-Pierre, permet de rejoindre la vallée du Buëch au niveau de Ribiers. Si notre documentation ne cite jamais le terme de hameau, des noms de quartiers font allusion à des lieux-dits désignés dès les X^e et XI^e siècles qui ne donnèrent jamais lieu à la naissance d'un *castrum* aux siècles suivants. Certains sont isolés dans la campagne et abritent parfois une à deux maisons isolées : Villesèche, Vorze, Le Haut Labouret, Le Pétit, Pierre-Rousse, (commune de Revest-du-Bion), la Fléougière (commune de Banon, CLU n° 3590). La présence aujourd'hui de hameaux pérennisant le nom de trois *villae* qui ont fait partie de l'héritage du clerc Richaud aux environs de l'an Mil (988 et 1100 ; CLU n° 2529), soulevait le problème de la continuité d'occupation de ces sites sur la longue durée et

de leur transformation « en habitat intercalaire » : la *villa* de Chapaisse (co. de Montjay), celles de Sironne et des Isnières (co. de Saint-André-de-Rosans).

**Doc. 23 : Pâturages autour de Rougnouse
(entre le col Saint-Pierre et Ribiers)**



Carte : M.-P. Estienne

Le castlan Laugier (*castellanus*) possédait à Sironne trois manses, une bordière et d'autres terres valant un manse et demi ; il percevait le quart de la tasque sur toutes ces terres qu'il fit défricher. Sironne est présenté comme un terroir rural récemment exploité. Par deux fois, Sironne est soumis aux mêmes perceptions que Saint-André-de-Rosans. Plusieurs personnes y percevaient des biens ou y détenaient des terres : Laugier *castellanus*, Alfred *ministralis*, Pierre et Véran ; ces derniers possédaient également des biens dans les localités environnantes (*villa* de Saint André, de Moraire, du Revest, de *Casse*, de *Trabis*, et *les castella* de la Garde, de *Medianus*) ; ce même Pierre percevait toutes les recettes (*receptos*) effectuées sur les vignes, le pain, la viande et la *civida*, dans trois *villae* dont les Isnières. Pons Malignus possédait deux manses à Chapaisse.

Le silence des chartes du XIII^e siècle à leur sujet ne permet pas de constater quelque évolution. Néanmoins l'absence de *castra* ou de villages proprement-dit, permet d'envisager une certaine pérennité de la structuration de ces terroirs ruraux en zones d'habitats d'une densité moindre et d'un tissu moins serré.

La répartition en manses et borderies détenus par des individus dont l'un d'entre eux est caslan (*castlans* ; Sironne, co. de Saint-André-de-Rosans) et les charges foncières qui y sont liées, sont autant d'indices qui semblent confirmer la présence de "centre d'habitats" de type hameaux. L'adoption de certains anthroponymes d'origine géographique par de petits lignages conforte ce cas de figure.

L'on notera particulièrement l'exemple de Pascal de Rioms, qui porte le nom d'une localité de la haute Ouvèze mentionnée dès 1035 : parallèlement à la donation de l'église Saint-Pierre de Rioms par Ripert et par sa mère Percipia à l'abbaye de Saint-Victor, ce dernier cède, en effet, la dîme perçue sur le vin effectué à partir des raisins récoltés dans les vignes du quartier voisin de Mora. A ses côtés, de nombreux autres petits propriétaires confient également des terres cultivées, manses et revenus (dîme) situés dans des lieux-dits, distants de un à six kilomètres de l'église Saint-Pierre : les Mourres (commune de Sainte-Euphémie, CSV n° 730) et les Douas (commune de Saint-Auban-sur-Ouvéze, CSV n° 730). L'église Saint-Pierre apparaît comme l'élément "fédérateur" d'un ensemble de terres et sans doute d'un semi d'habitats. Ces indices de la première phase (X^e-1150) étaient-ils toujours valables au XIII^e siècle ?

A l'instar du Queyras et du Valcluson (Falque-Vert 1997 : 44), Rioms semble offrir ici l'illustration d'un lieu abritant plusieurs hameaux regroupés par le lien paroissial. Cette dernière localité donne au XIII^e siècle son nom à la vallée du Ruègne (1257 AD 38 B 3735 ; 1035 : *Sancti Petri de Ronia* ; 1060 *Sanctus Petri de Rionia* ; 1075 *Sanctus Petrus de Ruenna*, CSV n° 533, n° 845 ; 1257, AD 38 B 3735). Le cas se reproduit à Plaisians (*Vallis Placiano*).

Actuellement, ces hameaux à "structure serrée", morphologie également adoptée à l'époque médiévale par des hameaux de la région voisine du Queyras (Falque-Vert 1997 : 43 et 47), comprennent également des fermes isolées en contrebas dans la plaine. Il semblerait, à l'exception de Chapaïsse, que la présence d'une église desservant le culte ait favorisé le regroupement de la population. Si les églises des Isnières (Saint-Martin) et de Sironne ne sont pas attestées avant le XVI^e siècle et ont une architecture moderne, elles adoptent d'anciens vocables. Sironne (*Syronna*) et Les Isnières (*Asineriis*) ont tous les deux une origine latine ; les terres facilement exploitables en bordure de l'Eygues ont vraisemblablement favorisé une zone de peuplement précoce.

Rares sont les hameaux qui abritent une église (Saint-Etienne de Montjoux, Notre-Dame des Sias de la commune de La Roche-sur-Le-Buis, Saint Joseph de Sironne et Saint-Martin des Isnières de la commune de Saint-André de Rosans, le Verger de la commune de Montferrand-La Fare, Plaisians, Saint-Gervais des Asnières de la commune de Curel). L'architecture de ces dernières ne remonte pas, pour la majeure partie d'entre elles, au-delà du XVII^e siècle. Néanmoins, il resterait à confirmer qu'elles n'aient pas été réédifiées sur d'anciennes fondations ; des sarcophages furent mis au jour à proximité de l'église Saint-Etienne de Montjoux, édifice daté du début du XIII^e siècle et situé à proximité d'un hameau qui abrite une maison seigneuriale du bas Moyen Age.

Inversement, un établissement religieux isolé ne traduit pas forcément l'absence d'un groupement d'habitats modeste soit-il. Dans la vallée du Derboux (où l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon ne possède aucune dépendance), le toponyme de Villeneuve qui domine de quelques mètres l'église Sainte-Marie de Villeneuve témoigne encore aujourd'hui en ces lieux de l'implantation d'un village, auprès de cet édifice religieux mentionné dès le XI^e siècle. Décrite au XIV^e siècle comme faisant partie du territoire d'Eygalières (commune voisine de Plaisians), cette église concurrença sans doute, aux côtés de deux autres prieurés, l'église castrale d'Eygalières édiflée entre le village et le château mentionné pour la première fois en 1216 :

- l'hagiotoponyme Saint-Christol, souvent situé sur une limite diocésaine et juché dans cet exemple précis comme Sainte-Marie-de-Villeneuve sur l'ubac de la montagne de Bluye, domine de 100 m l'emplacement du *castrum* assis sur un promontoire argilo-marneux. Malheureusement cet édifice religieux n'est pas documenté par les textes ;
- en 1388, une liste des prieurés des Baronnie mentionne en revanche aux côtés du prieuré rural et séculier Sainte-Marie de Villeneuve, le prieuré séculier de Saint-Marie-Madeleine ; ce dernier dépendant de la chapelle Sainte-Marie de Malaucène n'a pas été localisé. Ces édifices religieux faisaient peut-être partie des églises cédées en 1059 par l'évêque de Vaison et les seigneurs de Malaucène aux côtés de l'*abbatiola* Saint-Victor et Saint-Pierre du Groseau, monastère qui adopta vingt-ans plus tard le vocable de Sainte-Marie du Groseau (Barruol 1981 : 425). La proximité de Vaison-La-Romaine, cité antique devenue chef-lieu de diocèse peut en partie expliquer la densité du réseau paroissial de cette vallée, qui favorisa un semis d'habitats dispersés.

Certains hameaux sont implantés sur des terroirs occupés dès l'époque gallo-romaine, d'autres adoptent le nom d'anciennes *villae*. Est-ce affirmer que les hameaux ayant résisté à l'attraction exercée par le *castrum* sont uniquement l'héritage d'un habitat résiduel antique ou issus d'anciennes paroisses ? Il est concevable que d'autres hameaux non documentés par les chartes des X^e et XI^e siècles, puissent faire partie de ce groupe d'habitats dont la genèse est antérieure au développement du *castrum*.

Ne peut-on imaginer d'autres hameaux ou exploitations agricoles, nés dans un terroir resté en marge du territoire du *castrum* après l'enchâtellement tels les tènements de La Jonche précédemment évoqués (Cart. I-B, p. 243, n° 18) ? Dans le terroir voisin de Saint-Christol, il existait des fermes isolées, sur le modèle de celle commanditée par l'abbaye de Sénanque, (Poppe 1966 :15).

Les différents types de sites intermédiaires s'intercallent avec les *castra* dans le réseau des possessions. Le partage des itinéraires en fonction des réseaux politiques autour de la montagne de la Vanige et le contrôle de la voie reliant le Nyonsais à la région du Buis par Montaulieu et le col de La Vote en sont deux illustrations.

Ecartis et réseaux castraux

Itinéraires politiques autour du mont Vanige

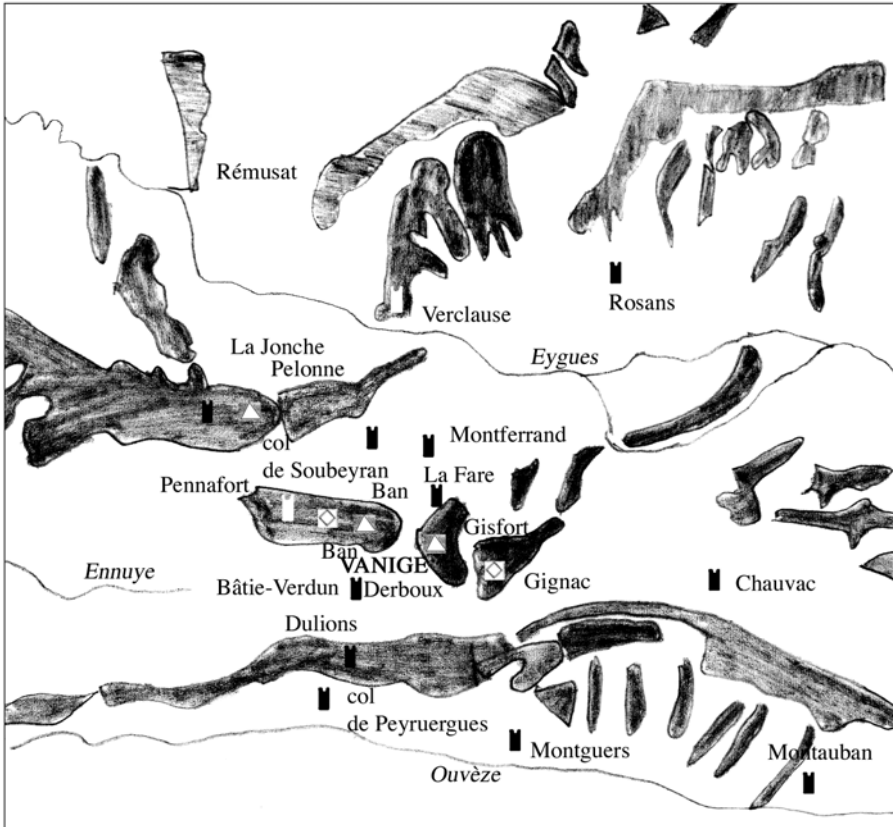
La moyenne vallée de l'Eygues, située en amont des gorges, est le point de contact entre les baronnies de Mévouillon et de Montauban. Elle est séparée de la haute vallée de l'Ennuye par de hautes chaînes de montagnes dont se détache très nettement à l'est un massif au profil trapézoïdal culminant à 1390,80 m d'altitude dénommé la montagne de la Vanige. L'ubac de cette montagne donne sur le bassin du Rosanais au nord-est domine la haute-vallée de l'Ennuye au sud-ouest. Le pied de pente est enserré de plusieurs cols qui en font un véritable carrefour de voies, permettant de rejoindre au sud-est la haute vallée de l'Ouvèze au sud-ouest la vallée de l'Ennuye.

Dominant au nord le rocher des Turcs, Le Pas de Corbière (1090 m) permet, depuis Montferrand-la-Fare, de rejoindre le col du Rocher Percé, voie débouchant sur la haute vallée de l'Ennuye. Le col de Gignac permet en revanche d'accéder à la haute vallée de l'Ouvèze. Les *castra* de Montferrand, de la Fare (site des Turcs) et de Gouvernet, possessions des Montauban, sont reliés, par des itinéraires relativement courts, jalonnés d'un tènement (Gignac) et d'une bastide (Gifort) qui sont aussi en leur possession.

Une autre voie, passant par les tènements de Ban et de Derboux, contournait la montagne de la Vanige par le nord et reliait le *castrum* de Lemps à la descente du col de Soubeyran par les bastides de Ban et de Pennafort, deux fiefs des Montauban. Depuis Ban et la Plaine d'Enduran, une troisième voie passait par le col du Buisson et rejoignait le fief de Derboux aux castra de Gouvernet et la Bâtie-Verdun en possession des Montauban. Ces derniers bénéficiaient ainsi d'un parcours jalonné de sites relais, ponctuant le réseau de leur fortification, le long d'itinéraires stratégiques.

Parallèlement les Mévouillon "franchissaient" la barre de montagnes plus à l'ouest, par l'intermédiaire du col de Soubeyrand qui reliait directement le confluent de l'Oule et de l'Eygues à la haute vallée de l'Ennuye. Les Mévouillon détenaient la vallée de l'Oule en arrière-fief de l'abbé de l'Ile-Barbe, et la moyenne et basse vallée de l'Ennuye était quadrillée par des fortifications faisant partie du domaine de cette branche majeure. Les tènements de Miraval, de la Jonche et la bastide de Soubeyran jalonnaient, de l'ubac à l'adret, un itinéraire qui reliait Rémuzat et Cornillac à Tarendol et au Poët-Sigillat, alleux des Mévouillon.

Doc. 24 : Itinéraire autour du mont Vanige



Carte M.-P. Estienne

La mainmise de deux lignées sur les sites intercalaires témoignait de cette volonté de contrôler plusieurs itinéraires répondant aux contraintes dictées par les contours des domaines. Un axe majeur reliant les deux baronnies offre un deuxième cas de figure.

Un réseau structuré entre le Nyonsais et la région du Buis

La vallée drainée par le Rieu, affluent de l'Eygues légèrement en aval de Curnier, principalement occupée par la commune de Montaulieu, abrite cinq fiefs qui du nord au sud correspondent successivement à un bourg castral (Montaulieu), une bastide (Bâtie-Coste-Chaude), un château n'ayant pas généré de bourg (Rocheblave), un tènement (Le Villard) et un castelet (Esparron) ; ces fiefs espacés de moins d'un kilomètre l'un de l'autre contrôlent, de part et d'autres du Rieu, un itinéraire qui permet de rejoindre un carrefour de voies desservant au sud-ouest la vallée de l'Eyguemarse (Bénivay-Ollon) par le col la Vote, au sud-est l'Ouvèze par le col des Lantons et au nord-est le val Sainte-Jalle par le col de Saint-Vincent.

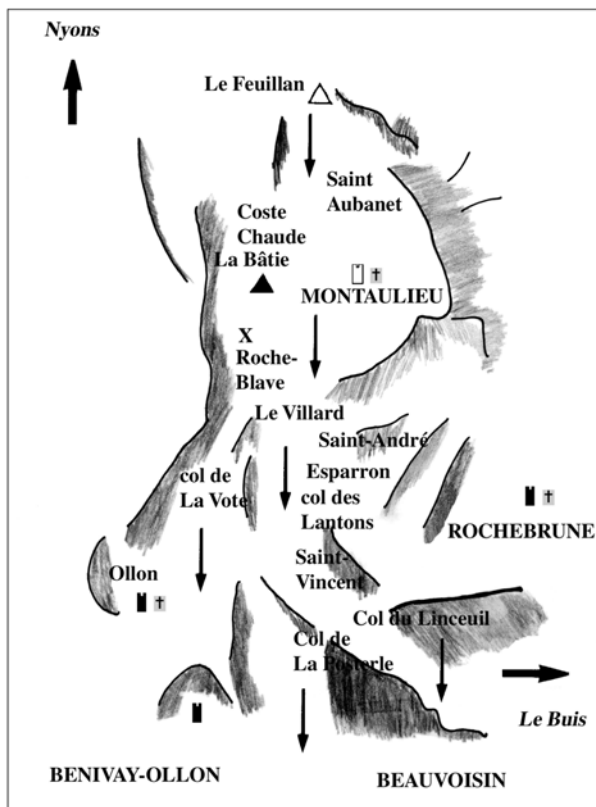
Cet axe nord-sud peut être prolongé plus au nord jusqu'à la vallée d'Eyroles ; en effet le réseau des petites seigneuries locales montre qu'un certain Pierre Roux ayant donné son nom à la bastide de Roux, comprise entre les communes de Condorcet et d'Eyroles, possédait des biens dans cette vallée du Rieu aujourd'hui enclavée. En 1220, Raymond de Mévouillon lui confirme une partie du domaine de Montaulieu et le quart des tasques du lieu (RD T II, n° 6561) ; puis en 1222, il lui concède le quart du Villard et le domaine d'Hugues Nicolay au *castrum* des Pilles (RD n° 6653 ou AD 38 B 3637).

L'enchevêtrement de ces fiefs, détenus en coseigneurie par quelques familles, souligne une certaine homogénéité du réseau de circulation. En 1277 Raymond de Rastel, seigneur de Rocheblave, détenait du seigneur de Montauban le *castrum* de Rocheblave mais également la bastide du Roux, le tiers du *castrum* de Montaulieu et le huitième de la vallée (RD T II, n° 11818).

Un bien sur deux est tenu en alleu par les Mévouillon et par les Montauban ; cette alternance semble traduire en ce point de contact des deux Baronnie une politique concertée de contrôle de cet axe majeur par les deux branches de la lignée. Seul Montaulieu, juché sur un promontoire isolé au centre de la vallée, semble avoir généré un bourg castral ; son emplacement favorisait le développement d'un bourg radio-concentrique ; les autres sites s'agrippent aux contreforts de montagnes élevées et sont beaucoup moins confortables ; ils s'apparentent davantage à des fortins défensifs.

Ces bastides ou *castra* s'imposeraient comme des châteaux de conquête en un terroir aux marges de vallées importantes, si un certain nombre d'édifices religieux s'intercalant entre ces fiefs, ne venait mettre en doute leur naissance *ex-nihilo*. En effet, les sites de Rocheblave et d'Esparron sont situés à proximité de montagnes portant des hagiotoponymes ; seule la bastide Coste-Chaude, dépendant plus étroitement de Montaulieu reste relativement isolée.

Doc. 25 : Itinéraire entre le Nyonsais et la région du Buis



Légendes

- | | | | |
|---|---|---|--------------------------------|
| ■ | château et bourg castral XIII ^e siècle | ▲ | bastide |
| † | église ou chapelle castrale | □ | castrum XI ^e siècle |

Carte : M.-P. Estienne

Le Serre de Saint-André qui dessine perpendiculairement le prolongement du site d'Esparron occupe une situation de vis-à-vis avec le *castrum* de Rocheblave. Esparron est compris entre le Serre de Saint-André et celui de Saint-Vincent ; ces deux derniers lieux-dits dominant de part et d'autre le col des Lantons. Il ne subsiste malheureusement plus aucun vestige de ces sites laïcs et de ces centres religieux qui alternent et semblent se compléter.

La chronologie reste à déterminer. Doit-on envisager des sites contemporains et complémentaires ou la "superposition" d'un réseau propre au système féodal sur des terroirs préalablement structurés par un premier ensemble de paroisses ? Dans ce dernier cas, il indiquerait un certain échec de l'enchâtellement sur un axe stratégique exploité vraisemblablement de longue date où chacun avait intérêt à se fixer. Malgré l'absence de donnée textuelle sur ces hagiotoponymes, l'ancienneté de cette voie est suggérée par la présence aux deux extrémités de deux sites défensifs remontant au haut Moyen Age voire à l'Antiquité tardive et mentionnés dans notre documentation dès le XI^e siècle : Le Feuillan (*Foliano*) au nord et Peytieux au sud (*Pictavis* ; CLU n° 2779).

En aval de la vallée, au confluent du Rieu et de l'Eygues, le site du Feuillan, perché à 530 m d'altitude sur une montagne défendue sur trois côtés par des barres rocheuses, abrite quelques structures de pierres sèches et de nombreux fragments de *tegulae*. Ce site défensif n'est identifiable à aucun des *castra* mentionnés par les textes ; établi sur une plateforme sommitale d'une vingtaine de mètres de large sur une cinquantaine de mètres de longueur et s'étendant en contrebas sur un replat à l'ubac, il a pu appartenir à une première vague de perchement à l'aube de l'an Mil contemporanément à la naissance du *castrum* de Peytieux mentionné en 1023 (commune de Châteauneuf-de-Bordette) ; en effet l'église de *Foliano* est mentionnée dès le XI^e siècle. Implanté à quatre kilomètres à vol d'oiseau, à l'autre extrémité de cet axe de pénétration nord-sud et au débouché du col de Vôte, ce dernier site de motte, domine à 837 m d'altitude le *castrum* d'Ollon.

Les écarts s'affirment en tant que sites intercalaires en raison de la prédominance des *castra* qui s'imposent comme centres de regroupement de la population. Leur lisibilité moins perceptible que les *castra* ne doit pas mettre en cause leur existence. En effet, ces deux exemples plus documentés par la toponymie et les textes, soulignent l'importance de ces sites "charnières" sur des axes de communication majeurs dont un certain nombre d'entre-eux a pu favoriser le développement d'un habitat dispersé (Saint-André, Saint-Vincent, Gifort, Saint-Castor et Ban...).

Les hameaux qui ne sont jamais désignés sous l'appellation de *castrum*, témoignent sans doute d'un degré de résistance plus important que les tènements, adoptant plus ou moins tardivement après 1250, le schéma traditionnel du *castrum*. Ils le doivent sans doute à leur antériorité et à leur appartenance à un autre réseau constitué préalablement à l'implantation des premiers châteaux et lié à la carte de répartition des grandes exploitations agricoles nées avant l'an Mil.

La bastide et le château de frontière qui répondent à des fonctions spécifiques ne souffrent pas de la concurrence de ces sites, pas plus que de celles des châteaux qui avaient pour vocation de rassembler un habitat autour d'eux. En effet, seule une très faible proportion des 16 % de châteaux isolés, se rattache à une tentative de bourgs avortés. La présence d'établissements monastiques importants ou celle d'un château de plus grande envergure sur le plan politique et économique en sont les principales causes. Une véritable concurrence est en effet difficile à discerner car elle est

largement nuancée par les liens étroits entre seigneurs et prieurs, par le respect des terres monastiques et par le rôle de pôles avancés de certains châteaux, rattachés au même réseau de seigneurie.

Le *castrum*, une cellule de peuplement

Les châteaux, générateurs d'un bourg né sous leur étroite dépendance, s'imposent majoritairement après 1150. Ils représentent 84 % du nombre total de *castra*, que ces derniers soient desservis ou non par une église construite *intra-muros* (171 *castra* ont pu être pris en compte dans cette enquête ; sont exclus les *castra* mentionnés dès les X^e et XI^e siècles mais ayant disparu après 1150, ou les sites repérés en prospection mais que l'on n'a pas pu identifier par les textes et dont on ne peut assurer qu'ils aient eu le statut du *castrum*).

Seuls huit, des trente-et-un *castra* des X^e et XI^e siècles ont en effet disparu au XIII^e siècle. (Un des deux *castella* de Condorcet, Peytieux, Le Revest, Bar, Les Guards, Château-Giraud (?), Salérans, *Medianus*). Si les raisons ne sont pas explicitées, quatre d'entre eux étaient en concurrence avec un autre château qui au XIII^e siècle présente un bourg castral à ses côtés. Ce dernier, attesté seulement au XIII^e siècle à Châteauneuf-de-Bordette, existait dès le XII^e siècle à Nyons et dès le XI^e siècle à Condorcet. Le nom de Château-Giraud correspond, dans un terrier du XIII^e siècle, simplement à un lieu-dit compris dans le *territorium* du *castrum* de Mison et semble avoir perdu son autonomie politique et juridique dont il bénéficiait au XI^e siècle. Si *Bar* et *Medianus* n'ont pas été identifiés de façon sûre, le Revest (co. de Montclus) a sans doute été déserté au profit des *castra* et des mandements environnants (Montclus, Chanousse). Les paroisses voisines ne semblent pas avoir contribué à la disparition de ces premiers *castra*. Ces derniers furent au contraire victimes du développement important du *castrum* à partir de 1150 et de sa généralisation après 1220 dans les Baronnies.

Par ses nombreux atouts d'ordre économique et social, le château procède au vaste mouvement d'encellulement de la population et des terres cultivables, savamment contrôlés par une réglementation concernant l'édification de la fortification mais aussi les conditions de vie *intra-muros*.

Dans une région au relief très compartimenté, cette réglementation varie en fonction des localités et s'adapte ainsi au contexte économique, social et politique propre à chaque territoire ou mandement. Ce quadrillage du domaine, évalué grâce au décompte des feux et cette souplesse d'organisation permettent de gérer un vaste territoire et d'annihiler en quelque sorte les barrières géographiques.

Réglementations de la construction du *castrum*

Une seule charte explicite les conditions requises pour l'édification d'une fortification. En 1213, à Visan, Rostaing de Sabran s'engage vis-à-vis de son seigneur suzerain Raymond de Mévouillon à construire une maison-forte à une seule condition : qu'elle lui soit rendue « *ad placitum et guerram* » (AD 38 B 2635, n° CXCI, p. 158).

Les interdictions concernant la construction de forteresses, dictées par des seigneurs vis-à-vis de leurs vassaux sont plus répandues que les réglementations. Elles soulignent le rôle prééminent du château, dont la fonction militaire évoquée dans les textes, masque la crainte de la naissance d'un pôle concurrent, centralisateur de l'habitat.

Cette réglementation s'apparente aux chartes de peuplement (Toubert 1973 : 322-331), non parce qu'elle génère un *castrum* mais parce qu'elle préserve l'autorité exclusive de châteaux ou de réseaux castraux existants. Le château, cellule concurrente de l'église, s'annonçait comme une des cellules majeures du peuplement.

Ces interdictions sont adressées soit par un seigneur laïque à un autre seigneur qui a tenté d'usurper ses droits, soit par un ordre religieux se préservant de l'ambition de ses vassaux ; le seigneur redoute même parfois ses propres héritiers. Raybaud de Lachau, injustement dépossédé par son fils, défend à ses successeurs d'édifier des tours ou des maisons-fortes à Lachau et en tout autre *castellum* ou toute autre ville de sa terre. Il prohibe également la construction de poternes à Lachau (AD 38 B 3934).

En 1290, Roncelin de Lunel, vassal de l'abbé de l'Ile-Barbe ne peut faire construire aucun édifice (*edificia*), ni même aucune autre forteresse (*fortalitium*) dans le *castrum* de Lemps ni sur son territoire (Cart. Ile-Barbe : 326). Le contrôle de la construction du château et d'habitations en son sein permet d'éviter l'émiettement des seigneuries et de préserver l'unité du domaine, sujet de discorde et générateur de guerres parfois au cœur d'une même famille.

Ces chartes, imposées seulement au XIII^e siècle, trahissent un stade avancé du développement du phénomène castral, où les terres vierges sont conquises. Cette réglementation pare au morcellement anarchique du fief en figeant les réseaux établis au cours des XI^e et XII^e siècles. Dans un contexte d'équilibre de la répartition des pouvoirs en place, elle favorise la centralisation de l'habitat sous la coupe du château.

Le château apparaît avant tout dans les chartes de réglementation comme une fortification militaire.

Les atouts

Le château-refuge

Le château-refuge dont témoigne une des clauses des chartes de franchise accordée au *castrum* de La Roche-sur-le-Buis, était-il réellement à l'origine du regroupement de l'habitat auprès du donjon ?

« Item que nulle personne nou ause passar desus lous barris et murs de la ville de nuoch ny de jour, quand los portaux seront sarras per les gardes de la vile et a quo sur la peine de ung chacun et per chascune fois de vingt cinq souls outre la peine de droiet », (AD 38 B 1622, ou AD 26 E 2920 f° 4, Vincent 1874 : 7).

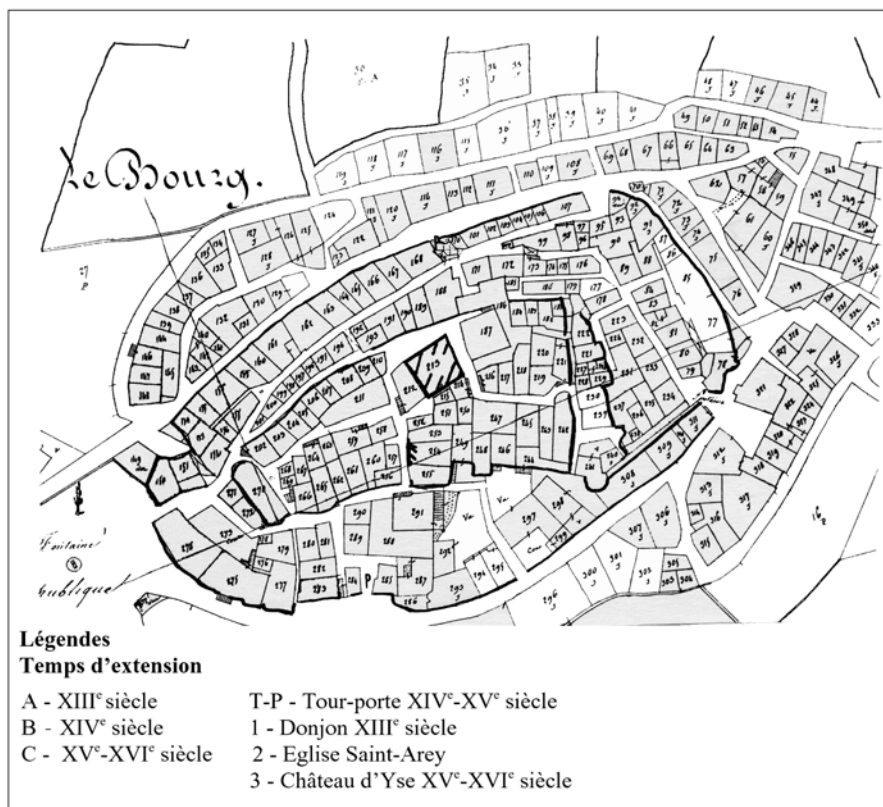
Les gens venus habiter dans l'enceinte du *castrum* sont très impliqués dans l'entretien de l'édifice castral et de la garnison ; ils participent parfois à la construction des remparts du *castrum* mais également à l'édification du château.

La perception du vingtain (à Mévouillon le vingtain est prélevé pour les fortifications et pour l'édifice du *castrum* et de la forteresse) et la participation obligatoire à tour de rôle des habitants à la garde du *castrum*, par petits groupes de trois à quatre personnes pour une durée d'un à trois mois, les impliquent directement dans le rôle protecteur du château conçu comme lieu de refuge. (En 1260, Bertrand de Mévouillon exempte du droit de lesdes, les habitants du *castrum* de Laborel, s'ils restent soumis à une aide des cinq cas, à un droit de cavalage, à des corvées d'un jour par an et à la garde du château seigneurial, Vaillant 1986 : 260 ; Callet 1910 : 683-690). « En 1286, Randonne de Montauban et les seigneurs Raymond Geoffroy et Giraud Adhémar accordent aux personnes militaires du *castrum* de Mirabel et à leurs hommes l'exemption des charges arbitraires droit de mouture, fournage et vingtain », (AD 38 B 4344 f° 9 v°).

En 1237, les habitants du Buis sont obligés de participer aux chevauchées et à l'entretien des remparts ; paradoxalement la classe chevaleresque est parfois épargnée par ces contraintes en temps de paix : au Buis, le chevalier Raimond de Malcap est exempté des guets et du nettoyage des fossés (AD 38 B 3637, ou Vaillant 1986 : 60-61). A Orpierre en 1422, deux florins sont versés pour la garde du château et pour curer le Revet du chastel, (AD 38 B 3841).

Certaines de ces faveurs s'élargirent à l'ensemble de la population : le vingtain est supprimé en 1298, mais une taille est levée en cas de nécessité pour l'achat d'armements et pour l'entretien des fortifications et des maisons du bourg castral. Les habitants devaient cependant effectuer obligatoirement des rondes et monter la garde au château (Bibl. Ing. Ms 928 copie du XIV^e siècle).

Doc. 26 : Parcellaire du bourg castral de Rosans



L'entretien de la garnison était également financée par la perception du vingtain. En 1270 à Mévouillon (BM 38 7906/71 f^o 201¹⁴), et en 1298 à Valréas (Cartulaire de Valréas, *collegit* C. Charansol Méd. Cécc. Ms t. I n^o 2116, p. 94, année 1231), le vingtain est destiné, non seulement à la réparation des remparts mais aussi à l'entretien d'une garnison (« *in munitione et bastimento dicti castris de Medullione et fortalicii ejusdem ..., barris et in aliis clausuris balistis dicti castris Valriaci* : pour les fortifications et bâtiments dudit *castrum* des Mévouillon et de leur forteresse, pour les remparts et autres clôtures dudit *castrum* de Valréas » ; « *ad utilitatem hominum dicti castris, garnizonibus sive in aliis negociis* : pour les hommes employés au *castrum* et leurs garnisons ... »).

¹⁴ Fond Pilot de Thorey, *Copia instrumenti producti in camera computorum per syndicos universitatis castris et castellanie Medullionis*.

Au Buis, les habitants doivent faire des tours de ronde et monter des gardes dans le château et son territoire. Dès 1288, Raymond de Mévouillon ne pouvait envoyer les habitants du Buis en armes ou sans arme à l'extérieur de la baronnie de Mévouillon (Faure : 145).

Les comptes de châtelainie du XIV^e et XV^e siècles permettent de connaître le type et l'effectif des garnisons ; ils donnent le coût de la garde (*custodia*) soit le salaire, *gagia, stipendium, salario* des hommes effectuant la garde, *vigillandum seu custodiendum* (AD 38 VIII B 647 f^o 41 v^o ; AD 38 VIII B 638 f^o 12 ; AD 38 VIII B 687). La garde de la forteresse est également évoquée par la formule :

... *tenere in mutatione seu stabilita dicti castris.*

Malgré la guerre de Cent ans, l'effectif reste réduit de un à six gardes. Le danger est pourtant parfois évoqué : un garde à cause du danger : *unam gaytam propter pericula* (année 1371, AD 38 VIII B 647 f^o 47 r^o). Ce corps est dans les normes des garnisons réquisitionnées en temps de paix. Le plus souvent trois hommes montent la garde du château. En 1431, il est précisé que ce nombre est suffisant (AD 38 VIII B 687 f^o 43 r^o). Les gardes, *gaytae seu vigillis* sont souvent aidés du portier (*porterius*). Des chevaliers (*miles*), des soldats fantassins (*pedites*) peuvent aussi monter la garde. Au XIII^e siècle, à Mévouillon la garde du château doit être effectuée par autant de *gachiam, cerchas erassors et scutas et alios custodes* que cela est nécessaire ; leur nombre n'est cependant pas précisé (*quotquot erunt necessarii*). La garde est ici effectuée aux portes du *castrum* sur décision du seigneur ou du bailli. Les habitants étaient également tenus de l'effectuer à tour de rôle. Un témoin interrogé signale que les gardes sont des agriculteurs, *agricultures*, âgés de 15 et 30 ans (Mévouillon : AD 38 VIII B 687 f^o 42 v^o, année 1431 ; Mévindol VIII B 638 f^o 130 r^o, VIII B 679 f^o 161 r^o ; AD 38 VIII B 666 f^o 238 v^o, 1394.). Ces derniers, munis d'une trompe d'appel en terre étaient parfois accompagnés d'un chien (Mévouillon, *corne terre*, 4 gros et demie ; un chien : AD 38 VIII B 634 f^o 118, année 1360). La durée de la garde pouvait s'étendre d'un à six mois et avait lieu de jour comme de nuit.

Le *castrum* mettait à disposition les infrastructures militaires mais également économiques que l'habitant se chargeait d'entretenir ou d'exploiter. Une symbiose de la vie du château et du village attenant s'opère dans la nécessaire existence de ces deux éléments constitutifs du *castrum*, inhérente à sa survie.

Le château, centre de production et d'échange

Si le monopole des fours et des moulins banaux (Stouff 1966 : 63) par les seigneurs affiche un autoritarisme flagrant, le développement des marchés et des foires aux portes des *castra* traduit un regroupement spontané d'une population active, au sein de cette cellule de peuplement. « Le château attire et devient un centre de consommation privilégié » (Cursente 1980 : 39 ; Debord 1980 : 68). Les foires de Sainte-Jalle, du Buis, de Villefranche sont réputées (AD 26 E 3189 f^o155). Le marché du Buis était encore très important au XV^e siècle, (Sclafert 1926 : 292).

Des marchés importants se développent dans les quartiers périphériques des *castra* de Serres, Valréas et Nyons (Cop. AD 38 B 1340/1 ou copie du XVI^e siècle : AD 38 B 3013 f^o 830 v^o, AD 38 B 2733 f^o 21). Une des portes des bourgs castraux de Valréas et de Sainte-Jalle est appelée porte du Marché. (Dès 1265, le marché se tenait notamment auprès de la porte du même nom. Cette dernière se situait en vis-à-vis de la porte du Moulin située à l'autre extrémité d'une rue droite comme le montre la punition infligée à quiconque portait un couteau dans une rixe et qui ne pouvait pas payer l'amende de 20 sols : on le traînait, après l'avoir déshabillé et fouetté avec une corde, de la porte du Moulin en droite ligne jusqu'à la porte du Marché :

« ... *fustigetur nudum fune a portali molendini croquenti per viam recta ad portale de Mercandilio et de castro ejiciatur...* », (charte de liberté accordée par Pierre Isoard et Guillaume Artaud son fils, AD 26 E DEP 46/1, f^o 10 v^o).

En 1231 à Valréas les accusés d'adultère sont traînés de la porte du Marché à celle de Garnaudant (Saint-Antoine) en passant par la rue Saunière.

L'accroissement de l'activité marchande entraîna la spécialisation des quartiers qui évitait un développement trop anarchique des bourgs. Il existait en 1265 notamment un marché de la laine : "*ad summum mercadili Leno vero seu Lena*", (*Ibid.*, f^o 12 r^o). En 1286, Raymond de Mévouillon promet à la population du Buis de n'octroyer à personne la permission de construire au marché du Buis des cabanes pour leurs couroyeurs (Sclafert 1926 : 295). En 1320, les marchands sont tenus de vendre au "marché", suite à la décision de Sybille d'Aix, dame de Sainte-Jalle. En 1369, la foire a effectivement lieu sur la place du "Marché". Le seigneur y perçoit la leyde (AD 38 VIII B 233 f^o 150).

Le Buis en est exempté et à La Roche-sur-le-Buis, « l'interdit n'est décrété qu'à l'époque où le prix des céréales dépasse un certain maximum » (Vaillant 1986 : 386). Ces quartiers sont pour la plupart d'entre eux englobés dans l'enceinte, au cours du XIV^e siècle (Nyons, Le Buis, Sainte-Jalle).

Cette procédure visait très vraisemblablement à désengorger l'ancien bourg saturé et à attirer le surplus de population dans le nouveau bourg. Le *castrum* n'apparaît plus comme un camp retranché ; centre de production, il s'ouvre aux échanges et tend vers un accroissement de sa population. Cette dernière prend de plus en plus part à la vie économique et sociale du *castrum* mais également à son activité politique ; l'expansion démographique au sein du *castrum* et la relation des seigneuries et des communautés villageoises conduisent plus tôt qu'ailleurs à la rédaction de chartes de franchises et de libertés.

Le château garant des libertés de la communauté villageoise ?

Les franchises et libertés prononcées par les seigneurs à l'aide d'articles très détaillés sur les rouages de la justice et sur les droits et devoirs de la communauté doivent être préservées et suivies à la lettre. La charte du Buis, délivrée le 8 mai 1288 comprend cinquante articles (bibl. Ing. MS 928) ; le 14 juillet 1281, Raymond de Mévouillon émancipe Raymond, son fils, à la condition pour ce dernier d'observer les libertés de Mévouillon, de Barret-de-Lioure, de Saint-Sauveur, de La Rochette-du-Buis et du Buis (AD 38 B 3649 ou RD n° 12308). Si les franchises les plus précoces dictent plus volontiers les devoirs que les droits de la communauté, les franchises plus tardives (second tiers du XIII^e siècle) sont un moyen de maintenir, voire d'attirer la population dans l'enceinte du *castrum* par la déclaration de mesures plus avantageuses que dans d'autres *castra* plus anciens. Les gens du Buis se trouvent beaucoup plus favorisés en 1270 sur de nombreux points que les habitants du *castrum* de Mévouillon, dont les franchises et libertés furent délivrées respectivement en 1288. Le nouveau chef-lieu devait s'imposer vis-à-vis du berceau éponyme de la baronnie. (Au Buis, le vingtain est supprimé ; le seigneur ne peut aliéner les biens des habitants du *castrum* comme à Mévouillon ; il ne leur impose pas le devoir de messenger et d'héralut dans toute la baronnie, Faure 1909 : 89-90). Les libertés s'adressent tout autant à ceux qui habitent et seront amenés à y habiter : "*habitor et habitaturi*". A quelques 4 km à l'est du Buis, les habitants du *castrum* de La Roche-sur-le Buis, situé dans la vallée du Menon, sont dispensés par le seigneur du coût de la clôture et des réparations effectuées à sa maison et au fort ; ils bénéficient de mesures plus souples qu'à Barret-de-Lioure. Buis fait figure de capitale ; car les prix des denrées ou les unités de mesures imposées à La Roche-sur-Le Buis sont calquées sur celles du Buis (Vaillant 1986 : 120). Les chartes de franchises de La Roche sont également valables pour le *castrum* d'Alauson qui entre par là-même dans l'aire satellite du premier. Ces privilèges ne résultent pas d'une concurrence acharnée entre *castra* ; ils sont issus de la décision d'une même famille, voire de la même personne.

Ces libertés et franchises émanent, au contraire, d'une volonté affichée de développer certains *castra* aux dépens d'autres en fonction de facteurs intrinsèques à la lignée et de l'évolution du domaine (Vaillant 1986 : 476) ; elles se justifiaient également par l'abandon progressif de l'épicentre ou berceau familial, engoncé au cœur du massif montagneux, vers les riches plaines comtadines. Ce flux est-ouest s'accompagnait d'un déplacement de la population venue grossir les nouveaux pôles majeurs de la baronnie ; il constitue une sorte de dérivé de l'*incastellamento*. Il s'en distingue néanmoins car la population n'est pas contrainte d'habiter un nouveau bourg castral. Mais il s'en rapproche par le rôle puissant d'attraction exercé par le château et ses atouts. La communauté s'affirme également par la création dans le courant du XIII^e siècle d'*universitates* ; Thérèse Sclafert les définit en Baronnie comme des groupements économiques inspirés et provoqués par le même désir de profiter en commun des ressources du pays ou des avantages de sa situation géographique.

Ces *universitates* rassemblent hommes et femmes (Montbrun-les-Bains, AD 26 E 3315). L'*universitas* du *castrum* de Valréas en vigueur en 1231 est la plus

anciennement connue en Baronnie (Méd. Cécc. Ms n°2116 à 2118) ; celle du *castrum* de Proyas, localité située à 3 km au nord-ouest du Buis, autorisée en 1263 par Raymond de Mévouillon, est suivie de la création de plusieurs autres. Plus généralement des syndics réglaient les problèmes de justice concernant la communauté (Barret-de-Liourre (1270), Mévouillon, La Roche-sur-Le-Buis (1282), Montbrun-Les-Bains (1287), Vaillant 1986 : 474). Le 15 mars 1288, trois syndics furent élus par la communauté composée de 271 personnes. Le seigneur garde cependant un pouvoir important car les habitants du bourg castral ne peuvent élire les syndics ou se réunir en assemblées sans son autorisation. Cependant, au Buis les habitants sont représentés par des consuls et des arpenteurs (*agrimessores seu boynatores*). Plus riches, ils arrachent au seigneur de plus grands privilèges qu'ils achètent (Faure 1909 : 79-179).

En 1231, la charte de liberté de Valréas stipule que les consuls sont rééligibles tous les ans (Méd. Cecc. Ms n° 2116 f° 95). Le développement de cette ville nécessita, en 1298, la nomination de deux syndics par quartier (Ces quartiers étaient au nombre de quatre : quartier Panouze, quartier Marchande, quartier Saunière, quartier Berteude). Dès 1209, à Lachau, quatre consuls sont nommés ; ils sont dotés d'une juridiction sur les habitants du *castrum* et de la terre de Lachau ; leur pouvoir serait en quelque sorte également reconnu par les consulats de Gap, d'Embrun et de Sisteron. Cette charte de consulat faisant référence à une véritable seigneurie collective reste une exception (Vaillant 1986 : 111) ; elle s'inscrit dans un contexte où le seigneur, déshérité par son fils, cherche l'appui de la communauté. Ce recours à la communauté se renouvelle à la fin du XIII^e siècle : les Mévouillon endettés demandent à la communauté de les aider financièrement faute de ne pouvoir garder la baronnie ; les syndics acceptent en échange de plus de libertés (Les syndics promettent à Raymond de Mévouillon mille livres coronats en échange de franchises plus importantes).

La relation entre le seigneur et la population du *castrum* est un jeu subtil de concessions des deux partis inhérent à la survie du *castrum* dans ce cadre géographique cloisonné (Sclafert 1956 : 161). Si elle demeure relativement équilibrée dans les *castra* les plus importants, elle n'a peut-être pas toujours été vécue de façon aussi égale dans des "*castra* secondaires". L'absence de charte de libertés pour ces derniers semblerait en témoigner.

L'on note une apparition plus précoce des chartes de franchises et de libertés en Lombardie, dans l'évêché de Nice et en Languedoc oriental. Dans leur régions et pays respectifs, Pierre Toubert, A. Venturini et Robert Michel avaient pu respectivement constater leur apparition dans les textes dès le XII^e siècle. Les chartes de franchises des Baronnie qui devancèrent de près de 30 à 50 ans les chartes rédigées dans le Dauphiné (Vaillant 1986), furent néanmoins conçues postérieurement à celles de la Provence orientale, adoptée pour certaines d'entre-elles dès le XI^e siècle, (Boyer, 1990 : 259) et à celles de la Provence occidentale établies dès la seconde moitié du XII^e siècle.

Les conséquences

Le castrum, des îlots à bâtir

Le *castrum* favorise le développement de la population en son sein par des mesures d'intégration rapide du nouvel habitant *exsangues* et plus rarement par l'acceptation de communautés rejetées par d'autres villages. L'étranger est celui qui ne vivait pas jusque là dans le bourg castral. Les clauses de la charte de franchise de Valréas sont les mêmes pour les juifs et pour les chrétiens. En 1209, Raymbaud de Lachau précise que si un étranger vient habiter à Lachau, il paiera 12 deniers, à moins d'avoir construit sa maison dans l'année (AD 38 B 3994). Le *castrum* de Valréas est ouvert à tout étranger venu y habiter ; le seigneur et les habitants du *castrum* ont le devoir de défendre ce nouveau résident et lui garantissent de veiller à ce que son ancien seigneur ne puisse le traiter en ennemi, à moins qu'il n'ait commis quelque mauvaise œuvre et ne soit considéré comme criminel dans le lieu qu'il a quitté (Méd. Cecc. Ms n° 2116 f° 95). D'autres mesures prises à Valréas visent explicitement à attirer une nouvelle population ; en effet les étrangers qui se sont installés dans le *castrum* avant la rédaction de cette charte, ne bénéficient pas des nouvelles clauses et seront soumis aux anciennes coutumes.

L'expulsion d'un habitant du *castrum* reste rare ; elle est infligée comme une peine contre un délit jugé grave : à Valréas, l'adultère est ainsi sanctionné. Inversement la population n'est pas forcée de rester sous la coupe du *castrum*. En 1333, la charte de franchise de Villebois spécifie qu'il n'est pas permis d'empêcher les sujets du seigneur de sortir du lieu et terroir. Dès 1209, à Lachau, il est prévu que dans le cas où l'habitant se laisserait d'habiter Lachau, il pourrait vendre ou donner ses maisons ou ses vignes, ses biens meubles et immeubles sans préjudice aux droits du seigneur Raymbaud ; il lui est permis de se retirer librement où bon lui semble dans le domaine des Lachau ou dans celui de ses alliés (AD 38 B 3934). Déménager dans une autre entité territoriale et politique apparaît comme une trahison. Le *castrum* abrite également des domiciles secondaires ; en effet, les libertés et devoirs stipulés dans la charte de franchise de Valréas, sont étendus à tous ceux qui ont leur domicile à Valréas, qu'ils y habitent ou qu'ils n'y habitent pas. L'on assiste parfois à la désertion saisonnière de certains *castra*. En 1340, « on dénombre (à Noyers-sur-Jabron) cent-dix maisons habitées et quarante-deux en bon état mais fermées ; leurs propriétaires étaient partis en Provence ou ailleurs pour y vivre et gagner de l'argent, mais on espérait les voir revenir au printemps, car ils détenaient encore leurs maisons et leurs biens et c'était l'habitude de partir ainsi durant l'hiver » (AD 26 E 3323).

La concession de franchises opérées très tôt en Baronnie vise non seulement à attirer la population mais également à la retenir ; au Buis, on procède en 1237 à l'élargissement de coutumes plus anciennes qui sont réactualisées en 1288.

Sans aucune mesure avec les chartes de peuplement du Latium, cette politique de l'enclaustration repose sur un contrôle très étroit du développement de l'habitat au sein du château. Conçue à vaste échelle à partir de réseaux, elle répond à un équilibre savant, dosé par les seigneuries soucieuses d'une bonne répartition de la

population sur l'ensemble de leur domaine et cristallisent quelques points forts en favorisant le développement de villes-carrefour aux allures de nouveaux chefs-lieux. L'habitant reste maître de la situation. Il a libre choix de rester ou de partir s'installer dans un autre lieu ; néanmoins si les étrangers sont les bienvenus, il est fortement recommandé à la personne qui quitte le *castrum* d'aller habiter dans le même domaine (la baronnie) et tout au plus dans celui de ses alliés.

L'attraction exercée par le château sur l'habitat résulte également de son emprise sur les terres cultivables et les ressources de la nature.

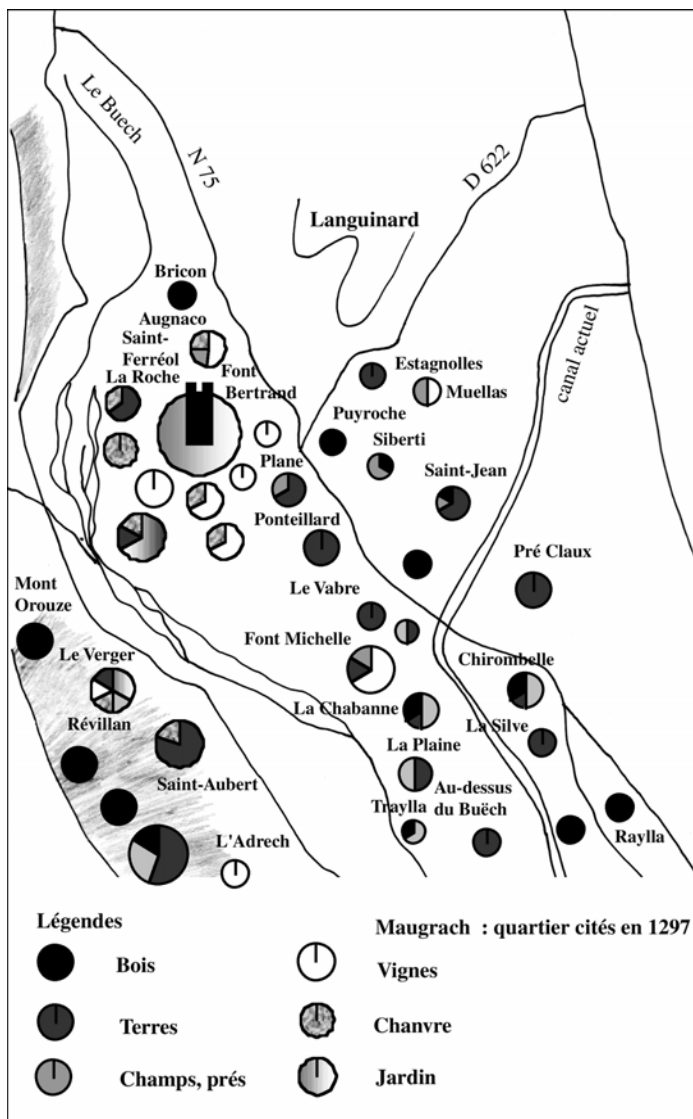
Terres cultivables et les « réserves naturelles »

Aux portes du *castrum*, des lopins de terres sont travaillés en jardins dans une zone encore défensive. A Sainte-Jalle, des jardins et des étables occupent l'étroite zone comprise entre le torrent du Merdaric à l'est et le bourg castral à l'ouest. A Mison (AD 13 B 1038, f° 42, terrier de 1297) et à Orpierre (terrier de 1455, f° 71), les jardins s'abritent en contrebas des murs de la forteresse près des fossés. Ils sont également associés à l'emplacement de granges. Ils sont également travaillés sur la pente de la montagne comprise entre le château juché sur l'éperon et le bourg castral implanté nettement en contrebas aux franges de la plaine. Ces jardins étaient protégés par les remparts reliant la forteresse au village (AD 26 E 4436 f° 14 r°). Il semble en être de même à Trescléoux (AD 38 VIII B 729 f° 57). A Orpierre et à Trescléoux, des terres sont également exploitées en jardins, à l'écart du bourg castral, à proximité de la rivière, pour faciliter l'arrosage. Le jardin est en liaison généralement avec une unité d'habitation du *castrum*.

Au Buis, des mesures protègent les jardins, les vergers, les vignes et les prés contre d'éventuels pillages, opérés par les officiers du seigneur. Ces dégâts peuvent être provoqués par les troupeaux ; à la Roche-sur-Le-Buis, personne ne peut faire paître ses chèvres dans les vignes ni dans les vergers d'oliviers. Ils font également du tort aux bois qui sont parfois protégés (le 4 janvier 1284, les habitants de Lachau et de Ballons traitent de leurs droits réciproques de faire paître le bétail et vachères dans le terroir des uns et des autres excepté dans le bois de Chabre dans lequel on a limité le cahier des charges de bois qu'on peut y prendre par semaine et le nombre de semaines pendant lesquelles le bois peut être pris et charié, AD 26 3 E 369). Le *castrum* favorise une certaine forme de protectionnisme. Il est impossible d'importer au Buis d'autres vins, dans la mesure où la production est suffisante.

Une enquête effectuée à Mison en 1297 (AD 13 B 1038) permet de mieux appréhender la répartition des terres cultivables à l'échelle d'un mandement. Elle s'apparente à un terrier car elle dresse la liste des redevances nouvellement levées par le comte de Provence sur les terres du *territorium castri*, suite à l'annexion du *castrum* de Mison. Ce précieux document permet de dresser un état de la répartition des cultures et des bois. Sur les 230 quartiers recensés, 47 ont pu être localisés précisément d'après le cadastre de 1814. Un grand nombre de lieux-dits figurent également sur la carte IGN.

Doc. 27 : Carte de répartition des cultures (fin XIII^e siècle)



Carte : M.-P. Estienne

Dans ce mandement, les cultures consistent essentiellement en vignes, terres et champs de blé. L'on note également des prés. Les jardins sont situés à proximité du bourg castral. L'exploitation de ces terres résulte d'un défrichement vraisemblablement

assez précoce dans un territoire encore densément boisé. En effet, la culture de la vigne mentionnée dans ce terrier XIII^e siècle, est attestée dès le XI^e siècle. Béraud et Pierre cédaient en effet en 1054, une partie d'un manse de vigne de leur cellier à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en présence notamment d'Isoard de Mison (CSV n° 693). Au XIII^e siècle, les côteaux de vignes sont situés principalement près du château dans un rayon d'un kilomètre à vol d'oiseau ; elles occupent également un quartier situé près de l'église Saint-Roch implantée à un kilomètre à l'est du château. Ils s'étendent aussi plus au sud, le long du Buëch. Quelques côteaux sont exploités au nord du territoire.

Les champs et les terres à blé qui recouvrent également une surface importante dans un rayon de deux kilomètres autour du territoire se situent au contact des bois et des forêts. Certains quartiers sont réservés aux champs de blé (Mont Ourouze, *Peyraone*, *Clausellos*, *Rame*, *Silva*, *Toschas*, *Vabrum*).

Les bois (*boscum*) se situent à la périphérie de la zone limitrophe avec l'actuelle commune de Laragne qui recouvre les territoires des deux *castra* d'Arzeliers et de Montéglin.

- Dans la partie médiane, le bois de Doumenge jouxtait celui de l'église de Mison. Actuellement ce nom de quartier correspond à celui d'une section de la commune.
- Au sud, le quartier de la Silve abritait, comme son nom l'indique, une forêt et se divisait en plusieurs bois dont un appartenait à l'évêque de Gap.
- Un bois anonyme et le bois de *Raylla* séparaient cette extrémité sud du *territorium* de la cité épiscopale de Sisteron.
- Le bois de Raylla avait pour confront un défend (*nemus seu defensum*), situé près de la voie publique qui relie Mison à Sisteron, à proximité de l'église Saint-Pierre.

Ce dernier bois fut cédé par le comte de Provence à l'évêque en 1292 (AD 13 B 1373). Au sud-ouest de ce bois, un autre bois dénommé Treylla et un défend appartenaient au comte. Un autre était tenu par Bastier (*Basterii*) de Sisteron.

Ces surfaces boisées semblent avoir profondément marqué le paysage sur la longue durée ; elles correspondent aux actuelles limites des sections du cadastre qui ont repris leurs noms (AD 13 B 1373). Elles restent néanmoins sous-évaluées, car un grand nombre de quartiers n'ont pu être localisés.

Les prés, moins nombreux, se situent près des multiples sources et du torrent du Buëch où se développent des pêcheries (AD 13 B 1080) et s'implantent des moulins près desquels on note vingt-trois chenevières (*canaberia* ou *chanaperias*). Le quartier de Pourchières, dont le nom fait allusion à des porcheries, présente aussi un groupement de trois chenevières. Deux greniers ou granges (*granega*) sont situés au quartier de la Gardette (AD 13 B 1038 f° 42 v°) à proximité du Buëch et près de la Condamine, de la cour et jardin de Vincent Desdeny. Le quartier Saint-Aubert abritait un four à pain.

Si dans Les Baronnie, les principales cultures rassemblent la vigne, l'olivier, le blé, le froment et les fruits, l'économie agro-pastorale reste un élément majeur de l'économie dans ce pays alpestre. Les zones de pâture se situent principalement dans la haute vallée de la Méouge, mais également sur les marges occidentales de la vallée du

Buëch et dans les montagnes dominant la vallée de l'Armalause. Les seigneuries implantées en marge des terroirs exploités par les monastères occupent des zones perchées, à proximité des alpages : Creyssint (commune de Ribiers), Eourres, Gaschet (commune de Séderon), Montaux (commune de Laux-Montaux). La proximité des alpages a favorisé le développement de bourgs castraux à haute altitude, en raison de l'importance déterminante de cette ressource. Ces pâtures, liées au territoire du *castrum*, sont une source de revenu pour le seigneur qui concède des pâturages pour des troupeaux étrangers (Poppe 1966 : 18 ; Stouff 1966 : 61). Les Cisterciens, les Chalaisiens et les Chartreux qui vivent grâce à l'activité agro-pastorale bénéficient de nombreuses donations de la part des seigneuries locales (Chartreuse de Durbon, abbaye de Sénanque, abbaye de Clairescornes). En revanche les communautés villageoises d'un *castrum* voisin, étrangères au territoire de pâture, pris dans l'aire d'influence d'un autre *castrum*, versaient des redevances au seigneur moyennant la possibilité d'y faire paître leurs troupeaux. A Montbrun-les-Bains les troupeaux rassemblent une moyenne de 300 têtes ; néanmoins dans les Alpes, un cheptel comptant 220 têtes était considéré comme un petit troupeau (Sclafert 1957 : 280). Il faut également compter les revenus apportés par le glandage des porcs en hiver. Le pulvérisage est également une source de revenu du *castrum* lors des transhumances ; les Baronnie étaient à cette occasion traversées de part en part du Vaucluse au Trièves et de la Basse-Provence au Champsaur. Les pâtures sont soumises à des réglementations strictes qui visent à les préserver. Les franchises et libertés accordées à la communauté de Villebois en 1333, interdisent au seigneur ou à ses officiers de prendre les brebis, les ânes et autres bétails sans contre partie financière (AD 26 E 3323). Raymond de Mévouillon permet en 1270 à la communauté de Mévouillon de faire paître tout leur bétail, à Gresse de Noël à Pâques, sans une demande de permission spéciale au seigneur ou au bailli. Il promet également aux syndics de ne vendre ou donner à personne l'herbage du territoire lorsqu'il sera nécessaire au bétail des habitants ; les 100 porcs de Cotignac (commune de Montbrun-Les-Bains), hivernaient sur les glandages de Montsaliers et de Redortiers, (AD 26 E 3187). Le seigneur du Buis s'engage à ne faire paître aucun animal appartenant à des étrangers sur les territoires du Buis, de Cost, de Proyas et d'Ubriex ; les habitants gardent la possibilité d'y faire paître leurs bêtes. Néanmoins l'exploitation des pâturages efface en quelque sorte les cloisonnements des territoires des *castra* ; en effet, de nombreux actes, non sans quelques démêlés, concernent la possibilité de faire paître les troupeaux dans le territoire du *castrum* voisin. Le 3 octobre 1266 : les hommes des communautés de Lachau pourront faire paître leur troupeaux dans le territoire de Gaudissard et vice-versa. Les habitants de Lachau doivent cependant prêter hommage au seigneur de Gaudissard pour les propriétés qu'ils ont au-dit terroir ; en 1299 un compromis est trouvé, (AD 26 3 E 369). L'habitant d'un *castrum* prête hommage pour ses biens situés dans le *castrum* voisin au seigneur de ce lieu. Le territoire exploité du *castrum* prévaut en quelque sorte sur le lieu d'habitation. Les habitants de Lachau doivent cependant prêter hommage au seigneur de Gaudissard pour les propriétés qu'ils ont dans le terroir en question. Ces mesures souples visent à maintenir la population dans le *castrum* en question, tout en veillant à l'entretien des troupeaux. Cette même procédure de réciprocité et de protection se retrouve dans l'exploitation du bois, l'arrosage des terres, l'abreuvement des troupeaux ou encore dans l'utilisation de fours à

chaux. Le 4 janvier 1284, les habitants de Lachau et de Ballons traitent de leurs droits de bûcherage dans le terroir réciproques, (AD 26 3 E 369). En 1319 à La Rochette-sur-Le-Buis, « une délibération est prise en conseil général relative à la conservation des bois tant en terre gaste que devès qu'ailleurs, avec la faucille ni autre instrument sous peine de 6 livres d'amende et il est imposé de ne prendre aucune feuille au Deves et d'arrêter les troupeaux le long des drailles de la Palu », (AD 26 E 2922). En 1285, les habitants de La Bâtie-Verdun et les hommes du *castrum* de Sainte-Euphémie ont la faculté de faire paître leur bétail et de l'abreuver et de couper du bois dans le territoire de Durfort à la réserve de la juridiction qui est conservée à Rostaing et Lagier, seigneurs de Durfort, (AD 26 E 2975). En 1291, les gens des Pilles ont non seulement le droit de mener leur bétail et de couper du bois sur une partie du territoire de Condorcet mais également d'arroser leur terre avec l'eau de Breverit ; ceux de Condorcet pourront faire cuire du plâtre et de la chaux sur le territoire des Pilles, (AD 26 E 2975).

Parallèlement aux cloisonnements des terroirs que dictaient certaines clauses des chartes de franchises, propres à chaque *castrum*, les réglementations relatives à l'activité agro-pastorale, base essentielle de l'économie de cette partie des Préalpes du Sud, annihilent les frontières hermétiques, non sans quelques revendications de la part de certaines communautés lésées. L'exploitation des terres d'altitude en pâtures se rapproche du contexte propre à la haute montagne défini par Thérèse Sclaffert qui l'opposait peut-être de façon un peu trop catégorique aux Baronnie : « Dans la haute montagne, au contraire, la communauté embrasse une vallée tout entière, parfois même elle ne s'y enferme pas, elle la déborde pour se rapprocher des vallées voisines et s'unir à elles ; aussi n'est-ce pas ici une simple juxtaposition mais une union et en quelque sorte une fusion de communautés trouvant ses raisons dans une topographie plus ample et moins compliquée qui permettaient des groupements plus étendus et où, malgré l'altitude, se nouèrent des relations faciles au milieu des alpages et se créèrent des habitudes très fortes de vie collective » (Sclafert 1952 :162).

Le vocabulaire, employé pour désigner le bourg castral proprement-dit, ne traduit que très rarement de façon explicite cette vie collective.

Bourgs castraux : vocabulaire et toponymes

L'on ne peut que regretter la rareté de l'expression "*castrum seu villa*" et "*castrum et villa*" au XIII^e siècle ; l'expression *castrum sive villa* est la plus couramment employée soit sept fois ; les énumérations : « *in castro, in villa et ejus territorio* », « *castrum, villa, territorium* », « *castrum villa, mandature* » se rencontrent dans six exemples. Les formules *castrum et villa* sont plus rares (2 fois seulement). On rencontre également une seule fois l'expression « *castrum cum villa, territorio, mandamento* », (Comillon : AD 38 B 3666). Sur soixante-huit chartes, seules dix-sept font référence à une *villa* "associée" au terme de *castrum*. Ce silence dans les chartes n'est-il pas révélateur de la quasi synonymie des deux termes soulignée par le mot *sive*, le bourg castral étant englobé dans la désignation même de la cellule de peuplement ?

Sur le terrain, il est également souvent bien difficile, en Baronnie, d'appréhender les traces de la présence du bourg castral aux côtés d'un château qui se résume aujourd'hui le plus souvent à quelques vestiges voire à un simple pierrier. D'une part, la désertion précoce de ces sites et l'érosion très active en ce milieu préalpin favorisent l'oubli de ces villages fortifiés et tend à donner une vision superficielle de châteaux isolés sur des crêtes rocheuses dominant les terres cultivables de la plaine où la population se serait réfugiée. D'autre part, la pérennité d'occupation d'un bourg castral et ses extensions modernes occultent également les possibilités d'apprécier les limites, voire la présence effective du premier noyau du bourg castral. Les tractations entre le seigneur et certains habitants du *castrum* permettent également de s'assurer de la présence d'un bourg castral en des lieux apparemment très difficiles à aménager en raison de la dénivellation et de l'altitude (Autanne, ...). La présence d'une église castrale permet de supposer un fort degré d'attraction du château vis-à-vis de l'habitat (Beauvoisin, Dulions, ...).

Les toponymes restent plus délicats à interpréter. Les nombreuses mentions de "Villevieille" doivent être replacées dans un contexte chronologique qui reste au demeurant très relatif.

Les toponymes

		Localités-castra
Toponymes	Villevieille	Arzeliers (co. Laragne-Montéglin) Clermont (co. de Rémuzat) Montauban Montclus Montéglin Montfroc Montguers Poët-en-Percip Rioms Montjay
	Vière	Montjay Sainte-Colombe
	Vialle	Montbrison-sur-Lez
	Villard	Montauban

L'emplacement topographique du *castrum* de Montjay, désigné aujourd'hui par ce même toponyme, est seulement mentionné au XIV^e siècle.

Néanmoins, la superposition topographique d'un site de *castrum* et de ce toponyme ou leurs proximités respectives ne peuvent que retenir l'attention et se révèlent positives lorsque la prospection en permet la vérification : à Montauban, le toponyme de Ville-Vieille correspond à la plateforme située légèrement en contrebas de l'emplacement du château.

Cette dernière est délimitée encore par de très larges cordons de pierriers constitués de moellons grossièrement équarris et flanqués de cordons de pierres semi-circulaires. Le toponyme du Villard, encore utilisé dans la tradition orale désigne la pente sud-ouest de ce promontoire et correspondrait à l'extension occidentale supposée du village fortifié (en quelque sorte le bourg, ou le faubourg). Les termes locaux de la Vière et de La Vialle désignent l'emplacement de bourgs castraux (Montjay : château de la Vière, Sainte-Colombe, canton d'Orpierre : devant Vière ; Montbrison-sur-Lez (canton de Grignan, La Vière).

Les recensements de feux viennent heureusement palier l'insuffisance du vocabulaire employé. Ils témoignent de la réussite du *castrum* en fonction de l'effectif d'une population au sein même du *castrum*.

Les feux

Le nombre de feux permet également de dresser une hiérarchisation de l'importance du bourg castral.

Si « aux environs de 1500, à la base des feux réels s'est substituée la pratique des feux fictifs (simple mode de calcul des facultés contributives), les communautés n'en communiquaient pas moins aux commissaires toutes les pièces nécessaires », (Chorier, 1977-1978 : 265). Nous avons retenu pour l'élaboration de ce tableau les états nominatifs d'habitants et la liste des feux mendiants nobles ou ecclésiastiques.

Les autres dénombremens disponibles pour les Baronnie ne datent que du troisième tiers du XIV^e siècle et du courant du XV^e siècle. Ceux de 1377 et de 1383 ne concernent respectivement que sept et neuf localités. Le XV^e siècle offre un recensement plus systématique en raison de la main mise du dauphin sur les Baronnie. A cette date, Mison et Noyers-sur-Jabron, annexés par le comté de Provence, abritent respectivement 140 et 120 feux (Baratier 1961 : 7, ou AD 13 B 201 f° 212 ; en 1371, les recours de feux de queste signale que Noyers-sur-Jabron comprenait 25 allivrés de plus de 10 livres et 3 mendiants et pauvres imposables, AD 13 B1161). Ils ne donnent pas le nombre de feux réels.

Au XIV^e siècle, Nyons et le Buis qui regroupent 200 feux représentent les agglomérations les plus importantes. L'on note l'absence de localités comprenant entre 100 et 200 feux, mais en revanche une majorité de villages fortifiés abritent 50 à 100 feux. Ce dernier groupe comprend notamment les chefs-lieux de l'ancien domaine (Mison, Serres). Un mouvement de déplacement de la population vers l'ouest, concentrée principalement dans deux villes occidentales, se fait très nettement sentir.

Tableau des feux en Baronnies

Lieux	1377						1432/1445/1458						1474					
	Mi	S	N	T	Mi	S	N	C	E	T	Me	Mi	S	N	C	E	T	
Serres	15	69	6	99	40	24				64	10	4	20	2			48	
Le Buis	20	43		63	58	31			8	97	14	34	70	2	7		127	
Méindol	12	21	4	37							0	9	9				18	
Mirabel	24	11	35		24	8	5			37	8	17	12	2			42	
La Roche-s/le Buis	27	4	4	44	15	6				21	7	6	2				16	
	+9																	
Montauban	8	31	4*	43	10	7		1	1	19	3	7	8	0	2		20	
Mévouillon	7	41	2	50	12	6		1	§	19	6	10	8	2			26	
Nyons	158	5	5	163	28		8	8		101	16	91	29	6			149	
					+4													
					1													
Venterol					33		4			37	29	9	8				48	
Plaisians					7	3				10	15						15	
Rioms	7	3	10			5				5		7					5	
Laborel	8	6	14		24	0	1	1		26	24		1	1			26	
La Pierre	12	6	18			17	0	2	19									
Rosans	21	9	29			27	1	2	29	29							29	
Ollon			1						0									
Beauvoisin Bénivay	5		1E	6	3					3	4	7					12	
Sainte-Euphémie	16	6	1N	27													31	
Mollans	7	4		11	6	11	2	2	19			30			2		32	
St Auban				36		30	1	1	32	4	15	4			1		24	
Béconne	4			4	5	5	1	3	9		5				1		6	
Cumtier	4			4					0									
Arpavon	10	2		12		18	1	1	19	18				1			19	
Sahune	13	3		16		1	1	1	16									
Sainte-Jalle	25	13		38	22	25	3	1+	52	47				4	2		53	

§ : prieur 1+ : ...et un notaire * : l'on distingue des personnes légèrement moins pauvres

Lieux	1445						1458						1474					
	Mi	S	N	C	E	T	Mi	S	N	C	E	T	Me	S	N	C	E	T
Aulan	5	1				6		7		1		8	12	—			1	13
Bâti Verdun						0							1					1
Montbrison	9	7		1	1	18		16	1	1		19		15	1		1	17
Vinsobres	49	—	12		7	68		56	6		2	65	57	—	6	1C	2	66
Lachau						31		31		2		33	44	—	3		2	49
Montbrun	29	10	4			43		44	3		2	49	52	—	6		2	60
Ballons								9	1	1		11	5	4				9
Montaulieu								5				5	2	1	2		1	6
Montréal								20	—			20						
Vers								26			1	27	17	9				29
Autanne								3	—			3	3					3
L'Epine								23				23	11	9	1		1	23
Montfroc								10	—			11	2	6	9	1C	18	
Reilhanette								9	1	1		20	4	1	1		1	7
Le Pègue								8		1		9						
Aubres								3	—			+3						
Bésignan								23	—	1		24						
St Sauveur								10	—					6	5	1	1	13
Rochette								19	—	1		11	4	3	3			10
Vercoiran								2	2		1	20		14	1		1	16
Bellecombe								3	2		1	4	1	5			2	8
Pennafort								3	2			5		2				2
Curel																		
Gouvernet	2	2				4												2

Lieux	1458/60						1474						
	Mi	Me	S	N	C	E	T	Me	Mi	S	N	C	E
Piégon	14	+ 14*		4			32		8	16	1	1	
Orpierre	—	48	—				48	27	8	16	1	1	
Montmorin	—	6	—										
Saléon	—	16	—			4	20	5	6	1		1	
Sainte-Colombe	—	7	—			3	10						
Arzeliers	—	39	—			3	42	8	18	9			4
Montéglin	—	3	—			1	4	6	1		3	2	
Château-neuf-de-Chabre	—	8	—			1	9	6	2	1			
Pomet	—	18	—		8	3	18	5	8	3		1	
Antonaves	—	6	—	1		1	8						
Montjay	—	24	—	1		2	27	12	15	6		1	
Méreuil	—	14	20				34						
Sorbiers	—	9					9	4		5			1
Ribiers +		23		2			25						
Rosans +		29				2	31						
Bruis		15					15	2	7	3			1
Ste Marie		5					5	3		3	1		1
Epine								11	9	1	1		1
Eyguians								2	5	3			
Villebois									3	5			
Ribeyret								9	7	6	1		2
Moydans								6	3	1			1
Lagrand									8	3			2+ m
St Cyrice								1	2	2			
Montguers		8					8						
Etoile	—	6	—			2	8		2	2		1	
Verclause		18		1		1	20	4	10	4			1
Barret-le-Haut		2					2	2	6	2			
Barret-Le-Bas		6				1	7						
Salérans		10		1		1	12	6	2	4		1	
Izon		4					4	2	3				
Montclus		7		1		1	9		10	2			1
Montrond		6				2	8		8	2			1
Le Poët		20		2		1	23	2	19	4	7	1	
Ribiers		45					45						
St André		32				1	33	13	29	9			3
Upaix			88	8			96	18	73	27	3		6
Chanousse		18					18	9	4	9			1
Trescléoux		25		2		2	29	14	5	9		1	
Sigottier		21		1		2	25		6			1	
Teysnières							89 #						

* : 14 feux absents m : moines + : parerie # : + le bailli, son épouse et son fils
Mi et Me : *Miserabiles* So : *Solvabiles* N : Nobiles C : *clericus* E : *ecclesiasticus*

Cette situation du XIV^e siècle est le fruit d'un mouvement largement amorcé au XIII^e siècle : les clauses des chartes de franchise du Buis et de La Roche-sur-le-Buis sont relativement explicites à ce sujet ; cette continuité se manifeste très nettement au sein de la ville du Buis, dans son rôle de nouvelle capitale de la lignée des Mévouillon, repris comme chef-lieu de baillage par le dauphin. Nyons, bourg castral où le dauphin fit édifier sa propre forteresse au début du XIV^e siècle, n'avait cessé depuis le X^e siècle, de se structurer en une importante agglomération et de croître jusqu'aux rives de l'Eygues. Porte occidentale des Baronnies, elle représentait un moyen terme entre l'ancienne capitale des Montauban, Valréas (disputée au XIV^e siècle par le pape et le dauphin), et le bourg castral éponyme de la lignée, trop retiré dans les montagnes. Malgré une période de désertion progressive, les anciens chefs-lieux conservent la plus forte proportion démographique : Mison, Le Buis, Upaix abritent chacun 100 à 200 feux. A cette période, les bourgs castraux qui ont un nombre de feux au-dessus de la moyenne, entre 50 et 100, se situent dans des terroirs riches, très anciennement peuplés, et très tôt christianisés (Sainte-Jalle, Saint-André-de-Rosans, Lachau) ; ils occupent également un point stratégique ou dominant des carrefours de voies (Orpierre, Montbrun-les-Bains). Ils peuvent également correspondre à des zones de frontière (Vinsobres, Montbrun-les-Bains).

Le faible nombre de châteaux isolés souligne la réussite de l'enchâtellement en Baronnies. Néanmoins ils semblent y participer indirectement par leur rôle stratégique ; pôles avancés, ils contrôlent étroitement les frontières et les marges du *territorium castrum* ; les sites doubles suggéraient un contexte de concurrence entre deux castra implantés sur un même terroir. Cette situation est plus nuancée. Chacun d'entre eux n'est pas soumis à la tutelle de l'autre ; il conserve en effet son *mandamentum*.

Quand la notion de succession est perceptible, le dédoublement du site n'engendre pas la disparition du premier au profit du second ; parfois les deux sites abritent un bourg castral. La complémentarité récuse l'hypothèse d'une concurrence effrénée. Favorisée par la cohésion d'un même domaine, elle repose sur un réseau structuré. Sur des itinéraires majeurs, d'autres sites intercalaires y participent. L'imbrication étroite des bastides et tènements au sein des réseaux castraux exclut le caractère marginal de ces sites charnière. Un certain nombre d'entre-eux sont élevés au rang de *castrum* ; conjointement à leur appellation de *castrum*, l'apparition d'un *mandamentum* à la place du simple *territorium* le confirme.

Seules certaines terres, situées dans des terroirs colonisés dès l'antiquité tardive et le haut Moyen Age, par un réseau monastique important (vallée de l'Oule, de l'Ennuye, moyenne vallée de l'Eygues) accusent un plus fort degré de résistance vis-à-vis des castra ; en leur sein, l'habitat dispersé difficilement perceptible au regard des textes fossilise le centre d'anciens finages situés aux marges des *territoria castrum* du XIII^e siècle. Sous l'influence de plusieurs seigneuries, ces terres échappent à l'emprise directe d'une autorité et pérennisent ici ou là les anciens réseaux de peuplement dans des zones de carrefour ou de col.

Le château a attiré à lui une population par ses atouts économiques et sociaux et non par un autoritarisme affirmé.

La proportion de bourgs castraux abritant ou non une église est équilibrée entre les zones des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes concernés par cette étude. Sur les franges orientales et occidentales des Baronnies (Vaucluse et Alpes de Haute-Provence), la réussite apparaît plus importante, dans ces zones de plaines et de plateaux, encore plus soumis à l'influence provençale et "comtadine" (Sauze 1998) ; néanmoins ces résultats reposent sur un faible nombre d'exemples mais restent significatifs dans le contexte de géographie-historique considéré : les Baronnies.

Si le *castrum* regroupe des structures économiques, politiques et sociales inhérentes à sa réussite, le *territorium* reste au cœur « des complémentarités, des associations ou des rivalités » (Debord 1988 : 38) entre les deux pôles d'encellulement, l'église et le château.

CHAPITRE 7

Castra et paroisses : les limites de l'incastellamento

L'annexion de l'église au sein du *castrum* ne se systématisa qu'après 1150 et se généralisa au XIII^e siècle en Baronnies, dans un contexte de concurrence entre bourgs castraux et bourgs prieuraux.

En effet, dans le second tiers du XIII^e siècle, 59 % des *castra* qui ont généré un bourg castral abritent un lieu de culte. Les châteaux ayant engendré la naissance d'un bourg castral représentent 50 % sur le nombre total de *castra*. Dans certains *castra* dont les vestiges ont aujourd'hui disparu, le vocable de l'ancienne église désigne encore l'emplacement du *castrum* : Dulions (Saint-Mathieu), Sigottier (Saint-Michel), Montmorin (Saint-Martin), Montfroc (Notre-Dame). Malgré une diversité de formes prises par la *parrochia castris*, les églises situées dans le *territorium castris* sont plus nombreuses que les églises édifiées à l'intérieur des remparts (trois à quatre par mandement) ; ces dernières échappent, dans de nombreux cas, à la domination des seigneuries laïques qui doivent composer avec l'ancienne division territoriale : la paroisse.

La présence de *castrum* hagionyme soulève la question de la prééminence ou non de l'église sur le château qui a adopté comme nom le vocable de cette dernière. L'emprise d'un grand nombre de ces églises dans le réseau monastique invite à s'interroger sur l'incidence du prieuré sur la formation d'un village désigné cependant sous le terme de *castrum*, que ce dernier abrite ou non un château. Quelle notion recouvre alors cette appellation ?

Les relations politiques entre pouvoirs laïcs et monastiques, l'analyse de la morphogénèse de ces villages que nous dénommerons "bourg-prieuraux", pour les distinguer des bourgs castraux nés sous la dépendance d'un château, permettent d'apporter quelques éléments de réponses et certaines pistes de recherche.

La réussite du château ou l'absorption de la paroisse

"L'église castrale", une notion introduite au XII^e siècle

Un problème de terminologie

Le château est un point de concentration de l'habitat qui bénéficie, dans la majeure partie des cas, du culte paroissial desservi par une église placée sous l'étroite dépendance du château et située le plus souvent *intra-muros* : "l'église castrale" (Fournier 1962 : 471) se distingue d'églises restées à l'extérieur de l'ensemble fortifié mais qui ont néanmoins d'étroites relations avec le *castrum*. (Il s'agit, le plus souvent, d'églises funéraires de la famille seigneuriale, églises situées à l'extérieur de l'enceinte et éloignées de plus de 100 m). Elle se distingue également d'autres paroisses qui échappent à l'emprise du *castrum* et concurrencent, au sein du *territorium castri*, le service curial de l'église castrale. L'emploi exclusif en Baronnie, du terme de *parrochia* pour des églises situées (à une exception près) dans la première extension de l'enceinte du bourg castral, souligne néanmoins la reconnaissance, voire la primauté de l'église castrale dans le service du culte paroissial.

Quelques exemples significatifs

Quatre-vingt-douze églises sont mentionnées au XII^e siècle (43 églises sont attestées dans la première moitié du XII^e siècle et 49 le sont dans la seconde moitié). Seules dix étaient déjà mentionnées au XI^e siècle.

La documentation du XII^e siècle rassemble essentiellement des confirmations papales de biens aux abbayes. Les trois abbayes qui bénéficièrent de donations sont bénédictines. Sur ces quatre-vingt-douze églises, seules huit sont signalées, de façon très explicite, comme dépendant très étroitement du *castrum*. (Sédron : *Sancta-Maria de castro*, Creyssint : *Sancta Maria de castrum*, (1178, Ms 2401), Ollon : dîme du *castellum* (env. 1117, C. R. p. LXIV) ; Mévouillon : *Sanctus Eregium in castro*, (1095 CSV n° 840 ; 1115 CSV). Trois d'entre elles sont désignées sous l'appellation d'*ecclesia castri* (Pierrelongue, Esparron) ; la spécificité paroissiale de l'église castrale est mentionnée dans seulement trois exemples ; deux sont qualifiées de *parrochialis de castro* (Sainte-Marie à Mollans-sur-Ouvèze, Saint-Siméon à Beauvoisin, Bibliothèque Inguimbertaine Ms 514, année 1122) et une seule est appelée *parrochia castri* (Cairanne Ms 2401 f° 160). Elles ne représentent cependant pas les seules paroisses des Baronnie.

Le terme de *parrochia* est employé dans le cas où il existe dans la même localité une autre église située à l'extérieur de l'enceinte. L'église Saint-Andéol est

confirmée à l'abbaye Saint-André de Villeneuve par la bulle de Calixte II, avec l'église castrale de Cairanne ; l'église Sainte-Marie du *castrum* de Mollans figure, dans le même acte, aux côtés des églises Saint-Pierre et Saint-André. Néanmoins, aucune église n'est mentionnée aux côtés de l'*ecclesia parochialis* Saint-Siméon de Beauvoisin.

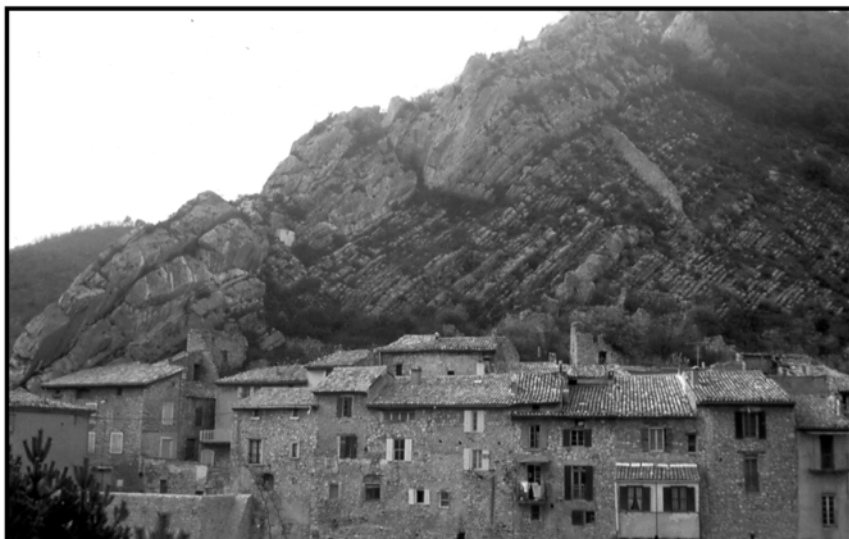
L'église Saint-Michel de La Penne, citée dès 1122, est mentionnée en tant qu'église castrale seulement en 1178 ; cette spécificité soudainement soulignée, peut soit s'expliquer par la naissance du *castrum* entre les deux dates, soit permettre de distinguer cette église de Notre-Dame-Les-Aspirants. L'usage, au XII^e siècle, du terme *parrochia* uniquement pour une église castrale remet en cause le rôle paroissial des autres églises paroissiales dont la fonction n'est pas spécifiée.

Comment se traduit dans le parcellaire, cette nouvelle complémentarité de l'église et du château au sein du *castrum* ?

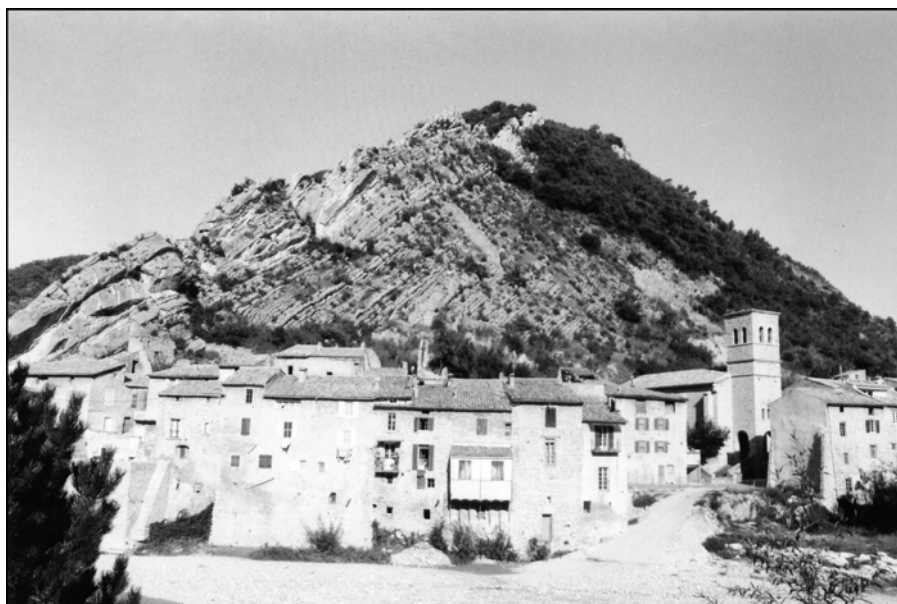
L'église castrale, sa place au sein du parcellaire

Dans 70 % des cas, l'église occupe une position privilégiée à la jonction du donjon et du bourg castral, ou s'implante sur le rempart (ces deux types d'implantations sont aussi nombreux l'un que l'autre. La position de l'église a pu être appréciée dans quarante et un exemples). La position dominante de l'église par rapport au château ou centrale par rapport au bourg castral est plus rare (14 %). Il existe également un moyen terme ; l'église s'implante légèrement en contre-bas de l'emplacement du donjon mais dans une zone excentrée voire opposée au village. Son emplacement a le plus souvent été prémédité et dépend de celui du château. Les chefs-lieux de domaines en offrent quelques exemples (Montauban, Saint-Quentin, Mévouillon, Saint-Arey). A Montauban et à Mévouillon, l'église se situe à la jonction du château et du village. On retrouve également ce cas de figure dans un des châteaux neufs (Châteauneuf-de-Chabre). Certaines églises prieurales, édifiées sur le rempart, adoptent une situation dominante (Lagrand, Lempis, Arpavon). D'autres églises s'adaptent au tracé de l'enceinte du bourg castral, ne respectant pas forcément une orientation du chevet à l'est (à Sainte-Jalle, l'église prise dans une première extension du rempart n'est pas orientée). Elle concourt à sa fortification par la présence de hauts murs aveugles ou très peu ouverts sur l'extérieur (Lagrand, Lempis, Arpavon, Sainte-Jalle (?), Sahune) ; si la plupart ont un chevet plat, l'église d'Arzeliers présente une abside semi-circulaire, qui en ressort par rapport à la courtine, est le symétrique des tours de flanquements des autres angles du rempart. L'intégration de la chapelle castrale de Cornillon dans une tour de flanquement rappelle ce modèle. Les situations sont relativement diversifiées en fonction du relief omni présent (Ollon), ou de la proximité de voies de circulation (Séderon). La topographie parfois contraignante dicte l'emplacement de l'église et du bourg castral nettement en contrebas de l'éperon (Serres, Les Pilles, Orpierre). Les deux pôles sont reliés par des remparts construits dans une pente abrupte.

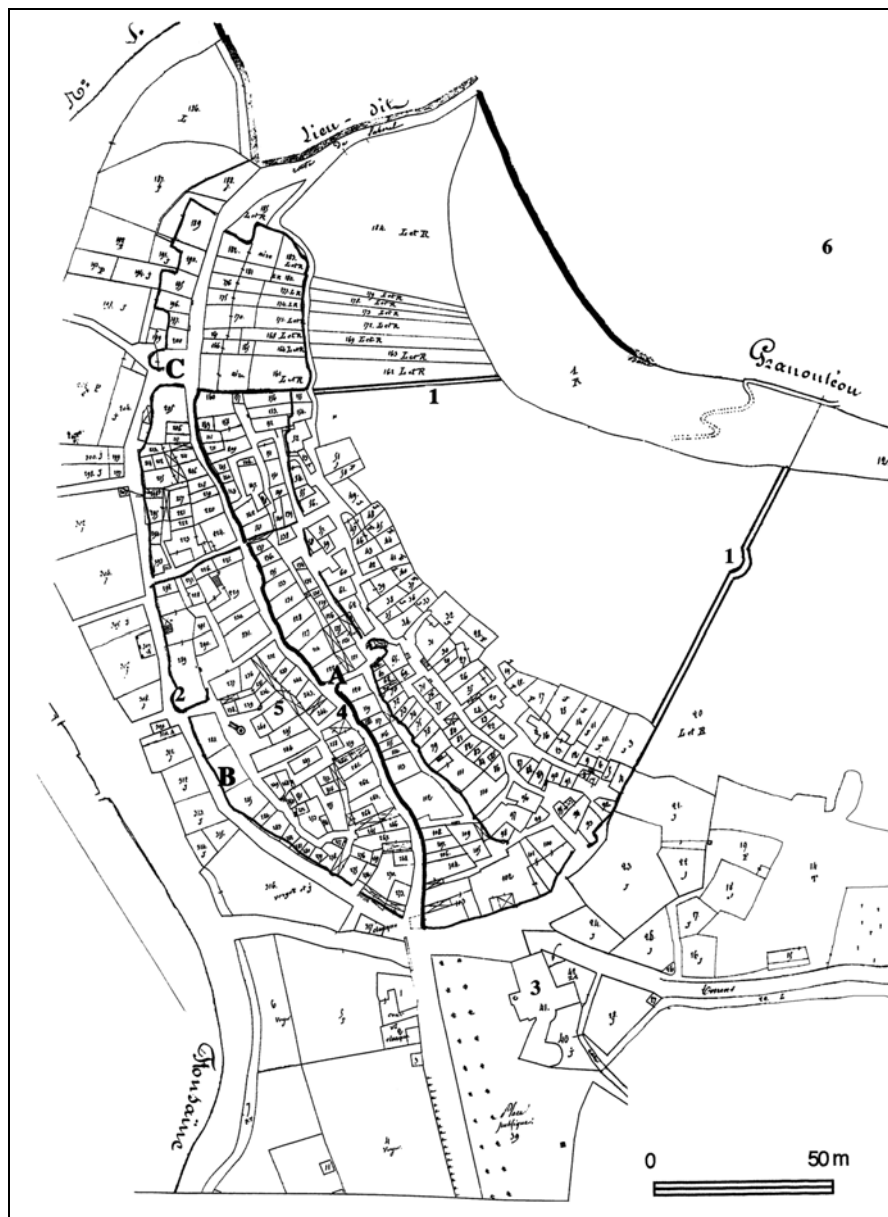
Doc. 29 : Orpierre, bourg castral



Doc. 30 : Les Pilles, bourg castral



Doc. 31 : Parcellaire du bourg castral d'Orpierre



Dessin : M.-P. Estienne

Légendes

Temps d'extensions

A - XIII^e siècle

B - Tour de flanquement

C - Eglise actuelle

1 - Remparts

2 - Tour de flanquement

3 - Eglise actuelle

4 - La Grande Charrière

5 - Bourg Raynaud

6 - Château

Doc. 32 : Parcellaire du bourg castral de Serres



Dessin : M.-P. Estienne

Légendes

Temps d'extension

A - XII^e-XIII^e siècle

B - Seconde moitié XIII^e siècle

C - XIV^e siècle

D - XVI^e -XVI^e siècle

1 - Emplacement du château

2 - Eglise saint Arey

3 - Notre-Dame de Bonsecours (chapelle saint-Nicolas)

4 - Le Portalet

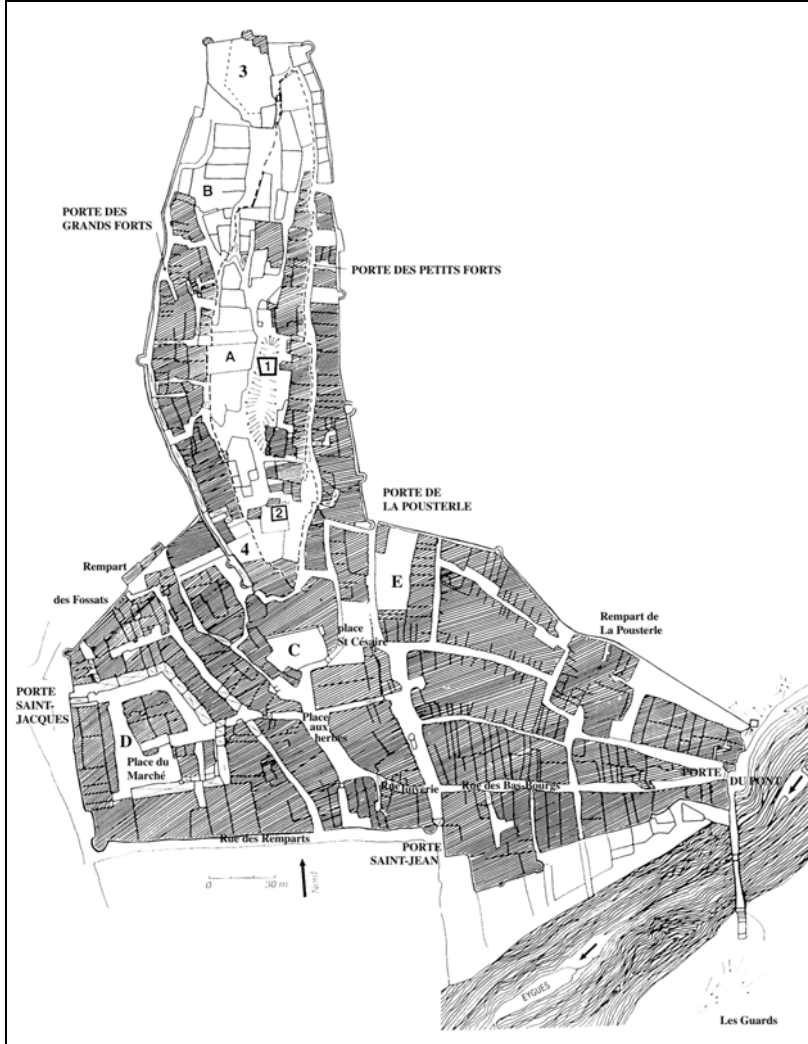
5 - Porte Saint-Claude

6 - Bourg Reynaud

7 - Place des Auches

Dans un deuxième cas de figure et dans un contexte topographique similaire, l'église restée à l'extérieur a été englobée dans l'enceinte du *castrum* suite à une extension du rempart.

Doc. 33 : Parcellaire du bourg castral de Nyons



Dessin : M.-P. Estienne

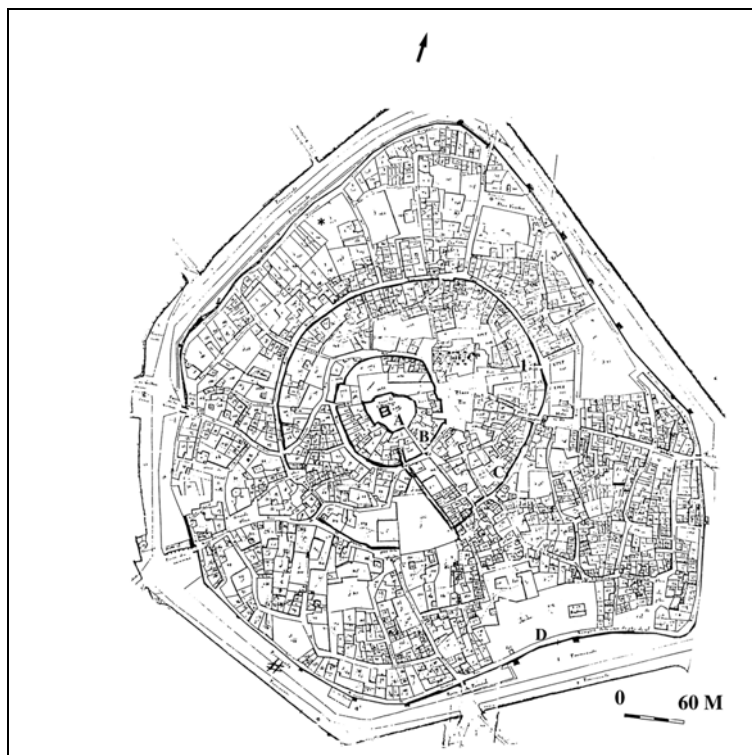
Légendes

Temps d'extention du bourg castral

- A - XII^e siècle B - XIII^e siècle C - Fin XIII^e-XIV^e siècle D - XIV^e siècle E - XIV^e-XV^e siècle
- 1 - Tour Randonne XIII^e siècle 2 - Tour XIII^e siècle 3 - Château delphinal
- 4 - Château du Bas Moyen Age

L'église Saint-Vincent à Nyons n'est incluse dans le parcellaire du bourg castral qu'à partir de la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle. Les courtines se sont alignées sur le chevet de l'église, dont un des côtés constitue l'embrasure nord de la porte de la Pomme qui donne accès au bourg ou faubourg initial.

Doc. 34 : Parcellaire, bourg castral de Valréas



Dessin : M.-P. Estienne

Légendes

- A - Enceinte
- B - XII^e siècle
- C - XIII^e siècle
- D - XIV^e siècle
- 1 - Eglise Notre-Dame de Nazareth

A Valréas, la régularité exemplaire des différents temps d'accroissement du bourg castral au plan radio-concentrique, centré sur la "tour Ripert", trahit la situation *extra-muros* de l'église Notre-Dame de Nazareth, édiée dans la première moitié du XII^e siècle ; située à proximité et en léger contrebas, à l'ouest de la Tour Ripert, elle est englobée dans la seconde enceinte constituée dès le premier quart du XIII^e siècle (Charte de franchise de 1231). L'adjonction de bas-côtés, entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, ne serait pas sans rapport avec son annexion de la nouvelle extension du bourg castral. Un certain nombre d'églises demeurent néanmoins aux portes du *castrum* sans jamais avoir été englobées dans l'enceinte

néanmoins aux portes du *castrum* sans jamais avoir été englobées dans l'enceinte (Saint-Pierre du Revest, Saint-Julien de Ferrassières (1143), Saint-Martin du Poët-Sigillat, Saint-Michel de Rochebrune, Orpierre, Sainte-Catherine de Saléon ?). Les quatre premières sont des églises datées de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle, par les textes ou l'analyse monumentale. L'existence relativement précoce de ces deux églises permet de s'interroger sur leur antériorité probable par rapport au château. Au Poët-Sigillat, le bourg castral fait office de trait d'union entre deux centres d'attraction majeurs mais étroitement liés : la pérennité de l'un dépendant étroitement de l'autre. A Rochebrune, l'église, édifiée à côté des vestiges du donjon, occupe l'extrémité nord de l'éperon mais n'est pas reliée aux remparts du village. Au XIII^e siècle, l'église Saint-Pierre du Revest-du-Bion restait, topographiquement, nettement dissociée du bourg castral mentionné pour la première fois en 1255. « On en conserve le prix-fait daté du 6 mai 1546 », (Barruol 1981 : 107). Néanmoins cette dernière figeait le parcellaire d'un bourg castral regroupé qui "excluait" l'église Saint-Pierre de l'ensemble fortifié. A Ferrassières, l'église Saint-Julien se situe à quelques cinquante mètres d'une butte tronconique, naturelle dont la plateforme sommitale est ceinturée d'un cordon de moellons et de *tegulae* ; ces indices archéologiques permettent d'envisager la présence très probable du château sur cette éminence occultée par un cimetière apparemment récent. (Le site castral de Séderon présente également de nombreux fragments de *tegulae*). A Orpierre, l'église Saint-Julien, fut construite en 1394¹⁵. Le parcellaire du bourg castral au tissu très serré ne permettait pas l'édification de l'église au sein des remparts. Sans doute à défaut de place, elle s'implanta tout près. Cette proximité de l'église vis-à-vis des remparts souligne néanmoins la cohésion des divers pôles centralisateurs de l'habitat dont le château constituait l'élément majeur.

Dissociée, l'église s'intégrait néanmoins dans le prolongement de la trame du parcellaire, attirant peu à peu l'habitat qui "glissait" progressivement du château vers le lieu de culte, implanté le plus souvent dans un endroit plus facilement "constructible". Bien que restée hors les murs, l'église "détournait" ou plus exactement dictait l'orientation du développement du bourg castral. Elle n'en demeurait pas moins étroitement dépendante du château.

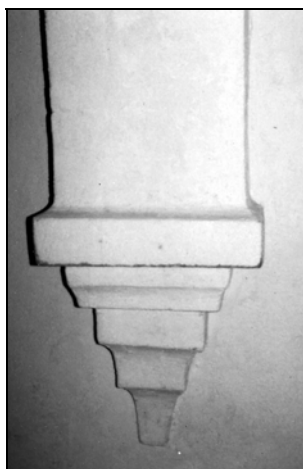
Les chefs-lieux

Sur les quarante-huit bourgs castraux qui abritent l'église paroissiale, cinq sont des chefs lieux de domaines des différentes branches de la lignée, (Mévouillon, Montauban, Serres, Lachau, Le Buis) et trois font office de places-fortes principales qui ont relayé ou complété ces chefs-lieux (Valréas, Nyons, Sainte-Jalle). Le chef lieu de domaine s'impose non seulement comme place-forte principale mais il offre la possibilité de desservir le culte au sein de ses remparts. Le regroupement de ces fonctions au sein du *castrum* de Montauban traduirait par là-même une création spontanée, destinée à asseoir le pouvoir et l'emprise territoriale de la branche des Montauban face au chef-lieu voisin de Mévouillon. La place prééminente de l'église

¹⁵ La liste des terres cédées en 1394 par Antoine Bovet notaire en faveur de Jean de Chalons, sire d'Arlay et prince d'Orange fait état d'un jardin situé près de la côte à proximité du chemin qui va vers le château près de la nouvelle église ou "*ecclesia nova*", (AD 38 B 3838 f° 10 r°).

au sein du *castrum* se traduit dans la disproportion de l'église du Buis par rapport au village et de son emplacement pratiquement au centre du village. Le Buis semble traduire très nettement cette évolution de la conception du *castrum*, du donjon à l'enceinte-villageoise. Un ensemble fortifié situé dans la partie septentrionale du bourg castral, à proximité du couvent des Dominicains construit au XVI^e siècle *intra-muros*, semble pouvoir être identifié cependant au *fortalitium* des Mévouillon. Le couvent aujourd'hui, divisé entre plusieurs maisons, abrite une vaste pièce voûtée en berceau semi-brisé et à arc doubleaux soutenus par des chapiteaux- consoles dont l'architecture peut être datée du XIII^e siècle par comparaison avec les églises de Lempis et le réfectoire de Saint-André-de-Rosans.

Doc. 35 : Console du couvent des dominicains de Buis(-Les-Baronnies)



Cette pièce voûtée est comprise dans les bâtiments de l'actuel Village Vacances Familles aménagé en grande partie dans le couvent des Dominicains qui remplaça le couvent édifié *extra-muros* et commandité par les Mévouillon à la fin du XIII^e siècle. Elle a été postérieurement divisée en deux niveaux. Constituée aujourd'hui de deux travées, elle se prolongeait plus à l'ouest, comme le soulignent l'arrachement de chapiteaux- consoles et la présence d'arc latéraux en plein-cintre visibles dans les murs délimitant une cour intérieure. S'agissait-il d'une chapelle castrale ou d'une salle de réception ? La question reste à l'heure actuelle ouverte. Les Mévouillon encouragèrent l'édification d'églises dans leur domaine.

En 1263, ils commanditaient trois églises paroissiales sous le vocable de Saint-Dominique à La Roche-sur-Le-Buis, à Reilhanette et à Mollans (AD 38 B 3642, il ne semble pas que cette volonté testamentaire ait été suivie d'effets).

Le rayonnement des chefs-lieux sur les *castra* environnants a-t-il été un frein pour la réussite de ces derniers ?

La prééminence des chefs-lieux de domaine ne semble pas avoir empêché le développement du service paroissial dans les *castra* périphériques qui en dépendaient étroitement. Ces *castra* "secondaires" et majoritaires, forteresses avancées des chefs-lieux, s'ordonnent en un réseau de cellules autonomes qui rassemblent fortifications et églises castrales au sein de leurs remparts. Autour de Mévouillon, les *castra* d'Aulan, de Séderon, de Vers et du Poët-en-Percip ont réussi à absorber la paroisse. Les *castra* de Beauvoisin, La Penne, Propiac et Mérindol abritent fonctions défensives et paroissiales. Les conditions d'édification des églises castrales sont mal connues en Baronnie. L'exemple de La Roche-sur-le Buis, documenté par une charte de franchise de 1282, souligne l'étroite relation entre les habitants du *castrum*, le seigneur et leur "cause commune" : l'église paroissiale ; pour la construction de l'église, les habitants sont tenus de charrier les pierres extraites des carrières du seigneur (Vincent 1874). En 1295, Raymond de Mévouillon emprunte à un marchand la plus grosse part de l'argent nécessaire à la construction de l'église ; l'ensemble de la communauté n'a eu qu'à fournir le reste (Vaillant 1987 : 120-121).

Un phénomène commun aux chefs-lieux de domaines et aux *castra* majeurs est celui du développement d'une chapelle castrale en leur sein. (Entendons par "châteaux majeurs", les châteaux où la lignée résida et signa un nombre d'actes importants).

Les chapelles castrales

Les mentions de chapelles castrales sont assez rares en Baronnie et posent un problème d'identification, leurs vocables restant anonymes (Gardelles 1988 : 132). Aux XII^e et XIII^e siècles, seule la mention *capella castri* atteste son existence. Les vocables de ces chapelles dont il ne subsiste que de rares vestiges sont en effet connus seulement à partir du XIV^e siècle.

Deux sont mentionnés au XII^e siècle (Lazer, Sahune, BM 38 R 7906/ 665 f^o 5), trois au XIII^e siècle (La Roche-sur-Le-Buis, Sainte-Jalle, Mison), et deux autres au XIV^e siècle, (Saint-Maurice-sur-Eygues, Visan).

Il faut également prendre en compte sept autres sites. L'extrémité sud-est du château de Cornillon abrite une pièce rectangulaire terminée par une abside semi-circulaire qui été englobée dans une tour de flanquement.

Doc. 36 : Buis-Les-Baronnies Bourg castral



Légendes

- 1 - Tour (donjon)
- 2 - Couvent des dominicains XIV^e-XVII^e siècle
- 3 - Eglise Sainte-Marie-et-Saint-Trophime
- 4 - Place des Arcades
- 5 - Porte des Frères Prêcheurs
- 6 - Porte de Beauvoisin
- 7 - Porte du Marché
- 8 - Portalet
- 9 - Porte Nord
- 10 - Rue des juifs
- 11 - Maison : porte à arc semi-brisé
- 12 - Rue du Four
- 13 - Rue derrière les Béals
- 14 - Pont des mensonges

Temps d'extension

- A - I^{er} castrum
- B - Bourg castral fin XIII^e-début XIV^e siècle
- C - Rempart XIV^e siècle

Il serait tentant de l'identifier à la chapelle Saint-Jean citée dans la confirmation des biens de l'abbaye de l'Ile-Barbe par le pape Lucius III en 1183, aux côtés de l'église Saint-Michel implantée en contrebas de l'éperon. Les chapelles d'Aulan et de Mérindol, datées des XVII^e et XVIII^e siècles, ont peut-être été réédifiées sur l'emplacement d'une première chapelle. En 1490, la forteresse de Serres abrite une chambre de la chapelle (AD 38 B 3132, B 3125). Un acte de réparation du début du XVI^e siècle fait allusion à la chapelle Saint-Nicolas « Item le couvert de Saint Nycollas ay trouvé recouvert de ... sandolles... », année 1511, (AD 38 B 3134 f^o 196).

Le chefs-lieux des domaines des branches de la lignée (Mévouillon, Sainte-Jalle, Mison, Serres) et les seigneuries ecclésiastiques (Lazer, Cornillon) abritent le plus souvent une chapelle castrale. Certains châteaux "secondaires", chef lieu de "sous-branches" (La Roche-sur-le-Buis) ou de petites baronnies existant au XIV^e siècle (Sahune), ont aussi leur chapelle. La présence de la chapelle castrale est non seulement liée au statut du château mais également à l'importance du propriétaire. Le transfert à la papauté au XIV^e siècle des *castra* de Visan et de Mollans-sur-Ouvèze et l'annexion delphinale du *castrum* de Saint-Maurice-sur-Eygues a engendré la naissance tardive d'une chapelle castrale en ces trois localités.

La multiplication des chapelles castrales apparaît comme un phénomène relativement tardif, excepté dans les seigneuries ecclésiastiques.

A Mison, Sahune et Sainte-Jalle, l'église paroissiale *intra-muros* du *castrum* et la chapelle castrale se confondent (Gardelles 1988 : 133). La *capella castri* n'est alors pas strictement privée.

Si à Mison une chapelle castrale est très nettement attestée dans deux inventaires de biens du XIV^e siècle, seule l'église du *castrum* (restée anonyme, AD 13 B 1087) est citée au XIII^e siècle sans évocation de chapelle. A Sainte-Jalle, un curé assure le culte dans la chapelle castrale au XIV^e siècle (1366, VIII B 233 f^o 56 v^o). Si la chapelle castrale abrite les cérémonies propres aux familles seigneuriales (mariage de Galburge de Mévouillon en la chapelle castrale de La Roche-sur-Le-Buis), elle ne leur est pas toujours exclusivement réservée. Le culte paroissial pour l'ensemble du bourg castral y était sans doute parfois aussi rendu. Cette intégration du service paroissial dans le *castrum* et également dans la forteresse elle-même, est une marque de l'emprise du château sur le territoire environnant.

A l'intérieur du *castrum*, la chapelle castrale a pu également être doublée par une église castrale, ou inversement venir s'y ajouter. En 1263, Raymond de Mévouillon souhaite fonder une église paroissiale en l'honneur de saint Dominique à La Roche-sur-le-Buis, à Mollans et à Reilhanette (AD 38 B 3642) ; ces trois églises n'ont vraisemblablement pas été édifiées. A Mollans-sur-Ouvèze, un enfeu dans la grande salle du château coupé par une fenêtre à traverse XV^e siècle, suggère la présence d'une chapelle castrale dans le donjon dès le XIV^e siècle. (Une niche à arcature trilobée, dont un des écoinçons est décoré d'un aigle, symbole de l'évangéliste saint Jean, permettrait d'identifier cette pièce à la chapelle castrale Sainte-Anne dont le souvenir

est encore évoqué dans un procès du début du XVIII^e siècle. L'excroissance orientale faisait alors office de chœur).

Cette chapelle est venue s'ajouter à l'église castrale Sainte-Marie mentionnée dès le XII^e siècle. Le vocable de sainte Catherine est très couramment adopté au XIV^e siècle par les chapelles castrales ; sur les huit chapelles castrales connues par les textes en Baronnie, quatre portent ce vocable qui a parfois remplacé l'ancienne titulature (Saint-Maurice, Mison). A Mison, la chapelle castrale Saint-Julien attestée en 1303 est devenue en 1377 la chapelle Sainte-Catherine (AD 13 B 422, année 1303 ; AD 13 B 496, année 1333, AD 13 B 182, année 1377). Le nouveau vocable pouvait dans certains cas adopter celui de l'autel principal. En 1303, la chapelle castrale Saint-Julien de Mison abritait en effet, l'autel Sainte-Catherine et l'autel Saint-Jean. Les chapelles castrales qui assurent le culte pour les habitants du *castrum*, voire du *territorium castri*, doivent également s'imposer vis-à-vis d'autres églises qui coexistent à l'extérieur de l'enceinte du *castrum* (prieuré séculier Saint-Christophe de La Roche-sur-Le-Buis, 1388 ; Saint-Michel de Cornillon-sur-l'Oule). La chapelle castrale pouvait être un simple oratoire (Mollans-sur-Ouvèze), une pièce située dans une tour de flanquement ou un corps de bâtiment distinct du donjon (Sahune et Mison). La question de la chapelle castrale, encore peu abordée pour elle-même, se caractérise par son étroite dépendance vis-à-vis du *castrum*. Lieu de culte pour la famille seigneuriale et plus rarement pour la paroisse du bourg castral, elle se situe dans tous « les châteaux majeurs, siège d'une seigneurie châtelaine ou d'un pouvoir de ban » (Debord 1988 : 31). Portée tardivement à notre connaissance par notre documentation (XIV^e siècle), elle s'impose comme le résultat de la réussite du château et non comme un facteur de développement de l'enchâtellement.

Le schéma trop restrictif d'une église ou d'une chapelle castrale détenant le monopole du service curial, dans le *castrum* ou du *territorium castri*, doit être nuancé.

Doc. 37 : Sainte-Jalle, façade est d'une maison construite sur le rempart



Réussites et déplacements : des nuances

Sahune

Sahune, situé en aval du débouché des gorges de l'Eygues, occupe une zone de carrefour entre les "hautes-terres" alpines et la plaine du Nyonsais. Les contreforts méridionaux du Rocher du Bramard et la portion de la riche plaine qui s'étend jusqu'à l'Eygues attestent, par la présence de très nombreuses *tegulae*, une occupation gallo-romaine dense, de cette portion nord-est de la commune.

Le prieuré Saint-Jean s'implanta dans cette vaste combe verdoyante drainée par le torrent de Merderie, quartier qui garde son nom ; une ferme située au pied du Bramard, au lieu-dit la Buse, abrite encore les vestiges du chœur, à chevet plat, édifié à l'aide de pierres de taille calcaire soigneusement appareillées.

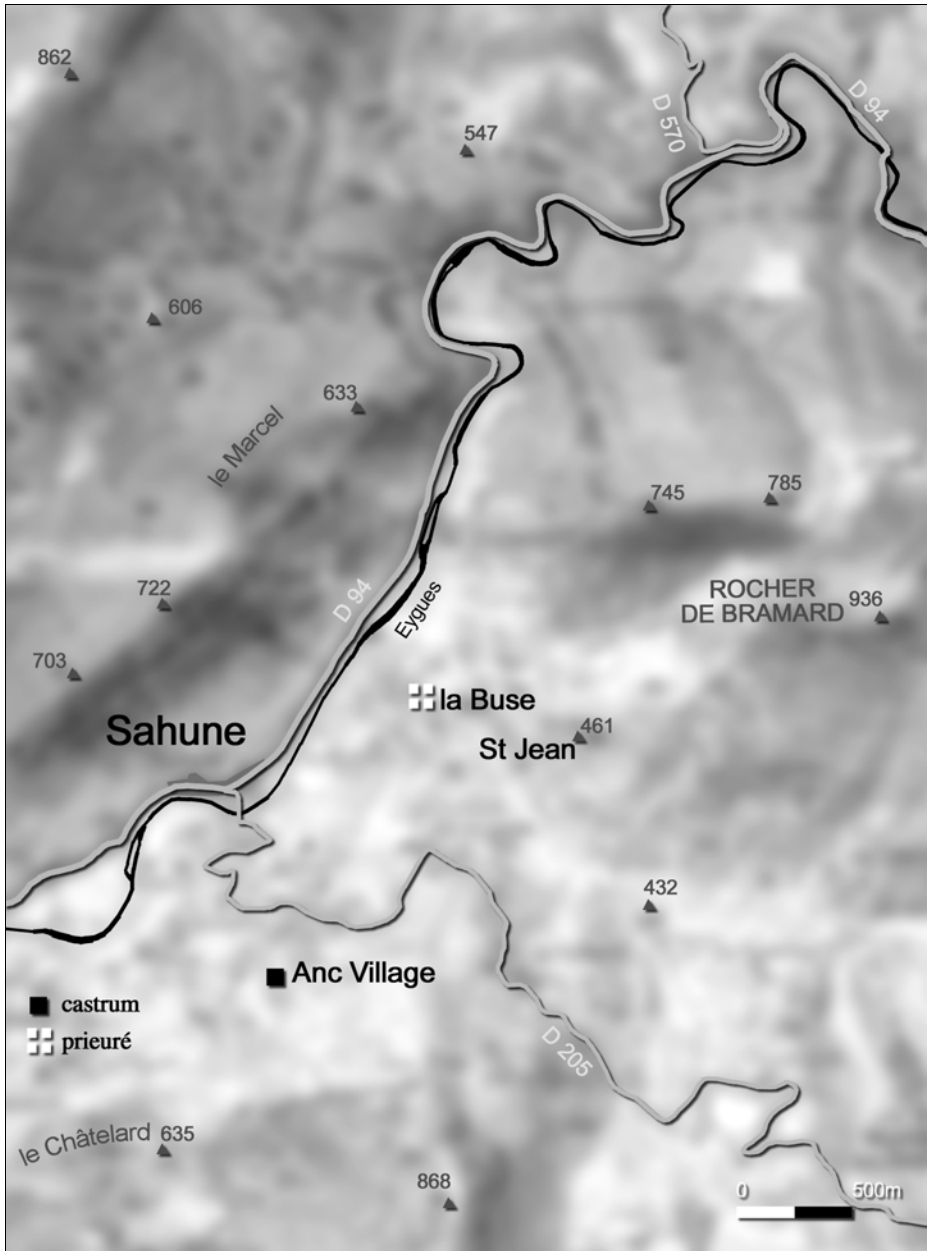
Doc. 38 : Sahune, église Saint-Jean, détail de l'arc triomphal et de l'imposte moulurée



Cette construction XII^e siècle présente au nord les traces visibles de l'arc triomphal qui a été muré. La nef a disparu. Le chœur a été voûté à l'aide d'un berceau semi-brisé qui retombe sur un cordon à section rectangulaire. Cette voûte est renforcée à l'est par un arc doubleau qui retombe sur des chapiteaux-console. Attesté comme dépendance de l'abbaye de l'Ile-Barbe au XII^e siècle et figurant dans la liste des églises du Petit Diocèse de Sisteron dès la fin du XI^e siècle, ce prieuré fut vraisemblablement une des fondations de l'abbaye de Saint-May, implantée à 5 km en amont des gorges.

Dans la commune de Montréal-Les-Sources, à quelques 2,5 km au sud-est de ce prieuré Saint-Jean, l'église Saint-Julien, dépendance de l'Ile-Barbe est également édifiée sur un lieu occupé à l'époque gallo-romaine ; des sépultures et des *tegulae* sont visibles en surface à la périphérie de la chapelle.

Doc. 39 : Carte de Sahune, occupation du sol du XI^e au XIII^e siècle



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

« A une date inconnue, ce prieuré fut uni à celui de Saint-Jean sous un prieur unique qui sur le revenu de la dîme, devait faire assurer le service divin à Sahune et à Montréal », (Vandamme 1984 : 101).

Doc. 40 : Sahune, église Saint-Jean, détail de l'intérieur, voûte à berceau semi-brisée



Doc. 41 : Sahune, église Saint-Jean, détail de la console



Il ne subsiste, comme à Saint-Jean, que l'abside du chœur et l'arc triomphal. L'église Saint-Pierre (non localisée) faisait également partie des prieurés détenus à Sahune par l'abbaye de l'Ile-Barbe.

Sur l'autre rive du torrent de Merdaric, le *castrum* de Sahune s'est fixé sur un contrefort de montagne barrant la vallée au sud ; à l'écart des terres cultivables, il s'agrippe à un éperon barré, pointant vers la sortie des gorges et domine remarquablement le cours de l'Eygues, à 512 m d'altitude ; il est sur un itinéraire qui permet de rejoindre la vallée de l'Ennuye au niveau d'Arpavon, par un petit col situé sous le rocher des Fées, à 1 km au sud-ouest du *castrum*. Un acte de 1684, semble y faire encore référence : « La vigne qui est au-dessus du grand chemin qui va à Arpavon et de même la vigne au-devant du château », (Notaire Estienne de Colombe AD 26 6005). Ce col est étroitement contrôlé par le site du Châtelard occupé par une bastide.

**Doc. 42 : Sahune, vestiges du château, courtines
et tour de flanquement sud-est**



L'église Saint-Michel, citée dès la fin du XI^e siècle aux côtés de l'église Saint-Jean (toutes deux dites églises du *castellum*), correspond à la *capella castr*i mentionnée dès 1142 comme dépendance de l'Ile-Barbe. Aucune charte ne fait plus allusion avant le XVII^e siècle au vocable de l'église "devenue" *capella castr*i (« l'église Saint-Michel de l'enclos dudit chastel », inventaire des biens de Blanche de Périssol, mars 1684).

L'église ou chapelle castrale dont il subsiste d'imposants vestiges occupe l'extrémité orientale de l'éperon, en position légèrement inférieure au château proprement dit (elle a été reconvertie en résidence) ; un couloir aménagé dans une des failles de la roche à l'ouest de la chapelle sépare cette dernière du donjon ; il permet de rejoindre le village étagé dans la pente en contre-bas de l'éperon. L'enceinte du *castrum* vient se raccorder à l'angle nord-est de l'église et délimite une zone cimetériale comprise entre ces deux édifices ; sa construction à l'aide de petits moellons calcaires régulièrement assisés et sa voûte en berceau semi-brisé qui retombe sur un cordon de pierre au profil en quart de cercle, rattache cette église à la fin du XII^e siècle, voire au début du XIII^e siècle. Elle correspond sans doute à l'église mentionnée dans le pouillé de 1274. Son chevet plat, percé d'une série de trous de boulins marque le troisième temps d'extension de cette église ; deux autres chevet successifs, en forme d'abside avait, en effet, pu être vus lors de travaux de restauration.

Doc. 43 : Chevet de la chapelle castrale et courtine est



Ces trois agrandissements du chœur, qui eurent lieu sans doute entre le XI^e et le XIII^e siècle, traduisent une croissance du bourg castral et une réussite du château. Le mur sud de la nef de la chapelle castrale présente au contact de l'arc triomphal des fragments de fresques, figurant une patte d'animal à grosses griffes que l'on pourrait peut-être identifier à la patte du dragon que terrassait l'archange saint Michel.

Parallèlement le prieuré de plaine se maintint jusqu'au XVII^e siècle. En 1424, suite aux réclamations des habitants, « le prieur Hugues Chapus règle le quart des réparations aux églises », (Van Damme 1984 : 26). En 1605, Antoine Mayolli reçoit les églises Saint-Michel, Saint-Jean, de Sahune et Saint-Julien de Montréal. A l'occasion de la nomination de Pierre, prieur de Saint-Jean, en 1617, et de sa prise de possession de

l'église paroissiale, nouvellement édifiée : « Messire Elzias Bernard le mène vers l'ancienne église de Sahune appelée église de Saint-Michel ; là il prend le sieur Pierre par la main droite et après entrée et sourtie, le fait mettre à genoux au-devant du lieu où soullait estre le grand autel et illec faict dévotement réciter l'oraison dominicale et assoir au costé proche dudit autel. Les deux hommes se disposent à reproduire les mêmes solennités dans l'église où se célèbre à présent le divin service et y faire le sonnement de cloche mais ils la trouvent fermée à clef... De là sans divertir les deux hommes s'acheminent en une aultre église appelée Saint-Jean, un peu éloignée du lieu, où estant le sieur Bernard fait comme au-dessus, à part qu'il baize l'autel de saint-jean qui est encore debout. Ils en font de même à l'autel Saint-Georges ou au moins en l'endroit où il souloit estre » (Vandamme 1984 : 43).

Une des chambres du château adopta également le vocable de saint Georges (Notaire Not. 6050 f°110) qui fut repris au XVII^e siècle, par une église fondée dans le bourg castral en contrebas de l'éperon ; en 1601 un chasal est cédé par le prieur à la commune pour y édifier une église neuve (AC Sahune FF 1, 1, 14).

En 1603, un prieur dessert encore la paroisse et se fait aider d'un curé pendant seulement deux ans (Vandamme 1984 : 42).

Mollans-sur-Ouvèze

Mollans-sur-Ouvèze, à l'extrémité sud-ouest des Baronnies, entre les deux chefs-lieux de canton, de Vaison-la-Romaine et de Buis-les-Baronnies, à mi-distance des localités vauclusiennes d'Entrechaux, de Faucon, et des communes drômoises de Propiac et de Pierrelongue, constitue aujourd'hui une commune de 1996 ha, drainée par le moyen cours de l'Ouvèze. L'est de la commune est occupé par l'extrémité occidentale des plis préalpins est-ouest. L'ouest est composé de riches plateaux cultivables délimités au nord et au sud par les torrents respectifs de l'Eyguemarse et du Toulourenc, affluents de l'Ouvèze. Les limites communales se superposent aux anciennes frontières qui séparaient ce *castrum* du comtat Venaissin. Elles suivent le cours de deux affluents de l'Ouvèze dont le confluent délimite l'extrémité sud-ouest de la commune et la frontière avec le département du Vaucluse.

Ce territoire a été très tôt et densément occupé. (Dans l'extrémité sud-ouest de la commune, entre Ouvèze et Toulourenc et à proximité du prieuré Saint-Pierre, un hypogée atteste une occupation préhistorique ; à l'autre extrémité un *oppidum*, implanté au lieu-dit le Châtelard, domine très nettement en amont de l'Ouvèze le village actuel. Les plaines et plateaux révèlent en prospection la présence d'une occupation du Bas-Empire très étendue notamment dans la partie occidentale de la commune). Le village actuel réparti de part et d'autre d'un pont jeté sur l'Ouvèze, au débouché des plis montagneux vers la vaste plaine occidentale, comprend, sur la rive droite, l'ancien bourg castral dominé par un imposant donjon quadrangulaire (XIII^e-XIV^e siècle). Cette concentration de l'habitat auprès d'un pôle défensif implanté au contact des plis montagneux et de la plaine, résulte d'une longue et progressive évolution, de la structuration d'un terroir. La présence de plusieurs cours d'eau (Toulourenc, Ouvèze) favorisait un territoire compartimenté et une multiplication des cellules de peuplement.

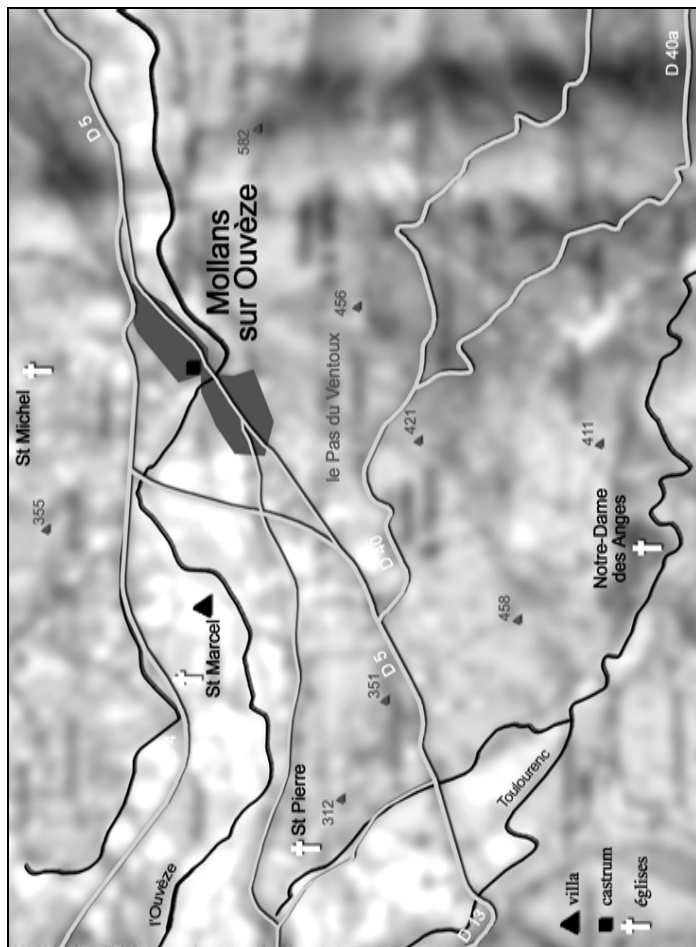
La *villa* de Mollans, attestée au X^e siècle, s'étendait dans la plaine sur la rive droite de l'Ouvèze à un kilomètre à l'ouest du village actuel. L'église Saint-Marcel, fondée sur une occupation du bas-Empire (comme le souligne la prospection de surface), occupait le centre de ce riche terroir cultivable ; cet édifice, à nef unique et abside orientée a été reconverti en maison d'habitation ; les murs construits à l'aide de moellons régulièrement assisés, ont été légèrement surélevés. Cette église a en effet été restaurée 1695 ; la confrérie de Saint-Marcel s'adressait en ces termes à l'évêque : « leur dévotion les a porté à achepter des matériaux pour faire restablir et édifier de nouveau la chapelle de Saint-Marcel titulaire de la dite paroisse ne voulant pas y faire travailler sans votre permission », (AD 84 6 G 18 f° 232, ou Colonnat 1987 : 11).

Aux XI^e siècle et XII^e siècles, deux prieurés dépendant de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon s'implantent sur l'autre rive de l'Ouvèze, en position légèrement dominante, à 1,5 km au sud-ouest du village actuel, sur un terroir précédemment occupé au Bas-Empire. Deux maisons, bien que très remaniées, situées aux quartiers Saint-Pierre et Saint-André, abritent les vestiges de ces deux dépendances ; de ces deux sites, la vue s'ouvre largement au sud-est sur le débouché des gorges du Toulourenc.

A 262 m d'altitude, le quartier Saint-Pierre à l'abri d'un chicot rocheux de safre compris entre le cours de l'Ouvèze et le Toulourenc, sur l'extrémité sud-est d'un plateau, domine la plaine alluviale du Toulourenc. Le chemin de Saint-Pierre accède à une ferme, située à la croisée de chemins ; elle correspondait à l'emplacement du prieuré attesté dès 1014 dont il subsiste quelques vestiges ténus. Cet édifice a été implanté sur un site gallo-romain comme l'attestent les nombreuses découvertes effectuées dans ce quartier à l'occasion de prospections de surface. La parcelle n° 878 présente de nombreuses *tegulae* dans la partie médiane du champs en bordure de la voie communale. Y ont également été trouvés des fragments de marbre, une pierre d'une dizaine de mètres d'épaisseur et d'un diamètre d'une quarantaine de centimètres, un énorme fragment lapidaire monolithe, comportant une rainure interne de 3 cm. Il se situe vraisemblablement dans l'axe d'un mur visible par temps de sécheresse au ras de l'herbe ; ce mur orienté nord-sud pointe en direction de la parcelle n° 878, et à mi-distance de cette dernière. Un Mercure en bronze avait été trouvé à la limite du quartier Saint-Pierre et de celui de la Jonche par la mère de l'actuel propriétaire. Il a été vendu au musée de Vaison.

Une zone d'inhumation du Bas-Empire voire de l'Antiquité tardive a été repérée à proximité et sur le pourtour de la ferme (fouilles de Y. Girard : des tombes à coffre de *tegulae* en bâtière avaient été dégagées, il y a plus de cinquante ans à l'occasion de découvertes fortuites effectuées lors de divers travaux d'aménagements ; plus récemment, l'une d'entre-elle fut fouillée. Des ossements ont également été retrouvés au nord de la ferme, vers la réserve d'eau, ainsi qu'à proximité de l'angle nord-est de l'édifice). Un puits de 9 m de profondeur est situé à 5 m de la "façade" sud de la tour.

Doc. 44 : Mollans-sur-Ouvèze, occupation du sol aux XI^e-XIV^e siècles



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

Un canal qui part depuis l'entrée des gorges du Toulourenc au pont Vieux, passe à proximité, au nord de la ferme. En 1014, Constans et son épouse Teucia, Isnard et sa femme Béatrix cédaient à l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon, l'église Saint-Pierre située dans le "château" de Mollans, ou plus vraisemblablement dans le *castrum* et le *castellum* de Mollans (Manteyer n° 108, charte, aujourd'hui perdue résumée par Polycarpe de La Rivière au XVII^e siècle).

Il est difficile de se prononcer sur l'identification de Saint-Pierre ; s'agit-il de Saint-Pierre du Toulourenc ou de l'église située avec Saint-Marcel près de la rivière de l'Ouvèze et qui n'apparaît qu'une seule autre fois, dans cette charte de 1122 ? (Méd. Cécc. Ms n° 2401, f° 163 v°). La donation par Constans ce même jour d'un manse au "château" de Sainte-Colombe, à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, permet peut-être d'envisager la seconde hypothèse en raison de la localisation probable du château de Sainte-Colombe dans la commune de Faucon, près de la chapelle portant ce vocable qui, juchée sur un plateau défendu par des falaises rocheuses, domine Saint-Germain de Faucon. On retrouve également l'hagiotoponyme de Sainte-Colombe dans la commune de Propiac voisine. Dans les deux cas le "château" de Sainte-Colombe appartenait à un terroir situé sur la rive droite de l'Ouvèze. « Il est possible que ce *castrum* du début du XI^e siècle ait occupé le sommet rocheux en position dominante par rapport au bassin de l'Eyguemarse », (Bois 1993 : 152).

En 1119, l'église Saint-André figure aux côtés de l'église Saint-Pierre du Toulourenc, dans une bulle papale rédigée en faveur de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon. L'extrémité occidentale de la colline de safre qui surplombe Saint-Pierre au nord était encore désignée en 1835 par cet hagiotoponyme. Ce dernier est aujourd'hui englobé dans le quartier voisin du Moustier. Cette colline située à un kilomètre à l'est du confluent du Toulourenc domine au nord, à 302 m d'altitude, le cours de l'Ouvèze. Sont visibles depuis cette hauteur : la chapelle Saint-Marcel, le bourg castral de Méridol perché à 634 m d'altitude, le bourg castral de Mollans et le site du "châtelard" (*oppidum*). Le chemin de Saint-André (nom porté sur le cadastre de 1835 qui correspond sur celui de 1994, à l'ancien chemin) dessert une maison aux murs très épais, composée de deux corps de bâtiment qui adoptent un plan en L ; l'une des ailes abrite un escalier à vis qui se développe dans une tourelle. La maison correspond à la parcelle n° 802 (Section C2). Les éléments architecturaux trop succincts pour s'assurer de la présence effective des vestiges du prieuré, (hypothèse cependant entretenue par la tradition orale), ne permettent pas de préciser les limites précises de cet établissement monastique entourée de terrasses cultivables qui aurait été édifié sur une éminence à moins de 50 m à vol d'oiseau du prieuré Saint-Pierre.

La naissance de ces deux prieurés sur l'autre rive gauche de l'Ouvèze, n'a pas évincé l'église Saint-Marcel encore attestée en 1122 ; les cours d'eau, points de référence des quartiers, constituaient très vraisemblablement les limites de l'aire d'extension hypothétique de ces premières paroisses. Dès le XI^e siècle, le *castrum* ou *territorium castrum* englobait un large territoire préalablement structuré par un ensemble de paroisses qui résistent malgré la présence d'une église castrale attestée dès 1119 et connue en 1122 sous le vocable de sainte Marie (Méd. Cécc., MS 2401). L'influence du château sur le territoire environnant semble, en un second temps, se "rétracter", sur

la rive droite de l'Ouvèze. Juché sur un éperon barré au débouché de la plaine, le *castrum* s'affirme néanmoins comme une place forte stratégique majeure.

L'église sainte-Marie s'impose comme l'*ecclesia parochialis de castro* (Bibliothèque Ing. MS n° 514). Son vocable est conservé par l'actuelle église Notre-Dame de la Lauze, située dans le village en contre-bas du château et reconstruite à la fin du XVIII^e siècle sur l'emplacement d'une église bâtie en 1607 et consacrée en 1636 (Colonnat 1987 : 6).

L'église Sainte-Marie très vraisemblablement implantée au Moyen Age, au contact de la basse-cour du donjon et du village favorisa le développement d'un bourg castral et tendait à reléguer les autres églises à un rang secondaire. L'acte de dispense accordée, le 13 décembre 1245, à Almuse de Mévouillon, femme de Dragonet de Montauban, par le pape s'effectue à Mollans en l'église de Sainte-Marie, (AD 38 B 4086) ; l'acte de franchise accordée, le 16 des kalendes de juin, par Raymond de Mévouillon aux habitants de Proyas, est signé à Mollans en cette même église, (AD 38 B 3943 f° 10°). Le testament de Raymond de Mévouillon stipulant en 1263 la fondation d'une église paroissiale à Mollans en l'honneur de saint Dominique n'affirmait-il pas l'autorité du pouvoir seigneurial sur le temporel religieux pris sous l'étroite dépendance du *castrum* (AD 38 B 3642) ?

Par ailleurs, une rue qui monte au château porte l'hagiotoponyme Saint-Estève, église mentionnée dès le XIV^e siècle (BM 38 R 80 T. V n° 446, ou 2 Mi 44 f° 416) et dont il ne subsiste au début du XVII^e siècle, que "quelques fondements" sur un sol servant de cimetière. Dans un procès intenté en 1601 par l'hôpital de Mollans, il est reproché à la dame de Camaret d'avoir planté à l'insu de l'hôpital, des mûriers sur le sol resté vacant ; en effet cette dernière en revendique la propriété en avançant qu'il s'agit de la chapelle castrale ; puis elle se rétracte en vertu des visites pastorales présentées par la communauté qui situe cette chapelle castrale en un autre lieu non précisé « ... S. Estienne, c'est-à-dire le sol contentieux qui a toujours conservé le nom de l'Eglise qui y estoit contruite et qui est différent du vocable de l'Eglise du chateau qui estoit Saint-Anne comme il résulte des visites produites par la dite Dame » (AC Mollans FF ANT. 1661 : 53).

En 1401 le prieur avait fait construire le *presbyter* en cette église Saint-Estève. Cette église Saint-Etienne signalée à « 400 pas du château et qui en était séparée par des maisons » était sans doute au XV^e siècle, l'église d'une « Paroisse ou de Secours » (AC Mollans FF ANT. 1790)¹⁶. En 1401 une procédure (rappelée en 1601) chargeait le prieur de « faire le praesbitaire de la dite Eglise de siècle Etienne... ce qui présupposait que la nef de la mesme Eglise avoit été construite par la Communauté et que l'entretenement d'icelle estoit à sa charge ».

¹⁶ *Réplique et Advertissement pour les consuls et communauté de Molans demandeurs en exécution d'Arrest de la Cour du 6 septembre 1697 pour les qualités réservées par ledit Arrest suivant les fins et conclusions de leurs Ecritures du 19 avril 1698, p. 52.*

Doc. 45 : Parcellaire du bourg castral de Mollans-sur-Ouvèze



M.-P. Estienne

Légendes

- | | |
|--|-----------------------------------|
| A - Enceinte du château | C - Second temps d'extension |
| 1 - Château | 4 - Eglise Sainte-Marie |
| 2 - Corps de bâtiment | 5 - Rue Saint-Estève |
| 3 - Corps de bâtiment secondaire du château | |
| B - Basse-cour | D - Second temps d'extension |
| 6 - Chapelle XVII ^e siècle | 7 - Pont XVII ^e siècle |
| E - Rive gauche de l'Ouvèze
(Marquisat de Toulouse) | |

En dépit d'une situation attestée au bas Moyen Age, le nombre important d'édifices religieux sur une même commune invite à s'interroger sur l'existence d'une pluralité de paroisses au sein même du *territorium castrum* et de leur concurrence effective avec l'église castrale.

En 1227, le terroir de Mollans abrite en effet les quatre églises, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Marcel et Sainte Marie (église du *castrum* de Mollans) confirmées à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon (Méd. Cécc., Ms 2401 f° 163 v°).

Le prieuré Saint-Michel mentionné en 1334 et attesté comme un prieuré séculier en 1388 venait s'ajouter à cet ensemble complexe :

« Item in eodem loco (mollanis) est prioratus secularum beati Michaelis habet infra locum annexam ecclesiam beati Stephani valet 25 florenos tenetur preposito beate Marie de Donis in quinque solidos viennensis », (BM 38 R 80 T. V n°446, ou 2 Mi 44 f° 416).

Implanté sur une bande de terre délimitée par les deux ravins de Pontillard et de Pisse-Rouille, à 300 m au nord du *castrum*, en position légèrement dominante, il correspond aujourd'hui à une « chapelle » située au milieu du cimetière qui a été rebâtie en 1710 par les héritiers de Pierre d'Urre ; ce dernier avait laissé dans son testament un leg de 300 livres pour la réparation de la chapelle en ruine et sa réédification « à une grandeur moyenne et proportionnée », (Requête par Vincent Favier à l'évêque de Vaison, ou Colonnat 1987 : 18, note 15).

En 1334, il est précisé que la dîme se percevait « *infra dictorum prioratum* ». Au XIV^e siècle, des censitaires ont passé des reconnaissances au prieur et non à un curé (terrier du prieuré de Saint-Michel daté du 4 septembre 1379, d'après des notes de 1764). La visite effectuée, le 18 juin 1401, par M. de Beaujeu, maître des œuvres-pies du Dauphiné et commissaire en cette partie mentionne qu'il y avait un prieur régulier, et encore un curé, un secondaire et un clerc, (*Répliques ...* 1764 : 14, ou AD 26 25 G divers, diocèse de Vaison AD 26 25 G, diocèse de Vaison).

Saint-Pierre et Saint-Michel représentaient les deux prieurés réguliers. « Le peuple étoit plus nombreux dans la paroisse Saint-Pierre qui abritait un curé et un secondaire. Saint-Michel étoit une paroisse distincte et totalement séparée », (Réplique 1764 : 14, ou AD 26 25 G divers, diocèse de Vaison). En 1388, les églises Saint-André, Saint-Marcel et Notre-Dame des Anges, actuelle chapelle située à la sortie des gorges du Toulourenc, étaient les annexes "*annexas*" du prieuré Saint-Pierre (BM 38 R 80 n° 446 t. V, ou 2 Mi 44 f° 416 v°).

La vocation de l'église saint-Michel ne se réduisait pas à une simple fonction funéraire. Un testament daté de 1479 signale la présence d'un curé à Saint-Michel et d'un autre en l'église Notre-Dame ; Jacques Chanu, daté de 1479 ; il souhaite être enseveli dans le cimetière de Saint-Michel et ordonne une célébration après son décès de dix-huit messes, neuf dans l'église Saint-Michel par le curé de cette église et neuf dans l'église de N-D de la Lauze par le curé correspondant, (AC Mollans GG7 ou Colonnat 1987, n° 4 : 5).

Les habitants du terroir et du bourg castral de Mollans bénéficiaient-ils au XII^e et XIII^e siècles de la même liberté de choix de leur paroisse qu'au XVI^e siècle ? En 1502, « une transaction passée entre les deux prieurs précise aux Mollanais qu'ils auront le choix de faire baptiser leurs enfants et de se marier dans celle des églises qu'ils

souhaitent sans aucune contradiction » (AP Mollans. Mémoire pour Messire Favier, p. 7, Colonnat 1987 : 5). Cet acte régularisait, semble-t-il, une situation de fait.

Barret-sur-Méouge

Le dossier de Barret-sur-Méouge, commune située à l'adret de la montagne de Chabre, souligne non seulement la réussite de l'enchâtellement par l'implantation de deux *castra* regroupant villages et églises castrales, sur des axes de communications majeures, mais il pose aussi et surtout la question de l'incidence d'un réseau paroissial et prieural dense, sur le développement de cet enchâtellement dans un terroir anciennement humanisé.

Présenté partiellement à l'issue d'un colloque (Estienne 2001 : 311-320), ce site a depuis bénéficié d'un diagnostic archéologique et historique plus approfondi dans le cadre d'interventions de sauvetage programmé¹⁷.

La commune actuelle de Barret-sur-Méouge, située en amont des gorges de la Méouge sur les deux rives du torrent, dans un paysage largement, ouvert abrite deux *castra* issus d'une dissociation topographique liée à la présence d'une coseigneurie répartie entre les Mévouillon et une branche cadette des Lachau¹⁸. Implantés sur la rive gauche, aux deux extrémités nord-est et sud-ouest, les deux sites visibles de l'un à l'autre constituent un relais visuel entre les *castra* de Salérans et de Saint-Pierre-Avez situés sur l'autre rive en amont et en aval de cette commune.

Les *castra* de Barret jalonnent un ancien itinéraire encore actuellement praticable qui pour éviter les gorges, passe entre la montagne de Chabre et les multiples contreforts de cette chaîne est-ouest ; l'un d'entre-eux, la montagne de La Calcule abrite le *castrum* supérieur (955 m d'altitude) ; ce Chemin Ferré est-ouest est calqué sur un itinéraire antique. Au nord, sur cet itinéraire, vient se greffer perpendiculairement l'accès au col saint-Ange¹⁹ ; cette voie de passage vers la vallée du Céans est située juste au-dessus du Clos de l'Aure, vaste plateau de hauteur implanté à mi-distance des *castra* de Barret-Le-Haut et de Barret-Le-Bas.

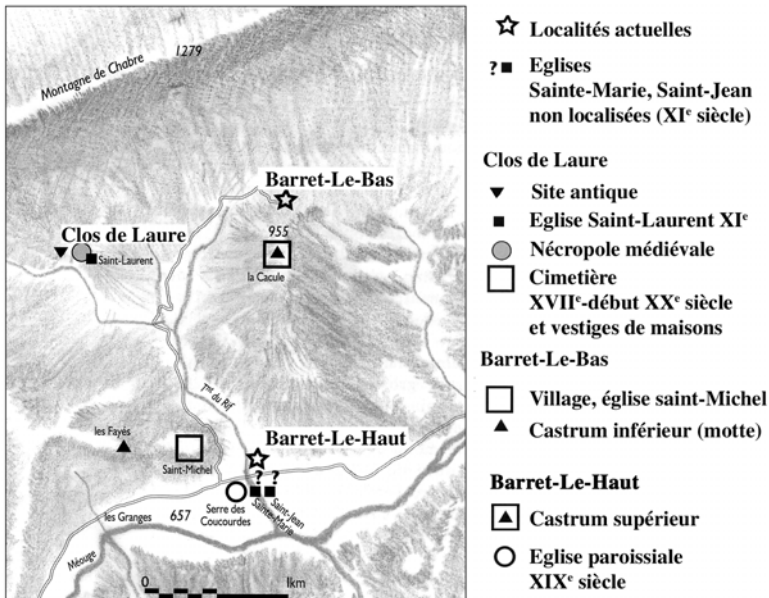
En contrebas, le *castrum* de Barret-Le-Bas, juché sur une montagne de marnes argilo-schisteuse, dominait l'actuel village implanté dans la plaine. Des vestiges de maisons et des murets de soutènement de chemins sont encore visibles au pied du sommet de la marne dont le sommet est retaillé en forme de tronc de cône. Cet ensemble se situe à proximité et au nord-ouest des vestiges d'une église située à côté d'un cimetière correspondant vraisemblablement à l'emplacement de l'église castral du château inférieur, saint-Michel, attestée dès 1178 aux côtés de l'église saint-Jacques du *castrum* supérieur, non localisée (Chantelou 1774).

¹⁷ ESTIENNE M.-P., *Document Final de Synthèse*, juin 2001, juin 2002 (SRA PACA).

¹⁸ Le souvenir du *castrum* inférieur et du *castrum* supérieur désignés comme tel en 1178, persistent dans le nom de deux groupes d'habitats : Barret-Le-Bas (chef-lieu) et Barret-Le-Haut (hameau), correspondant jusqu'au 10 mars 1944 à deux communes séparées.

¹⁹ Une pointe de flèche en bronze a été découverte fortuitement à la surface du sol à proximité de ce col (renseignement M. Plat).

Doc. 46 : Barret-sur-Méouge, occupation du sol



Carte : M.-P. Estienne, P. Coste

Ces deux églises sont désignées comme faisant partie du temporel de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon, dont la politique d'extension territoriale qui a débuté dès le début du XII^e siècle dans cette vallée, s'est très largement développé au cours ce siècle pour constituer un véritable réseau prieural, concurrençant ou plus exactement accompagnant le développant des paroisses, qu'elles soient prises ou non dans l'aire d'influence d'un *castrum*.

En effet, parallèlement, les églises Sainte-Marie, Saint-Jean et Saint-Laurent autres dépendances de cette abbaye sur cette commune, sont le fruit d'implantations plus précoces qui sont parfois issues de créations antérieures à la venue de cette abbaye. Ces trois églises sont le fruit de la donation de l'évêque de Gap, en 1080 à cette abbaye, parallèlement au don de l'église de Salérans (Chantelou 1774).

Sainte-Marie correspondait sans doute à l'église paroissiale mentionnée en 1119 et 1143, de façon anonyme aux côtés des deux autres églises saint-Jean et saint-Laurent citées dans la liste des biens de ce monastère. En 1178, cette église a disparu, le service paroissiale étant désormais dispensé par les églises castrales.

Néanmoins les églises Saint-Jean et Saint-Laurent subsistent et l'église Saint-Sauveur située sur la rive droite de La Méouge, s'ajoute au temporel de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve²⁰.

Parmi ces églises, l'église Saint-Laurent fait l'objet d'une dévotion toute particulière de la part des seigneuries locales. En 1223, Jausserande fille de Guillaume de Mévouillon, lui céda un grand nombre de ses biens et de ses droits situés à "l'intérieur et à l'extérieur" du *castrum* inférieur de Barret, (Chantelou 1774 : 44) qui consistent :

- en une part de tasque qu'elle percevait sur les champs cultivés et les landes,
- le droit et la seigneurie de ces prés,
- la maison du Saint Sépulcre,
- le moulin qui est situé sur la Méouge,
- cinq écuellenes et vingt-cinq *grassaletos* du cens par année,
- une part de la dîme sur les vignes qui sont dans le *castrum* de Barret ou qui seront plantées dans le tènement de Barret.

Elle promet que tous les hommes du *castrum*, exceptés les chevaliers, jurent pour eux et pour leurs successeurs de céder la dixième part de la production de leurs vignes, pour la dîme de l'église et de son prieur chaque année.

Jausserande demandait également à ses fils de confirmer cette donation et aux hommes du *castrum* de protéger et de défendre la liberté de cette église. Le seigneur majeur du *castrum* de Lachau, Raimbaud, donna également son consentement à cette donation. Cette attention s'explique en grande partie par le caractère spécifique de cette église comme lieu d'inhumation privilégié des seigneuries locales²¹.

Malgré la ruine de l'église Saint-Laurent attestée le 10 septembre 1613 (« ...et au milieu dudit domaine est l'église de St Laurens, dirupte et ruinée sans aucun grangeage ni maison contenant les terres 7 charges en semence », AD 05 G 2318 f° 201 v°), le cimetière de Saint-Laurent « est commun pour les paroissiens de Barret-Le-Haut et Barret-Le-Bas », (année 1641, AD (05) G 784 f° 213) et le souvenir de la vocation cimétériale et agricole de ce lieu subsiste au début du XVIII^e siècle : « Tènement des terres au mitan desquelles il y a de vieilles masures et au-dessous un herme où l'on enterrait les morts au cartier de Saint-Laurent confrontant au levant le terroir de Barret-le-haut et le vallon de Jouissi, du midi le vallon de Saint-Laurent, du

²⁰ Perchée à 955 m d'altitude sur une vaste plateforme, cette église comprise entre Salérans et Saint-Pierre-Avez présente encore aujourd'hui un corps de bâtiment de 3 x 6 m fortement remanié. Seuls les murs nord, sud et ouest subsistent ainsi qu'une partie de la voûte en berceau semi-brisé recouverte d'enduit et de plâtre rose. Elle est exécutée à l'aide banchages. Les piédroits de la porte percée à l'ouest et de deux baies sont composés de pierres de taille de tuf. Il semble s'agir d'éléments réemployés en raison de leur profil roman et de leurs dimensions disproportionnées par rapport à l'édifice.

²¹ En 1372 : Jean de Bernard de Barre élit sa sépulture dans l'église Saint-Laurent et y fit des legs, (AD 13 Malte Joucas n° 219). 1372 : Jean de Bernard de Barre élit sa sépulture dans l'église Saint-Laurent et y fit des legs, (AD 13 Malte Joucas n° 219).

Le 25 juillet 1374 : testament de Jean Bernard de Barret ; il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Laurent de Barret, fait des legs à cette église (Roman preuves, f° 263).

Le 6 mars 1377 : testament de Jean Amici du col de Barret ; il élit sa sépulture dans l'église de Saint-Laurent de Barret à laquelle il fait un leg ainsi qu'à celle de Saint-Pierre-Avez.

couchant aussy, du septentrion terres de Toussaints Mathieu contient mille canes ... », (année 1728, AD (05) G 2324, f° 296).

Juché sur un des contreforts de la Montagne de Chabre, à 835 m d'altitude, le quartier du clos de l'Aure²², dont le nom fait allusion à la présence de cette église prieurale et de son vocable appelé par le nom d'un torrent, est effectivement encore aujourd'hui un riche terroir agricole, compris entre de vastes étendues de terres stériles au fort pourcentage de pente, couvertes de landes et de marnes, dont se contentèrent les mandements des *castra* de Barret. Le domaine de Saint-Laurent constitue une forme de terroir neutre ou tout au moins relativement indépendant vis-à-vis de la domination seigneuriale, même si cette dernière lui accorde une attention toute particulière. Sa situation centrale dans un riche terroir implanté sur deux axes de communication majeure, la vénération de ce lieu comme lieu identitaire, suggéraient un rattachement de cette église funéraire à un terroir précocement humanisé.

L'analyse récente des vestiges de cette église, découverte fortuitement à l'occasion de l'exploitation agricole d'un pierrier, et conservée sur une élévation moyenne de 0,50 à 2 m, permet d'appréhender le plan de cette église à une nef et munie de deux absidioles se greffant sur un très court collatéral qui correspond à la largeur du transept²³. Les croisillons du transept ont été murés et séparés de la croisée par un mur édifié à la fin du XIII^e siècle. Une porte en permettait vraisemblablement la *communicatio* ; seule celle du croisillon nord a été mise au jour. Ce plan quoique peu courant a été adopté dans plusieurs édifices romans de la basse et haute Provence et notamment par des édifices pris dans la dépendance de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon (Barruol 2000)²⁴ ; conjointement au plan, la technique de construction et le mobilier céramique rattache cet édifice à l'âge roman.

Les parements des murs sont construits à l'aide de petits moellons calcaires régulièrement assisés, chaînés parfois aux angles de pierres de taille, taillées au ciseau, certaines d'entre elles portent des marques de tâcheron dont on a pu relevé 16 types. La présence de piliers et l'épaisseur des murs laissent penser que cette église était voûtée. Le mobilier lapidaire (tables d'autels, impostes) d'une très belle facture, présentent certains motifs qui peuvent se rattacher au XI^e siècle.

La zone d'inhumation se développait au sud et à l'est de l'église. A l'occasion de travaux agricoles, un mobilier de céramique grise commune (XII^e siècle) a été trouvé en connexion avec plusieurs inhumations. L'église abrite également des sépultures.

A une cinquantaine de mètres à l'ouest de l'église, les parcelles cadastrales n° 83 et n° 105 semblent correspondre à un espace de vie et d'activité artisanale et culinaire gallo-romain. De nombreux fragments de *tegulae* et un tesson de sigillée sont les indices ténus de datation, aux côtés de nombreux clous à têtes aplaties, de fragments

²² Cadastre de la commune de Barret-Le-Bas de 1824 : Section A de Chabre et de Saint-Laurent.

²³ Cette église aurait une largeur hors-œuvre au niveau du transept de 14,20 m, en admettant que les absidioles aient un diamètre interne de 2,30 m et que l'abside aurait un diamètre de 6,20 m.

²⁴ Mallefougasse, saint-Jean-Baptiste ; Château-Arnoux : saint-Pierre (Alpes de Haute Provence) ; sainte-Marie des Angles (Gard) ; saint-Michel du Vieux Cannet (Var).

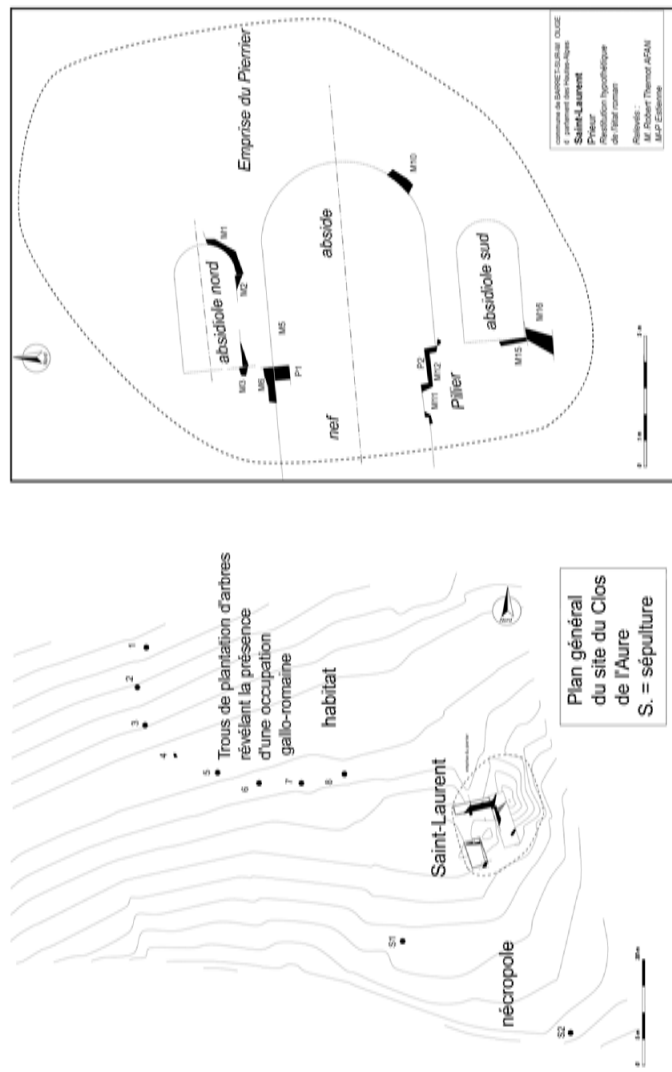
d'ossements animaliers et de coquilles d'huître. D'importants remblais provenant sans doute de la parcelle environnante, rapportés dans l'église, postérieurement à l'occupation médiévale, comporte également ce type de mobilier.

**Doc. 47 : Table d'autel découverte sur le site de Saint-Laurent
(co. Barret-sur-Méouge)**



Cette occupation qu'il conviendrait de préciser par une fouille archéologique élargie à l'ensemble du site, soulève la délicate question de la continuité d'occupation de vieux terroirs depuis l'antiquité ; elle ouvre un champ d'interrogation sur les degrés de résistance de vieux foyers de la christianisation face aux nouvelles paroisses créées dans un contexte de développement du temporel d'une abbaye puis d'un enchâtellement affirmé.

Doc. 48 : Plan général du site du Clos L'Aure



Affiner la datation de l'occupation de ce site notamment pour les périodes dites intermédiaires, telle l'antiquité tardive, permettrait peut-être de mieux expliquer l'implantation paroissiale et prieurale dans cette commune.

Ces trois dossiers sur Sahune, Mollans-sur-Ouvèze et sur Barret-sur-Méouge, soulignent, au-delà des nuances de la réussite de l'église castrale aux dépens des anciennes paroisses, l'étroite relation qui existait encore au XIII^e siècle et sous l'ancien Régime entre les établissements monastiques et le château. Ces nombreux prieurés ont en effet un rôle majeur dans la résistance d'anciennes paroisses.

La concurrence des paroisses

A la lueur de ces deux trois derniers exemples, l'enchâtellement et l'annexion du service par le château ne remettaient pas forcément en cause la fonction curiale des anciennes paroisses, restées dans la plaine, sur les bas-plateaux ou encore perchées sur les éperons. Dans une première partie, un tableau plus large de la situation permet, semble-t-il, de le confirmer et de préciser dans quelle mesure les paroisses restées *extra-muros*, favorisaient le maintien ou non d'un habitat dispersé hypothétique au détriment de l'encellulement castral.

Cette "superposition" des pôles d'encadrement "château-église" découle-t-elle de l'intégration d'une église paroissiale préexistante au *castrum* dans le bourg fortifié ou d'un transfert de la paroisse au sein des remparts ?

Dans une deuxième partie, l'analyse des castra hagionymes et l'étude de la dualité château-église ou château-prieuré séculier permettent de saisir à la lueur de "cas extrêmes", les limites du pouvoir du château sur la formation du bourg castral.

Les églises à l'extérieur du bourg castral

41 % des *castra* sont dépendants d'églises paroissiales restées *extra-muros*.

Mérindol-Lès-Oliviers

L'inscription lapidaire visible sur la face latérale du pilier nord de l'église Sainte-Marie de Porporières, à Mérindol-les-Oliviers, atteste son rôle paroissial ; elle invite à s'interroger sur la pluralité des paroisses, contemporanément à l'achèvement de l'implantation castrale :

ISTA ECCLA. E PARO/HIALIS/
« cette église est paroissiale ».

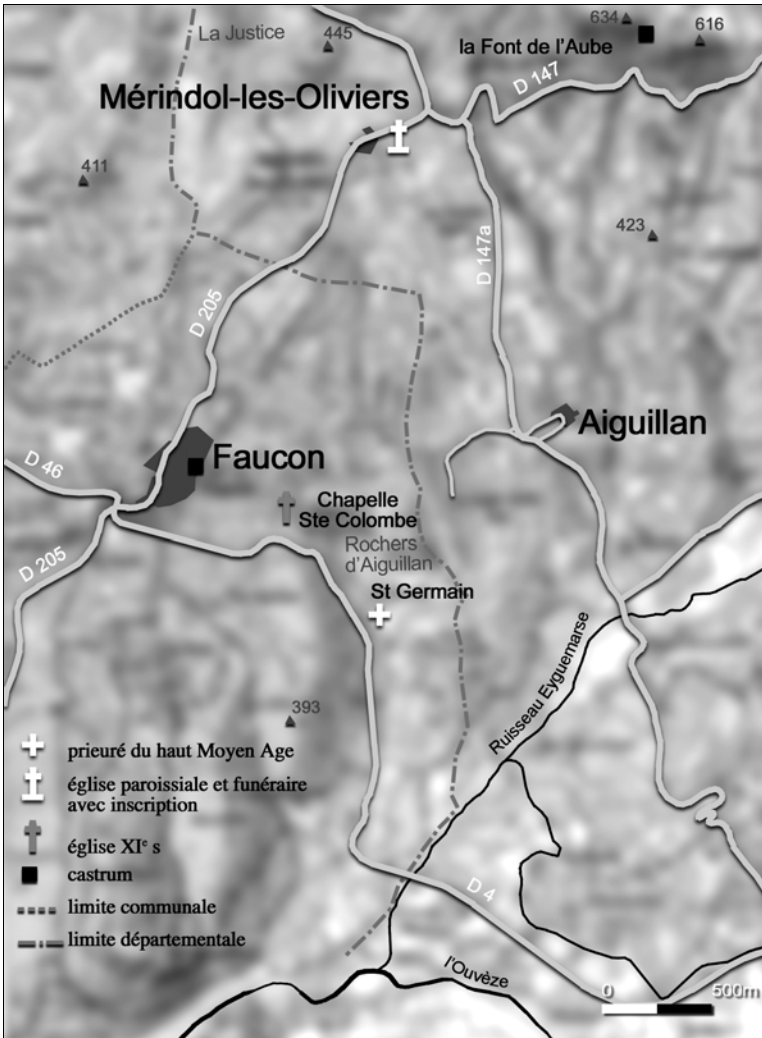
Sur sa face antérieure, elle porte également la dédicace suivante :

+ P. T. F. II. K L/ DEC b. DEDI/ CACIO ECLA/ SCA. MARIA/

« P.T. m'a fait (?) le 2 septembre des calendes de décembre (le 30 novembre), en la dédicace de l'église sainte Marie » (Cartron 1998 ; Barruol 1997 : 113).

Cette dépendance de Saint-Philibert de Tournus, située nettement en contrebas du *castrum*, sur un haut plateau, fut édiflée dans le courant du XI^e siècle et sa construction fut reprise vers le milieu du XII^e siècle. Sa première mention date de 1105 (confirmation par une bulle pontificale). Un cimetière jouxtait l'église : des fragments de dalles et de nombreux ossements ont été repérés à l'occasion de travaux de nivellement, (Colardelle 1983, CNRS : 254). Le cadastre de 1835 figure une parcelle au plan circulaire autour de l'église (Bois 1991: 143).

Doc. 49 : Mérindol-lès-Oliviers et Faucon, occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

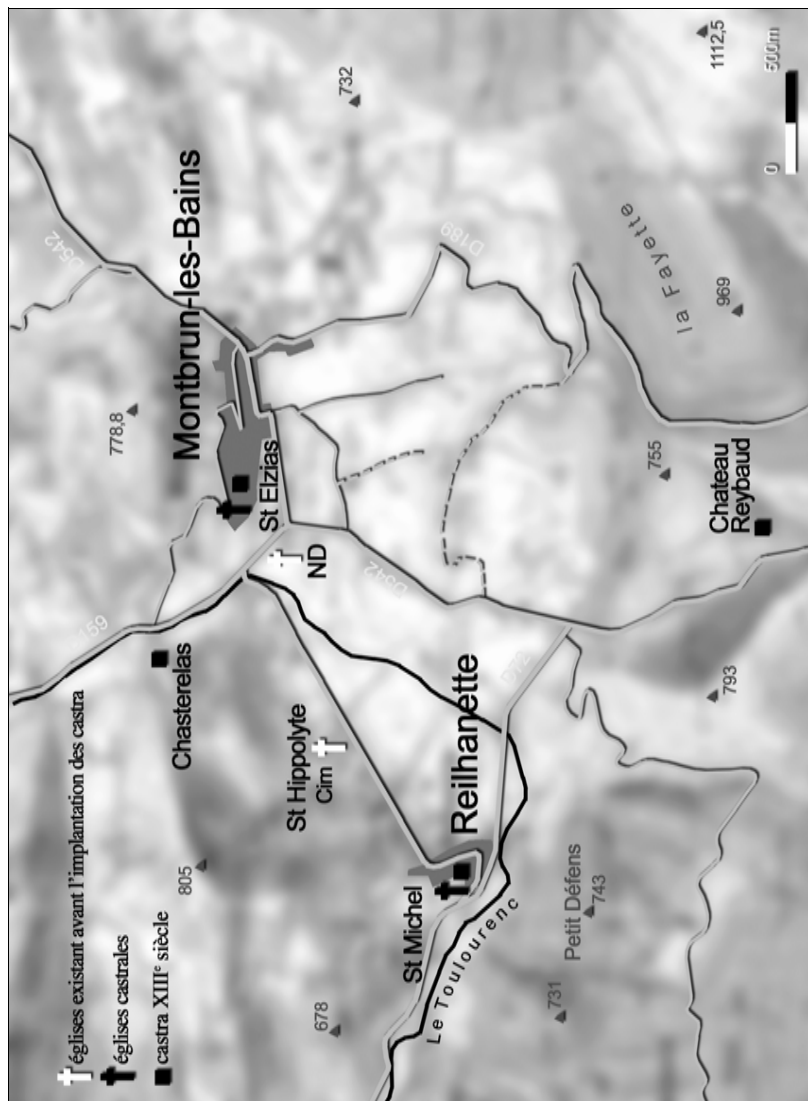
Dans quelle mesure cette église paroissiale, à vocation également funéraire, fut-elle réellement concurrencée par l'église castrale Saint-Martin ? Sa seule vocation funéraire au XVII^e siècle suffit-elle pour témoigner de l'abandon de cette paroisse dès la genèse du *castrum* attesté seulement en 1263 (RD n° 10027) ? L'église Saint-Martin n'est jamais évoquée dans les textes anciens. Néanmoins dans une liste des prieurés des Baronnie, datée de 1388, Sainte-Marie est seulement qualifiée de prieuré rural, alors que le prieuré Saint-Pierre (identifiable vraisemblablement à l'église voisine Saint-Pierre) est séculier (BM 38 R 80 n° 446). Au XIX^e siècle, cette église reprit ses fonctions curiales ; cette vocation n'était manifestement pas tombée dans l'oubli. Par sa position éloignée mais en vue du *castrum*, par son ancienneté et l'ampleur du programme architectural, Sainte-Marie a de grandes affinités avec l'église Notre-Dame de Beauvert édifiée à Sainte-Jalle. Ces deux exemples présentent une église paroissiale de plaine, à vocation également funéraire, implantée dans un contexte ancien (Bas-Empire et Antiquité tardive) ; elles furent toutes deux relayées par une église castrale ; néanmoins la reprise des fonctions curiales en leur sein, à l'époque moderne, laisse un doute sur l'exclusivité du service paroissial de l'église castrale aux XII^e et XIII^e siècles. Elle peut également traduire une "réhabilitation" paroissiale de l'église de plaine, suite à l'abandon du château, voire du *castrum* dans son ensemble, au bas Moyen Age.

Montbrison-sur-Lez

Montbrison-sur-Lez, localité située sur les marges occidentales des Baronnie, offre le même cas de "reconversion" hypothétique d'une l'église de plaine au XVII^e siècle. Reconversion ou réhabilitation d'une ancienne paroisse, la question reste posée, mais soulève les problèmes de la rupture ou de la continuité d'un service paroissial au sein d'une église située *extra-muros*, contemporanément à l'enchâtellement.

Le prieuré Saint-Blaise, primitivement placé sous le vocable de Notre-Dame des Eglises, fondation clunisienne du XI^e siècle et dépendance de Saint-Saturnin du Port, a succédé à une église carolingienne mise au jour par J.-C. Mège (Mège 1992 : 11-26 ; Barruol 1997 : 114). Des inscriptions votives suggèrent l'implantation de cette première église sur un site antique et peut-être même sur un sanctuaire. Des tombes rupestres, des sarcophages trapézoïdaux mais également des inhumations sous lauzes des XI^e et XII^e siècles et des cercueils à coffrage de bois attestent la présence d'une zone cimetériale depuis le Haut Moyen Age jusqu'au XIX^e siècle : « une aire cimetériale antique se situait à 400 m du prieuré, autour duquel se regroupèrent ensuite les tombes » ; elle était à « quelques centaines de mètres d'un lieu d'habitat », (Colardelle 1983 : 255).

Doc. 50 : Montbrun-Les-Bains, occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

L'église prieurale fut réaménagée au XII^e siècle. Un ensemble conventuel enserrait un cloître au sud de l'église. En 1250 on note la présence du « prieur des églises de Montbrison » ; la *castrum*, cité dès 1214 (AD 38 B 3159), abrite château et village enserrés dans une enceinte au quartier de la Vialle. Des tessons de céramique commune grise repérés en ramassage de surface en contrebas du donjon, à proximité de l'enceinte, permettent d'envisager son implantation dès le XII^e siècle. L'église castrale Saint-Michel pouvait être un des édifices religieux desservis par le prieur (« Messire Humbert, prieur des églises de Montbrison fut témoins le 14 juin 1250 d'un acte passé à Visan entre l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux et le prieur de Saint-Martin de Visan », *Statuts de la communauté de Visan*, Mège 1992 : 12). Une étroite dépendance s'instaura entre les deux pôles religieux. Le château déserté aux environs de 1560, le prieuré de plaine devient ou redevient séculier vers 1644, avant la construction définitive de l'église actuelle, en 1759 : « ... attendue la démolition de l'église paroissiale de Montbrison le divin service et les fonctions curiales seront faits dans l'église Notre-Dame du-dit lieu », (visite paroissiale). Néanmoins seuls le chœur et la cinquième travée furent en mesure d'abriter le culte, le prieuré étant en ruine dès le XVI^e siècle.

Montbrun-Les-Bains

A Montbrun-les-Bains, l'église Notre-Dame (de tous les Saints), dépendance de Villeneuve-lès-Avignon dès 1119 et implantée dans la plaine à l'emplacement de l'actuel cimetière, remplace en 1612 l'église castrale Saint-Elzias située dans le village (AD 05 G 781 f° 233 ; la carte Cassini la signale encore sous le vocable de la Grande Eglise, Bois 1991 : 180). L'église Notre-Dame avait à cette date une vocation funéraire : « le cimetière qui est autour de l'église Notre-Dame ... sera clos et fermé » (AD (05) G 781, f° 233). Préexistant au *castrum* mentionné seulement en 1248, elle desservait très vraisemblablement le culte paroissial avant que l'église castrale ne prenne le relais (AD 38 B 3158 RD T II, n° 8504).

A Reilhanette, localité voisine de Montbrun-les-Bains, une des dépendances de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, attestée également dès 1119, représentait, avant 1612 une des paroisses de cette localité, avec l'église castrale Saint-Michel qui fut édifiée ou réédifiée au XIII^e siècle, (Méd. Cécc. Ms. n° 2401 f° 152 v°). En 1388 Saint-Michel est décrit comme un prieuré séculier (AD 38 R 80/446 f° 415 v°). En 1612, « L'église Saint-Michel qui est dans le village sert d'église paroissiale d'autant que l'église parrochiale Saint Ipolite qui hors le village est malcommode aux habitants » (AD 05 G 785 f° 16). « L'église est une construction massive et simple — caractéristique du XIII^e siècle — formée d'un chevet quadrangulaire, voûtée en berceau brisée et d'une nef remaniée de cinq travées séparées par des arcs diaphragmes », (Barruol 1993 : 97). Il est difficile de savoir s'il s'agit de l'église Saint-Dominique commanditée en 1263 par Raymond de Mévouillon. Le vocable aurait-il changé entre le XIV^e et XVII^e siècle ? Le *castrum* est mentionné dès 1143, (Méd. Cécc. Ms. 2401). Cette église restée *extra-muros*, anciennement située à l'emplacement de l'actuel cimetière, portait le vocable ancien de Saint-Hippolyte (et Saint-Pierre des Combes). Ce dernier est venu s'ajouter tardivement au vocable de l'église castrale Saint-Michel.

Les anciennes paroisses

Les paroisses qui semblent le plus résister sont celles qui avaient été récupérées par le clergé à la réforme grégorienne (Debord 1988 : 38) ; parmi elles, on compte les dépendances :

- de l'abbaye de Cluny (partie centrale du bassin du Rosanais, Saint-Martin à Visan).
- de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille au XI^e siècle (Trescléoux, Eygaliers, Plaisians).
- Des paroisses annexées par l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, assuraient également le service paroissial (Saint-André à Salérans, Saint-Brice à Pierrelongue, Saint-Martin d'Alauson : co. de La Roche-sur-Le-Buis) ; certains prieurés affiliés à l'abbaye de Saint-Ruf ont dû assumer ce rôle (Sainte-Marie aux Pilles, les églises anonymes de La Rochette et de Villefranche).
- D'autres prieurés séculiers comme Saint-Arnulphe à Montguers, Saint-Roman à Blacons ou Saint-Pierre d'Alençon resteraient à localiser. Pour les deux derniers exemples, des ravins gardent encore le souvenir de leur vocable.

Prieurés séculiers en 1388

Localité	vocable	Propriétaire	1 ^{ère} mention	références	Vestiges
Tarendol	Saint-Etienne	Bodon	XI ^e siècle	Pouillé	vestiges nef unique et chœur couvert d'un cul de four
Montréal	Saint-Julien	Bodon	XI ^e siècle	Pouillé	Chœur conservé Arc triomphale visible
Eygalayes	Saint-Jacques				
Bénivay-Ollon	Tiretemple	Evêque de Vaison	117	Cart. Rich. LXIV	Nef et chœur : Reconstruction fin XII ^e -début XIII ^e s. avec reprises
Pierrelongue	Saint-Blaise				
Alençon	Saint-Pierre				
Montjoux	Saint-Etienne				Eglise réédifiée s/l' Ancien Régime

Une liste des prieurés des Baronnie, datée de 1388, signale un certain nombre de prieurés séculiers. Certains de ces prieurés ou églises, portant des vocables des premiers temps de la christianisation, sont implantés dans un terroir colonisé dès l'antiquité.

Vers-sur-Méouge et Lachau

A Vers-sur-Méouge, l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien située à l'extrémité occidentale de la commune, dans une vallée étroite perpendiculaire au cours de la Méouge, entre le bois de Chassenaye et la montagne du Gonson, a été construite sur un lieu occupé à l'époque gallo-romaine et durant l'antiquité tardive (Bois 1992 : 186). Légèrement plus à l'est, dans la commune d'Eygalayes et en bordure du torrent de la Méouge, des sarcophages auraient été trouvés au XVIII^e siècle à proximité de l'emplacement du prieuré de Saint-Jaume de Serrières, dépendance de l'abbaye de Saint-Ruf depuis le début du XII^e siècle. La désignation d'une ferme par le nom de Trieuné dans le quartier Saint-Jaume, serait une déformation du nom de prieuré et correspondrait à l'emplacement de ce monastère, dominé par la montagne de La Serrière, (Lacroix 1888 : 290).

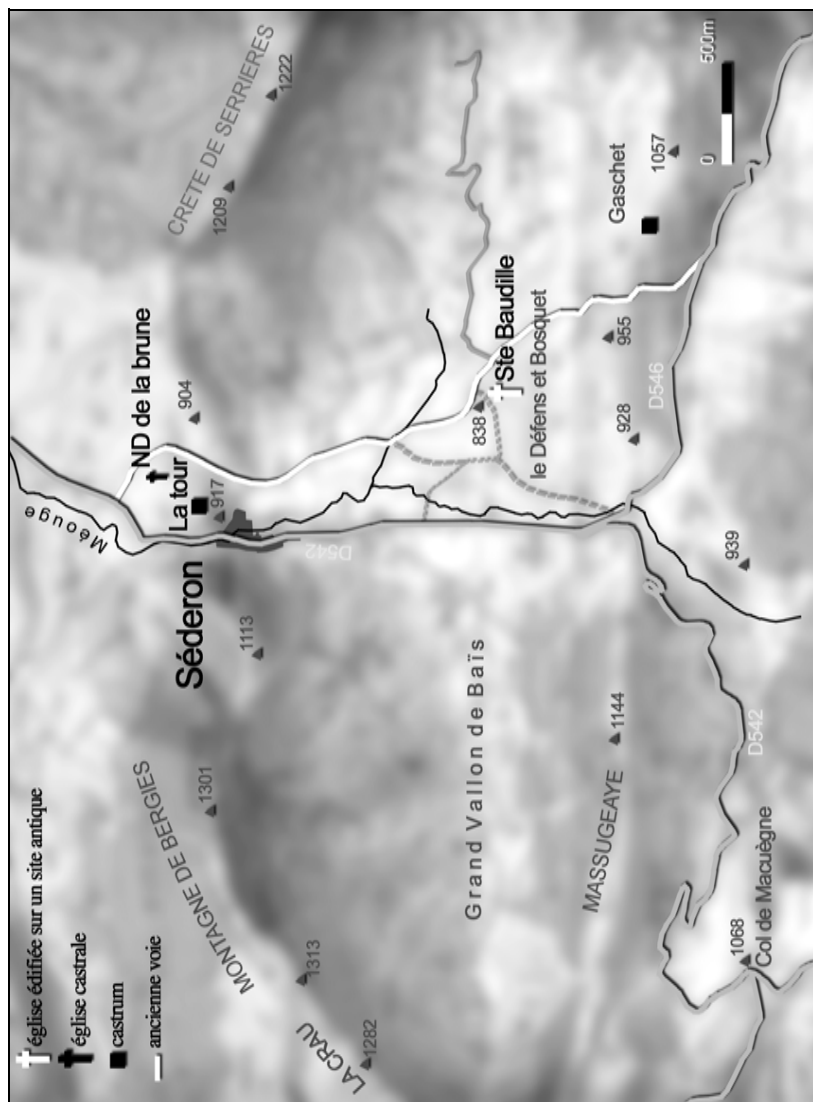
A Lachau, commune voisine, l'église Saint-Martin fut implantée à l'entrée d'un bassin, non loin du confluent du torrent de Malaric et de La Méouge, à l'emplacement du village actuel. Mentionnée seulement en 1262, elle fut réédifiée deux fois depuis le XIII^e siècle, vraisemblablement sur le même emplacement. A proximité d'une occupation gallo-romaine importante (site du Luminaire), elle a pu faire partie de ce premier réseau paroissial issu de l'antiquité tardive.

Propiac

Dans la vallée de l'Eyguemarse, l'église Saint-Marc de Propiac, cédée par l'évêque de Vaison à l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon en 1122, faisait partie d'un réseau d'églises plus ancien²⁵ ; à l'ouest de la localité actuelle de Propiac, cette église est édifiée sur le versant sud d'un plateau à l'abri de la montagne du Bois des Ayes, au niveau du col menant à Mérindol-les-Oliviers. Les vestiges de cette église orientée, à nef unique, sont implantés sur un site antique attesté par du matériel céramique et la découverte d'une inscription. Une zone cimetériale, se développe à proximité, comme l'atteste la découverte de sépultures à coffrages de *tegulae* et d'*imbrices*, des tombes rupestres et sous lauses (BSASD, 1874 : 16). L'église est implantée sur le flanc sud-est d'une colline légèrement en contrebas d'une plateforme sommitale rocheuse qui révèle la présence de quelques portions de murs, édifiés à l'aplomb de la rupture de pente ; l'affleurement rocheux a été retaillé à l'extrémité nord et laisse le négatif d'une petite construction quadrangulaire de 2 x 1,50 m délimité à l'est et au nord par un glacis rocheux, depuis laquelle les sites des *castra* d'Ollon au nord (co. de Bénivay-Ollon), et de Mérindol-Les-Oliviers à l'ouest, sont nettement visibles. Ces deux *castra* sont respectivement cités dans les textes dès 1117 et 1263 (Cart. Rich. : LXIV ; RD n° 10027).

²⁵ Proyas : Médiathèque Ceccano, MS 2401 ; confirmation papale de 1119, 1143, 1178 ; Saint Marc à Propiac : Carpentras, Bibliothèque Inguibertine, MS 514.

Doc. 51 : Séderon, occupation du terroir



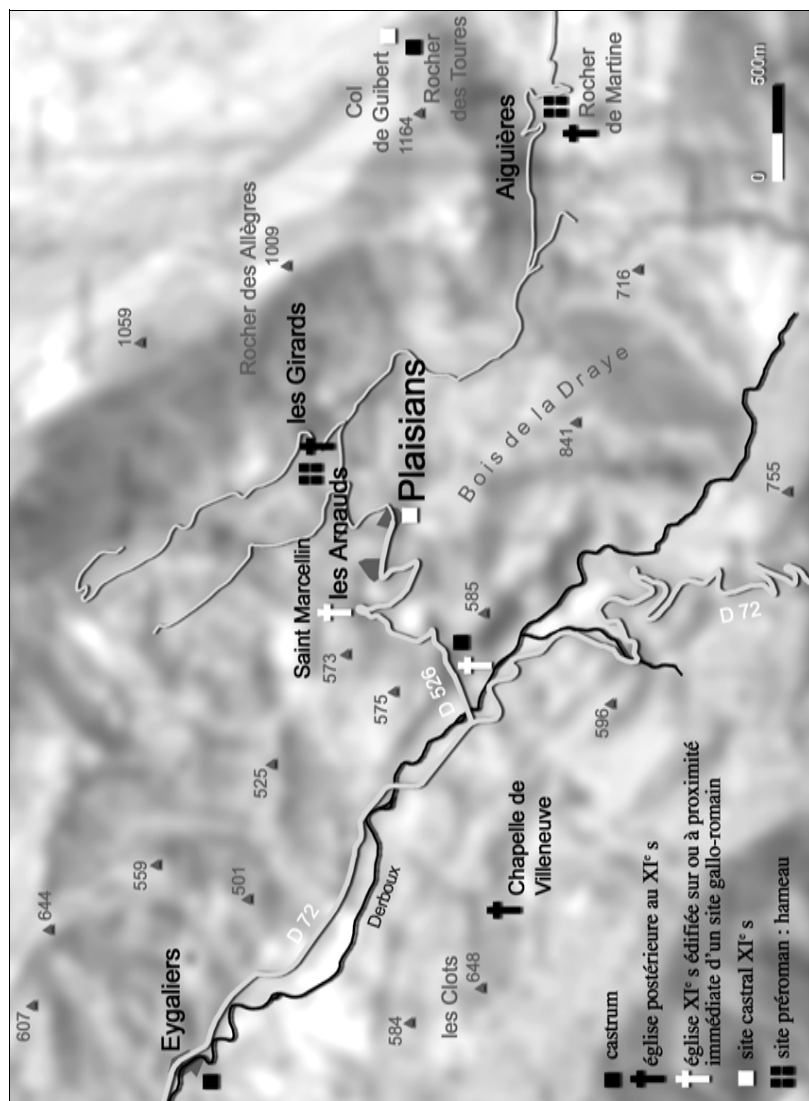
Carte Philippe Estienne, M.-P. Estienne

Quelques murs arasés sont également perceptibles sur la plate-forme et appartenaient soit à des bâtiments complémentaires soit à un habitat, dont la situation topographique favorisait le développement. Cet ensemble se situe à quelques 100 m à vol d'oiseau du *castrum* de Propiac implanté au nord-est sur un éperon rocheux. Ce dernier comprend les vestiges d'un château, d'une église castrale saint-Laurent implantée sur la pente nord de l'éperon ; le village se développant sur le replat sud en contrebas de l'assise sommitale occupée par le château réduit aujourd'hui à un seul grand pan de mur. Ces deux sites ont-ils fonctionné en même temps ? Etaient-ils complémentaires ? L'éperon est érigé dans l'axe du ruisseau de Beauvoisin, alors que le site de Saint-Marc contrôle étroitement la haute vallée de l'Eygumarse et le col permettant de rejoindre les régions occidentales du Comtat. La petite portion d'enceinte conservée, construite à l'aide de moellons de taille moyenne, plus ou moins bien assisés, rappelle le mode de construction adopté dans les courtines du site d'éperon. Si ces deux pôles défensifs ont été vraisemblablement occupés contemporanément, l'étroite dépendance du premier vis-à-vis d'une église plus ancienne établie sur un lieu occupé à l'époque antique, favoriserait l'antériorité de son implantation. Les textes n'évoquent cependant jamais la présence de deux *castra* à Propiac. Seules des fouilles archéologiques permettraient de s'assurer de cette complémentarité, que le pouvoir d'attraction de l'église Saint-Marc risquait de nuancer. Dans quelle proportion la cession de l'église Saint-Marc par l'évêque de Vaison à l'abbaye de Villeneuve-Lès-Avignon eut-elle quelque incidence sur la répartition des cellules de peuplement en 1122 ?

Séderon

Cette concurrence sous-jacente de paroisses plus anciennes s'impose très nettement à Séderon. Au cœur du bassin de Séderon, le quartier de Saint-Baudille, dont l'hagiotoponyme a gardé le souvenir d'une église mentionnée dans les textes pour la première fois en 1143 comme dépendance de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, est densément occupé au cours de la période gallo-romaine et de l'antiquité tardive (Bleu 1996). L'emplacement de l'église, aujourd'hui disparue, se situe dans la plaine sur un léger promontoire, à 838 m d'altitude, en contrebas de la montagne des Têtes ; protégée par deux ravins, elle est située au carrefour de quatre chemins. Le *castrum* de Séderon, juché sur un site de verrou rocheux contrôlant étroitement l'entrée d'un bassin, abrite dès 1178 une église castrale ; cette dernière aujourd'hui dénommée Notre-Dame la Brune, est une église à nef unique et abside orientée, édifiée au nord-est et légèrement en contrebas de l'emplacement du donjon. Les églises Saint-Bazille et Saint-Elzias, implantées dans le bassin, sont d'autres paroisses ayant pu concurrencer l'église castrale. En 1599, « l'évêque se rend en procession à l'église parrochiale dudit lieu soubz le tiltre de Notre-Dame de La Brune, pour aultant que la dite église parrochiale de Saint Bauzilly est toute par terre et fort esloignée du village » AD(05) G 779 f° 236). L'absorption des vocables des anciennes églises par la nouvelle église paroissiale, édifiée aux environs de 1612 au pied de l'éperon, corrobore l'hypothèse de leur ancienne vocation de paroisse.

Doc. 52 : Plaisians, occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

En 1612, l'église Saint Elzias (Saint-Elzéard), en ruine, est relayée par l'église du village actuel. Cette dernière n'a pas été localisée mais se trouvait « fort éloignée du village » et était « malcommode pour les habitants » (AD(05) G 781 f°209). Elle devait également être à une certaine distance du bourg castral car le village moderne s'est implanté juste en contrebas du site d'éperon, au niveau du verrou rocheux, au cours du XVI^e siècle. L'existence dans le bassin d'un terroir plus facilement exploitable et d'une voie de communication favorisait le maintien d'anciennes paroisses contemporaines à l'activité du *castrum*. On peut imaginer le développement d'un semis d'habitats dans cette riche plaine, parallèlement à l'existence du bourg castral. L'exemple du *castrum* du Gueisset, situé à l'extrémité méridionale de ce bassin, au sud de Séderon, atteste également la pluralité des paroisses, sans qu'il soit à ce jour possible de les identifier. En 1388, la référence à la cure de l'église principale suggère la présence d'églises secondaires, (AD 05 G 781 f° 209). Une de ces églises pouvait être un des édifices précédemment évoqués, situés dans la localité de Séderon. En effet l'église principale du Gueisset dépendait d'un prieuré de Séderon (AD 05 G 781 f° 209).

D'autres églises ou prieurés passent sous la dépendance de prieurés (à Bénivay-Ollon, Saint-Julien dépend de Tiretemple, à Mirabel, Sainte-Marie de Beaulieu et Saint-Julien dépendent de Saint-Blaise, à Curel Saint Marc devient une annexe de Saint-Cyrice). L'attraction exercée par les prieurés séculiers *extra-muros*, issus vraisemblablement de fondations antérieures au X^e siècle, souligne leur importance.

Plaisians

Au pied de la montagne de Banne, en amont du torrent de Derboux, affluent de la rive gauche de l'Ouvèze, la commune de Plaisians occupe deux zones distinctes séparées par le col d'Aiguières, ancienne limite présumée des deux mandements de Plaisians et de Guibert. Juché sur un éperon barré, sur la rive droite du torrent, le *castrum* de Plaisians, attesté pour la première fois en 1216, contrôlait un passage étroit délimité par verrou rocheux, voie d'accès à un petit bassin enserré de montagnes

« Locus Plasiani in Dalphinatu, domine Avellini, est situatus super quadam ruppe alta, ad quem non est accessus animalis nisi per quadam partem ex parte boree, et ibi super portali est rupes alta quam deffenderint duo aut tres homines contra omnes intrare volentes : ex parte venti est solius hominis difficilis accessus per quosdam gradarios. Habet ex opposito comitatu Venayssini locum et castrum de Brantulis distantem spatio I parve leuce, ejus dem domine comitisse, super ruppem, habens in capite castrum quadratum cum quatuor turibus et de subtus ex parte venti est villa, inter ea quidam mons et in pede montis ex parte Plasiani est modica ripperia », Chevalier 1874 : 284).

Ce dernier, drainé par le ravin du Pas constitue une unité territoriale qui aère cette vallée encaissée. Ce terroir a été intensément occupé à l'époque gallo-romaine ; « un gros domaine gallo-romain a été fouillé en partie en 1987, au hameau de Saint-Marcellin », (Bois 1992 : 149). Un propriétaire terrien *Placius* serait à l'origine du nom de Plaisians (auquel l'on aurait ajouté le suffixe *-anus*).

Au début du XII^e siècle, un réseau d'églises est déjà en place. En 1113, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille détient à Plaisians l'église Saint-Blaise, Sainte-Marie de

Villeneuve et la moitié des églises paroissiales de la vallée de Plaisians (*Ecclesias Sancti Bladii, Sancte Marie de Villa Nova et medietatem ecclesiarum parochialium de Valle Pladiani*, CSV, n° 848). L'église Saint-Blaise qui a fait l'objet de fouilles de sauvetage en 1991, est une des rares églises dont la localisation et la datation sont assurées ; « Un fragment de dédicace : P. Val. Plac./US retrouvé ... a été daté du Ier siècle ap. J.-C. », (Bois 1992 : 149). Située dans la plaine et comprise entre l'éperon supportant le château et le torrent du Derboux, elle présente une nef, une abside et deux absidioles s'ouvrant sur un transept légèrement débordant. L'ensemble, daté du XI^e siècle, est construit à l'aide de petits moellons. Saint-Blaise s'implanta sur un site antique, à proximité d'une voie de passage. Sainte-Marie de Villeneuve, située en face sur l'autre rive du torrent, domine à 540 m d'altitude la plaine depuis l'ubac de la montagne de Bluye. En 1388, ce prieuré séculier dépendait du prieuré du Groseau. Il se rattachait néanmoins au terroir voisin d'Eygalières.

Une étude de la commune de Plaisians souligne que les églises, situées dans les hameaux dispersés implantés dans le petit bassin, pouvaient correspondre aux églises paroissiales évoquées dans la charte du début du XII^e siècle :

– L'église Saint-Marcellin, par l'ancienneté de son vocable et la proximité d'un site antique important, semble en effet répondre à ce critère. Elle se situe sur l'extrémité nord-est d'un plateau qui domine le hameau des Arnauds, en bordure d'un profond ravin drainé par un affluent du Derboux. Cette église, à une seule nef, comporte une abside orientée dont les premières assises mises au jour par un sondage, révèlent la présence d'une construction soignée édifiée à l'aide de petits moellons très régulièrement disposés et recouverts à l'origine d'un enduit à décor de faux joints beurrés. Ce type de construction peut aisément, par comparaison, être daté du XI^e siècle.

L'édifice a ensuite été repris dans les parties hautes de l'élévation dans le chœur, et sur toute l'élévation dans la nef. L'aménagement d'un chemin en bordure du ravin révèle la présence d'importants blocs de pierre parmi lesquels on trouve de très nombreux fragments de *tegulae*. Une *villa* antique a en effet été fouillée dans la large parcelle attenante située à l'ouest de l'église (Girard et al. 1990). En bordure orientale du plateau, un affleurement du rocher de mollasse a servi de fondation à un mur dont il ne subsiste ici ou là qu'une ou deux assises de moellons grossièrement équarris et taillés dans une roche identique.

– En contrebas du rocher des Allègres, la chapelle des Pénitents du hameau des Girards serait le fruit d'une reconstruction (Bois 1991 : 149). Elle a néanmoins été édifiée sur un site antique ; de nombreuses *tegulae*, visibles dans la parcelle voisine, l'attestent.

– Le prieuré bénédictin Notre-Dame des Aiguières, situé à l'est du col d'Aiguières, sur la rive gauche du Derboux, est mentionné dès 1274. A l'extrémité orientale du bassin de Plaisians et entourée de quelques maisons XVII^e-XVIII^e siècles sur un replat d'altitude, elle occupe une situation de carrefour entre des voies est-ouest et nord-sud. Elle est au départ du chemin menant au col Guibert, étroitement contrôlé par le *castrum* du même nom, qui surveille l'accès à la haute vallée du Menon. L'église à nef unique voûtée et à chevet rectangulaire est flanquée au sud d'une chapelle qui fut

réédifiée au XIX^e siècle Au pied de l'église, une large parcelle au profil en pente douce s'étend au sud. Délimitée à l'est et à l'ouest par de larges murs ou cordons de pierriers, elle révèle la présence de tessons de céramiques médiévales et gallo-romaines. (Un tesson de céramique grise commune : un bec ponté. Un micro-fragment de Claire B, un bord de céramique à pâte claire). Les pierriers correspondent à des murs d'enceinte, dont on peut apercevoir en quelques points les parements construits en pierres sèches à l'aide de moellons grossièrement équarris et non assisés. De nombreux fragments de *tegulae* et de tuf jonchent les pierriers. Un passage, délimité par deux parements, est visible à l'extrémité nord du mur oriental. A l'ouest, une terrasse contrebutée par un mur a été aménagée.

– A l'autre extrémité de la commune, l'église Saint-Blaise a également été construite sur un site antique. Implantée en dehors du bassin, au pied de l'éperon supportant le *castrum*, cette église par sa position et par ses dimensions importantes desservait très vraisemblablement le culte paroissial du bourg castral attesté par la mention Coste-Ville toponyme situé sur un replat à l'ubac de l'éperon.

Les autres églises paroissiales desservaient-elles des habitats dispersés en hameaux comme semble l'indiquer la topographie actuelle ou devinrent-elles des églises "secondaires" qui auraient perdu au début du XIII^e siècle leur vocation de paroisse ? Si la présence d'églises en leur sein permet de suggérer l'existence de ces hameaux dès l'époque médiévale, l'architecture moderne de certaines ou leur disparition ne permet pas d'en être assuré. Les noms des hameaux correspondent à des noms de familles venues s'implanter au bas Moyen Age et à l'époque moderne. Les hameaux des Armands et des Girards abritent en effet chacun une maison-forte.

L'hagiotoponymie intercalaire constitue également un témoignage précieux de l'emplacement de lieux de culte. Les vocables adoptés par ces églises ou prieurés séculiers sont issus des premiers temps chrétiens : des saints martyrs (saint Etienne, saint Martin), des apôtres (saint Pierre...). Les vocables de saint André, saint Sauveur, saint-Roman et saint Jacques ne figurent qu'une seule fois. Aux côtés de ces micro-hagiotoponymes, des *castra* hagionymes coexistent.

Le *castrum* mis au service de la paroisse

Au-delà d'une banalisation du mot *castrum* en cette fin du XIII^e siècle, l'adoption par le *castrum* d'un hagionyme n'était-elle pas la marque de la présence et de la puissance de seigneuries ecclésiastiques ou "monastiques" ? Après avoir évoqué trois cas de figure liés aux *castra* hagionymes, l'étude de prieurés ayant donné naissance à un *castrum* non hagionyme, permet de mesurer l'incidence des réseaux monastiques sur les finages. Au-delà d'une concurrence, n'existe-t-il pas un certain parallèle entre le mouvement d'enchâtellement émanant du contrôle de familles seigneuriales laïques et l'encellulement de la population autour de l'église prieurale ? La morphogénèse de ces bourgs castraux ou prieuraux ne différerait-elle pas "simplement" par la seule nature du pôle centralisateur (château, église ou prieuré), derrière lequel se cache un pouvoir laïc ou religieux ?

Les hagionymes

L'on dénombre au XIII^e siècle, dix-sept *castra* hagionymes dans les Baronnie. Six d'entre eux adoptent le vocable d'un établissement religieux mentionné dès les X^e et XI^e siècles : Saint-May (IX^e-XI^e siècle), Saint-André de Rosans (988), Saint-Marcellin-lès-Vaison (1012), Saint-Pantaléon (-Les-Vignes), Saint-Sauveur (XI^e siècle), Sainte-Jalle (XI^e siècle). La majeure partie de ces derniers, à l'exception de Saint-Marcellin-lès-Vaison, sont des prieurés clunisiens et des dépendances de l'abbaye de Bodon (les dépendances de l'abbaye de Cluny sont : Sainte-Jalle, Saint-Pantaléon, Saint-André de Rosans. L'abbaye de Bodon porte le vocable de Saint-May).

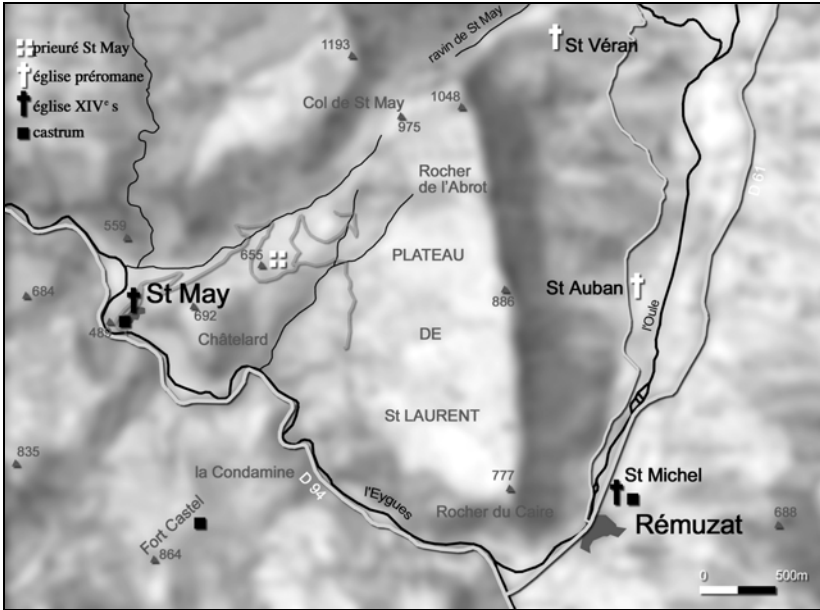
Malgré une présence monastique majoritaire, cinq de ces onze autres établissements religieux sont des implantations de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon (Saint-André de Villeneuve, commune du Revest-du-Bion) ou de l'abbaye de L'île-Barbe (Sainte-Marie-de-Rosans, Saint-Romain-en-Viennois) ; deux dépendances de prieurés fixés à Sisteron et un prieuré hospitalier font partie de ce groupe. Saint-Cyrice dépendait de la prévôté de Chardavon et Saint-Pierre-Avez des Hospitaliers-de-Saint-Jean de Jérusalem.

Six des édifices religieux sont des églises paroissiales indépendantes des prieurés environnants : Sainte-Colombe, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Auban (-sur-Ouvèze), Sainte-Euphémie, Saint-Maurice (-sur-Eygues), Saint-Vincent (-sur-Jabron).

L'ensemble de ces *castra* hagionymes attestés dès le XII^e mais plus volontiers au XIII^e siècle, abrite un bourg castral. L'adoption du vocable de l'église par le *castrum*, trahit-elle une prééminence de l'église sur le château en tant que cellule de peuplement ?

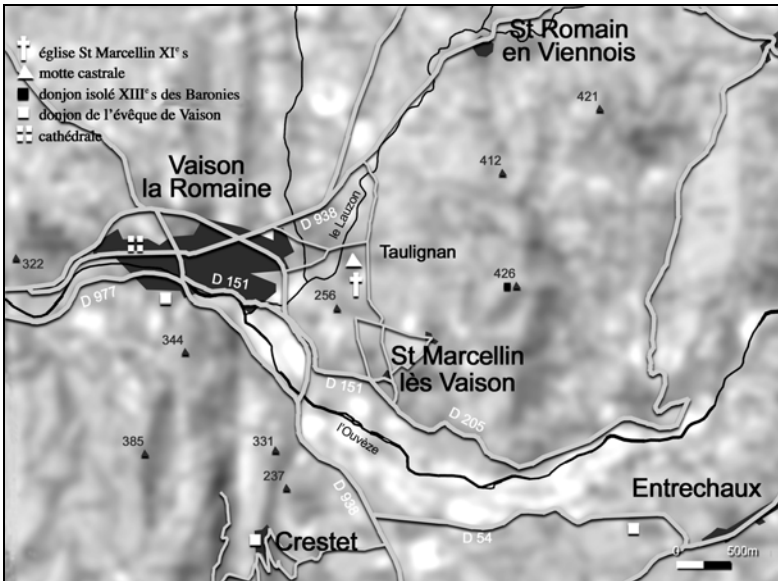
L'emploi du mot *castrum* impliquait-il inéluctablement la présence d'un château ou se justifiait-il par l'importance accordée au XIII^e siècle, à l'enceinte collective dont l'église risquait d'être l'unique garant ?

Doc. 53 : Saint-May : occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

Doc. 54 : Saint-Marcellin-lès-Vaison, occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

Les *castra* hagionymes se répartissent en trois groupes distincts :

- un premier ensemble se caractérise par une dissociation topographique très nette du *castrum* et de l'église ;
- un second ensemble rassemble dans l'enceinte du *castrum*, le château, le bourg castral et l'église (qui a donné le nom au *castrum*) ;
- le troisième exclut la présence d'un château, l'église demeurant le seul garant de la naissance du bourg fortifié.

Hagionymes à structure bi-polaire

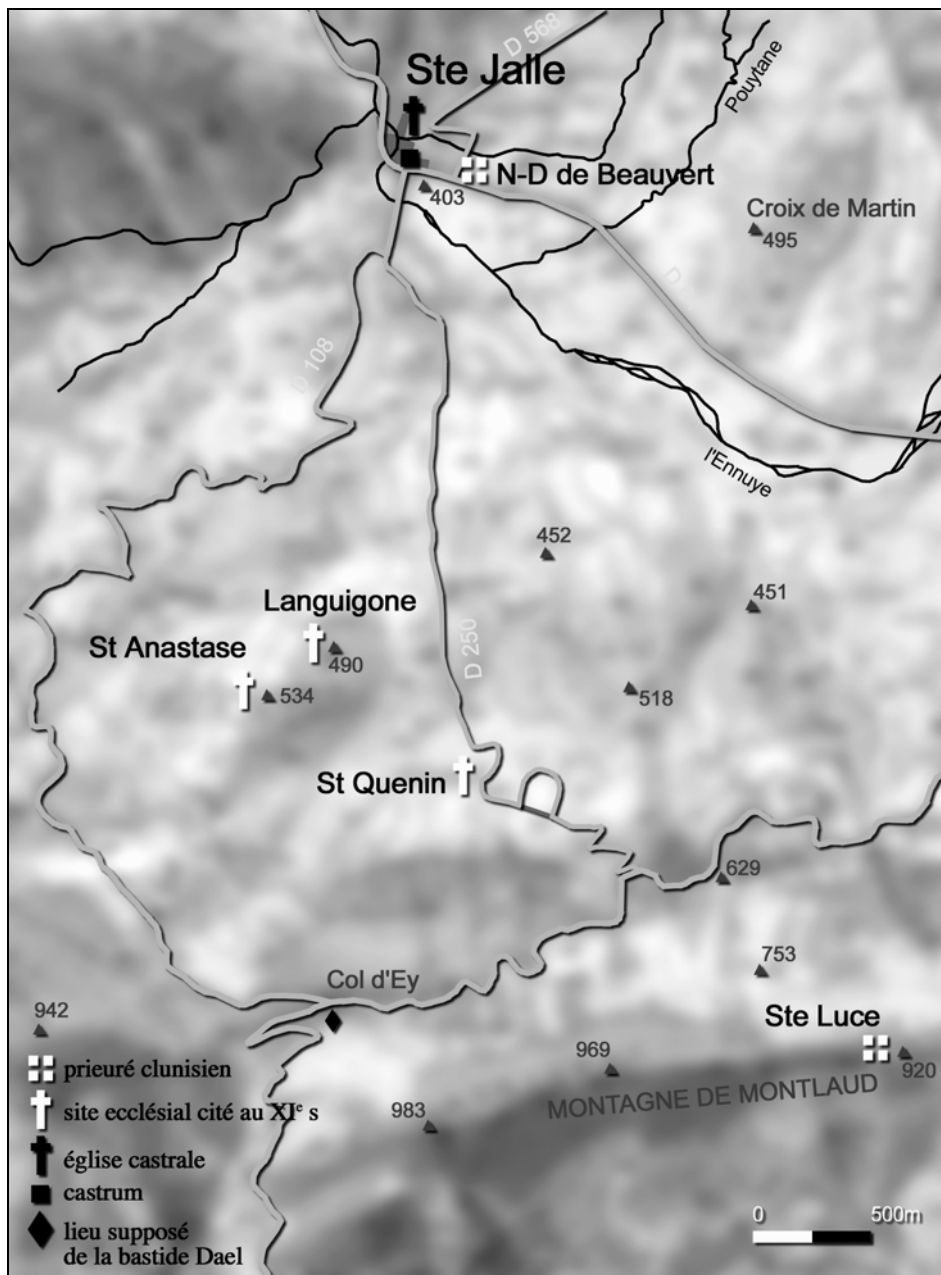
Les églises de Sainte-Jalle, Saint-May et Saint-Marcellin-lès-Vaison, portent des vocables sont des prénoms de saints qui ont vécu aux V^e et VI^e siècles, elles ne sont attestées qu'au IX^e siècle et plus sûrement au XI^e siècle (Colombi 1668 : 26). Toutes les trois sont implantées sur de vieux terroirs exploités dès l'époque gallo-romaine. Ces édifices situés en plaine ou sur un plateau d'altitude se présentent dans leur état du XII^e siècle. Si les données actuelles ne permettent pas de s'assurer de la pérennité d'occupation des lieux du V^e au XII^e siècle, certains indices permettent de l'envisager. Les textes ou l'analyse architecturale permettent de s'assurer de leur reconstruction au XII^e siècle.

A Saint-May et Sainte-Jalle, l'encellulement castral a donné naissance à deux bourgs castraux, implantés respectivement sur un contrefort rocheux et sur un éperon barré, à une centaine de mètres à vol d'oiseau des prieurés respectifs.

A Saint-May, le bourg castral ne semble transférer l'église paroissiale en ces murs que tardivement ; aujourd'hui le village perché sur l'éperon dominant l'Eygues abrite une église des XIV^e-XV^e siècles. Le prieuré de Bodon, réédifié vraisemblablement sur l'emplacement du sanctuaire fondé par saint May, perché sur le plateau de hauteur dominant cet éperon faisait très vraisemblablement office de prieuré séculier.

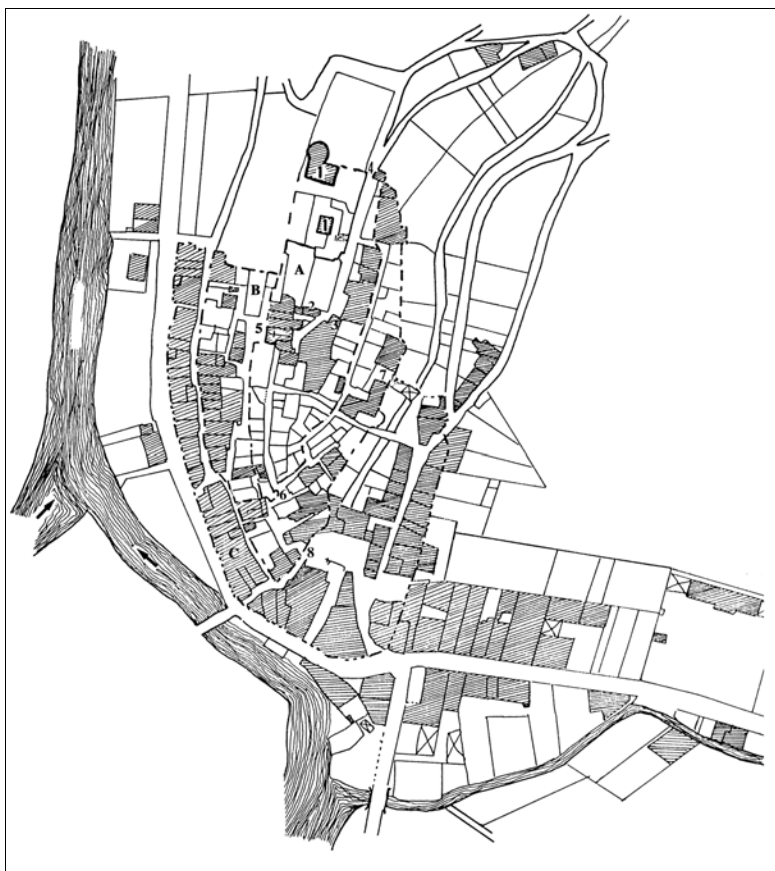
A Sainte-Jalle, le château et le bourg castral juchés sur un éperon rocheux, à 403 m d'altitude, au confluent du Rieu-frais et de l'Ennuye sont implantés à 500 m à l'ouest de l'église prieurale de plaine actuellement désignée sous le vocable de Notre-Dame-de-Beauvert ; ce village fortifié le plus peuplé du bassin au XIII^e siècle (220 feux), contrôlait l'entrée occidentale du bassin et la voie descendant du Poët-Sigillat.

Doc. 55 : Sainte-Jalle, occupation du terroir



Carte : Philippe Estienne, M.-P. Estienne

Doc. 56 : Parcellaire du bourg castral de Sainte-Jalle



Dessin : M.-P. Estienne

Légendes

Temps d'extension
A - XI^e-XIII^e siècle
B - XIV^e siècle
C - XV^e-XVIII^e siècle

1 - Château XIII^e-XV^e siècle
2 - Chapelle des Pénitents
3 - Maison médiévale
4 - Porte nord (du Merdaric)
5 - Eglise paroissiale Sainte-Madeleine
6 - Porte sud
7 - Porte orientale flanquée de deux tours
(ravin de Pierrefeu)
8 - Porte sud du marché.

Un donjon quadrangulaire du XIII^e siècle, agrandi successivement aux XV^e et XVII^e siècles, occupe l'extrémité nord de l'éperon ; le village fortifié se développe au sud en amandes concentriques. Une chapelle des Pénitents blancs occupe une parcelle

située au contact de l'enceinte du château ; elle est édifée contre l'église Saint-Claude, elle-même construite ou réédifiée (?) sur le rempart occidental au XVII^e siècle²⁶.

Si le *castellum* de la fin du XI^e-début XII^e siècle ne correspondait sans doute pas à ce stade de développement, il est cependant possible d'envisager dès cette époque l'implantation d'une fortification sur l'éperon et d'une certaine emprise de ce dernier sur le terroir et sur les finages paroissiaux comme le laisse supposer ce *castrum* hagionyme et l'adoption par l'église située dans le *castrum*, du vocable de l'église de plaine. Dans un pouillé de la fin du XI^e siècle, l'église Sainte-Jalle et l'église Sainte-Marie-et-Saint-Jean sont toutes deux dites "du *castellum*".

Doc. 57 : Sainte-Jalle, Notre-Dame de Beauvert



Si la première est très probablement identifiable à l'église implantée dans la plaine (Notre-Dame-de-Beauvert), sur un terroir occupé dès l'Antiquité, la seconde correspondait très vraisemblablement à la chapelle castrale attestée en 1248, mais dont le vocable reste anonyme jusqu'au XIV^e siècle (chapelle castrale Sainte-Catherine (AD 38 B 233 f^o 56 v^o, f^o 59 v^o ; AD 38 B 3639). Un curé desservait la chapelle castrale qui faisait sans doute office d'église paroissiale et un prieur

²⁶ Un bec ponté à pâte grise a été retrouvé dans les soubassement de l'église Saint-Claude, à l'occasion de travaux. La chapelle des Pénitents était désignée sous le vocable de Notre-Dame de Pitié. Elle aurait été fondée en 1643, selon l'abbé Fargonnet ancien desservant de cette paroisse. Néanmoins cet abbé ne cite pas ses sources. La cloche en revanche date de 1587. La cloche a-t-elle été réemployée ou atteste-t-elle la fondation de cette chapelle antérieurement au XVI^e siècle ? Les statuts des Pénitents blancs de Notre-Dame de Pitié ont été établis en 1650, VARLET (P.) *Sainte-Jalle*, Les Fils d'Argent, 1970.

s'occupait du monastère de plaine entouré d'un enclos funéraire (AD 38 VIII B 233 f° 56 v°, f° 59 v°).

Cette structure bi-polaire s'estompe dans une relation d'étroite interdépendance entre ces deux pôles. Au XIII^e siècle, Bertrand de Mison coseigneur du *castrum* de Sainte-Jalle, légua, en novembre 1263, un certain nombre de biens à l'église Sainte-Marie de Sainte-Jalle (AD38 B4083). De nombreux actes, signés dans un pré entre le bourg castral et l'église prieurale de Sainte-Jalle, dénotent la volonté de rechercher un "terrain neutre", entre les deux pôles majeurs du *territorium castri* hagionyme. Au-delà d'un simple transfert d'église, nous assistons à Sainte-Jalle à un déplacement du pôle d'attraction de l'habitat, de l'église de plaine au *castrum*. Le nom de la sainte adopté par le *castrum* perpétuait le souvenir d'un lien entre ces deux cellules.

Malgré les zones d'ombre liées à l'histoire de ces premières implantations ecclésiastiques ou prieurales, le *castrum* pérennise dans ces deux exemples, par son appellation le souvenir de deux anciennes implantations prieurales ; cette étroite corrélation entre le nouveau *castrum* et l'ancienne paroisse était-elle la marque de l'emprise du château sur de vieux terroirs, précocement colonisés ou trahissait-elle encore une étroite relation d'inter-dépendance ?

Certains *castra* adoptent en effet le vocable d'une église restée *extra muros*, sans qu'il y ait eu transfert de l'église paroissiale dans l'enceinte du *castrum*. L'étude du site de Saint-Marcellin-lès-Vaison permet d'approcher les nuances des relations d'inter-dépendance de ces divers pôles sur deux siècles.

Les affinités architecturales de l'église située dans la propriété du château de Taulignan (co. de Saint-Marcellin-lès-Vaison) avec la cathédrale de Vaison et sa position centrale dans le terroir invitent à identifier cet édifice religieux à l'église Saint-Marcellin mentionnée dès 1012 (Boyer-de-Saint-Marthe 1731 : 86).

Le site de Saint-Marcellin permet de souligner l'importance déterminante d'un lieu de culte qui a fixé pendant au moins quatre siècles (IX^e-XIII^e siècle) un point de polarisation dont le *castellum* puis le *castrum* ne surent franchement se démarquer. La simple adoption de la titulature de l'église par ces derniers accusait ce lien de dépendance du château vis-à-vis de la paroisse.

Une analyse plus précise de l'occupation de ce site antérieurement au IX^e siècle, permettrait vraisemblablement de déterminer les conditions préalables de la réussite de cet édifice religieux dont l'essence resterait à déterminer. La fouille de la zone d'inhumation de l'Antiquité tardive, attestée par quelques éléments ténus, permettrait de s'assurer de la présence ou non d'une église funéraire. Cette zone d'inhumation vint-elle s'intégrer dans un terroir colonisé dès l'époque antique ?

À l'époque moderne, l'édification contre la motte d'un château, placée au XVI^e siècle sous l'autorité des Tholon de Sainte-Jalle, puis au XVIII^e siècle sous celle des Taulignan, semblait témoigner de la pérennité du rôle paroissial de cette église.

Bien qu'au XVII^e siècle, l'église Sainte-Madeleine desservait la paroisse du village actuel de Saint-Marcellin, regroupement de maisons aux allures de hameau, ayant sans doute pris le relais de l'ancien chef-lieu, « un culte est encore régulièrement rendu dans l'église Saint-Marcellin » tous les premiers dimanches du mois et une fête y est célébrée le jour de la fête de saint Marcellin ; la paroisse est desservie par le curé de Vaison. Cette église, visitée en 1686, en même temps que l'église Saint-Marcellin-lès-Vaison, est utilisée comme église paroissiale jusqu'en 1908. Elle se trouve néanmoins sans prêtre sédentaire dès 1896 (Bailly 1985 : 364).

Sous l'Ancien Régime, l'actuel village, implanté à l'autre extrémité de la commune, n'avait pas fait tomber totalement dans l'oubli l'ancienne paroisse et l'ancien chef-lieu de mandement.

Lors de sa visite paroissiale, le curé est accompagné du seigneur de Saint-Marcellin, Messire Clermont de Toulon, lignage que l'on retrouve au début du XIX^e siècle, gravée sur un ossuaire édifié en 1824 dans la propriété du château (voir Doc. 26). Ce dernier remploie une dalle d'autel²⁷, en marbre, auquel la visite semble faire référence ; la devise inscrite sur l'ossuaire de 1824 est très explicite à ce sujet :

« Aux anciens seigneurs de Saint-Marcellin les familles de Tholon de Sainte-Jalle et de Taulignan, inhumées dans cette église, monument de leur piété, cette maison du vrai Dieu élevée sur les débris d'un temple païen dans les premiers siècles du christianisme fut saccagée plusieurs fois dans nos dissensions civiles, mais elle fut entièrement détruite par la fureur révolutionnaire de 1793. Elle a été enfin réédifiée par les soins des descendants des deux maisons qui, après avoir religieusement recueilli les ossements dispersés de leurs ancêtres, leur ont érigé ce tombeau en 1824. Dieu leur accorde la Paix ».

Cet emplacement retrouvait sa vocation funéraire.

Hagionymes : château et église dans l'enceinte

Les quatre *castra*, cités au XIII^e siècle, susceptibles d'avoir adopté comme nom le vocable d'une église située dans le bourg castral, posent un problème d'interprétation en raison de la présence d'édifices tardifs qui ne remontent pas au-delà du XVII^e siècle ; ces églises sont-elles le fruit d'une reconstruction *in situ*, ou d'un transfert de la paroisse ?

Le *castrum* de Sainte-Marie-(de-Rosans), dépendance de l'abbé de l'Ile-Barbe était régi par une seigneurie monastique dont les Mévouillon étaient vassaux. L'église de Saint-Vincent-sur-Jabron, imposante église a été réédifiée sur le sommet de la motte.

L'église Saint-Sauveur attestée dès la fin du XI^e-début du XII^e siècle, située en contrebas des contreforts montagneux, au contact d'une plaine exploitée dès l'époque antique, représentait un pôle suffisamment attractif pour avoir attiré le

²⁷ Un autel de marbre est recensé par le chanoine, Sautel 1926, Avignon, p. 161. (Pl. n° 18).

château, aux dépens des églises voisines de Saint-André et de Saint-Martin de *Clausello*, fondations de l'abbaye de Montmajour ; le prieur était cependant également décimateur de la paroisse du *castrum* (Bois 1992 : 161 ; AD 26 2 E 7466 f° 73). Saint-Sauveur fixa en un même lieu la fortification, le service paroissial et l'habitat et concurrença en ce sens les deux bastides de Gouvetnet et de la Bâtie-Verdun. Il est cependant regrettable que le château et l'église de Saint-Sauveur n'aient pas été conservés. « L'église paroissiale Saint-Sixte-et-Saint-Sauveur s'écroula en partie en 1654 », (Archives communales GG.1).

Seule l'église prieurale du *castrum* Saint-Etienne située dans la commune de Ribiers à proximité de Sisteron conserve encore des vestiges datés des XII^e-XIII^e siècles. (Une description de 1641 la situe : « au pied d'un rocher l'église Saint-Etienne (et) ayant encore tout le pourtour du presbîtere revestue de pierre de taillie dedans et dehors et un peu plus haut mesures du bastiment du prieur et des religieux », AD 05 G 784 f° 175).

L'abside semi-circulaire, construite à l'aide de moellons soigneusement assisés, est implantée au pied de la paroi rocheuse d'un éperon barré qui supportait le donjon mentionné pour la première fois en 1230 et dont il ne subsiste qu'une vaste enceinte polygonale envahie par une végétation dense (Ce *castrum* fait partie des possessions de Raybaud de Lachau ; RD t. II, n° 7027 ; Barruol 1981 : 240).

La désignation d'un *castrum* par un hagiotopeponyme accuse très fortement la prééminence d'un pouvoir monastique à Saint-Pierre-Avez. Cette localité de la vallée de La Méouge est séparée de la vallée du Buëch par la montagne de Saint-Cyr culminant à 1226 m. Une commanderie s'est implantée sur un des contreforts occidentaux et domine à 751 m l'entrée des gorges de La Méouge. « Le noyau constituant la propriété de l'ordre vient d'une donation faite à l'Hôpital en 1120 » (Fixot 1996 : 30), par les Lachau à l'ordre des Hospitaliers. Le 6 novembre 1177, Guillaume et Isoard de Mévouillon confirmaient à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem le territoire de Saint-Pierre-Avez que leurs aïeux Rimbaud et Oliva et leur père Rimbaud Cotta, avait donné en 1120 ; cette confirmation est effectuée entre les mains de Mayfred de Valence, commandeur de Gap moyennant 400 sous, (56 H 4625 ; Gangneux 1971 : 351-360).

Cette commanderie était relativement puissante car Les Faysses et l'abbaye de Clairecombes furent ses dépendances (Fixot 1995 : 30). Elle prélevait également des redevances dans les *castra* de Saléon (*Celeone*), de Gaudissard, de Noyers-sur-Jabron, et de Saint-Vincent-sur-Jabron. Le prieur était le seigneur ; il détenait le ban, prélevait un certain nombre de redevances (la tasque, la taille, le trezin, la dîme...) et les habitants lui devaient des corvées. « La commanderie de Saint-Pierre Avez ne connaît pas d'autre autorité temporelle que celle de l'Hôpital », (Fixot 1995 : 145). En revanche, les Mévouillon gardent à Clairecombes, l'autorité suzeraine : « Si la commanderie de Saint-Pierre-Avez bénéficie de la cession d'un domaine foncier extrêmement important par rapport à celui dont elle disposait jusqu'alors (1338), les Mévouillon parviennent à recouvrer le domaine propre, la suzeraineté sur ce territoire dont ils ne disposaient plus », (Fixot 1995 : 32 et 144). Le four appartenait à la commanderie mais les bois étaient détenus en commun avec les habitants du *castrum* (Beaucage 1982 : 147).

Le village actuel se développe à proximité et en contre-haut de la commanderie. Le premier texte désignant cette *baiulia* sous le terme de *castrum* date seulement de 1326. Il est aujourd'hui difficile d'appréhender l'extension et la répartition de l'habitat en étroite dépendance de la commanderie. « En 1338, l'église Saint-Pierre est desservie par un frère chapelain et un cleric mercenaire y habite » (Fixot 1995 : 183). Les Hospitaliers édifièrent-ils des fortifications ? Cela semble probable au vu de l'avertissement prononcé par Bertrand de Mévouillon aux Hospitaliers contre toute construction de tour, *castrum* ou *fortalitium*, dans l'abbaye voisine de Clairecombes, et dans son territoire où lui-même gardait une part de la juridiction. Cet ordre chevaleresque pouvait cependant construire des édifices et des "*clausuras*".

A Lachau, la tour du Riabie, site le plus élevé des Baronnie (1197 m), était vraisemblablement une possession des Hospitaliers implantés dans cette localité (Cart. Chal. n° CXCIII : 158-159). Le toponyme Chatusse situé à proximité du sommet de la montagne Saint-Cyr, dominant très nettement la commanderie distante de deux kilomètres, garderait-il le souvenir d'une forteresse dépendant de ces Hospitaliers ? La chapelle Saint-Cyr mentionnée en 1177 appartenait également à la commanderie (AD 13, Malte-Joucas n° 625). Ce *castrum* s'apparenterait au site vertigineux du Riabie qui a pu appartenir aux Hospitaliers établis à Lachau.

Bourg castral hagionyme prieural et bourg prieural : une zone d'immunité ?

Pour plus de commodité, nous appelons bourg prieural, le regroupement d'un habitat autour de l'église d'un prieuré (Bur 1992 : 9).

La majeure partie des *castra* hagionymes (six), est paradoxalement le résultat d'un regroupement de l'habitat autour d'un prieuré. Le château absent, l'église prieurale cristallisait, dans sa dépendance, un habitat groupé, signe d'un encellulement réussi, parachevé par la désignation de *castrum*.

Si cette appellation de *castrum* est employée tardivement, au XIV^e siècle, à Saint-Pierre-Avez, localité qui abrite une commanderie d'Hospitaliers, elle est employée dès le XIII^e siècle dans les autres exemples. Des dépendances de l'abbaye de Cluny, de Saint-André-de-Villeneuve et de l'Ile-Barbe ont favorisé le développement d'un bourg fortifié. Les parcellaires circulaires sont les plus communément adoptés. A Saint-Romain-en-Viennois, possession de l'Ile-Barbe, le bourg s'est développé en plan radio-concentrique autour de l'église reconstruite au XX^e siècle.

Les bourgs-prieuraux

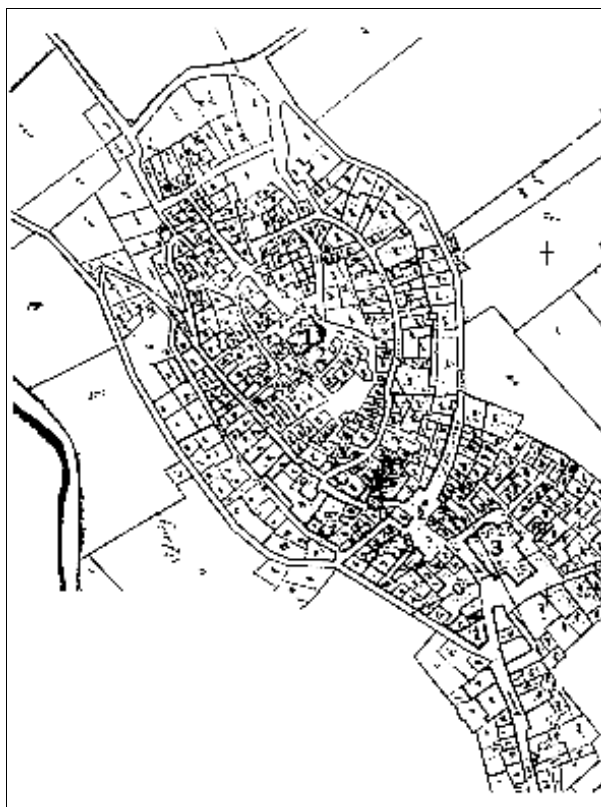
Huit églises prieurales sont sans doute à l'origine de la naissance du bourg prieural qualifié de *castrum*. Cornillac, Lagrand, Lempes, Proyas, Rousset-Les-Vignes, Venterol, Vinsobres. L'église, par sa position centrale ou dominante s'impose comme la cellule majeure de peuplement et s'appuie sur une seigneurie monastique (Fixot 1994 : 44). Elle semble exclure la présence de château.

Si à Proyas (commune de Buis-les-Baronnies, prieuré de Villeneuve-lès-Avignon) et Antonaves (prieuré de Montmajour situé dans le canton de Laragne) le parcellaire a disparu, les villages de Vinsobres, de Cornillac et de Venterol, possessions respectives de l'abbesse de Saint-Césaire et des Hospitaliers, se développent en plan radio-concentrique autour d'une église imposante, dressée sur le sommet de la colline ou de la motte. On pourrait également rajouter l'exemple voisin limitrophe de La Motte-Chalancon. Ce *castrum* de la vallée de l'Oule appartenait à l'évêque de Die. L'église dont il subsiste des parties du XII^e siècle est juchée sur une motte alors que le château aujourd'hui arasé se situait sur une plateforme en léger contrebas. Le parcellaire du bourg épouse les contours de la motte située au centre.

A Lagrand (église classé MH), à Lemps et à Rousset-Les-Vignes, l'église constitue une partie du rempart d'un bourg à structure linéaire et étagée. Certaines de ces églises fortifiées s'identifient au château par la construction d'épais murs aveugles (Lemps, Lagrand). A Vinsobres, un clocher-campanile aux allures de tour et aux proportions très massives est construit contre le bas-côté nord. Ces églises sont monumentales pour la région étudiée. A Noyers-sur-Jabron, où la seigneurie majeure n'était cependant pas monastique, l'imposante église Notre-dame de Bethléem et Sainte-Euphémie, dépendance du prieuré de Ganagobie, se dresse à quelques dizaine de mètres au sud et en contre-bas du *castrum*, tel un avant poste. Le village s'étira postérieurement au XIV^e siècle, entre le noyau primitif du *castrum* et l'église, comme semble l'attester une tour-porte défendue par des machicoulis sur corbeaux qui permet d'accéder au bourg castral. Cette église massive, à chevet rectangulaire et éclairée seulement par trois baies axiales, datée « du début du XIII^e siècle, est l'une des plus grandes églises de Haute-Provence » (32 m x 12 m ; Barruol 1981 : 238).

Si aucune de ces localités n'a conservé les vestiges de châteaux, il semble difficile d'exclure de façon systématique leur existence en raison d'une probable destruction. A Lagrand, la tradition orale rapporte que le château se situait sur le plateau au sud de l'église. Le *castrum* n'est mentionné néanmoins qu'une seule fois dans les possessions de Galburge de Mévouillon-Mison en 1266 (AD 13 B 143).

Doc. 58 : Vinsobres, parcellaire du bourg prieural



Dessin : M.-P. Estienne

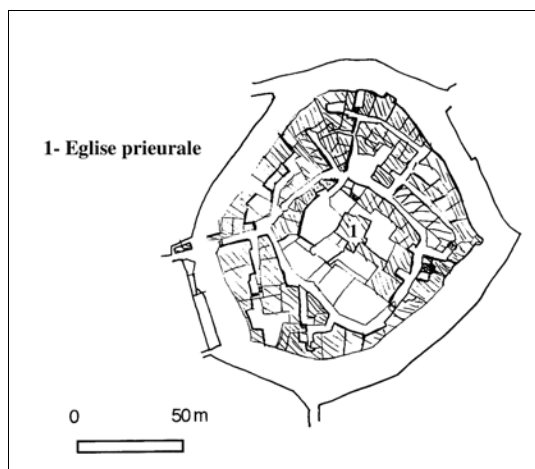
Légendes

- 1 - Eglise prieurale, dépendance de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles
- 2 - Tour quadrangulaire
- 4 - Eglise XIX^e siècle

Sainte-Marie de Lagrand faisait partie des biens de Bertrand de Mévouillon au moins dès 1248, (AD 38 B 3639). La présence hypothétique d'un donjon, symbole du pouvoir en place dès l'époque médiévale, semble compromis par la position dominante de l'église prieurale qui a dicté le plan du bourg castral. Ces châteaux étaient sans doute de simples demeures seigneuriales édifiées plus tardivement par la noblesse de l'ancien Régime (Lemps, Saint-André-de-Rosans). Des éléments de fortification étaient parfois édifiés à proximité des églises prieurales. A Vinsobres, l'église domine au sud une tour quadrangulaire aux parements soigneusement assisés et datables du XIII^e siècle au plus tard.

En l'état actuel des recherches, les indices demeurent trop faibles pour s'assurer de la préexistence d'églises prieurales le plus souvent perchées. Les constructions ne remontent pas au-delà de la fin du XII^e siècle (Lagrاند, Lemps, Rousset-les-Vignes). Il a pu y avoir également déplacement de la paroisse et transfert au sein du bourg fortifié (Lemps, Sainte-Jalle). L'église Notre-Dame de Lagrand, attestée dès le XI^e siècle occupait-elle le même emplacement ? La référence au plateau (*aera grandis*) dans sa titulature dès le XI^e siècle et la mention d'un *castrum* hagionyme au XII^e siècle confortent la pérennité d'occupation des lieux.

**Doc. 59 : Saint-Romain-en-Viennois,
parcellaire du bourg prieural**



Dessin : M.-P. Estienne

Dans ce jeu de tensions entre bourgs prieuraux et bourgs castraux, entre seigneuries monastiques et seigneuries laïques, les premiers se préservent de l'ambition des seconds par la rédaction de clauses précises rappelant les premières chartes de franchise dictées par les Mévouillon (Lemps). Inversement, les Mévouillon se préservent de l'ambition des ordres militaires. L'acquisition, par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1282, de l'abbaye chalaisienne de Clairescombes cédée par Bertrand de Mévouillon, stipule que ce dernier ordre militaire ne peut construire de tour ou de château dans l'abbaye. Seules des clôtures et d'autres constructions sont autorisées. La possibilité de concevoir un bourg est également évoquée et sous certaines conditions :

« ... quod hospitale faciat villam vel homines caset ibidem quod non possit me debeat casare nec recipere homines proprios dicti domini Bertrandi et successores » (Cart. Chalais, p. 157, n^o CXII).

L'emploi volontaire du terme *villa* traduit très nettement ce choix délibéré de n'autoriser qu'un habitat vraisemblablement non fortifié auprès de l'abbaye ; Bertrand de Mévouillon empêche ainsi de façon très catégorique la naissance d'un pôle concurrent

au sein de sa baronnie. Cette clause souligne le rôle d'encellulement du prieuré sur le peuplement. Il est possible que dans un tel cas, les habitants n'aient plus su s'ils dépendaient du seigneur laïc ou du seigneur ecclésiastique, situation similaire rencontrée dans le pays de Banon (Stouf, 1966 : 50). Cette situation favorisait vraisemblablement aussi le choix de la paroisse (AD 13 56 H 4362).

Aucune charte ne fait en revanche allusion à une interdiction éventuelle de fortification d'église par des laïcs. « En 1123 enfin un canon du Concile de Latran généralise l'interdiction faite au laïcs de fortifier leur église. Cette mesure, toutefois, ne touchait pas les membres du clergé... », (Zadora-Rio 1989 : 13).

Cette réglementation de la fortification accuse une concurrence acharnée où les deux partis sont souvent obligés de composer.

A Proyas, site implanté au nord-ouest de Buis-Les-Baronnies, le prieuré sainte-Marie, fondation de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, mentionné dès 1119, préexista au *castrum* dont il ne subsiste aucun vestiges apparents. La paroisse du *castrum* de Proyas était desservie par ce prieuré séculier. En 1262, une transaction est passée entre l'abbé de Saint-André de Villeneuve et Raymond de Mévouillon, fils de Saure, au sujet de leurs droits de suzeraineté et de juridiction sur la *villa* de Proyas. L'abbé reconnaît la tenir des Mévouillon, qui y ont les droits de justice et les chevauchées ; le prieur doit leur prêter hommage. Si le prieur devient vassal de ces seigneurs, l'abbaye de Villeneuve fut déterminante dans le choix de l'implantation géographique de ce site et eut vraisemblablement quelque incidence sur le développement d'un bourg, avant même l'implantation d'un pouvoir laïque et la constitution d'un *castrum* ; l'appellation de *villa* plutôt que de *castrum* semble également le suggérer.

S'il ne subsiste aujourd'hui plus aucun vestige du prieuré et du bourg fortifié, une charte de 1389 signalait la présence d'habitants mais l'absence de fortifications dans ce *castrum* (AD 38 B 3943). Elle ne précise pas si les troubles auxquels il est fait allusion sont à l'origine de destructions ; néanmoins Proyas est un des rares *castra*, avec le Buis, désigné sous la double appellation de :

"castrum seu villa".

Le prieuré semble avoir joué le pôle centralisateur de la cristallisation d'un habitat et se substituait ainsi au château tout en empruntant la dénomination de *castrum*. Le *castrum* se définirait alors, dans cet exemple, comme la réunion de pouvoirs politiques et judiciaires réunis dans les mains d'un seigneur et exercés sur une communauté regroupée autour d'un pôle centralisateur monacal, placé désormais dans l'étroite dépendance d'un pouvoir laïque.

Immunité et naissance d'un village

Le dossier sur la commune de Saint-André-de-Rosans plus largement développé au vu de la documentation disponible depuis ces vingt dernières années, offre un bel exemple de bourg prieural qui a pu jouer un rôle d'immunité dans un contexte de rivalité entre pouvoirs laïc et monastique.

Saint-André-de-Rosans

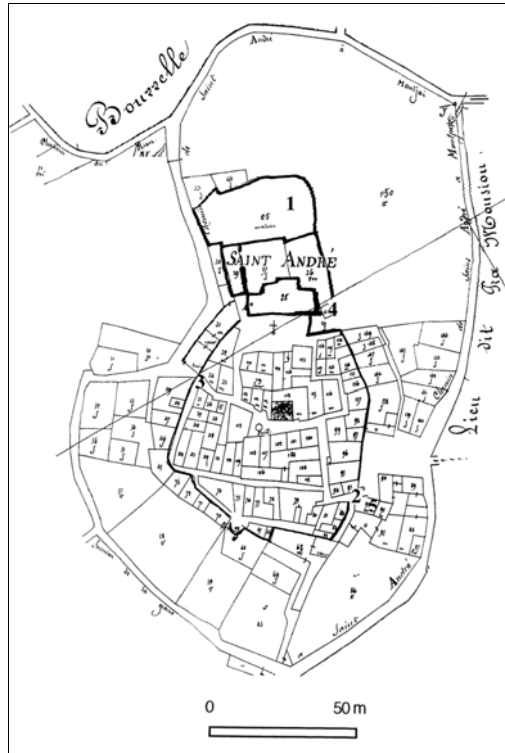
A Saint-André-de-Rosans, un *castrum* "succède" au XIII^e siècle à la vaste *villa* mentionnée en 988 (AD 38 B 3159, année 1284 testament de Randonne de Montauban cédant ce *castrum* à son fils Roncelin de Lunel en 1284). Ce dernier adopte comme nom le vocable de l'église paroissiale antérieure à la construction du prieuré (XI^e-XII^e siècles) et affiche par là-même une relation d'étroite dépendance vis-à-vis de la paroisse. Au-delà de l'affirmation de la mainmise et de la puissance de Cluny sur Saint-André et le terroir environnant, la reconstruction de l'église, dans la seconde moitié du XI^e siècle, sur le même emplacement répondrait à une politique volontaire de cristallisation de la population à proximité de l'établissement monastique. Elle se manifeste par le regroupement dans un même édifice des fonctions paroissiales et funéraires assurées avant l'an Mil en deux constructions distinctes mais juxtaposées (Esquieu 1989 : 149-156).

La répartition de ce peuplement reste vague au regard des textes. Une charte des environs de 1100, fait allusion aux hommes qui habitent ("*stant*") dans la *villa* de Saint-André, sans autre précision.

Actuellement, un bourg fortifié au plan radio-concentrique, se développant au sud de l'église du prieuré, est encore visible. Les remparts du village composés de la juxtaposition des maisons se raccordent, à l'est, au chevet de l'église du prieuré, et à l'ouest, à l'aile occidentale des communs. Il est frappant de constater que l'ensemble monastique, (enclos prieural compris) représente une superficie importante proportionnellement à celle du village et qu'il répond à une certaine symétrie. Du nord au sud, le village et le prieuré ont la même extension, soit 45 m de longueur. Les deux temps d'extension de l'enceinte ne sont datés que par des éléments architecturaux : la porte Ayguière permet de rattacher le premier au XIV^e siècle et l'unique tour circulaire de flanquement conservée, sur les trois, défendant la seconde enceinte, est construite dans une tradition propre au XVI^e siècle. Cependant il faut noter que les flanquements sont souvent des adjonctions à la courtine du rempart. Le renforcement et les flanquements des remparts du village de Saint-André-de-Rosans sont contemporains de la guerre de Cent-Ans (XIV^e siècle) et des guerres de religion (XVI^e siècle).

Les travaux de la seconde enceinte ont pu être exécutés en même temps que la fortification du monastère effectuée aux XV^e-XVI^e siècles. Il est décidé en 1428 que le bourg sera fermé de « *meniis altis spissis et turribus grossis* » (AD 38 B 2733).

Doc. 60 : Saint-André-de-Rosans, parcellaire du bourg prieural



Dessin : M.-P. Estienne

Légendes

- 1 - Prieuré
- 2 - Tour-porte
- 3 - Emplacement de la porte Aurouze
- 4 - Tour de flanquement
- 5 - Maison seigneuriale du XVII^e siècle

Cette défense du bourg castral semble avoir encouragé l'augmentation du nombre notables de feux entre 1460 et 1474 ; Saint-André-de-Rosans représentait au XV^e siècle le *castrum* sinon le plus peuplé, du moins le plus taxé (AD38 B 4458). Le prix-fait de la tour quadrangulaire située contre l'angle sud-est du réfectoire date de 1563.

**Doc. 61 : Saint-André-de-Rosans,
rempart et flanquement du bourg prieural**



**Doc. 62 : Saint-André-de-Rosans,
tour porte XIV^e siècle, dite porte Eyguières**



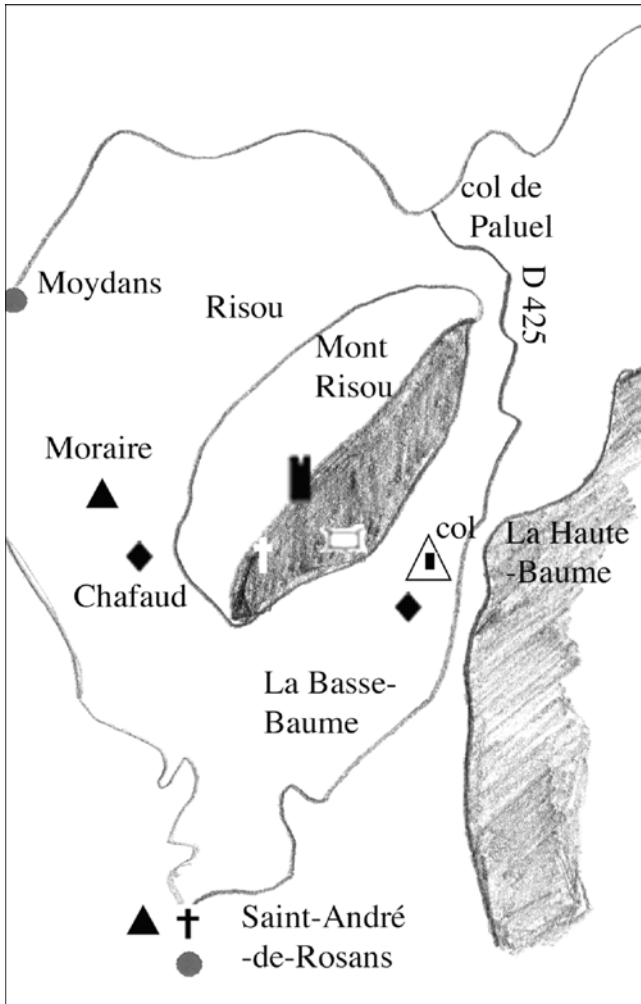
La datation tardive de l'enceinte du bourg (Sauze 1989 : 358-359) ne peut remettre en question l'idée sinon d'un regroupement de l'habitat auprès de cet établissement monastique, du moins d'un pôle d'attraction exercé par la fonction paroissiale de ce prieuré séculier.

Le pouvoir local du monastère eut vraisemblablement des répercussions sur l'implantation du réseau castral. S'il s'imposait en desservant le culte paroissial à l'intérieur de l'enceinte, il concourait également à l'échec du château par l'attraction qu'il exerça sur le peuplement ; sa mainmise sur un réseau de fortifications complémentaires jalonnant les terres méridionales du prieuré couronnait cette politique de structuration du terroir et s'affichait en véritable concurrent du château, mode de représentation du pouvoir laïc.

Le *castrum* de Rison, situé aux marges septentrionales du terroir du monastère, appartenant dès 988 à l'abbaye de Cluny, faisait partie au XIII^e siècle du domaine des Montauban. (Ce *castrum* adopta le nom d'un col permettant de rejoindre la vallée de la Blème au nord). Ce *castrum* adoptait en ce siècle le nom de la Baume-Rison, ajoutant au premier celui d'un col situé au pied de ce relief. Si l'affirmation d'une famille seigneuriale laïque, dans un terroir régi dès l'an mil par un monastère, apparaît comme une réussite du château sur le plan politique, elle demeure néanmoins un échec dans la restructuration du peuplement de ce terroir. Aujourd'hui, La Baume et La Basse-Baume abritent respectivement un hameau et une importante ferme qui ne révèlent cependant aucun élément architectural du XIII^e siècle. La confrontation des textes de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle bien que peu précis, permet d'envisager deux pôles distincts : l'un correspondait à la Baume l'autre au mont Risou. Or cette dissociation apparaît clairement en 1352, dans la désignation de la Bâtie-Rison et du Puy-Rison détenus par le même seigneur : le dauphin ; la disparition dans les textes plus tardifs du Puy-Rison permettrait vraisemblablement de le rattacher au site du *castrum* du XIII^e siècle. Une bastide ou "ferme fortifiée", ayant engendré à l'époque moderne, le hameau et la ferme de La Haute Baume et de la Basse Baume, succéda au château médiéval.

L'appellation de Puy-Rison fait référence à une éminence et permet d'envisager l'implantation du *castrum* au XIII^e siècle sur le sommet du mont Risou. Un fossé de forme oblongue a été repéré, sur le plateau sommital, au nord de la chapelle Saint-Jean construction (ou reconstruction du XIX^e siècle). Il est en étroite relation avec un tas de moellons plus ou moins bien équarris ; la terre est en cet emplacement mélangée à un peu de chaux. Un tesson de céramique grise type pégaut, découvert fortuitement au sud de la chapelle, suite à un violent orage (août 2002), atteste une occupation médiévale sur la partie sommitale du mont Risou. Le dénombrement des feux du XV^e siècle consultés ne fait pas référence au quartier de La Baume-Rison, alors que Saint-André figure dans la liste. La proximité du monastère, exploitant les terres riches du bassin, reléguait au rang de simple "forteresse-phare" le *castrum* de La Baume-Rison resté aux marges d'un terroir.

Doc. 63 : Occupation du sol autour du mont Risou



M.-P. Estienne

Légendes

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ◆ site gallo-romain | ▤ prieuré XI ^e -XII ^e s. édifié sur une église préromane |
| ▲ villa | ■ site du castrum X ^e s. |
| ▲ (with square) motte et sépultures | ✚ chapelle saint-Jean XIX ^e s. |
| ● | ◻ cimetière fin XIX ^e s. |

Le perchement du *castrum* entre le X^e et le XIII^e siècle accusait davantage une position de recul qu'une réelle domination, restée à sa seule expression topographique.

Au sud, le prieur détenait deux *castra* ; le *castrum* de Montaux, nom d'un col qui est aujourd'hui celui de la commune de Laux-Montaux, *castrum* situé à l'extrémité sud-est du domaine du monastère, permettait de contrôler étroitement le col du Reychasset, voie reliant la région d'Orpierre. Le prieur possédait ce château et Raymond de Mévouillon y détenait également quelques droits. Le 25 avril 1251, Raymond de Mévouillon cédait ses droits au dauphin ; ce dernier lui demandait également d'acquiescer pour lui la seigneurie de ce *castrum* détenue par l'église de Saint-André ; en contre-partie il la lui rétrocéderait en arrière fief ; (AD 38 B 3139, ou RD t. II n° 8749, p. 504). En 1253, des reconnaissances sont passées au prieur (AD 05 7 E Jarjayes 61/16).

Le *castrum* de Montaux, étroitement dans la dépendance du monastère, ne généra aucun bourg castral. Ce pôle stratégique était vraisemblablement "doublé" à 2 km au nord-ouest par le *castrum* du Châtelet. Un doute demeure cependant sur la distinction entre deux châteaux. Elzéard de Châtelet, cédant en 1253 la quatrième partie de ses droits sur le Châtelet au prieur, par testament, rattache ce "fortin" au territoire de Montaux (AD 05 7 E Jarjayes 61/16, Playoust 1989 : 93). Les limites entre Saint André et le Châtelet sont redéfinies en 1339, selon une sentence favorable au prieur, mais pénalisant Pons du Châtelet (AD 05 7E Jarjayes 61/22).

Le Châtelet situé à proximité d'un col rejoignant la vallée de l'Armalausse abrite un hameau déserté qui ne présente aucun élément de fortification bâtie ou fossoyée. Il est né de l'implantation moderne de fermes sur une zone de pâturages dont le nom a gardé le souvenir d'une ancienne forteresse située à proximité. La tradition orale voudrait également que les pierres du Chastelard aient été remployées pour la construction de ce hameau (propos recueillis chez M. Brunet, habitant du hameau de Sironne situé dans la commune de Saint-André-de-Rosans). Une révision des feux de 1428 précise que Pierre et Guilherme Ferraud habitaient dans un manse appelé "*chastelleto*". Le Châtelet est identifié à une terre et non plus à une forteresse.

En effet, le sommet d'une montagne, Le Devès de l'Aure, situé à quelques centaines de mètres au nord, surplombant le bassin du Rosanais à 1127 m d'altitude, abrite le site d'une motte, désignée encore oralement par le nom de Chastelard. L'aménagement de ce site selon un schéma adopté par les premiers châteaux permettrait éventuellement de le rapprocher du lieu de "*Castelliono*", cité comme bien du prieur dans une charte rappelant en 1100, la donation du clerc Richaud effectuée au monastère en 988 (CLU n° 3761). Laugier châtelain y possédait un manse et tous ses *appendiciis* ainsi que trois vignes ; Alfredus, "*ministralis*" y détenait une vigne. Néanmoins, deux lieux-dits portant aujourd'hui les noms de Châtillon et Chassagne pourrait également évoquer son souvenir. Le premier se situe au sud-ouest de la commune, sur l'adret du Serre de Bout, dominant le départ de l'étroite vallée, comprise entre cette montagne et la crête de Couale et drainée par l'Eygues. Le second occupe un plateau culminant à 936 m d'altitude, compris entre les villages de Saint-

André et de Sorbiers. La limite occidentale de la commune de Sorbiers suit le ravin oriental de cette montagne.

Notons que la forêt de Chassagne est cédée en 988 par le clerc Richaud au prieur. Si tel était le cas, cette affirmation favoriserait l'identification d'un seul et même château, aucune mention du lieu de Montaux ne figurant dans les biens du clerc Richaud, puis du prieur aux environs de l'an Mil.

Les châteaux détenus par le prieur n'engendrant pas la naissance d'un bourg représentaient des postes de fortifications avancées destinés à contrôler le terroir dans la mouvance du prieuré et les voies d'accès menant au monastère. Certains permettaient également d'exploiter des terres pastorales, l'élevage venant compléter l'exploitation des terres riches situées dans le bassin. Dans ce contexte de la répartition des finages, Saint-André-de-Rosans s'affirme comme un chef-lieu à mi-chemin entre le *castrum* et le bourg prieural. L'absence du château nuance sa définition de *castrum*, le monastère ayant joué seul le rôle d'encellulement. Il ne peut à proprement parler se définir soit comme un bourg prieural soit comme un bourg *ex nihilo* dans la mouvance d'un prieuré ; la reconstruction de l'église prieurale sur l'ancienne église paroissiale soulignait la volonté de pérenniser un réseau paroissial plus ancien. Néanmoins il s'y apparente dans la mesure où le cumul des fonctions seigneuriales et paroissiales en une même personne favorisait la concentration d'un habitat dispersé préexistant, renforçant par là-même l'influence de la paroisse sur le terroir environnant.

Loin d'exclure la présence d'un habitat groupé antérieur au XIV^e siècle, l'édification d'une enceinte tardive peut avoir "fossilisé" un parcellaire préalablement établi, selon un schéma de réseaux structurants, gravitant dans l'aire d'attraction du prieuré et plus ou moins latent dans la conscience des habitants de ce terroir. Les périodes de troubles du XIV^e siècle ont sans doute eu quelques répercussions sur un hypothétique resserrement du tissu villageois.

En effet, la lecture du parcellaire, aux abords du prieuré, met en valeur un développement "ovoïde", quasiment symétrique, centré sur l'église préromane, situé au sud du réfectoire ; réparti de façon symétrique au nord et au sud du prieuré, il est délimité par les chemins de Montjay et de la Grange Neuve ; au sud, le contour est fossilisé également par des murets de jardins cultivés au pied du rempart ; au nord et à l'est, un vaste champs enserrant l'église occupe l'autre demie-sphère. Si des sondages archéologiques effectués à proximité du chevet ont confirmé la présence d'une zone cimétériale (XII^e siècle), la majeure partie de cette vaste parcelle n'a pas été sondée. Tout au plus un ramassage de surface a donné la présence de quelques micro-tessons de céramique grise en bordure extérieure du contournement nord. Il serait particulièrement intéressant de connaître le type d'occupation de cette zone septentrionale, dont le parcellaire est en connexion avec celui du village et du prieuré. Doit-on envisager en ces lieux une nécropole plus ancienne, contemporaine des emplois antiques trouvés dans le prieuré, ou une zone d'habitat ? Quelques vestiges d'un édifice rural datant de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Age, mis au jour

sous l'absidiole nord, suggèreraient un développement de constructions rurales au nord du prieuré.

L'hypothèse d'une aire de délimitation préalablement conçue ou d'une surface à bâtir centrée sur le prieuré n'est pas à exclure et rappelle par ses dimensions les cercles de protection, définis lors de la Paix de Dieu. L'ensemble monumental d'une église prieurale, très massive, se substituait au château resté absent malgré la dénomination de *castrum* dès 1278. Saint-André de Rosans donne tel Saint-Symphorien de Buoux, « une image rivale de celle de la fortification laïque » (Barbier *et al.* : 1989 : 138). Propriétaire de nombreuses terres s'étendant au sud jusqu'au torrent de l'Armaulaise, le prieur était aussi le seigneur majeur de ce fief. En effet, les Montauban, seigneurs laïcs, n'y détenaient que « *l'affare seu dominium* ».

Cette hypothétique aire de délimitation d'un cercle de paix est également suggérée par le profil du parcellaire du quartier de Châteauvieux à Grillon, village situé à l'extrémité occidentale des Baronnies dans le Vaucluse (canton de Valréas).

Grillon

Le cadastre de Grillon, de 1813, présente un village à structure bi-polaire dont le parcellaire est encore nettement lisible sur place. La départementale D 941, auprès de laquelle se déploie l'actuelle bourgade, divise cette localité en deux quartiers distincts : le quartier de la Vialle, au sud et celui de Château-Vieux, au nord. En 1350, ces deux quartiers étaient séparés par des jardins. (« Pour dégager le carrefour des cinq chemins qui aboutissaient près du moulin à blé, la communauté fit l'acquisition de jardins et treilles y contiguës le 20 octobre 1489 pour la somme totale de douze florins à vingt-quatre sols pièce », Choquet 1994 : 15).

Le quartier de la Vialle, juché sur un important affleurement de molasse, défendu par des falaises, abrite les vestiges d'une église édifée sur le rempart et quelques maisons de l'ancien bourg castral construit près du château démoli en 1792. Ce quartier correspondait-il à l'emplacement du château et du bourg fortifié attesté en 1175 ? A cette date, les coseigneurs de Grillon concèdent à la prestigieuse commanderie de Richerenches tout ce qu'ils possédaient « *in turre oppidi de Grillo, aut in hominibus, in feminis sive etiam in domibus* ».

Le château fut sans doute en partie modifié, en 1342, à l'occasion des travaux de fortification commandités par Clément VI et menés sous la direction de Jean d'Arpadelle, recteur du comtat. Quelques pierres de taille à bossage disposées à la base des courtines nord et ouest de l'enceinte du quartier de la Vialle attestent un état XIII^e-XIV^e siècles (les guérites ont été rajoutées en 1621). Néanmoins des clichés effectués par le Service Régional de l'Inventaire, avant la "restauration" récente du bourg castral (quartier de la Vialle), témoignent de la présence des vestiges d'un donjon relativement modeste que l'on peut dater de la fin du XII^e et début du XIII^e siècle. Construit à l'aide de pierres de taille et accessible par une porte à arc en berceau plein-

cintre, il abritait une pièce au rez-de-cour dont la voûte retombait sur un cordon de pierre à section en quart de cercle souligné par un listel.

Le quartier de Châteauevieux, situé dans la plaine, s'organise en un cercle presque parfait autour d'un étroit chicot rocheux de safre "isolé". L'appellation de Château-Vieux daterait seulement de la fin du XVIII^e-début XIX^e siècle et aurait remplacé la dénomination plus ancienne du faubourg de Bize. A Grillon, la régularité du parcellaire du "faubourg de Bize", la présence d'un cimetière et d'un prieuré en cet endroit précis excluent l'hypothèse d'une simple extension du bourg castral (quartier de la Vialle), à l'extérieur et en contrebas des remparts. L'aménagement d'un canal entre 1350 et 1381, ceinturant encore actuellement à l'est le quartier sur les deux tiers de sa périphérie donne les limites *ante quem* de son extension.

« ... vers 1350, à l'exemple, des Templiers de Richerenches, qui avaient amené l'eau de la Gourdoillère à leur domaine par un fossé longeant l'actuel chemin du Temple, les habitants de Grillon obtinrent l'autorisation de creuser un canal, alimenté par la Grande Fontaine pour irriguer quelques parcelles et faire tourner un moulin à blé édifié sur un bief du canal, au carrefour des chemins aboutissant à Grillon (à l'emplacement exact de l'immeuble de M. Jules Apay). A ce moulin on annexa le four banal. On relève dans les archives communales, à la date du 24 mai 1381, la vente faite à la communauté par un sieur Lapon de Saint-Paul-Trois-Châteaux d'un ayguier situé entre le chemin de Colonzelles et le béal du moulin. Le moulin tournait donc en 1381 », (Choquet 1994 : 15).

L'ensemble du parcellaire de Châteauevieux, au plan ovoïde de 130 m du nord au sud et de 150 m d'est en ouest, rappelle par ses dimensions et la régularité de son plan les cercles de droit d'asile délimités autour d'un édifice religieux, dans le cadre du mouvement de la paix de Dieu, défini au XI^e siècle.

L'église Sainte-Agathe dont le vocable est encore porté par le cimetière jusqu'au début du XIX^e siècle, par son histoire et par son emplacement au cœur du parcellaire ne semble pas étrangère à la formation régulière de ce plan radio-concentrique.

Grillon était dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux : Pons de Grillon fut évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux au début XII^e siècle ; « c'est lui qui donna aux Templiers leur premier établissement à Grillon et qui décida Hugues de Bourbouton à leur donner son patrimoine et lui-même à devenir ainsi le fondateur de la Commanderie de Richerenches. Il assiste aux premiers dons qui leurs furent faits et mourut avant 1138 », (Malbois : 69).

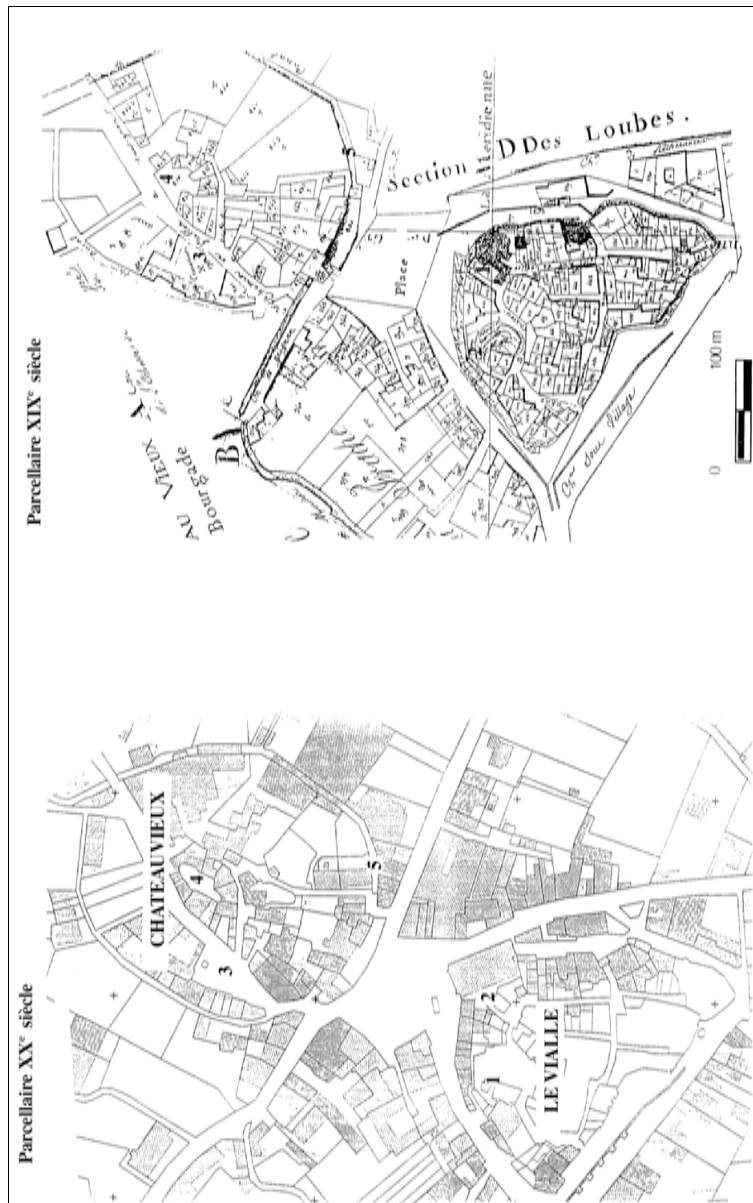
Les matériaux de construction de la chapelle furent réemployés en 1740 pour la construction de la chapelle des Pénitents blancs édifiée contre le rempart de La Vialle, à proximité de l'église castrale. Le cimetière occupait une position excentrée, à l'ouest du chicot rocheux autour duquel s'organise le parcellaire.

« Le cimetière préexistait aussi généralement à la *sacraria* : lors de la définition de celle-ci il en devint un élément premier au point de lui donner parfois son nom *cimeterium vel sacraria* » (Bonnassie 1994 : 69). Désaffecté en 1854, il fut malheureusement déblayé en 1890, pour aménager la place du centenaire. Si la date de fondation de Sainte-Agathe reste inconnue, ce prieuré était jusqu'en 1404, sous la dépendance de celui de Saint-Amand. Ce dernier, situé près de la localité voisine de Montségur (-sur-Lauzon), fut uni en 958 à l'abbaye de Cluny par le roi Conrad sur la prière de Boson, roi de Provence. Le don de Saint-Amand à l'abbaye de Cluny est le fruit de l'activité du comte Boson, père de Roubaud et de Guillaume. A la requête de Boson, Conrad, roi de Bourgogne (et père de Rodolphe II), céda à Cluny en 958, l'abbaye de Saint-Amand ainsi que toutes ses terres lointaines... Un an plus tard, Cluny obtint la confirmation de la donation de Saint-Amand de la part du roi carolingien Lothaire, (Rosenwein 1994 : 22). Cette *cella* Saint-Amand fut confirmée en 998, par une bulle de Grégoire V, (Malbois 1927, t. 28/1 : 77). Dépendance d'un prieuré fondé antérieurement à l'an mil, Sainte-Agathe a pu être fondée relativement tôt, antérieurement à la naissance de l'*oppidum (castrum)* ; il y eut sans aucun doute en un second temps, transfert du vocable de sainte Agathe dans l'enceinte du *castrum* perché au quartier de la Vialle. En effet, l'église castrale à plan basilical édifiée sur le rempart oriental, porte encore aujourd'hui ce vocable. Il ne subsiste plus qu'une partie de l'abside construite à l'aide de moellons soigneusement équarris ; elle ne peut remonter guère au-delà du XIII^e siècle. En 1151 et 1170, la mention d'un *clericus* et d'un *sacerdos* à Grillon impliquait la présence d'un lieu de culte au moins dès le XII^e siècle.

Il existait également le prieuré Saint-Martin de Croc (*ecclesia de Croco*), situé entre Grignan et Grillon, dépendance du prieuré de Pont-Saint-Esprit et fondé antérieurement à 1251, (Malbois 1927 : 78). Aux environs de Grillon, des dépendances de l'abbaye de Cluny (Saint-Pantaléon-les-Vignes, Rousset-Les-Vignes, Montbrison-sur-Lez, Colonzelle, Tulette, les dépendances de Saint-Saturin-du-Port, Saint-Martin-de-Crocs) instigatrice du mouvement de Paix en Provence et la proximité de Sarriens, lieu privilégié de plaids, ont sans-doute été favorables à la diffusion de ce vaste mouvement pacificateur des environs de l'an mil (Poly 1976 : 191 ; 197-198 ; Barruol 1994 : 29).

Composé d'un ensemble de parcelles en lanières, rayonnant à partir du chicot rocheux et délimité extérieurement par un canal, le plan du faubourg de Bize n'a pu être préalablement conçu que d'un seul bloc. Si l'hypothèse d'un parcellaire dicté par le canal d'irrigation n'est pas à exclure, la présence centrale du rocher dominant l'ensemble et le cimetière situé à proximité, n'est pas involontaire. Une petite construction devait occuper le sommet ; s'agissait-il de l'église Sainte-Agathe ? Dans ce dernier cas, l'hypothèse du cercle de paix s'imposerait d'elle-même, en vertu des dimensions requises ici adoptées. La faible surface du rocher permet cependant d'en douter ; néanmoins, ce dernier a pu être retaillé étant donné la nature friable de la roche (molasse).

Doc. 64 : Parcellaire de Grillon



Dessin : M.-P. Estienne

Légende

1 - Eglise castrale, 2 - Emplacement du château, 3 - Cimetière, 4 - Rocher isolé, 5 - Canal.

L'espace laissé libre entre ce noyau primitif hypothétique et le quartier de la Vialle né sans doute au cours du XII^e siècle, a pu être aménagé par la population en jardins arrosés grâce au canal qui existait sans doute déjà comme ceinture de protection. L'on pourrait comparer alors cet exemple à celui du village de Taradell en Catalogne où « une sorte d'aristocratie villageoise s'administre de façon totalement autonome et possède, par exemple, leur propre juridiction en matière d'irrigation », (Bonnassie 1994 : 68). Le cimetière de Grillon perdura jusqu'au XIX^e siècle.

Ces deux derniers exemples proposent quelques pistes de recherche dans une région où la manifestation topographique et juridique des cercles de paix est méconnue. Si le nom de la commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas, située à une cinquantaine de kilomètres à l'est, rappelle la dimension des cercles de paix, il semble aujourd'hui impossible d'associer ce toponyme qui apparaît dans les textes en 1518 à un hypothétique cercle de paix ; ce lieu-dit situé à l'entrée des gorges du même nom d'après le plan cadastral du XIX^e siècle, correspondrait d'après la tradition orale au nombre de guets qui permettaient de traverser la rivière. En effet, les dimensions de ce toponyme ne peuvent correspondre à la longueur ou la largeur des gorges, comme le faisait remarquer Michèle Bois, (Bois 1992 : 103). L'église la plus ancienne connue, dans les environs est le prieuré de Saint-Ferréol, au vocable actuel de Sainte-Marie, dépendance de l'abbaye de Saint-May ; citée dès 1183 comme possession de l'Ile-Barbe, elle est implantée sur un site antique, mais le parcellaire ne révèle pas de cercle dans sa périphérie.

Dans le cadre de la genèse d'un bourg fortifié portant un hagionyme, l'exclusion du château est, dans les Baronnie, en étroite relation avec la présence d'un prieuré séculier et non d'une église paroissiale. Des prieurés séculiers désignés au XIII^e siècle sous le terme de *castrum* et qui ont engendré un regroupement de l'habitat confirment le rôle important de certaines implantations monastiques dans l'histoire du peuplement.

CONCLUSION

Un *castrum* (château et bourg castral) sur trois dépend, en Baronnie, d'une église ou d'un prieuré resté à l'extérieur. Cette constatation souligne la part de résistance des anciennes paroisses malgré la tentative de superposition du *territorium castrum* à l'ensemble des cellules paroissiales et communautaires. Paradoxalement le château est né d'un fractionnement d'entités territoriales avec lesquelles il était souvent obligé de composer.

Cette rivalité se fait sentir de façon encore plus aiguë quand, parallèlement au château et au bourg castral qui disposent d'une église *intra-muros* ou d'une chapelle castrale, desservant également le culte paroissial, des églises ou prieurés séculiers gardent leurs fonctions curiales. Les liens privilégiés entre seigneuries laïques et monastères nuancent le degré de rivalité entre églises castrales et prieurales qui parfois se confondent. L'église prieurale à vocation funéraire au XIII^e siècle et lieu de sépulture privilégié des seigneurs du *castrum* la dominant de quelques dizaines de mètres (Sainte-Jalle, Alençon, Reilhanette), garda parfois son ancien rôle d'église paroissiale ou l'exerça, à nouveau, à l'époque moderne. Cette "réhabilitation" officialisée, à la suite de procès (Mollans-sur-Ouvèze) ou de désertions progressives des *castra* (Mérindol-les-Oliviers) n'était semble-t-il, que le reflet d'une résistance qui n'avait pas cessé depuis la naissance des premiers châteaux. Ces églises faisaient-elle réellement partie du *territorium castrum* ? L'espace n'était-il pas incomplètement dominé par le château ?

En effet, cette résistance se manifeste au moins de deux façons :

- Les bourgs ecclésiastiques ou prieuraux s'imposent en adoptant le même schéma de regroupement du bourg castral autour d'un élément centralisateur, ici l'église, qui adopte les éléments de la fortification du château (clocher-tour, murs épais aveugles, jours aux allures de meurtrières). Leur dénomination de *castrum* au XIII^e siècle les place au même rang que les bourgs castraux nés près d'un château : la seigneurie constitue le facteur commun.
- La pluralité d'églises au sein du territoire d'une même localité semble en étroite relation avec un semis d'habitats plus ou moins dispersés sur les terres exploitables. En effet, leur apparent isolement n'est cependant pas forcément révélateur d'une situation initiale (Cartron 1992 : 84). Plus qu'une simple concurrence du service paroissial, la pluralité des lieux de culte dans le bassin de Plaisians et la vallée du Derboux permet d'affirmer la pérennité d'un habitat dispersé aux quatre extrémités de cette micro-région. Ce schéma bien documenté à Plaisians doit pouvoir s'appliquer dans certaines localités voisines.

Le *castrum* hagionyme, peu fréquent, résume cependant à lui seul, tous les modes d'encellulement : compromis, luttes, oppositions, juxtapositions. De structure mono-nucléaire ou bi-polaire, il implique toujours, en Baronnie, la préexistence de la

paroisse fondée sur des terres colonisées dès l'Antiquité ou l'Antiquité tardive. L'implantation de l'habitat, regroupé autour de l'église ou du château ou encore développé en nébuleuse entre ces deux pôles, trahit le degré d'attraction de ces noyaux d'encellulement. Le *castrum* hagionyme souligne, peut-être de façon encore plus évidente, comment le château doit composer avec les entités territoriales préexistantes qu'il s'efforce de fragmenter. En cette seconde moitié du XIII^e siècle, le *castrum* hagionyme apparaît plus fréquemment dans les textes, contemporanément à une généralisation de l'emploi du terme *castrum* qui s'éloigne peu à peu de son sens premier de bourg fortifié groupé autour d'un château. Que le château ou l'église soit l'élément de polarisation de l'habitat, le terme de *castrum*, synonyme de village fortifié regroupé autour du château ou du prieuré fortifié, reste néanmoins l'affirmation du droit de ban et de la seigneurie laïque ou ecclésiastique.

Seul un vaste mouvement de désertification de la région portera atteinte à l'enchâtellement à la fin du siècle suivant.

CONCLUSION GENERALE

Les paradoxes d'une région

L'analyse des réseaux castraux donne un éclairage géo-politique de cette partie des Préalpes divisée aujourd'hui entre deux régions administratives.

La répartition typologique des sites, dans le territoire considéré, souligne une forte densité de mottes autour du berceau éponyme : Mévouillon (Estienne, à paraître). En effet, la famille des Mévouillon issue des environs de l'an Mille, donne à ce territoire, au relief cloisonné, une homogénéité plus nettement perceptible au XIII^e siècle, dans un jeu savant de quadrillage du territoire par l'intermédiaire du château et par une habile politique d'adaptation aux usages de chaque bourg castral.

Au point de contact des aires d'influences des deux abbayes de Cluny et Saint-Victor de Marseille, à l'intersection de trois diocèses, et comprises entre le comté de Forcalquier à l'est et du marquisat de Toulouse à l'ouest, les Baronnie occupent une région stratégique reliant la moyenne vallée du Rhône à la Durance. Aux XIV^e siècle, elles seront partagées entre le Dauphiné, le comté de Provence et le Comtat Venaissin.

L'étude topographique, économique et sociale des terroirs, vaste mosaïque au sein des Baronnie, permet d'approcher les répercussions de ces constructions castrales sur l'histoire du peuplement et l'incidence des réseaux castraux dans la structuration des terroirs.

Proportionnellement à l'échelle de la Provence, le nombre des premiers *castra* est assez bien représenté et témoigne de l'implantation précoce d'une lignée aristocratique sur des terres publiques. Ces *castra* restent cependant difficiles à appréhender sur le terrain et ne pourront être documentés que par des fouilles archéologiques. Parallèlement aux typologies bien connues (mottes, donjons-tours), les plateaux défendus par des abrupts rocheux offrent un champ d'investigation encore largement ouvert. En effet, comme certaines *rocca* du Languedoc occupées dès le X^e siècle, ils fossilisent l'occupation de vieux terroirs colonisés dès l'époque proto-historique et mériteraient une attention particulière liée aux phases de rupture et de continuité avec les hautes périodes du Moyen Age mais aussi avec les périodes postérieures à leur édification. Ils figurent en effet parmi les sept sites de châteaux érigés en forteresses par le dauphin aux XIV^e et XV^e siècles.

Quatre siècles après la première grande phase d'enclauement (XI^e siècle), les *castra* des Baronnie et leur territoire sont désertés de façon quasi systématique et relativement brutalement. Plus qu'un simple abandon du bourg castral, la région est désertée par une population dont l'analyse succincte des feux permet de mesurer l'ampleur.

Désertion des *castra* : désertion ou désertification ?

Démographie : les raisons de la chute démographique

Le recensement des feux dans les Baronnie remonte à 1268. Si cette enquête qui concerne principalement la vallée de l'Ennuye à l'exception du Buis ne nous donne qu'une idée partielle, elle constitue cependant un jalon important dans l'évolution démographique et permet, confrontée à d'autres documents, de mieux mesurer l'élan de désertification qui eut lieu 150 ans plus tard. En effet, le nombre de feux a fortement baissé dans le courant des deux premiers tiers du XIV^e siècle, y compris dans les grandes localités où le dauphin avait fait réparer les forteresses (recensement de 1383). Alors que le processus de dépeuplement était déjà amorcé, la situation devient réellement critique à partir des années 1420 mais touche réellement les Baronnie au milieu du XV^e siècle. Les Baronnie et le Gapençais ont perdu la moitié de leur population en 1427 (soit 53 %), puis le chiffre de la population stagne (Sibut, Verdier).

« Sur les 71 communautés répertoriées entre ces deux dates 59 comptent moins de 35 feux (soit 83 %), 3 ont plus de 75 feux (4,2 %). Seuls Le Buis et Nyons ont plus de 100 feux (2,8 %). 57 % des communautés ont moins de 20 feux », (Sibut 1978 : 14). La plupart des localités soit 58 % abrite moins de 20 feux (soit 40 localités sur 68). Des témoins de l'enquête de 1460 signalent une augmentation de la mortalité depuis une vingtaine d'années à Curnier, Nyons, Serres, et Rosans (AD 38 B 4508). A Nyons la population aurait dans ce laps de temps diminué de moitié.

En 1420, 22 personnes résidaient encore dans le vieux bourg, *vetus burgus*, (AD 38 B 4508 f° 5 v° à f° 22) alors qu'en 1460, on y dénombre que huit maisons inhabitées et tombées en ruine suite au décès des propriétaires :

« ... *qui burgus (vetus) in toto venit in ruynam et nulli de presenti habitant in eodem* »
(AD 38 B 4508 f°10).

Dans l'enceinte, seize maisons inhabitées sont répertoriées à l'intérieur des enceintes (*clausuras*). A Bénivay et Beauvoisin, il ne subsistait que huit maisons (AD 38 B 4508 f° 100 v°).

A la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, les cas de désertions totales sont fréquents. En 1445, il est précisé que plus personne n'habite à Château-Ratier depuis 15 ans (commune de Venterol, AD 38 B 2739) ; les gens de Venterol, de Valréas, de Rousset et de Novézan, localités comtadines dispensées du subside, y possèdent la majeure partie des terres (AD 38 B 2739 f° 41).

La même année, Giraud Bernard résidant dans la maison et le *castrum* de noble Jacques de Rémuzat, est le dernier habitant d'Ollon (AD 38 B 2739 f° 97). La Bâtie-Verdun est un cas désespéré : « ... *totaliter depopulatus et in ruynam devenus* » (AD 38 B 2739 f° 195). Cette désertion est largement amorcée dès la fin du XIV^e siècle. En 1388, plus personne n'habite à Pennafort, au Gueisset, à Rocheblave et au Linceuil (BM 38 R 80 T V n° 446).

Les troubles du XIV^e siècle causés en grande partie par les épidémies de peste et la guerre de Cent ans ont favorisé cette chute démographique ; néanmoins d'autres facteurs d'ordre géographique, climatique et politique sont aussi dénoncés par des témoins. A Serres, une épidémie faisant rage, les juifs étaient accusés d'avoir empoisonné les fontaines (Imbert 1966 ; Baratier 1971 : 243).

Les éléments naturels

Les Baronniees sont dans un cadre géographique, géologique et climatique très difficile.

Terres et cultures

La révision de 1460 ne cesse de le rappeler ; les villages sont entourés de montagnes sèches et pierreuses, les terres sont stériles. Dans bon nombre de localités, comme à Sainte-Euphémie, l'on se plaint de ne pouvoir cultiver la vigne (AD 38 B 2739 f° 102) ; seul un peu de blé et parfois quelques moutons constituent les principales ressources. A Plaisians et à Rioms, les prés ne sont pas en nombre suffisant pour les pâturages ; à Sainte-Euphémie et à Mollans l'on souffre d'une pénurie de denrées (AD 38 B 2739 f° 57 v° e t f° 59 r°) et l'on manque de fourrage pour les animaux (AD 38 B 2739 f° 102 f° 117 et 129).

Inversement quand le terroir est riche, les hommes font défaut en raison de l'importance de la mortalité. Cette dernière touche en priorité les jeunes enfants (Serres) et les miséreux (Mévouillon). Elle concerne également et principalement les

hommes jeunes en âge de travailler les champs, qui se sont usés au labeur. A Mirabel comme à Mollans, les hommes robustes et les travailleurs de la terre sont touchés ; bien qu'ils soient soumis dans ces recensements, aux mêmes perceptions fiscales et aux mêmes conditions sociales l'on distingue les *assanatores* des *laboratores* ; ce sont des vigneron, des paysans, et des manœuvres, (Sibut 1978 : 76) décédés, seuls les jeunes enfants et les personnes âgées subsistent (Mollans ; AD 38 B 2739 f° 79) ; le fait que « 20 hommes tant jeunes que plus mûrs sont décédés en l'espace de 15 ans », leur paraisse un chiffre important :

« ... multas mortalitates in ipso loco in quibus multi boni assanatores decesserunt propter quas dictus locus fuit multum depopulatus ».

A Mollans, à Bénivay et à Beauvoisin, il est également précisé que sans cette mortalité, le pays serait resté riche (AD 38 B 2739 f° 102 r°) : « plusieurs hommes jeunes travaillaient vaillamment dans ce lieu et grâce à eux cette localité était prospère » (...*plures homines juvenes qui in ipsis locis viriliter laborabant et propter ipsorum presentia ipsa loca magis erant opulenta*). A la Roche-sur-le-Buis, à Serres et à Rosans, seules les vieilles personnes demeurent (Roche-sur-le-Buis ; AD 38 B 2739 f° 64), Sibut 1978 : 92 ou AD 38 B 2733, f° 73 v° : Serres, f° 76 v° : Rosans). Ce déclin démographique chez les jeunes entraîne un développement de la friche, comme à Vercoiran « où les trois-quarts du territoire ne sont pas cultivés par manque d'hommes et de bœufs » (Sibut 1978 : 92, ou AD 38 B 2733, f° 472 v°).

L'exploitation des terres dépend principalement des conditions climatiques difficiles.

Le climat

Si l'été est une saison sèche, l'hiver se rapproche d'un climat de haute montagne. L'alimentation en eau des *castra* demeure difficile car il faut souvent aller la chercher plus loin en contrebas. Il faut descendre des châteaux de Beauvoisin et Bénivay, forteresses perchées sur de hauts éperons rocheux et parcourir un quart de lieu pour pouvoir trouver de l'eau potable :

« Item et non habunt in ipsis locis Bellivicini et Benvady aliquos fontes aut puteos a quibus haver possuit aliquos symo ipsos oportet descendere in pede dicti Montis pro aqua habenda per quartum unum leuce et ultra etiam pro suis animalibus adaquandis » (AD 38 B 2739 f° 100 v°).

Montjay manque d'eau en 1428. En 1458, à Upaix, il n'y a plus de résurgences sur le territoire d'Upaix ; dix ans plus tard, à Vers, les ruisseaux sont à sec (Sibut 1978 : 87, ou AD 38 B 2733, AD 38 B 2751 f° 85 v°). Inversement la révision de feux de Curnier de 1460 fait référence à un temps froid et pluvieux : « *tempestas frigiditates* » ; il est précisé, pour Arpavon que ces tempêtes sont accompagnées de neige :

« ... tempestates frigiditates quam aliam nevis indispositiones ».

Dans un grand nombre de localités la perte des récoltes est causée par le gel et les intempéries. Les arbres fruitiers devaient également souffrir du gel ; les gens d'Ison se plaignaient de ne pas avoir de pommiers et de poiriers "comme ailleurs", (AD 38 B 2739 f° 327 v°). Les habitants de La Bâtie-Verdun ne récupéraient même pas le fruit de leur semence, (AD 38 B 2739 f° 195). Les forts orages de mi-saison et d'été entraînent un important ravinement des terres :

« Item et quando venit impetus pluviarum in ipsis locus important terras et ... descendendo in pede montis ».

A Serres, les subsides ne peuvent être acheminés à cause des inondations qui empêchent de traverser le Buëch :

« ... riperiorum inundationibus pontium manentibus situationes inter ruppes et montes moditate habitantium vix potuerunt nec possunt contra subsidiorum portare » (AD 38 B2751 f° 7).

Les voies de circulation sont également coupées à Montclus (Sibut 1978 : 82 ou AD 38 B 2733 f° 119).

Les orages grossissent les cours d'eau et entraînent d'importantes crues dévastatrices pour les cultures. Vers 1445, les crues de l'Eygues ont dévasté terres et prés fertiles à Nyons et à Vinsobres (AD 38 B 2733 f° 22 v° et 225) :

« ... reperetur quod ulterius meliorem partem territorii propter inundationem aquarum riperie Yquarios esse destructum et perditam ». Beaucoup d'oliviers ont été emportés à Nyons : « Etiam pariter sceleritates et mortalitates arborum olivariorum in quibus maior substantia et facultas vivendi dicti loci ».

A Mollans et au Buis, l'Ouvèze a également causé beaucoup de dégâts dans ces années là :

« plurimum dampnificati propter inundationes duarum aquarum seu fluminum una vocata Ovidia et alia tolerent que magnam partem suarum possessionem destruxerunt et importaverunt » (AD 38 B 2733 f° 129).

Le coût causé depuis vingt ans par les crues de l'Ouvèze s'élève en 1428, pour la communauté à 2000 florins (AD 38 B 2739 f° 87). Si la terre infertile et le montant du cens delphinale trop élevé contribuèrent au dépeuplement progressif de Curnier, une crue très importante entraîna la désertification totale. Le 6 décembre 1453, les témoins d'une enquête spécifient à l'unanimité que par manque de moyen, il a été impossible de reconstruire le pont emporté lors d'une forte crue (AD 38 B 4507) : les témoins au nombre de 5 viennent des villages alentour. Il s'agit de noble Pierre, Stéphane Pellicer, coseigneur de Saint-Ferréol, Jacob Fes Janiaq du même lieu et Anthonio Fer du lieu de Condorcet (Sclafert 1926 : 289).

Enjambant l'Eygues, il permettait à la population d'accéder aux vignes et aux nombreuses terres situées au-delà de la rivière, qui ne sont plus cultivées. Le deuxième témoin affirme qu'il n'y habite plus personne depuis deux ans (AD 38 B 4507 f° 6 v°).

Michaël Bertrand avec sa famille sont les derniers à partir. Il y résidèrent seuls, pendant cinq ou six ans, avant de se rendre aux Pilles deux ans avant l'enquête. Depuis, aucun n'y habite ou n'y fit construire une maison. Retourné sur les lieux, ce témoin a pu constater que les maisons tombent en ruines. Le troisième témoin affirme qu'il n'y a pas même un coq ou une poule (AD 38 B 4507 f° 7). Michaël Bertrand, Jean Brisse de Chalancon en compagnie de quelques autres personnes viennent cependant récolter le "*fructum*", mais ne résident plus à Curnier. Le premier emporte la récolte aux Pilles ; Jean Brisse et ses enfants, désormais à Chalancon, se rendent de temps en temps à Curnier avec leur âne pour biner la terre et faire paître les bêtes dans les pâturages (AD 38 B 4507 f° 9 v°).

Si les *castra* sont désertés, la terre est encore cultivée par des gens qui ont émigré dans des localités voisines. Les conséquences d'une chute de l'économie s'ajoutent aux conditions climatiques désastreuses. Au XIV^e siècle, l'on assiste une crise céréalière importante.

Les hommes : les maux et les problèmes politiques

Economie et commerces

Le montant du cens delphinal trop élevé est principalement incriminé par les habitants des Baronnie (Sibut 1978 : 109-111). Proyas en est un exemple dramatique. Le 23 août 1462, une enquête effectuée grâce à sept témoins, sur Proyas, localité voisine du Buis, explique les raisons de la désertion d'un « lieu paisible où la terre est fertile » (AD 38 B 3943 ; les témoins sont le châtelain du Buis et quelques uns des habitants de cette ville dont la moyenne d'âge est de 50 ans). L'imposition d'un cens delphinal trop élevé de 65 sols soit 5 florins par an est responsable de cette désertion. Plus personne n'habite à Proyas depuis au moins trente ans. Des gens y habitaient encore en 1390. Mais les gens seraient prêts à revenir vivre dans ce lieu clémente si le montant baissait. Ce terroir inhabité mais fertile, suscita la convoitise de voisins plus riches ; les gens du Buis qui peuvent payer cette taxe, travaillent la terre à Proyas. Ce cas se reproduit à Montbrison où les gens de Taulignan possédaient la majeure partie du territoire avec les nobles, le curé et le prieur de ce village (AD 38 B 3943 f° 203 r°). La pauvreté entraîne également une baisse du pouvoir d'achat. Le vin produit à partir des vignes de la région du Buis n'arrive plus à se vendre (AD 38 B 3943 f° 45 r°). Serres perd son rôle de place économique et d'échange ; les marchands qui allaient de Lombardie en Avignon ne s'arrêtent plus à Serres au XV^e siècle ; ils passent désormais par la Provence :

« Item solebat esse ibid transitu gentium et muliorum tendentium de partibus avinionis ad Lombardiam et Lombardiam ad Avinionem qui modo nullus est sed gentes transiunt per partes Provincie ».

Veynes exerce également une nouvelle attraction (Sibut 1978 : 82). A Nyons, le vieux bourg où il y avait encore une population suffisante à la fin du XIV^e siècle est déserté au début du XV^e siècle, par les marchands (AD 38 B 3943 f° 15 r°).

Cette situation sociale et économique s'explique également par une chute démographique favorisée par les épidémies et les fléaux de la guerre.

Les épidémies et les guerres

« La peste s'installe dans les Baronniees en 1411 » et perdure pendant un tiers de siècle ; 47 % de la population est décimée et aucune reprise n'est perceptible avant trente ans (Sibut 1978 : 51, 59, 60). La mortalité, notamment chez les jeunes accéléra le processus de désertification, par un non renouvellement de la population. Elle n'est plus signalée à partir de 1446.

Les conséquences de la guerre de Cent Ans seront rapidement évoquées. Au XIV^e siècle, des enceintes fortifiées d'un certain nombre de *castra* sont édifiées ou réparées ; plus qu'une simple affirmation de la communauté, elles répondaient à un souci de protection du bourg castral en ces période de troubles (Saint-André de Rosans, Rosans, Sainte-Euphémie, ...). L'opposition Provence-Dauphiné généra à petite échelle des guerres d'ordre privé et engendra parfois la destruction du *castrum*, comme l'illustre l'exemple de Gaudissard assailli en 1332 par les habitants des *castra* voisins. Nouvellement absorbé dans l'enclave provençale, Gaudissard s'imposait sans doute comme un *castrum* concurrent vis-à-vis de ses voisins récemment annexés par le Dauphiné. Le 17 juin 1332, une enquête du juge de Sisteron, signale qu'une cinquantaine d'hommes venus des *castra* d'Yson, de Ballon, de Barret, de Salérans, de Laborel, de Villebois, d'Etoile, d'Orpierre, d'Arzeliers, de Montéglin, d'Eyguians et de Lachau, assiégèrent le *castrum* de Gaudissard, pendant sept jours, sur les ordres Galburge de Mévouillon, dame d'Yson et de Lachau, (AD 26 E 3152).

Le four et le moulin furent détruits, des animaux furent emmenés dans le *claustrum* de l'église Sainte-Croix. Gaudissard, où l'on dénombrait encore 52 hommes (pères et fils), fut anéanti en l'espace de quelques jours. A la fin de la guerre de Cent Ans, les passages de bandes de routiers conduites par Raymond de Turenne troublèrent passablement cette région mais n'entraînèrent pas forcément une désertion des lieux ; les localités de Laborel et de Sainte-Euphémie apparaissent les plus exposées ; elles étaient en effet implantées près des cols majeurs de Saint-Jean et de Peyruergues :

« Informationis sumpte super dilectis et offensis factis per dominum Raymundum de Turenna et eius gentes in patria dalphinatu et subdictis patrie » (vidimus de 1491 d'une charte de 1391, AD 38 B 3138).

Ces localités devaient être importantes comme en témoignent les ressources qui y sont volées et la reprise de leur croissance démographique au XV^e siècle, (Sibut 1978 : 46). L'absence de fortification à Proyas exposait davantage la population aux assaillants :

« ... cum castrum de Prohacio sit debile et sine aliquibus meniis et aliquo fortalitie sine que aliquali clausura in quo gentes dicti loci et eorum bona mobilia custodire nes

reducere possunt... propter gentes armorum et praedones que per patriam Baroniarum destrunt et dampnificant et depredantur » (AD 26 E 2714, 1389).

Les enclaves de la principauté d'Orange dans le Dauphiné ont également attisé les haines. A plusieurs reprises, la révision de 1445 fait allusion aux ravages causés par ces conflits opposant le prince d'Orange et le dauphin, notamment à Curnier, Arpavon et Laborel. Au point de contact des possessions du prince et du dauphin, les conflits sont si violents qu'ils engendrent à Château-Ratier (commune de Venterol), la désertion totale du village aux environs de 1445 ; à cause des guerres du Prince d'Orange, le *castrum* est en ruine. Il est précisé que si quelqu'un veut y habiter, il devra participer aux subsides delphinaux avec les gens de Venterol. Les gens du *castrum* de Novézan possèdent la majeure partie des terres dans ce lieu, de même que quelques habitants de Venterol, de Valréas et de Rousset ; en effet ces gens là ne participaient pas aux subsides, (*Ibid.* f° 41 v°).

Cette proximité du Comtat et de la principauté d'Orange a été lourde de conséquences non seulement par les ravages opérés dans les régions frontalières mais également par l'attrance qu'elle exerça sur les gens des Baronnie. Plus qu'une simple désertion des *castra*, l'on assiste à une désertification importante de l'ensemble du territoire des Baronnie.

L'émigration

Le Comtat offrait des perspectives d'avenir plus souriantes ; aucun subside n'était prélevé. Les gens des villages frontaliers émigrent massivement comme à Mollans :

« ... devenerunt alii dictum locum alii totam presentem patriam delphinalem absentaverunt et ad Comitatum Venayssini in quo nulla solvere subsidia ».

En 1447, les gens de Montbrison précisent que si le subside delphinal n'est pas baissé, ils iront en Comtat (*Ibid.* f° 203 r°). Cette solution fut adoptée par la partie occidentale des Baronnie (Piégon) mais également par l'arrière-pays ; les témoins de Sainte-Euphémie estiment en 1446, qu'un tiers de la population a fui dans le Comtat (AD 38 B 2733 f° 92, f° 110) ; le 6 mars 1433, une requête des habitants du *castrum* de Montauban au dauphin spécifie que depuis un an, 42 personnes au minimum sont déjà parties dans le Comtat laissant seulement 20 pauvres habitants qui désirent rester sur le lieu de leur naissance (les épouses et les filles de ces chefs de famille ne sont pas comptabilisées, AD 38 3686, AD 38 B 2739, f° 116). Du début du XV^e siècle à 1472, Montauban connaît la chute la plus brutale; entre le début du XV^e siècle et 1428, cette communauté perd 75 % de ses feux, comme la localité voisine de Saint-Auban-sur-Ouvèze, (Sibut 1978 : 46). Les gens exposent qu'en dehors de tout autre cens et tribut ils doivent payer chaque année un droit spécial très onéreux nommé *questa* qui consiste en froment, avoine et argent ; ils demandent que ce droit soit transformé en un impôt direct ou vingtain sur les blés qui entreront dans le pays et les vins qui y sont récoltés.

Le dauphin doit faire un geste afin d'éviter la désertion totale du *castrum* :

« ... videlicet ad evitandum depopulationem totalem dicti loci que este dicte excellentie non moditum dampnosa... » (AD 38 B 2739, f° 116).

L'activité économique était encore importante au début du XV^e siècle dans le Comtat : les gens des Baronnie effectuaient de nombreux échanges avec les juifs de Carpentras (*Ibid.* AD 38 B 2739 Le Buis ; f° 45, f° 79 v° Mirabel). Si bien souvent la destination précise des migrants n'est pas précisée, il semble que les gens soient allés au plus proche. Les gens de Mollans se sont plus facilement rendus à Carpentras et à Malaucène, ceux de Vinsobres à Valréas, Visan et Saint-Romain. On note également une migration interne dont la logique du mouvement migratoire resterait à définir. « Les habitants de Ribiers s'établissent au Bersac, à l'Epine, à La Beaume, à Argençon, à Saint-André de Rosans, à Rosans et à Sigottier » (Sibut 1978 : 65)²⁸.

Contrairement à l'ensemble du royaume de France et à la région voisine du Valentinois (Lantheaume : 59), les Baronnie n'ont pas de reprise démographique en 1450. Elles connaissent en effet deux temps de désertion. A la fin du XIV^e siècle, ce mouvement touche principalement les *castra* et territoires implantés sur des itinéraires devenus secondaires (Pennafort, Le Gueisset, Rocheblave, le Linceuil, et Dulions désertés dès 1388). Les tènements et la plupart des bastides du XIII^e siècle, n'abritaient pas ou peu d'habitants et ne sont plus mentionnés dès le XIV^e siècle. En 1370, la bastide de Coste-Chaude est encore hommagée (*castrum seu bastidam Coste Calida*). A partir de 1428, les *castra* ayant résisté à la première vague de désertion subissent une chute importante de leur population ; certains bourgs castraux sont totalement désertés. L'émigration parachève ce mouvement ; elle n'est plus saisonnière, comme le soulignent les chartes de franchises du XIII^e siècle, mais est devenue définitive comme en Haute-Provence. La première forme d'émigration a très certainement facilité la seconde (Stouff 1966 : 94). Contrairement aux clauses de chartes de franchise, très proches des chartes de peuplement (évoquées ci-dessus) où l'attraction d'un *castrum* aux dépens d'un autre était maîtrisée par le seigneur dans un domaine donné, la communauté, plus affirmée, choisit d'elle-même sa destination, y compris dans un territoire "étranger". Le *castrum* et son terroir ne représentent plus un pôle centralisateur ; bien au contraire, il produit un effet répulsif au sein des Baronnie. Mais la proximité des lieux d'immigration reste la règle. L'émigration n'est pas une cause de désertion mais la conséquence de facteurs politiques, économiques et sociaux qui se sont dégradés.

La centralisation et ses excès

La restructuration territoriale, politique et administrative delphinale, suite à l'annexion mettait l'accent sur un certain nombre de forteresses majeures aux dépens d'autres plus modestes ; il résultait cependant de cette centralisation des pouvoirs, un

²⁸ En 1324, Guillelme de Rémuzat détient une bâtie sous Beauvoisin où est la chapelle Saint-Nicolas, RD n° 2208. On signale en 1346 la maison-forte de Montmorin (*domum fortem et fortalium*). Des hommages de 1413 signalent les maisons-fortes de Sigottier et de Durfort, (AD 38 B 4454 f° 146 r°, 148 r°). Après 1352, il est fait mention du Puy-Rison mais également de La Bâtie-Rison. Seule la Bâtie-Rison perdura comme appellation dans les décennies postérieures.

réseau beaucoup plus lâche, favorable au développement de la coseigneurie ; cet émiettement des fiefs n'engendrait-il pas un éparpillement ? L'étude précise de cette période permettrait de s'en assurer. La délégation des tâches administratives (châtelains, baillis, ...) à des familles venues du Trièves (les de Morges acquiert notamment l'ancienne baronnie de Sahune (Montaulieu, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, Coste-Chaude et Bracosa qui n'est plus qu'un territoire), AD 38 B 2622 f° 27), du Grésivaudan (les Allemands), ou de l'Isère (Eynard) multiplia les maisons-fortes (Ménard 1996 : 60-61).

La centralisation du pouvoir et la division des "anciennes" cellules de peuplement et de leurs ressources concouraient également à un changement fondamental de l'occupation du sol et de la répartition des finages à l'aube du second tiers du XIV^e siècle. Parallèlement à la désertion et à la restructuration politique, un mouvement de descente vers la plaine se profilait.

Il s'effectue par étape et sur la longue durée. Il n'explique pas la désertion des châteaux mais se présente comme une conséquence logique dans un mouvement de reconquête des terres agricoles ; une analyse fine permet d'en définir les étapes et de mieux appréhender l'évolution de facteurs contemporains ou simultanés.

Le déperchement

Malgré une désertification importante, la plupart des villages ont suivi un mouvement de "sous-perchement" (Blanchard 1945).

Ce déplacement du village peut être latéral (Gouvernet et la Bâtie-Verdun), ou "vertical" et descend dans ce dernier cas de 50 m à 100 m (Bésignan, Autane). Le village de Bésignan s'est déplacé de 100 m en contrebas du castrum, au pied du Serre de la Croix de Fer, à la limite de la plaine et de la montagne ; le castrum d'Autane, site de col, a été relayé par un hameau distant de 300 m implanté à l'adret, sur la pente sud de la montagne de la Serrières qui domine le cours de l'Ouvèze. Ce type de hameau « aux finages encore fortement agglomérés » se retrouve à Tarendol.

Un hameau, distant de 300 m du site du Chastelard, s'est développé de part et d'autre de la route descendant du col de Soubeyran, décrit par R. Blanchard comme « une manière de hérisson de maisons toutes jointives et emmêlées les unes dans les autres ». Il est désormais rattaché à la commune de Bellecombe-Tarendol.

Le déperchement se produit plus rarement à la faveur d'une création d'un castrum qui s'implante en plaine à proximité d'un carrefour. Au XIV^e siècle, le dauphin créa une ville neuve à Saint-Maurice (le 26 février 1333, selon la volonté de son oncle Henri défunt, Guy concède une charte de liberté et de franchise à la nouvelle ville de Saint-Maurice, (Boisson 1926 : 235 ; Lacroix 1888 : 413), et une nouvelle agglomération à Sainte-Euphémie. (Le parcellaire, au plan orthonormé du dernier, trahit une conception d'ensemble). Les raisons peuvent être économiques ; le perchement n'étant plus de rigueur dans le système de défense, on se rapproche des terres exploitables. Dans un triangle compris entre Tarendol, Pennafort et Saint-Sauveur, Bellecombe naît aux environs de 1355, au cœur des zones cultivables à l'extrémité est du bassin de l'Ennuye.

Si le bourg de Tarendol glisse peu à peu vers la route, la désertion du castrum de Pennafort avant 1388, a pu contribuer au développement de ce nouveau village, implanté en net contrebas de ces sites perchés et désignés sous le terme de castra.

Le bourg castral a pu également être déplacé à la suite des destructions causées par des guerres privées. La naissance d'Eygalayes, en 1334, suit de peu la destruction du castrum de Gaudissard mais ne peut s'expliquer seulement par cette simple disparition du château voisin. La petite plate-forme aménagée sur le haut d'une colline en forme de tronc de cône dénommée le Château, rappelle les sites de maisons fortes. Gaudissard évoquait par son nom de vastes espaces boisés récemment défrichés, alors que le nom d'Eygalayes trahit la présence d'un point d'eau ou d'une source. La descente dans la plaine offre des conditions de vie plus faciles.

Le développement des bâties ou maisons-fortes favorisait, à plus basse altitude, la naissance de hameaux ou le regroupement de quelques fermes au milieu des terres agricoles (La Beaume, La Bâtie de Beauvoisin, ...). Elles amorçaient, dès la fin du XIV^e siècle la reconquête agraire, plus largement développée aux XVI^e et XVII^e siècles et caractérisée par un semis d'habitats. Il conviendrait de dater précisément au cours du bas Moyen Age et de l'époque moderne, le glissement de l'habitat, de la crête à l'épaulement de la montagne, sur l'ubac (Autane) comme sur l'adret (Bésignan). Il faudrait préciser la date de ce déperchement d'un « point culminant à la plaine en structures toujours et encore très agglomérée » (Curel, Tarendol, Ribeyret, Montjay, Moydans, Rognes (co. de Bénivay-Ollon).

Certains villages résultent de reconquêtes largement postérieures (XVI^e siècle), faisant suite aux destructions causées par les guerres de religion ; ceci engendrent un éclatement de l'habitat. Un grand nombre de hameaux des Baronnie peuvent se rattacher à l'exemple de Montauban exceptionnellement bien documenté : « par les guerres l'église et la ville entièrement détruites qu'est la cause que le peuple s'est retiré en ce hameau ou mazage appelé Rueine, La Combe, Bagnoux, Sommechure, Russac et Bouxes lesquels distants et séparés auront grand peine d'aller à la dite vieille église sans danger de vies. Autorisation de construire une nouvelle église « au mazage de Bagnoux qui est au milieu des hameaux ou mazage ... » (année 1599, AD 05 G779 f^o 192). Le texte ne précise pas si ces hameaux se constituent grâce au déplacement de la population qui vivait dans le *castrum* ou si cette dernière n'a fait que gonfler les effectifs d'un habitat dispersé préexistant. La même question pourrait se poser pour l'autre ancien chef-lieu de domaine, berceau-éponyme de la lignée : Mévouillon. Actuellement seul le nom de la commune porte encore le nom de Mévouillon, l'habitat étant dispersé en trois hameaux majeurs (Le Col, Pelleret et Gresse).

La proximité des anciennes paroisses a pu également jouer un rôle dans cette recolonisation des "plaines", qu'il y ait eu continuité ou discontinuité de leurs fonctions curiales (Montclus, Méringol-Les-Oliviers, Montferrand-La-Fare, Saint-Etienne de Montjoux, Montjay, Arzeliers). Un certain nombre a pu être reconstruit à cette occasion et n'étaient peut-être pas de simples fondations modernes. « Durant la fin du Moyen Age perdure cette structure bi-polaire, avec un bourg castral qui s'étiolé de plus en plus jusqu'à disparaître complètement à l'époque moderne » (Cursente 1992 : 95).

Au regard des textes et des enquêtes, le territoire des Baronnie est un véritable désert au XV^e siècle ; la lecture du paysage offre aujourd'hui un habitat varié :

- des villages fortifiés encore relativement perchés pour un grand nombre d'entre eux ;
- de nombreux hameaux ;
- des fermes isolées implantées aussi bien dans la plaine qu'à haute altitude.

Cette région au contact de la plaine rhodanienne et des Alpes, présente une diversité des formes de peuplement, depuis l'habitat groupé jusqu'à l'habitat dispersé, en passant par des formes intermédiaires (hameaux, mazage, regroupement de bâtiments agricoles...).

Cette diversité s'explique en partie par son appartenance géographique mais aussi par un lourd héritage qui diversifia au cours des siècles la morphologie et la répartition du peuplement. Le perchement et les bourgs regroupés témoignent encore de cette empreinte importante des temps féodaux ; l'habitat dispersé et éclaté correspond davantage à la reconquête des terres agricoles à l'époque moderne. Les hameaux résultent de situations diverses : ils peuvent avoir "fossilisé" des lieux de fixation de l'habitat ayant existé avant l'an mil, voire dès l'époque gallo-romaine ; ils sont aussi souvent le résultat d'un éclatement de la cellule castrale au bas Moyen Age. Il n'est pas toujours possible de le déterminer. A moindre altitude, ils gardent néanmoins une structure groupée presque fortifiée, sur le modèle des anciens bourgs castraux.

CONCLUSION

La chute brutale de la population dans la première moitié du XV^e siècle, causée par la mortalité, par une politique delphinale mal acceptée et par l'émigration "de proximité" est un coup sans précédent dans la désertification des Baronnie. Au-delà d'un simple abandon du château pour un site de plaine, elle s'inscrit dans un mouvement plus large de désertion de cette région.

Paradoxalement les petites communautés souffrirent moins de cette baisse démographique et virent une légère remontée de leur population aux environs du second tiers du XV^e siècle, puis une relative stagnation. « Ce sont les communautés qui comptaient entre vingt et trente-cinq feux qui profitent d'une croissance relative. Quand aux grosses communautés elles ne retrouvent pas le chiffre de 1428. Nyons poursuit son déclin, on n'y dénombre plus que quatre-vingt-onze feux (cinquante-trois de moins qu'en 1428). La première place est désormais occupée par Le Buis (cent-trente feux). Les communautés de plus de cent feux ne représentent plus que 3,7 % du total », (Sibut 1978 : 67).

Les Baronnie comme le Gapençais sont cependant moins atteints que le Champsaur et le Dévoluy, régions de hautes montagnes au climat plus rigoureux.

Le "déperchement" a entraîné un changement irrémédiable des modes de vie et d'occupation du territoire. Si les villages perchés n'ont pas tous été abandonnés, la répartition du peuplement, dès lors plus lâche, laisse la place au développement de l'habitat dispersé, favorisé par la pérennité de l'exploitation des terres.

ABREVIATIONS

AD 38 : Archives départementales de l'Isère
AD 13 : Archives départementales des Bouches-du-Rhône
AD 26 : Archives départementales de la Drôme
AD 05 : Archives départementales des Hautes-Alpes
AD 84 : Archives départementales du Vaucluse

BABB : Bulletin des Amis de Buis-Les-Baronnies
BSASD : Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme
Bibl Ing. : Bibliothèque Inguibertine
BM : British-Museum
BN : Bibliothèque-Nationale

C-B : Cartulaire de l'Ile-Barbe
CLU : Cartulaire de l'abbaye de Cluny
CR : Cartulaire de Richerenches
CSV : Cartulaire de Saint-Victor de Marseille

Méd Cecc : Médiathèque Ceccano, Avignon

R-D : CHEVALIER U. *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-26, 7 t. en 6 vol. ; un index effectué récemment est déposé aux archives départementales de Valence.

Rép. archéo. : ROMAN J. *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, Impr. nat., 1858, 231 p.

Tabl. hist. : ROMAN J. *Tableau historique du département des Hautes-Alpes. 2^e partie : Inventaire et analyse de documents du Moyen Age relatifs au Haut-Dauphiné 1161-1500*, Paris, A. Picard, Grenoble, Allier, 1890, 390 p.

REPERTOIRES ET OUVRAGES DE REFERENCE

Allard 1864 : ALLARD Guy, *Dictionnaire du Dauphiné*, Grenoble, Allier, 1864, 798 p.

Barthélémy 1882 : BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, Marseille, Baratier-Fissart, 1882.

Bautier 1968-1974 : BAUTIER Robert, SORNAY Jeanine, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age, Comtat-Venaissin, Provence, Dauphiné, Etats de la maison de Savoie*, Paris, CNRS, 1968-1974, t. I, 1968, p. 124-223, t. II, 1971, p. 1011 et p. 1012, t. III, 1974, p. 1473-1822.

Billioud 1925 : BILLIOUD Joseph, *Contribution au catalogue des chartes de franchises de la Provence, du Comtat Venaissin et du comté de Nice*, Marseille, 1925, Bibliothèque municipale de Marseille, 50 p.

Blancard 1879 : BLANCARD Robert, *Inventaire sommaire des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, série B, 1879, t. II.

Brun-Durand 1901 : BRUN-DURAND Justin, *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme*, Grenoble, 1901.

Chanaud 1980 : CHANAUD Robert, CHOMEL Vital, *Inventaire sommaire de la sous/série 7B supplément au fond de la chambre des comptes du Dauphiné*, 1980, Grenoble, 79 p.

Chevalier 1869 : CHEVALIER Ulysse, *Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*, Paris, A. Franck, Lyon, A. Brun, 1869, 48 p.

Chevalier 1878 : CHEVALIER Ulysse, LACROIX André, *Inventaire des Archives dauphinoises de M. Henry Morins-Pons*, 1878, Lyon, Louis Perrin et Marinet, 303 p.

Chevalier 1894-1903 : CHEVALIER abbé Ulysse, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age, topo-bibliographie*. Montbéliard, Société anonyme d'Impr. Montbéliarde, 2 vol., 1894-1903.

Chevalier 1913-1926 : CHEVALIER Ulysse, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-26, 7 t. en 6 vol. ; un index effectué récemment est déposé aux archives départementales de Valence.

Font-Réaulx 1952 : FONT-REAUXX Jacques, *Répertoire critique des anciens inventaires des archives départementales de la Drôme*, Valence, 1952.

Font-Réaulx 1973 : FONT-REAUXX Jacques, *Les commanderies de l'ordre de Malte dans la Drôme et leurs archives*, BSASD, 1936, n° 270, n° 271.

Guillaume 1897 : GUILLAUME abbé Paul, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, série G, Gap, 1897.

Lacroix 1879 : LACROIX André, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives civiles*, série E n° 2671 à 4706, Valence, Arrondissement de Nyons, t. III 1879, 440 p., t. IV, 1886, 457 p.

Letonnelier 1947 : LETONNELIER Gaston, *Répertoire des registres du fond de la chambre des comptes du Dauphiné*, Grenoble, 1947, Allier, baillage du Buis, p. 125, terriers des Baronnie, baillage du Gapençais, p. 239, p. 238.

Maignien 1929 : MAIGNIEN Edmond, ROYER L., *Catalogue des livres et des manuscrits du fond de la Bibliothèque Municipale de Grenoble*, Grenoble, Impr. Allier père et fils, 7 vol., 1906-1929, t. VI, 331 p.

Marcellier 1688 : MARCELLIER Francois, *Inventaire manuscrit 1688-1706*, 2^e partie : Gapençais, Baronnies ; archives départementales de Grenoble.

Pilot-de-Thorey 1864-1884 : PILOT-DE-THOREY, PRUDHOMME, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Isère, Grenoble, Série B, t. I, 1864, p. 108-310 baronnies de Mévouillon et de Montauban : B3637-B3698, t. II, 1884, p. 79-97 hommages et reconnaissances, B 2607-2656, p. 162-163 *Libri copiarum*. Gap. Embrun, Baronnies B 2705-2780 t. III, 1889, p. 119-144, t. IV, p. 80-140 familles, p. 112-114 Mévouillon, Montauban, Mison.

Playoust 1992 : PLAYOUST Arlette, *Guide des Archives des Hautes-Alpes, Archives départementales des Hautes-Alpes*, Gap, 1992.

Playoust 1998 : PLAYOUST Arlette, *Catalogue des chartes antérieures au XII^e s. 687-1112 conservées dans les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône rassemblées par André Villard et Edouard Baratier 1950-1974*, Marseille, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 1968, 141 p.

Varlet 1980 : VARLET Pierre, Les fonds d'archives du Buis-Les-Baronnies, *BABB*, 1980, n° 34, p. 25.

Villard 1966 : VILLARD Madeleine, BARATIER Edouard, *Répertoire de la série 56 H : Grand prieuré de Saint-Gilles, des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1966, t. XXIV, 267 p.

SOURCES IMPRIMEES

Albanes 1899, 1901, 1909, 1916 : ALBANES J-M., FILLET Louis, *Gallia Christiana Novissima, Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, complétée et annotée par Ulysse Chevalier*, t. 1 province d'Aix, 1899 ; t. 2, archevêché d'Arles, 1901 ; t. 4 évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1909 ; t. 6, évêché d'Orange, 1916 ; Valence, Impr. Valentinoise.

Amargier : AMARGIER Paul, *Chartes inédites XI^e siècle du fonds Saint-Victor de Marseille*, Aix, 1967, thèse de 3^e cycle, université Aix-en-Provence, 1967.

Barruol 1967 : BARRUOL Jean, DIDIER Noël, DUBLED Henri, *Cartulaire de l'église d'Apt 835-1130*, Paris, Dallez libraire, 1967, 312 p.

Bernard 1876-1903 : BERNARD, BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, IX^e-XII^e siècle*, Paris, Impr. Nat., 6 vol., 1876-1903.

Beaucage 1982 : BEAUCAGE Benoît, *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles 1338*, 1982, Université d'Aix, 668 p.

Benoît 1925 : BENOIT Fernand, *Recueil des chartes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone. Alphonse II et Raimond Bérenger V 1196-1245*, 1925, Paris, Picard, 2 t., p. 29.

Blet 1938 : BLET Henri, ESMONIN Edmond, LETONNELIER Gaston, *Le testament d'Abbon, Le Dauphiné. Recueil de textes historiques choisis et commentés*, Grenoble, Arthaud, 1938, p. 20-25.

Brunel 1926 : BRUNEL Clovis, *Les plus anciennes chartes en langue provençale, recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle*, Paris, 1926, 498 p.

Caillemelerle 1887-1888 : CAILLEMELERLE M., Charte du 28 janvier 1294, relative à la Baronnie de Montauban, *Bulletin de l'Académie Delphinale*, Grenoble, 1887-1887, t. II, p. 419-425.

Cais de Pierlas 1888 : CAIS de PIERLAS E., *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, Turin, imp. royale, 1888, p. XV.

Chantelou 1774 : CHANTELOU Claude, *Historia Monasterii S. Andreae secum Avenionem*, 1774 (sources manuscrites, vidimus, Médiathèque Ceccano 2401).

Charpin-Feugerolles 1924 : CHARPIN-FEUGEROLLES, GUIGUES Georges, *Grande pancarte ou cartulaire de l'abbaye de L'Île-Barbe*, Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXXVI. Documents archives de la cathédrale de Lyon, Montbrison, 1924, 2 vol.

Chevalier 1869 : CHEVALIER Ulysse, *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné 1248-1483*, publiés d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère collection des Cartulaires Dauphinois, 11 vol., t. VII, 1874, Lyon-Montbéliard, 400 p.

Chevalier 1891 : CHEVALIER Ulysse, *Codex Diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae*, Valence, Impr. Jules Césas et fils, 1891, 128 p.

Chevalier 1871 : CHEVALIER Charles-Ulyss-Jules, *Inventaire des archives du dauphin de Viennois à Saint André de Grenoble en 1346*, Lyon, Documents inédits sur le Dauphiné, 1871.

Chevalier 1875 : CHEVALIER Charles-Ulyss-Jules, *Cartulaire de la commanderie de Roaix*, collection des cartulaires dauphinois, Vienne, Ed. J. Savigné, t. III, 1875.

Clouzot 1923 : CLOUZOT Etienne, *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, Impr. nat., 1923, 556 p. (Recueil des historiens de France).

Columbi 1668 : COLOMBI, *De Rebus gesti Opuscula varia*, Livre vert, 1668.

Fillet XIX^e s. : FILLET Abbé, *Notes et documents sur Mévouillon*, B.M.G., Grenoble, XIX^e siècle papier, 695 f^o.

Guérard 1857 : GUERARD B., *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, 2 vol. Paris, 1857 Collection des cartulaires de France, t. IX.

Guillaume 1893 : GUILLAUME Paul, *Chartes de Durbon, 4^e monastère de l'ordre des Chartreux*, diocèse de Gap, impr. N-D, 1893, 904 p.

Malbois 1932 : MALBOIS Emile, Une charte inutilisée de la Haute-Ouvèze, *BSA.SD*, 1932, t. LXIII, n^o 256, p. 353-357.

De Manteyer 1914 : DE MANTEYER Georges, *Les chartes du Pays d'Avignon 439-1040*, Mâcon, Accadémie de Vaucluse, 1914, t. II.

Marion 1869 : MARION Emile, *Le cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble, dit cartulaire de Saint-Hugues*, collection de documents inédits sur le Dauphiné, 1869, Paris, 559 p.

Ripert-de-Montclar 1865 : RIPERT-DE-MONTCLAR François, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches, de l'ordre du Temple, 1136-1214*, Avignon, Fr. Seguin, Paris, Champion, 1907, 307 p.

Roman 1923 : ROMAN Joseph. *Les chartes de l'ordre de Chalais 1101-1400*, Ligugé abbaye saint-Martin, Paris, Picard.

Titres de l'ancien comté de Sault, Apt, J.-S. Jean, t. 1, 1865, p. 1-87.

BIBLIOGRAPHIE

A

Alcamo 1985 : ALCAMO Jean-Claude, Aspect de la vaisselle céramique d'usage courant des Aures aux VI^e-VII^e siècle, *Gallia*, CNRS, Paris, PUF, n° 43, 1985, p. 194-209.

Allix, 1923 : ALLIX André, Le trafic en Dauphiné à la fin du Moyen Age ; esquisse rétrospective de géographie économique, *Revue de géographie alpine*, Institut de géographie alpine Université de Grenoble, Grenoble, t. XI, 1923, p. 373-420.

Amado 1991 : AMADO Claudie, *Pouvoirs, noblesse dans la Gothie : formation du réseau aristocratique et terroirs au X^e s. La Catalogne et la France autour de l'an Mil*, 1991.

Approche des plus anciennes formes castrales dans le royaume de Bourgogne-Provence X^e-XII^e siècle, article collectif, *Château-Gaillard*, 23-29 août 1992, t. XVI, p. 58-68.

Architecture militaire en Provence médiévale, *Provence historique*, janvier-février 1990, t. XL, fasc. 159.

Aquitania 1996 : Le comte de l'an mil. *Aquitania Supplément n° 8*, 1996, sous la direction de E. Crubezy et Ch. Dieulafait, 1996, 206 p.

Aubrun 1962 : AUBRUN M., *L'Eglise et le château*, 1988 ; Le Quercy, FOURNIER G., *Le peuplement rural...*, 1988, 1962, p. 471.

Aurel I Cardona 1986 : AUREL I CARDONA M., Le lignage aristocratique en Provence au XI^e siècle, *Annales du Midi*, n° 98, avril-juin 1986, p. 149-163.

Auzias 1857-58 : AUZIAS, Géographie féodale du Dauphiné et de la Provence, *Congrès scientifique*, France, Grenoble, 1857-58, t. II, p. 437.

Archéologie en Baronnie, Actes de la deuxième rencontre du 22 octobre 1995 à Lachau du Gardes-notes baronnard, Buis-Les-Baronnies, 1996, 140 p.

Avril 1987 : AVRIL Joseph, La "paroisse" dans la France de l'an Mil, *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, Actes du colloque de Hugues Capet 987-1987, La France de l'an Mil, études réunies par M. Parisse et X. Barral Altet, Paris-Senlis, 22-25 juin 1987, Paris, Picard, 1992, p. 203-218

B

Bailly 1897 : BAILLY Robert, *Le Comtat-Venaissin, campagne de Provence, langue du rhôdanien, principauté d'Orange, Tricastin, Baronnie, comté de Forcalquier*, L'Isle-sur-Sorgues, Scriba, 1897.

Bailly 1862 : BAILLY Robert, *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, Avignon, 1961, 469 p.

Baratier 1945 : BARATIER Edouard, *Le domaine comtal de Provence à l'avènement de Charles I^{er} d'Anjou*, Ecole nationale des Chartes, Positions des thèses, 1945.

Baratier 1961 : BARATIER Edouard, *La démographie provençale du XII^e au XVI^e siècle avec chiffres de comparaison pour le XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1961, 255 p., Ecole Pratique des Hautes-Études, VI^e section, Centre de Recherche historique. Démographie et Société, 6.

Baratier 1969 : BARATIER Edouard, *Histoire de la Provence*, Toulouse, Privat, 1969, 604 p.

Baratier 1969 : BARATIER Edouard, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence 1252 et 1278*, Paris, BN, coll. documents inédits sur l'histoire de France, 1969, 562 p.

Baratier 1971 : BARATIER Edouard, *Habitat et population au Moyen Age, Provence historique*, t. XXI, fasc. 85, septembre-juillet 1971, p. 243.

Barjavel 1841 : BARJAVEL Casimir François Henri, *Dictionnaire historique du département du Vaucluse*, Carpentras, 1841, 2 vol.

Barbier et al. : BARBIER I., FIXOT Michel, *Provence, L'église, le terroir*. CNRS, Paris, 1989, p. 138.

Barral i Altet 1987 : BARRAL I ALTET Xavier, PARISSE M., *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil, Actes du Colloque Hugues Capet*, 1987, Paris, Picard, 1992.

Barruol 1969 : BARRUOL Guy, *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, étude de géographie historique*, Revue archéologique de la Narbonnaise, Supplément 1, Paris, 1969, Reprint 1981, 408 p.

Barruol 1981 : BARRUOL Guy, *Provence Romane. La Haute-Provence*, La Pierre-qui-Vire, 1977, 2^e éd., La nuit des temps 1981, t. 2, 439 p.

Barruol 1990 : BARRUOL Guy, *Le prieuré de Saint-André-de Rosans, présentation historique, et archéologique*, Ministère de la Culture, 1990, p. 70-77.

Barruol et al. 1993 : BARRUOL Guy, *Pays de Sault et d'Albion. Hautes vallées de la Nesque et du Toulourenc et plateau d'Albion. Histoire, site et monuments*, Les Alpes de Lumières, n° 113, 1991, 120 p.

Barruol 1974 : BARRUOL Jean, *Le Revest-du-Bion et Redortiers, BABB*, 1976.

Barthélémy 1990 : BARTHELEMY Dominique, *L'ordre seigneurial, XI-XII^e s., Nouvelles histoire de la France médiévale*, t. 3, Paris, Seuil, 1990.

Barthélémy 1990 : BARTHELEMY Françoise, *Les châteaux de la vallée de La Roche-Saint-Secret-Béconne XII^e-XVII^e siècle*, 1990, mémoire de maîtrise effectué sous la dir. de G. Démians d'Archimbaud, Université de Provence, 2 vol.

Barruol 1994 : BARRUOL G., *Le domaine clunisien en Provence, Saint-Maïeul, Cluny et la Provence*. n° 115, 1994, Alpes de Lumières, p. 29.

Bazzana 1983 : BAZZANA A., *Fortification et habitat : les structures, habitats fortifiés et organisation de l'espace en méditerranée, table ronde, Lyon 4 et 5 mai 1980*, 1983, p. 161-177.

Baudreu 1994 : BAUDREU D. CAZES J.-P., « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude », *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, 1994, p. 86

Baumont 1992 : BAUMONT Stéphane, *Histoire de Montélimar*, Université de France, édition Privat, 1992, 320 p.

Beretta 1869-1911 : BERETTA Amédée, Toponymie dans la Drôme, *BSASD*, 1869, p. 59-80, p. 253-268, t. XLI, 1907, p. 397-415, t. XLIV, 1910, p. 199, t. XLV, 1911, p. 87-103.

Berger 1952 : BERGER J., *Origine rectifiée de maisons féodales*, Menton, France-Riviera, 1952, 245 p.

Bergeray : BERGERAY Agnès, *La fortification non castrale en Provence au XIII^e s.*, mémoire de maîtrise sous la direction de G. Démians d'Archimbaud et M. Fixot, Université de Provence, 2 vol.

Bernard 1980 : BERNARD Claude, *Histoire de Buis-Les-Baronnies*, Vaison-La-Romaine, 1980, impr. Meffre, 312 p.

Bernardi 1995 : BERNARDI Philippe, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique 1400-1550*, 1995, Publications de l'Université de Provence, 501 p.

Blanchard 1945 : BLANCHARD Robert, *Les Alpes occidentales*. Tours-Grenoble-Paris, Arthaud, t. 4, Les Préalpes françaises du sud, 1945, 561 p.

Le Blevec 1983 : LE BLEVEC Daniel, Richerenches, commanderie de l'ordre du Temple, *Etudes Drômoises*, Valence, 1983, p. 5-12.

Bligny 1973 : BLIGNY Bernard, Du nouveau sur la noblesse médiévale, *Bulletin de l'académie delphinale*, n° 6, 1969, p. 194-207.

Bligny 1973 : BLIGNY Bernard, *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 486 p.

Bligny 1979 : BLIGNY Bernard, *Quelques remarques dans les principautés au Moyen Age*, Bordeaux, Société des historiens médiévistes, éditeur 1979, p. 79-81.

Bloch 1939 : BLOCH Marc, *La société féodale*, 1939, Paris, Albin-Michel, Reprints 1989, 1994, 70 p.

Bois 1990 a : BOIS Michèle, Le château de Gournet, commune de Saint-Sauveur-Gournet Drôme, *Etudes Drômoises*, Valence, Association Universitaire de la Drôme, n° 3-n° 4, p. 50-53.

Bois 1990 b : BOIS Michèle, De mottes en "barris", *Vieilles Maisons Françaises, Drôme*, n° 118, p. 34-37. *Cahiers René de Lucinge*, n° spécial n° 6, Lyon, 1990, p. 54.

Bois 1992 : BOIS Michèle, *Le sud du département de la Drôme entre le X^e et le XIII^e siècle. L'organisation du terroir, fortifications et structures d'habitat*. Thèse de doctorat, histoire et civilisation de l'Antiquité et Moyen Age sous la direction de Gabrielle Démians d'Archimbaud, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1992, 651 p.

Bois 1997 : BOIS Michèle, L'organisation des terroirs du Haut-Moyen Age Rhône et Durance, *Baronnies Médiévales, femmes, hommes, châteaux, villages, églises*. Les Alpes de Lumières, n° 123, 1997, p. 94-96, p. 101.

Bois et al. 1997 : BOIS M., GIRARD Yves, *Découverte fortuite de sépultures à inhumation : Saint-Basile Mirabel-aux-Baronnies Drôme*, Archéo-Drôme, décembre 1997, Service Régional de l'archéologie Rhône-Alpes, 10 p.

Bois 2001 : *Les possessions de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon : les Baronnies drômoises, histoire, archéologie, rayonnement*. Actes du colloque interrégional tenu à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye : 999-1999, Les cahiers de Salagon n° 4, Les Alpes de Lumière, 2001, 301-309.

Bonnassie 1976 : BONNASSIE Pierre, *La Catalogne du milieu du X^e à la fin du XI^e siècle. Croissance et mutations d'une société*, 1976, Publication de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Série A t. 29, 2 t., 1045 p.

Bonnassie 1985 : BONNASSIE Pierre, Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut Moyen Age, IV^e-IX^e s., *Cahiers de la Civilisation Médiévale*, t. XXVIII, 1985, p. 307-343.

Borgard 1983 : BORGARD Philippe, Notes sur quelques mottes castrales de la région de Riez Arrondissement de Digne-04, *Bulletin archéologique de Provence*, Conseil Général de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, n° 12, 1983, p. 15-16.

Bornecque 1971 : BORNECQUE Robert, *Le Dauphiné*, Grenoble, Arthaud, 1971, 142 p.

De Boüard 1973-74 : DE BOÛARD Michel, "De l'*aula* au donjon, Les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-La-Fontaine, *Archéologie Médiévale*, 3-4 1973-74, p. 5-110.

Boucharlat 1987 : BOUCHARLAT Rémy sous la direction de, *Château de terre : de la motte à la maison-forte. Histoire et archéologie médiévales dans la région Rhône-Alpes, Catalogue d'exposition*, Décines, 1987, 72 p.

Bouche 1664 : BOUCHE Charles-François, *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du mesme pays*. Aix, David, 1664, t. I, p. 883-946.

Bourin 1979 : BOURIN Monique, *Aspects monumentaux des castrum du Bas-Languedoc occidental XI^e-XIV^e s. Géographie historique du village et de la maison rurale, colloque de Bazas, oct. 1978*, Paris, éd. CNRS, 1979, p. 21-27.

Bourin 1988 : BOURIN Monique, Valeur stratégique et valeur symbolique des fortifications castrales en Bas-Languedoc XI^e-XIII^e s. *Castrum 3 : Guerres et fortification et habitat dans le Monde Méditerranéen au Moyen Age, Colloque par la Casa Velasquez et Ecole Française de Rome, Madrid, 24-27 septembre 1985*, fasc. XII. 105, publication de la Casa Velasquez et de l'Ecole française de Rome, Madrid, 1988 p. 99-106.

Bourin 1990 : BOURRIN-DERRUAU Monique, Hagiotoponymie et concentration de l'habitat. L'exemple des plaines de l'Orb et de l'Hérault. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Textes réunis par Pierre Bonnassie et Jean-Pierre Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet, *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CII, 1990, Privat, Toulouse, p. 35-41.

Bourin 1994 : BOURIN Monique, DURAND Aline, "Eglise paroissiale cimetière et *castrum* en bas Languedoc X^e-XII^e s., *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévale*. Actes du III^e congrès international d'archéologie médiévale Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989 sous la direction de M. Fixot et E. Zadora-Rio, Paris, 1994, n° 46, p. 98.

Bournazel 1980 : BOURNAZEL Eric, POLY Jean-Pierre, *La mutation féodale X^e-XII^e siècle*, Paris, 1980, reprint 1991, PUF.

Bouvier et al. 1992 : BOUVIER A., La motte castrale de Décines-Charpieu Rhône, *Archéologie médiévale*, n° XXII, 1992, CNRS, p. 231-279.

Boyer 1990 : BOYER Jean-Pierre, *Hommes et communautés du Pays Niçois médiéval, la Vésubie XIII^e-XV^e s.*, 1990, Nice, p. 259.

Boyer-de-Sainte-Marthe 1710 : BOYER-DE-SAINTE-MARTHE Louis-Anselme, *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux* avec une chronologie de tous les évêques qui l'ont gouverné, Avignon, imp. Sébastien Offray, 1710.

Boyer-de-Sainte-Marthe 1731 : BOYER-DE-SAINTE-MARTHE Louis-Anselme, *Histoire de l'église Cathédrale de Vaison*, Avignon, 1731.

Bréchet 1927 : BRECHET Camille, *Pages d'histoire nyonnaise*, Nyons, Chantemerle, 1927, 352 p.

Bréchet 1935 : BRECHET Camille, *Album illustré historique et descriptif de l'arrondissement de Nyons avec Vaison et Valréas*, Gap, Jean impr. 1935, 94 p.

Brun-Durand 1869 : BRUN-DURAND Justin, *Notice de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence*, Lyon, Brun A., 1869, 17 p.

Brun-Durand 1878 : BRUN-DURAND Justin, Pouillé historique du diocèse de Die en 1449-50, *Bulletin de la Société de Statistique des Sciences naturelles et des Arts industriels de l'Isère*, Grenoble, Imprimerie Prudhomme, 1878, p. 5-48.

Brun-Durand 1891 : BRUN-DURAND Justin, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, impr. nat., 1891, 502 p.

Buix 1970 : BUIX Aimé, L'origine de l'attribution à Dragonet le Jeune des possessions de la Baronnie de Montauban, *Bulletin trimestriel de l'abbé Boisse*, 1970, n° 12, p. 4-9.

Buix 1973 : BUIX Aimé, Les Baronnies et le Vaucluse, *BABB*, 1973, n° 12, p. 4-9.

Buix 1974 : BUIX Aimé, Montdragon, Derboux, Suze-La-Rousse, *BABB*, 1974, n° 16, p. 12-14.

Buix 1980 : BUIX Aimé, Malaucène et la famille de Mévouillon, *Héraldique et généalogie*, 1986, oct. déc., n° 101, p. 380-385.

Bur 1992 : BUR Michel, Aux origines du second réseau urbain, l'impact du château sur le peuplement, *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre Deux*, 1992, p. 9.

C

Caillet 1910 : CAILLET Laurent, Coutumes de Laborel, *Nouvelles revue du droit français et étranger*, t. XXXIV, 1910, p. 683-90.

Cartron 1989 : CARTRON Isabelle, *Le château comtal de Vaison*, mémoire de maîtrise dactylographié, Université de Provence, sous la direction de M. Fixot, Aix-en-Provence, 1989.

Cartron 1992 : CARTRON Isabelle, Le château comtal de Vaison, *Notices d'archéologie Vauclusienne*, Vaison-La-Romaine, t. 2, 1992, p. 82.

Castellvi 1983 : CASTELLVI Georges, *Les châteaux de l'ancien comté du Rousillon, du Bas Empire romain au royaume d'Aragon*, mémoire de maîtrise, Université P. Valéry Montpellier, 1983, 3 vol., 561 p.

Castellvi 1984 : CASTELLVI Georges, Les mottes castrales du Roussillon, *Archéologie du midi médiéval*, 2, 1984, p. 15-26.

Castrum 2 1988 : *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays de Méditerranée. Les Méthodes et l'apport de l'archéologie extensive. Ecole Française de Rome, Casa Velazquez*. Actes de la rencontre organisée par l'Ecole Française de Rome Casa Velazquez avec le concours du GS 32. Territoires et sociétés des Mondes romains et post-romains de l'UA 1000 Paris 12-15 nov. 1984, Rome-Madrid, 1988, fasc. IX, 567 p.

Catelan 1925 : CATELAN Auguste, Le nom et l'habitat des Médulles des Baronnies, *Bulletin de la Société dauphinoise, d'ethnologie et d'anthropologie*, Grenoble, impr. Allier père et fils, t. XXIV, 1924, p. 100-108.

Chapelot *et al.* 1970 : CHAPELOT Jean, HENSEL W., OKULICZ J., SUCHODOLSKI S., TOMASEZEWSKI A., Dans les Baronnies, le village perché de Condorcet. Archéologie du village déserté, *Cahiers des annales*, n° 27, Ecole Pratique des Hautes-Etudes, VI^e section et Institut d'histoire de la culture matériel de l'Académie des Sciences, 1970, p. 173-201.

Charpin-Feugerolles 1882 : CHARPIN-FEUGEROLLES Georges, *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les dauphinois et provençaux*, Lyon, 1882, 43 p.

Chastel 1988 : CHASTEL André, Le château et l'Eglise, *L'Eglise et le château X^e-XVIII^e siècle dans le Sud-Ouest*, 1988, Les cahiers de Commarque, publié avec le concours du Centre National des Lettres, 1988, p. 9-19.

Châtelain 1988 : CHATELAIN André, Château de terre : de la motte à la maison-forte, *Histoire et archéologie médiévale dans la région Rhône-Alpes*, Décines, Charpieu, juin 1987, décembre 1988.

Chevalier 1923 : CHEVALIER Alexandre, *Altonum, fille d'Aéria. Origine gallo-romaine de Rousset, Valréas, Saint-Pantaléon-Les-Vignes*, Valence, J. Céas et fils, 1923, 144 p. Reprint 1968, 150 p.

Chevalier 1897-1906 : CHEVALIER Jules, Mémoire pour servir à l'histoire des Comtés de Valentinois et Diois, Paris, Picard, Valence, 2 vol., 1897, 477 p., 1906, 684 p.

Chevalier 1886-87 : CHEVALIER Ulysse, Comptes de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphin *de 1361-1369*, Roman, R. Sibilat André oct. 1886, 74 p.

Chomel 1964 : CHOMEL Vital, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, *Bulletin philologique et historique des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1964, p. 319-407.

Chomel 1968 : CHOMEL Vital, Francs et "Rustiques", dans la seigneurie dauphinoise aux temps des affranchissements, *Bulletin Philologique et Historiques, jusqu'en 1610*, 1965, Paris, BN 1968, p. 285-308.

Chomel 1986 : CHOMEL Vital, Les titres de la féodalité et la mémoire de la nation, *Droits de l'Homme et la conquête des libertés*, 1986, p. 319-325.

Choquet 1951 : CHOQUET Marc, *Histoire du Comtat-Venaissin : de l'origine à la Révolution*, Valréas, 1951, 155 p.

Claude 1995 : CLAUDE Sandrine, *Gréoux-Les-Bains, étude du château et du bourg au Moyen Age et à l'époque moderne*, Documents d'Archéologie Française, Ministère de la Culture, 2000, 192 p.

Clouzot 1923 : CLOUZOT E., *Pouillé des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923.

Colardelle 1979 : COLARDELLE Michel, MAZARD Chantal, Premiers résultats des recherches sur les "mottes" médiévales en Dauphiné et en Savoie, *Archéologie Médiévale*, n° 9, 1979, p. 45-96.

Colardelle *et al.* 1983 : COLARDELLE Michel, MAZARD Chantal, Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du Nord aux origines de la seigneurie, *Château-Gaillard*, n° 11, Karrebaksmind Danmark, 1982, Caen, 1983, p. 69-90.

Colardelle *et al.* 1987 : COLARDELLE Michel, VERDEL Eric, L'habitat littoral de Charavines Isère : une colonisation du terroir au Moyen Age XI^e siècle, *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, Actes du colloque de Hugues Capet 987-1987, La France de l'an Mil, études réunies par M. Parisse et X. Barral Altet, Paris-Senlis, 22-25 juin 1987, Paris, Picard, 1992, p. 235-241.

Colardelle 1983 : COLARDELLE Michel, *Sépulture et traditions funéraires du V^e au XIII^e siècle*, ap. J.-C., dans *les campagnes des Alpes françaises du nord*, Grenoble, Société alpine de documentation et de recherche en archéologie historique, 1983, Grenoble, 465 p.

Colardelle 1993 : COLARDELLE Michel, *Les habitants du lac de Paladru Isère dans leur environnement. La formation d'un terroir*, Document d'Archéologie Française n° 40, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 416 p.

Colin 1996 : COLIN Marie-Geneviève, DARNAS Isabelle, POUSTHOMIS Nelly, SCHNEIDER Laurent, La maison en bordure du Massif-Central, *Archéologie du Midi Médiéval*, supplément n° 1, CNRS, 1996, 221 p.

Colonnat 1987 : COLONNAT Jean-François, « Confréries et lieux de culte à Mollans ». XVII^e-XVIII^e s., *Mollans-sur-Ouvèze, revue d'études locales*, 1987, n° 4, p. 5.

Compan 1980 : COMPAN André, *Le comté de Nice*, Paris, Seghers, 1980, 572 p.

Compan 1976 : COMPAN André, *Etude d'anthroponymie provençale : les noms de personnes dans le Comté de Nice au XIII^e siècle, XIV^e, XV^e siècle*. Thèse, Paris IV, 1975, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, Paris, H. Champion, 1976, 2 vol., 829 p.

COSTE Pierre, La vie pastorale en Provence au XIV^e siècle, *Etudes Rurales*, 1972, p. 61-75.

De Coston : DE COSTON Baron, Etymologie des noms de lieu du département de la Drôme, *BSASD*, 1968-71, n° 9-20 ; ou Paris, éd. Auguste Aubry, 1872, t. IV.

Coulet *et al.* 1987 : COULET Noël, AGULHON Maurice. *Histoire de Provence*, PUF, Que sais-je ?, 1987, 127 p.

Coulet 1987 : COULET Noël, Le village de Provence au Bas-Moyen Age, *Cahiers du centre d'étude des sociétés savantes méditerranéennes de Provence*, 1987, Université de Provence, série n° 2, p. 27.

Couriol 1970 : COURIOL Jean-Marie, Inventaire des fortifications médiévales dans la vallée de la Gervanne, *BSASD*, n° 377, 1970, p. 95-104.

Couriol 1989 : COURIOL Noël, Les donjons romans de la Drôme médiane, *Etudes Drômoise*, Valence, 1989, n° 3, n° 4.

Cursente 1990 : CURSENTE Benoît, *Castrum* et territoire dans la Gascogne du XIII^e siècle, *Château-Gaillard, Etudes de castellologie médiévale*, t. XV, actes du colloque international tenu à Kumburg bei Schwäbisch Hall Allemagne, 26 août-1^{er} septembre 1990, CNRS, Caen, 1992, p. 91-100.

D

Dauzat 1963 : DAUZAT A., Rostaing C., *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963, 740 p.

Dauzat 1984 : DAUZAT Michel, La motte du Mourel à Molleville et la motte de Puy-Redon à Laurac, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 2, 1984, p. 26-45

Debord 1982 : DEBORD André, Motte castrale et habitat chevaleresque, *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Genève-Paris, 1982, p. 83-90.

Debord 1983 : DEBORD André, A propos de l'utilisation des mottes castrales, *Château-Gaillard*, n° 11, Karrebaeksminde Danemark, 1983, p. 91-100.

Debord 1990 : DEBORD André, Remarques sur la notion de bourg castral. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Textes réunis par Pierre Bonnassie et Jean-Pierre Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet, *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CII, 1990, Privat, Toulouse, p. 55-61.

Delacroix 1835 : DELACROIX Girardy, *Essai sur la statistique d'histoire et les antiquités du département de la Drôme*, Paris, Didot, 1835, 695 p.

Démians d'Archimbaud 1980 : DEMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle, *Les fouilles de Rougiers Var. Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, CNRS, Valbonne, Publication de l'URA n° 6, Archéologie médiévale 1980, 724 p., 2 vol.

Démians d'Archimbaud 1984 : DEMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle, *Le château de pierre, le temps des mutations*, extr. de *Matériaux pour l'histoire des cadres de la vie de l'Europe occidentale 1050-1250*, cours d'agrégation, Université.

Démians d'Archimbaud, 1987 : DEMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle, Le village et l'habitat rural, Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil, *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, Actes du colloque international CNRS Hugues Capet 987-1987, La France de l'an Mil. Etudes réunies par M. Parisse et X. Barral Altet, Paris-Senlis, 22-25 juin 1987, Paris, Picard, 1987, p. 85-98.

Des Burgondes à Bayard, Mille ans de Moyen Age : Recherches archéologiques et historiques, Grenoble, 1981, Centre d'archéologie historique des Musées de Grenoble et de l'Isère et de l'URA 26 du CRA, 1981, 238 p.

Didier 1954 : DIDIER Noël, *Les églises de Sisteron et de Forcalquier du XI^e à la Révolution. Le problème de la concathédralité*, Paris, Librairie Dalloz, 1954, Essais et travaux de l'Université de Grenoble.

Dubled 1949 : DUBLED Henri, Encore la question du manse, *Revue du Moyen Age latin*, 1949, p. 203-210.

Dubled 1951 : DUBLED Henri, *Allodium* dans les textes latins du Moyen Age, *Moyen Age*, t. LVII, 1951, p. 241-246.

Dubled 1920 : DUBLED Henri, Le domaine comtal dans le diocèse de Vaison d'Alphonse de Poitiers, *Provence historique*, Université Aix-Marseille et Nice, 1970, t. 20, p. 11-24.

Duby 1961 : DUBY Georges, La seigneurie et l'économie paysanne dans les Alpes du Sud, *Etudes rurales*, juillet-septembre 1961, n° 2, p. 5-36.

Duby 1988 : DUBY Georges, La noblesse dans la France médiévale. Une enquête à poursuivre, reprint, *Hommes et Structures*, 1973, Paris, La Haye, Mouton, reprints 1984, Flammarion Paris, p. 145-166.

Duby 1988 : DUBY Georges, *Seigneurs et paysans*, Paris, Flammarion, 1988, 281 p.

Duhamel-Amado 1992 : DUHAMEL-AMADO Claudie, *La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtés de Béziers et d'Agde 900-1170*. Thèse de Doctorat d'Etat, Paris-Sorbonne, 1994, 2 tomes, 834 p. et 695 p.

E

Economies et société dans le Dauphiné médiéval. Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes, Grenoble, 1983, section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1984, 248 p.

Estienne 1991 : ESTIENNE Marie-Pierre, Les tours des Pays du Buëch, *Revue de l'Association de Sauvegarde des Pays du Buëch*, Gap, 1991, 5 p.

Estienne et al. 1993 : ESTIENNE Marie-Pierre, GUILLAUME Maxime, *Prieuré de Saint-André de Rosans, sondages printemps 93, Sondage n° 1 : contre le mur sud du croisillon sud du transept*, rapport de fouille, SRA, PACA, 1993, p. 1-7.

Estienne 1995 : ESTIENNE Marie-Pierre, *Château de Taulignan fouille d'une motte*, rapports de fouille, Document final de synthèse, SRA, 1995, 42 p., 39 p.

Estienne 1996 : ESTIENNE Marie-Pierre. Le donjon de Verclause, *Archéologie en Baronnie* Lachau, 22 octobre 1995, Le Garde-Baronniard, 1996, p. 115-117.

Estienne 1997 : ESTIENNE Marie-Pierre, Le donjon de Nyons, *Terres d'Eygues*, Société d'Etude nyonsaise, 1997.

Estienne 1997 : ESTIENNE Marie-Pierre, Les demeures seigneuriales du Buëch, *Vieilles Maisons françaises*, n° 166, février 1997.

Estienne 1997 : ESTIENNE Marie-Pierre, Notices sur les châteaux du Buëch, *Les Hautes-Alpes*, Paris, Guide Gallimard, 1997.

Estienne 1997 : ESTIENNE Marie-Pierre, Les chaînages de bois dans le donjon de Verclause, *Le bois dans le château de pierre*, Actes du colloque de Lons-Le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Besançon, PUFC, 2003.

Estienne et al. 1997 : ESTIENNE Marie-Pierre, *Les Baronnie au moyen âge, femmes, hommes, châteaux, églises, villages*, Mane, Alpes de Lumière n° 123, 1997, 167 p., ouvrage collectif, sous la direction de Guy Barruol, directeur de recherche au CNRS.

Estienne et al. 1999 : ESTIENNE Marie-Pierre, NICOLAS Nathalie, *Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes*, 1999, Les Cahiers du Patrimoine Haut-Alpin n° 1, Gap, 224 p.

Estienne 2001 : ESTIENNE Marie-Pierre, *Les possessions de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon : les Baronnie drômoises, histoire, archéologie, rayonnement*. Actes du colloque interrégional tenu à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye : 999-1999, Les cahiers de Salagon n° 4, Les Alpes de Lumière, 2001, 311-320.

Etudes et recherches en Baronnies, Actes de la rencontre du 24 octobre 1993 à La Motte-Chalancon du Garde-Note Baronnard, Buis-Les-Baronnies, 1994.

F

Falque-Vert 1997 : FALQUE-VERT Henri, *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIII^e s.*, La Pierre et l'Écrit, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, 517 p.

Faure 1909 : FAURE Claude, Histoire du Buis, *Bulletin de l'Académie delphinale, 1909*, p. 79-179.

Feraud 1861 : FERAUD abbé Jean-Joseph Maxime, *Géographie histoire et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, Vial, 1861, 38 p.

Février 1978 : FEVRIER Paul-Albert, Problème de l'habitat du Midi Méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen Age. *Jahrbuch des Römisch-Germanischen zentral museums Mainz*, 25, Jahrgang, 1978, p. 208-249.

Février 1986 : FEVRIER Paul-Albert, Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun Narbonensis secunda et Alpes Maritimae. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII^e s.*, t. II, De Boccard, Paris, 1986.

Fillet 1900 : FILLET abbé Louis, *L'Ile-Barbe et ses colonnies en Dauphiné*, Valence, J. Céas et fils, 1900, 102 p.

Fixot 1967 : FIXOT Michel, *Les fortifications de terre et les origines dans le Cinglais*, Caen, CNRS, 1967.

Fixot 1973-74 : FIXOT Michel, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e s., *Archéologie médiévale*, t. III-IV, 1973-74, p. 245-296.

Fixot 1975 : FIXOT Michel, La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale, *Château-Gaillard*, n° 7, Blois France, 1975, p. 67-93.

Fixot 1982 : FIXOT Michel, A la recherche des formes les plus anciennes de la fortification privée en Provence : l'enceinte du domaine de Cadrix co. de Saint-Maximin, Var, *Château-Gaillard*, t. IX-X Basel-Durham, 1982, Caen, p. 389-406.

Fixot 1990 : FIXOT Michel, *Recherches d'archéologie médiévale en Provence, Thèse de doctorat d'état*, sous la direction de G. Duby, Professeur au collège de France, Université de Provence, 1990, 111 p.

Font-Réaulx 1925 : FONT-RÉAULX Jacques de, Les diocèses méridionaux du département de la Drôme et leurs limites, *BSASD*, 1925, t. 59, p. 249-260.

Font-Réaulx 1935 : FONT-RÉAULX Jacques de, Abbaye, chapitre, église de l'ordre de Saint-Ruf, *BSASD*, Valence, 1935, n° 266, t. LXV, p. 196-199.

Font-Réaulx 1970 : FONT-RÉAULX Jacques de, Nyons et Vinsobres autour de l'an Mil, *BSASD*, 1970, n° 378, p. 113-122.

Fournier 1962 : FOURNIER Gabriel, *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le Haut Moyen Age*, Presses Universitaires de France, fasc. XII, publication de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, CNRS, 1962, 67 p.

Fournier 1978 : FOURNIER Gabriel, *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, 112 p.

Fournier 1980 : FOURNIER Gabriel, La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement, *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medio : espansione resistance Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medio*, 28, 1980, 2 vol. Spolète, 1982, p. 527-528.

Fournier 1889-90 : FOURNIER Paul, *Les fonctions du maître des œuvres du dauphin*, *Bulletin de l'académie delphinale*, 1889-90, t. III, p. 562-563.

G

Gardelles 1972 : GARDELLES Jacques, *Les châteaux dans la France du sud-ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1972, 287 p.

Gardelles 1988 : GARDELLES Jacques, Les chapelles castrales en France. Essai de synthèse, *L'Eglise le château, ...*, 1988, p. 132.

Gayraud 1975 : GAYRAUD Roland-Pierre, La céramique médiévale de Condorcet, *Archéologie médiévale*, CNRS, 1975, t. V, p. 307.

Geary 1985 : GEARY J., Aristocracy in Provence, *The Rhône Basin at de dawn of carolingian age*, Stuttgart, 1985.

Giordanengo 1970 : GIORDANENGO Gérard, Epistola philiberti : notes et influence du droit féodal savant dans la pratique du Dauphiné méridional, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, Ecole Française de Rome, 1970, p. 809-853.

Giordanengo 1971 : GIORDANENGO Gérard, Vocabulaire et formulaires féodaux en Provence et en Dauphiné XII^e-XIII^e siècle, *Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen X^e-XIII^e siècle. Bilan et perspectives de recherches*, Rome, Ecole Française de Rome, p. 85-107 Collection Ecole française de Rome, 44.

Giordanengo 1988 : GIORDANENGO Gérard, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit. L'exemple de la Provence et du Dauphiné, XI^e-début XIV^e siècle*, Ecole Française de Rome, 1988, 332 p.

Givounez 1988 : GIVOUNEZ Olivier et SCHNEIDER Laurent, Un *castrum* des environs de l'an Mil en Languedoc central : le rocher des Vierges à Saint-Saturnin Hérault, *Archéologie du Midi Médiéval*, n° 6, 1988, p. 101-122.

Guild 1981 : GUILD Rollins, Etude de la cathédrale d'Aix-en-Provence, 1981, p. 258.

Guillaume 1884 : GUILLAUME Paul, *Notes sur les fortifications des Hautes-Alpes au XIV^e s*, *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, Impr. nationale, 1884, p.211-298.

Guyonnet et al. 1996 : GUYONNET François, *Vaison-La-Romaine, Cathédrale Notre-Dame de Nazareth*. décembre 1995-janvier 1996, rapport de fouilles, Service Régional de l'Archéologie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, p. 5, p. 9-11, p. 30, p. 32, p. 37, p. 41, p. 44, p. 48-50.

H

Hayez 1970 : HAYEZ Michel, Valréas et son canton, *Provence historique*, t. XX, 1970, p. 3-6.

Higounet 1951 : HIGOUNET Charles-Mari, *Un grand chapitre de l'histoire du XII^e s. : la rivalité des maisons de Toulouse et de Barcelone, pour la prépondérance méridionale*, Mélanges L. Halphen, Paris, p. 313-322.

Hubert 1981 : HUBERT Marie-Clotilde, La fondation de la *cella* de Saint-Michel-de-Cousson, *La sauvegarde de l'art français*, cahier n° 5, Paris, Picard, p. 111-116.

I

Imbert 1975 : IMBERT Jean, La haute vallée de l'Oule, *BABB*, 1975, p. 9-15.

Iogna-Prat 1994 : IOGNA-PRAT Dominique, ROSENWEIN Barbara, BARRAL I ALTET Xavier, BARRUOL Guy, *Saint-Maïeul, Cluny et la Provence*, 1994, Alpes de Lumières, n° 115, 89 p.

Istria 1995 : ISTRIA Daniel, Les castelli de Cotone et de Corbo : premiers résultats archéologiques, *Patrimoine d'une île, Recherches récentes d'archéologie médiévale Corse*, Ministère de la culture, DRAC, Ajaccio 1995, p. 29-34.

J

Jacquet 1975 : JACQUET Robert, La Baronnie de Mévouillon du X^e au XV^e siècle, *Revue d'Etudes locales*, Mollans-sur-Ouvèze, 1975, n° 2-3.

Journot 1992 : JOURNOT Françoise, Châteaux en Languedoc Montagnard au X^e et XI^e siècle, *Archéologie Médiévale*, t. X, 1992, p. 39-62.

L

La construction au Moyen Age. Actes du Congrès des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Besançon 2-4 juin 1972, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Les belles lettres, Paris, 1973.

Lacroix 1874-1893 : LACROIX André, L'arrondissement de Montélimar, *Géographie statistique*. Valence, Combar et Nivoche, 1874-1893, 409 p.

Lacroix 1868-1893 : LACROIX André, *L'arrondissement de Nyons. Histoire, archéologie, topographie et statistique*, Valence, Imprimerie Céas, t. I, 1888, 404 p., t. II, 1901, 494 p.

Lacroix 1889 : LACROIX André. Le *pagus Baginensis* ou de Bésignan, *BSASD*, 1889, octobre, t. XXXVI, p. 90-91.

Lagrue 1990 : LAGRUE Jean-Philippe, Le château de Fos-sur-Mer, *Provence historique*, fasc. 159, 1990, p. 97-110.

Laplane 1843 : LAPLANE Edouard, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, 1843, 2 vol.

Lartigaut 1990 : LARTIGAUT Jean, Eglises paroissiales et *castra* en Quercy, une première approche. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Textes réunis par Pierre Bonnassie et Jean-Pierre Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet. *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CII, 1990, Privat, Toulouse, p. 63-71.

Lauranson-Rosaz 1987 : LAURANSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges Velay, Gévaudan du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique*. Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 1987, 484 p.

Le Jan 1995 : LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le Monde Franc VII^e-X^e siècle. Essai d'anthropologie sociale*, publication de la Sorbonne, 1995, 571 p.

Le Laboureur : XVII^e siècle : LE LABOUREUR Claude, *Les mesures de l'Ile-Barbe*, Lyon, Reprints 1887, M. et G. Guigues Vite et Perussel, 3 vol.

L'Eglise et le Château X^e-XVIII^e siècle, dans le Sud-Ouest, *Les cahiers de Commarque*, publié avec le concours du centre national des Lettres, 1988, 224 p.

L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du III^e congrès international d'archéologie médiévale Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, sous la direction de M. Fixot et de E. Zadora-Rio, Paris, 1994, n° 46, 157 p.

Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil, sous la direction de X. Barral I Altet. Colloque international CNRS, Hugues Capet 987-1987, La France de l'An Mil, juin-septembre 1987, Picard, 1987.

Les Dauphins. Les Mystères d'une origine, Histoire du Dauphiné. Des pays et des Hommes, sous la direction de Jean Boudon et Henri Rougier, Lyon, Horvath, 1992, p. 157-164.

Letonnelier 1935 : LETONNELIER Gaston, Les institutions du Dauphiné au XI^e et XIII^e siècle, *BSASD*, t. LXIII, 1932, p.191-193.

Lons-Le-Saunier 1997 à paraître 2003 : LE BOIS DANS LE CHATEAU DE PIERRE AU MOYEN AGE, Lons-Le-Saunier Jura, carrefour de la Communication, 23-25 octobre 1997, Projet collectif de Recherches Le Château de pierre médiéval en Rhône-Alpes, Les châteaux du Nord-est de la France à paraître 2003.

M

Magnou-Nortier 1964 : MAGNOU-NORTIER Elisabeth, Notes sur le sens du mot FEVUM en Septimanie et dans la marche d'Espagne à la fin du X^e s. et au début du XI^e s., *Annales du Midi*, t. 76, Toulouse, Privat, 1964, p. 85-91.

Magnou-Nortier 1984 : MAGNOU-NORTIER Elisabeth, A propos de la villa et du manse dans les sources méridionales du haut Moyen Age, *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1984, p. 85-91

Malbois 1932 : MALBOIS Emile, Les anciens fiefs de la Haute-Ouvèze, *BSASD*, t. 62, 1929-1930, p. 273-288.

Malbois 1927 : MALBOIS Emile, Richerenches, *Mémoire de l'Accadémie du Vaucluse*, Vaison, Macabet, 1927, t. XXVII, p. 120-142.

Magnani 1996 : MAGNANI SOARES CHRISTEN Eliana, Douaire, dot, héritage : la femme aristocratique et le patrimoine familial en Provence fin X^e-début du XII^e siècle, *Provence Historique*, t. XLVI, fasc. avril-mai-juin 1996, p. 193-209.

Magnani 1997 : MAGNANI SOARES CHRISTEN Eliana, *Monastères et aristocratie en Provence. Milieu X^e-XII^e siècle*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime sous la direction de M. Fixot, Aix-en-Provence, 1997, 2 vol.

De Manteyer 1939 : DE MANTEYER Georges, *La Marche de Provence jusqu'au partage de l'évêché d'Avignon jusqu'à la commune 1901-1939*, BSEHA, 1939, p. 5-238.

De Manteyer 1954 : DE MANTEYER Georges, Les finances delphinales, 1268-1370, BSEHA, Gap, 1954, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12.

De Manteyer 1908 : DE MANTEYER Georges, *La Provence du 1^{er} au XII^e siècle étude d'histoire et de géographie*. Etudes d'histoire et de géographie politique, Paris, 1908, Reprints, 1975, 985 p.

De Manteyer 1924 : DE MANTEYER Georges, Les origines chrétiennes de la II^e Narbonnaise, Gap, 1924, p. 327, pl. VI.

Masseport 1960 : MASSEPORT Jean, *Le Diois, les Baronnies et leurs avant-pays rhodanien, étude morphologique*, Grenoble, Allier, 1960, 479 p.

Mazard 1990 : MAZARD Chantal, Château à motte et évolution du peuplement : de l'Ager au mandement. Quelques exemples dauphinois, *Château-Gaillard*, n°14, Najac, France, 1988, Caen, 1990, p. 277-292.

Mazard 1990 : MAZARD Chantal, Château à mottes et évolution du peuplement de l'ager au mandement. Quelques exemples dauphinois, *Château-Gaillard, Etudes de castellologie médiévale*. t. XIV, Actes du colloque international tenu à Najac France. 29 août-3 septembre, 1988, Caen, Université, Centre de Recherches Archéologiques médiévales, 1990, p. 280.

Mazard 1996 : MAZARD Chantal. "Les fortifications en Trièves", *Collectif. Patrimoine en Isère. Le Trièves*. Conservation du Patrimoine de l'Isère, 1996, p. 61-78.

Meffre *et al.* 1992 : MEFFRE Joël-Claude, CARTRON Isabelle BUISSON-CATIL Jacques, ESTIENNE Marie-Pierre, *Contribution à la carte archéologique du Comtat-Venaissin canton de Vaison-la-romaine*, contrat de prospection et d'inventaire archéologique années 1990-1991, avril 1992, 120 p.

Mesqui 1986 : MESQUI Jean, Parements à bossage dans la fortification et le génie en France au Moyen Age, Actes du colloque international tenu à Wageningen, 31 août-6 septembre 1986, *Château-Gaillard*, t. XIII, 1986, p. 97-117.

Michel 1914 : MICHEL abbé, Etude historique sur Mévouillon, Archives départementales de Valence, 1914 mémoire dactylographié ; *Bulletin des Amis du Buis et des Baronnies*, Vaison-La-Romaine, 1972-1973, n° 10-n° 11.

Michel d'Annville 1998 : MICHEL D'ANNOVILLE Nicole, Notice archéologique et historique de la commune de Saint-Geniez, *Carte archéologique de la Gaule ; les Alpes de Hautes-Provence*, sous la direction de Michel Provost, CNRS, AFAN, Paris, 1998.

Mouton 1994 : MOUTON Daniel, L'édification des mottes castrales de Provence, un phénomène durable, : X^e-XIII^e siècle, *Château-Gaillard*, 1994, XVI, p. 311.

Mouton 1994 : MOUTON Daniel, Deux mottes dans un terroir provençal en transformation : Saint-Paul-Lès-Durance, XI^e-XIII^e siècle, *Château-Gaillard*, t. XVI, 23-29 août 1992 Luxembourg, CNRS, 1994, p. 309-317.

Mouton 1997 : MOUTON Daniel, Le fort et l'éminet. La rocca en Provence depuis le début du Moyen Age, *Le Monde Alpin et Rhôdanien. Nommer l'espace*, 2-4, 1997, 2^e et 4^e trim., p. 179-186.

Mouton 2003 : MOUTON (Daniel), *La Roca de Niozelles et les mottes castrales du bassin de la Durance moyenne et ses abords*, thèse Nouveau-Régime, Université de Provence, s/dir. M. Fixot.

N

Nicault 1998 : NICAULT Jérôme, *Le diocèse de Gap des origines au XI^e s. Recherche historique de géographie historique*, maîtrise sous la direction de P. Paravy et R. Verdier, Grenoble 2, Pierre Mendès-France, 1998, 2 vol. 120 p., 63 p.

Nicolas 1994 : NICOLAS Nathalie. Organisation du terroir en Gapençais du XI^e au milieu du XIV^e siècle, mémoire de maîtrise dactylographié, sous la direction de M. Fixot, Université de Provence, Aix-Marseille I, 1994, 2 vol.

O

Ollivier-Elliott 1986 : OLLIVIER-ELLIOT Patrick, *Les Baronnies. Mode d'emploi d'un fragment de Paradis*, Aubanel, Avignon, 1986, 424 p., Edisud, 2001.

Ourliac 1990 : OURLIAC Paul. Le Peuplement de la haute vallée de la Garonne vers l'an Mil. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval, textes réunis par Pierre Bonnassie et Jean-Pierre Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet, *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CII, 1990, Privat, Toulouse, p. 122-135.

P

Paravy, Falque Vert 1976 : PARAVY Pierrette, FALQUE VERT, Henri. *Les cols des Alpes occidentales au Moyen Age*, CRDP, Grenoble, 1976.

Paravy 1982 : PARAVY Pierrette, Les recherches régionales sur la population à la fin du Moyen Age. Sondages sur le problème des mouvements migratoires à travers les témoignages des révisions de feux du Dauphiné, *Travail et migrations dans les Alpes françaises et italiennes, Actes du VI^e Colloque franco-italien d'histoire alpine, Annecy 29-30 septembre 1981*, CHRIPA, Grenoble, 1982, p. 5-23.

Parodi 1992 : PARODI Anne, Le territoire de la villa aux IX^e-X^e s., dans la plaine du Languedoc oriental : les exemples de Garons et de Candillargues, *Provence historique*, n°167-168, janv.-juin 1992, p. 311-320.

Paul 1994 : PAUL Alain, *Les possessions de la maison de Saint-Gilles dans les évêchés de Nîmes et d'Uzes des origines à 1229*, mémoire de DEA d'histoire médiévale, s/dir. A. Sigal, septembre 1994, 136 p.

Peiresc 1616-1618 : PEIRESC Nicolas-Claude, *Histoire abrégé de Provence et autres textes inédits* Aubanel, 1616-1618, Reprints 1982, 354 p.

Pesez 1987 : PESEZ Jean-Marie, *Les naissances du village : position de la question, Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987, La France de l'an Mil, Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil*, sous la direction de Xavier Barral I Altet, Paris, Picard, 1987, p. 226.

Phalip 1993 : PHALIP Bruno, *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*. Publication de l'Institut d'Etudes du Massif-Central, Centre d'histoire et d'entreprises et des communautés n° III, Faculté des Lettres des Sciences Humaines de l'Université Pascal Blaise, Clermont II, 1993, 264 p.

Pithon-Curt 1743-1750 : PYTHON-CURT Jean-Antoine, *Histoire de la noblesse du Comté-Venissain d'Avignon et de la principauté d'Orange dressée sur les preuves du Roy*, Paris, 1743-1750, 4 vol.

Poindron 1968 : POINDRON Paul, L'expansion des comtés de Provence vers le nord sous les premiers angevins 1246-1343, *Provence historique*, Université Aix-Marseille, Nice, 1968 avril-juin, p. 203-247.

Poly *et al.* : BOURNAZEL, POLY Jean-Pierre, *La Mutation féodale X^e-XII^e s.*, 1980.

Poisson 1992 : POISSON Jean-Michel, *Le château médiéval, forteresse habitée XI^e-XVI^e siècle. Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes*, Actes du colloque de Lyon, avril 1988, Document d'archéologie française, n° 32, Paris, 1992, 171 p.

Poly 1976 : POLY Jean-Pierre, *La Provence et la société féodale, 879-1166, contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, Bordas, 1976, 431 p., annexe dactylographiée et microfilmée, bibliothèque de section, Université de Provence, Aix-Marseille I.

Poly 1987 : POLY Jean-Pierre, *L'autre nom du comte Raimond, Le paysage monumental de La France autour de l'an Mil*, Colloque international CNRS, Hugues Capet 987-1987, La France de l'An Mil, juin-septembre 1987, Picard, 1987, p. 66-95.

Poupardin 1901 : POUPARDIN René, *Le royaume de Provence sous les carolingiens*, Paris, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, science philologique et historique fasc. 131, 1901, 184 p.

Pradalie 1990 : PRADALIE Gérard, Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées. *Aquitania 4*, supplément, Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987, Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées, Ed. Fédération Aquitania, p. 133-135.

Reveyron 1994 : REVEYRON Nicolas, Typologie, structure et implantation du trou de boulin dans son rapport avec l'échafaudage médiéval sud-est de la France, XI^e-XV^e s., *Archéologie du Midi Médiéval*, t. XII, 1994, p. 79-98.

Ripert de Montclar 1865 : RIPERT-DE-MONTCLAR François, *Essai sur la domination des empereurs d'Allemagne en Dauphiné et en Provence au Moyen Age*, 1865, thèse de l'Ecole des Chartes.

Ripert-Montclar 1907 : RIPERT-MONTCLAR, *Le cartulaire de la commanderie de Richerenches, de l'ordre du Temple 1136-1214*. Mémoire d'académie de Vaucluse, Avignon, 1907, p. XXIV-XXVIII.

Roman 1858 : ROMAN Joseph, *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, Impr. nat., 1858, 231 p.

Roman 1866 : ROMAN Joseph, *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, Paris, La rose et Forcel, 1866, 39 p., reprints, 1887, p. 436-453, 659-679.

Roman 1884 : ROMAN Joseph, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, Impr. nat., 1884, t. LXXI, 200 p.

Roman 1887 : ROMAN Joseph, *Chartes de libertés dans la région des Hautes-Alpes*, Paris, La rose et Forcel, 1866 39 p., reprints, 1887, p. 436-453, 659-679.

Roman 1890 : ROMAN Joseph, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes. 2^e partie : Inventaire et analyse de documents du Moyen Age relatifs au Haut-Dauphiné 1161-1500*, Paris, A. Picard, Grenoble, Allier, 1890, 390 p.

Roman 1903 : Les routes à travers les Alpes, *BSEHA*, t. XXII, 1903, p. 239-262, p. 311-323.

Rouvière 1993 : ROUVIERE Michel, Les cheminées monumentales de l'Ardèche, *L'architecture médiévale dans le pays de Vans*, Actes des 8^e journées culturelles. Les Vans, 1^{er}-3 octobre 1993, p. 201-217.

S

Saint-André-de-Rosans. Hautes-Alpes. Millénaire de la fondation du prieuré 988-1988, Actes du colloque 13-14 mai 1988, Gap, Société d'Etude des Hautes-Alpes, 1989, 440 p.

Saint-Mayeul et son temps. Actes du Congrès International, Valensole 12-14 mai 1994, sous le patronage de G. Duby, de l'Académie française et de Dom Philippe Dupont abbé de Solesme, Digne-Les-Bains, Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence, 1997, 332 p.

Sautel 1926 : SAUTEL J., *Vaison dans l'Antiquité*, t. I, Aubanel frères, Avignon, 1926.

Sautel 1957 : SAUTEL J., *Carte archéologique de la Gaule romaine*, XI, Drôme ; Paris, 1957, 164 p.

Sauze 1997 : SAUZE Elisabeth, La toponymie des bourgs castraux approches quantitatives, *Le Monde Alpin et Rhodanien. Nommer l'espace*, 2-4, 1997, 2^e et 4^e trim., p. 168-178.

Sauze 1989 : SAUZE Elisabeth, Le village de Saint-André-de Rosans, *Saint-André-de Rosans, Hautes-Alpes. Millénaire de la fondation du prieuré 988-1988. Actes du colloque 13-14 mai 1988*, Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1989, p. 359.

Schneider 1996 : SCHNEIDER Laurent, *Monastère, village et peuplement en Languedoc central : les exemples d'Aniane et de Gellone VIII^e-XII^e siècle*, Livre I, II, III. Thèse pour le Doctorat Nouveau Régime sous la direction de M. Fixot, Université de Provence, mai 1996.

Sclaffert 1926 : SCLAFFERT Thérèse, *Le Haut-Dauphiné au Moyen Age*, thèse d'Etat Lettres, Paris, Société de Recueil Sirey, 1926, 760 p.

Sclaffert 1926 : SCLAFFERT Thérèse, Les routes du Dauphiné et de la Provence sous l'influence du séjour des papes en Avignon, *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, n° 2, p.183-192.

Sclaffert 1959 : SCLAFFERT Thérèse, *Culture en Haute-Provence. déboisements et pâturages au Moyen Age*, Paris, SEVPEN, 1959, 268 p. Ecole pratique des Hautes-Etudes, VI^e section, IV.

Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Age entre Loire et Pyrénées, Actes du premier Colloque Aquitania, Limoges, 20-21 mai 1987, *Aquitania*, 1990, supplément 4, éd. Fédération Aquitania.

Smet 1975 : SMET Etienne, Un acte de partage en Tricastin au XII^e siècle, par Dragonet-Le-Vieux, seigneur de Montdragon, entre ses trois fils, *Bulletin des Amis de l'abbé Boisse*, Lachau, 1975, n° 3 p. 54-57 et n° 4 p. 74-77.

Smyrl 1968 : SMYRL E., La famille des Baux X^e-XII^e s., *Cahier du centre d'étude des sociétés méditerranéennes*, n° 2, Aix-en-Provence, 1968, p. 5-108.

Stouff 1966 : STOUFF Louis, Un aspect de la Haute-Provence, *Cahiers du centre d'étude des sociétés méditerranéennes*, n° 1, 1966, Université de Provence, p. 35-110.

Structure et féodalisme dans l'Occident Méditerranéen X^e-XIII^e siècles Ecole Française de Rome 10-13 octobre 1978, Colloque internationaux du CNRS n° 588, 1980, 800 p.

T

Toubert 1973 : TOUBERT Pierre, *Les structures du Latium médiéval : Le Latium médiéval et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, 2 tomes, Rome, Ecole Française de Rome, 1973 Reprints 1993, 1500 p.

Toubert 1980 b : TOUBERT Pierre, Les destinées d'un thème historiographique : "castelli" et peuplement dans l'Italie médiévale, Châteaux et peuplement en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle. *Actes des premières journées internationales d'histoire médiévale et moderne tenues au Centre culturel de l'abbaye de Flaran les 20-22 septembre 1979*, Auch, Comité départemental du Tourisme du Gers, 1980, p. 11-29.

De Tournade 1930 : TOURNADE Guy de, *Histoire du comté de Forcalquier*, Paris, Picard, 1930.

V

Vaillant 1935 : VAILLANT Pierre, *Les franchises des communautés du Haut Dauphiné 1209-1349*, thèse soutenue pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, promotion 1935, PUF, p. 210-221.

Vaisette 1840-46 : VAISSETTE Dom J., VIC Dom C., *Histoire générale du Languedoc avec des notes et les pièces justificatives composée sur les auteurs et les titres et de divers monuments*, Toulouse, J.-B. Paya, 1840-1846.

Valbonnais 1722 : VALBONNAIS Marquis de, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom des Dauphins, particulièrement ceux de la troisième Race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs Etats à la Couronne de France*, Genève, 1722, 2 t., 627 p.

Van Damme 1970 : VAN DAMME abbé Lucien, Les Baronniees vers l'an Mil, *BABB*, 1970, n° 7, p. 11-17.

Van Damme 1961 : VAN DAMME abbé Lucien, Les limites fluctuantes du diocèse de Die, Gap et Sisteron autour de Rémuzat, *BSASD*, Valence, 1961, t. LXXV, p.97-108.

Van Damme 1984 : VAN DAMME abbé Lucien, *Curés d'autrefois et leurs ouailles à Sahune Drôme*. Marseille, 1984, p. 101.

Varlet 1990 : VARLET Pierre, Le Petit Diocèse en Baronniees, *Etudes Drômoise*, 1990, n° 2, p. 35 40.

Verdier 1996 : VERDIER René, Le Pouvoir au village dans le sud du Dauphiné à la fin du Moyen Age. *Terres et Hommes du Sud-est sous l'ancien Régime. La Pierre et l'Écrit*, 1996, Presses universitaires de Grenoble, 1996, p. 58-65.

Vincennes 1998 à paraître. BATIR AU MOYEN AGE. MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE AUX XIV^e-XVI^e SIECLES, 1^{er}-3 octobre 1998, Vincennes, Equipe de recherche sur le château de Vincennes et la banlieue, Centre de recherche historiques, Ecole des Hautes-Etudes en Sciences Sociales, Centre National de la Recherche Scientifique.

Z

Zimmermann 1990 : ZIMMERMANN Michel, Les débuts de la "Révolution anthroponymique", en Catalogne, X^e-XII^e siècle. Cadre de vie et société dans le Midi médiéval, textes réunis par Pierre Bonnassie et Jean-Pierre Bernard Marquette en hommage à Charles Higounet, *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. CII, 1990,

Zimmermann 1992 : ZIMMERMANN Michel, *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, CNRS, 1992, 480 p.

ICONOGRAPHIE

Album du Dauphiné 1837 : *Album du Dauphiné*, Nyons et les Baronnie, Grenoble, 1837, Reprints 1967, t. III, p. 97-139.

Gravures :

Cassien, Debelle 1835 : CASSIEN, DEBELLE, *Album du Dauphiné. Nyons et les Baronnie*, Grenoble, 1835, Reprints 1967-68, t. III, pl. 93 Blacons, pl. 95 Mirabel, pl. 99 Nyons, pl. 121 Les Pilles.

Dainville François de 1969 : DAINVILLE François de, *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins*, Genève et Paris, Librairie Droz, Centre de Recherches historiques et de philologie de la IV^e Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, V, hautes Etudes médiévales et modernes, 1969, 95 p, et 1 vol de planches :

pl. LII : Cartes du Dauphiné, dessin à la plume,

pl. XLVII : profil des villes citadelles de Nyons et Serres, B.M. addms 21117 f°73 v°, 74 r°,

pl. XLV : carte des Baronnie et du baillage du Buys,

pl. XLVI : carte du gouvernement de Serres et reste des Baronnie,

pl. LIX : carte réduite de dauohiné chez Jean Leclerc, 1622,

pl. LXXV : carte de Dauphiné par Tassin, 1634, B. Nat. Rés. Ge DD 3479, pl. 7.

Gravure de Valréas :

Méd. Cécc. 84 Estampes fol. 66, n°10.

Méd. Cécc. 84 Estampes fol.36, p.143, n°107.

Cartes :

Carte Cassini n° 21 et n° 152 années de 1750 à 1815.

Carte des baillages du Dauphiné : VALBONNAIS Marquis de, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom des Dauphins, particulièrement ceux de la troisième Race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs Etats à la Couronne de France*, Genève, 1722.

LISTE DES DOCUMENTS

1^e PARTIE

Doc. 1 : Carte de situation géographique des Baronnie

Doc. 2 : Carte géographique des Baronnie

Doc. 3 : Carte des *Pagi*

Doc. 4 : Carte des biens cédés par Berthe en 960

Doc. 5 : Carte des diocèses

Doc. 6 : Carte des alleux des Mirabel, des Mison et des Mévouillon cédés aux abbayes de Cluny et de Saint-Victor de Marseille

Doc. 7 : Carte des possessions des Mison au XI^e siècle en Val de Durance et Diois

Doc. 8 : Carte des possessions des ancêtres des Mévouillon au X^e siècle

Doc. 9 : Carte du partage de 1125

Doc. 10 : Carte des *Villae et des castra* du X^e siècle

Doc. 11 : Carte des *villae* dans le Nyonsais au X^e siècle

Doc. 12 : Carte des possessions du prieuré de Saint-André-de-Rosans

Doc. 13 : Carte des *villae* et des *castra* du XI^e siècle

Doc. 14 : Trescléoux : carte d'occupation du sol

2^e PARTIE

Doc. 15 : Carte des alleux des Mévouillon

- Doc. 16 : Sceaux de la lignée des Mévouillon
 Doc. 17 : Sceau des Montauban
 Doc. 18 : Carte des alleux des Montauban
 Doc. 19 : Châteaux et bourgs castraux au XIII^e siècle
 Doc. 20 : Carte de la répartition des mandements au XIII^e siècle
 Doc. 21 : *Bastida* de Gouernet
 Doc. 22 : Châteaux isolés : bastides et tènements au XIII^e siècle
 Doc. 23 : Pâturages autour de Rougnouse
 Doc. 24 : Itinéraire autour du mont Vanige
 Doc. 25 : Itinéraire entre le Nyonsais et la région du Buis
 Doc. 26 : Parcellaire du bourg castral de Rosans
 Doc. 27 : Carte de répartition des cultures (fin XIII^e siècle)
 Doc. 28 : Parcelles, églises sur le rempart (Lemps, Lagrand)
 Doc. 29 : Orpierre, bourg castral
 Doc. 30 : Les Pilles, bourg castral
 Doc. 31 : Parcellaire du bourg castral d'Orpierre
 Doc. 32 : Parcellaire du bourg castral de Serres
 Doc. 33 : Parcellaire du bourg castral de Nyons
 Doc. 34 : Parcellaire, bourg castral de Valréas
 Doc. 35 : Console du couvent des dominicains de Buis(-Les-Baronnies)
 Doc. 36 : Parcellaire, bourg castral de Buis(-Les-Baronnies)
 Doc. 37 : Sainte-Jalle, façade est d'une maison construite sur le rempart
 Doc. 38 : Sahune, église Saint-Jean, détail de l'arc triomphal et de l'imposte moulurée
 Doc. 39 : Carte de Sahune, occupation du sol du XI^e au XIII^e siècle
 Doc. 40 : Sahune, église Saint-Jean, détail de l'intérieur voûte à berceau semi-brisée
 Doc. 41 : Sahune, église Saint-Jean, détail de la console
 Doc. 42 : Sahune, vestiges du château, courtines et tour de flanquement sud-est
 Doc. 43 : Chevet de la chapelle castrale et courtine est
 Doc. 44 : Carte du bourg castral de Mollans-sur-Ouvèze, occupation du sol aux XI^e-XIV^e siècles
 Doc. 45 : Parcellaire du bourg castral de Mollans-sur-Ouvèze
 Doc. 46 : Barret-sur-Méouge, occupation du sol
 Doc. 47 : Table d'autel découverte sur le site de Saint-Laurent (co. Barret-sur-Méouge)
 Doc. 48 : Plan général du site du Clos L'Aure
 Doc. 49 : Mérindol-lès-Oliviers et Faucon, occupation du terroir
 Doc. 50 : Carte de Montbrun-Les-Bains, occupation du terroir
 Doc. 51 : Carte de Séderon, occupation du terroir
 Doc. 52 : Carte de Plaisians, occupation du terroir
 Doc. 53 : Carte de Saint-May : occupation du terroir
 Doc. 54 : Carte de Saint-Marcellin-lès-Vaison, occupation du terroir
 Doc. 55 : Carte de Sainte-Jalle, occupation du terroir
 Doc. 56 : Parcellaire du bourg castral de Sainte-Jalle
 Doc. 57 : Sainte-Jalle, Notre-Dame de Beauvert
 Doc. 58 : Vinsobres, parcellaire du bourg prieural
 Doc. 59 : Saint-Romain-en-Viennois, parcellaire du bourg prieural
 Doc. 60 : Saint-André-de-Rosans, parcellaire du bourg prieural
 Doc. 61 : Saint-André-de-Rosans, rempart et flanquement du bourg prieural
 Doc. 62 : Saint-André-de-Rosans, tour porte XIV^e siècle, dite porte Eyguières
 Doc. 63 : Occupation du sol autour du mont Risou
 Doc. 64 : Parcellaire de Grillon

INDEX

- abbaye Cluny, 18, 20-22, 24, 26-35, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 51-58, 66-68, 70, 71, 74, 78, 81, 83, 84, 85, 87, 135, 138, 139, 156, 157, 169, 180, 182, 185, 188, 190, 193, 195, 196, 198, 204-206, 208, 210, 213, 221, 222, 224-227, 230, 236, 238, 241, 255, 257-259, 261, 262, 264, 268, 271, 277, 279
- abbaye Ile Barbe, 27, 68, 69, 103, 130, 135, 140, 146, 180, 182, 185, 220, 222, 238, 255, 258, 269, 272
- abbaye Saint-Césaire d'Arles, 224
- abbaye Saint-Pons, 31, 48
- abbaye Saint Victor, 18, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 30-35, 41, 43-45, 47-49, 51, 52, 54-58, 66-71, 74, 78, 81, 83-85, 87, 135, 138, 139, 156, 157, 169, 180, 182, 185, 188, 190, 193, 195, 196, 198, 204-206, 208, 210, 213, 221, 222, 224-226, 230, 236, 238, 241, 255, 257-259, 262, 264, 268, 277, 279
- abbaye Sénanque, 37, 118, 139, 157
- Abbon, 18, 20, 56, 257
- Agoult, 36, 95
- Albion, 21, 28, 34, 51, 54, 122, 261
- alleu, 10, 22, 23, 28, 29, 31, 34, 36, 50, 54, 56, 57, 71, 74, 87, 96, 98-100, 103, 107, 111, 140, 142, 279
- Alphonse II, 257
- archevêché, 24, 257
- Argence, 41
- aristocratie, 5, 10, 30, 31, 39, 43, 46, 47, 48, 50, 52, 88, 238, 273
- Arles, 15, 22, 24, 26-28, 31, 39, 41, 43-45, 51, 53, 62, 95, 224, 257, 258, 265
- Aygues, 27, 64, 66, 69, 71, 127, 135, 138, 140, 142, 144, 164, 182, 185, 215, 232, 245, 268
- Baronnies, 5, 6, 8-11, 13, 15, 17, 18, 20-22, 24, 26, 28, 30, 35, 43, 49, 52, 54, 55, 59, 64, 67, 68, 70, 73, 74, 77, 78, 83, 86, 88, 89, 93, 95, 96, 100, 108, 111, 115, 117, 119-123, 125, 127-131, 139, 142, 145, 151-153, 157-161, 164, 165, 167, 168, 178, 181, 187, 202, 205, 213, 222, 234, 238, 239, 241-243, 246-249, 251-253, 256, 257, 260, 262, 264, 265, 268, 269, 273, 274, 277-279
- Baux, 40, 49, 256, 277
- Berthe, 15, 21-23, 279
- Blaisance, 54, 83
- Bodon, 26, 27, 69, 70, 72, 135, 205, 213, 215
- bourg castral, 5, 11, 27, 78, 81, 85, 93, 109, 111, 112, 115, 117, 120, 122, 124-126, 142, 145, 147, 148, 150-155, 157-160, 164, 165, 167-169, 171-176, 180, 181, 186, 187, 190-193, 200, 210, 212, 213, 215, 217, 219, 220, 223-225, 228, 232, 234, 235, 239, 241, 242, 247, 249, 251, 252, 267, 276, 279, 280
- Buëch, 9, 20, 28, 32, 35, 83, 122, 136, 156, 157, 221, 245, 268
- cella*, 24, 35, 70, 76, 82, 83, 86, 236, 271
- cimetière, 69, 76, 78, 84-86, 134, 176, 191, 193, 194, 196, 201, 204, 231, 235, 236, 238, 263
- comitatus*, 18, 20, 21-24, 32, 36, 39, 44, 59, 61, 86, 210
- Comtat, 208, 241, 248, 249, 256
- Comtat-Venaissin, 256, 260, 265, 273
- comte, 21, 31, 41-51, 53, 55, 72, 88, 95, 117, 126, 154, 156, 236, 257, 260, 275
- comté de Forcalquier, 49, 95, 241, 260, 277
- comté de Provence, 95, 160, 241
- curtis*, 18, 23, 48
- Dauphiné, 7, 11, 95, 102, 117, 152, 193, 241, 247, 248, 255-258, 260, 262, 263, 265, 268-270, 272, 274-278
- diocèse, 15, 17, 18, 24-27, 33, 43, 45, 49, 79, 111, 116, 135, 139, 193, 235, 241, 258, 264, 267, 269, 274, 277, 279
- Dragonet, 106, 110, 191, 264
- Drôme, 6, 7, 9, 10, 23, 41, 133, 165, 255, 256, 262, 264, 266, 267, 269, 276, 277
- enchâtellement, 5, 6, 9, 10, 11, 87, 88, 93, 119-121, 134, 139, 144, 151, 153, 164, 167, 181, 194, 198, 200, 202, 240, 242

évêque, 5, 15, 21, 24, 26, 27, 30-32, 34, 35, 39, 41, 43-46, 49, 51, 52, 70, 79, 83, 85, 95, 96, 103, 139, 156, 188, 193, 195, 204, 206, 208, 223, 235, 264
 famille, 15, 17, 28, 30-32, 34, 36, 38, 39, 41, 43-49, 51, 52, 54-57, 83, 87, 89, 95, 102, 106, 111, 125, 142, 146, 151, 168, 180, 181, 212, 213, 220, 230, 241, 246, 248, 250, 257, 264, 268, 277
 féodalité, 5, 10, 29, 34, 42, 51, 59, 87, 96, 144, 252, 260, 262, 263, 265, 270, 275
 fief, 56-58, 74, 118, 132, 133, 135, 136, 140, 142, 146, 232, 234, 249, 272
 Forcalquier, 10, 27, 47, 49, 50, 95, 241, 260, 267, 277
 Gisla, 18, 30, 35, 36, 48, 52, 71, 87
 Grésivaudan, 250
 hagnonyme, 167, 200, 212, 213, 215, 218, 219, 222, 225, 238, 239
 Hautes Alpes, 5, 6, 10, 20, 68, 122, 127, 133, 165, 255, 257, 268, 270, 275, 276
 Lachau, 96, 112, 124, 125, 134, 146, 152-154, 157, 162, 164, 176, 194, 196, 206, 221, 222, 247, 260, 268, 277
 Laugier, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 44, 51, 55, 56, 71, 74, 78, 137, 232
 Les Mées, 29, 76, 82
 Lez, 130
 lignée, 5, 6, 15, 28-30, 34, 35, 39, 40, 43, 46, 48, 50, 53, 55, 57, 72, 86, 89, 93, 95, 96, 102, 125, 141, 142, 151, 164, 176, 178, 180, 242, 251, 279
 Lure, 9, 21, 28, 34, 95, 96, 106
 Maïeul, 47
 marquisat, 95, 106, 192, 241
 Marquisat de Toulouse, 95, 192
 Mary, 27
 Méouge, 34, 123, 125, 157, 194, 196, 206, 221
 Mévouillon, 5, 10, 15, 18, 22, 23, 26, 28-30, 32, 34-50, 52, 55, 57, 62, 71, 72, 79, 82, 86, 87, 89, 93, 96, 98-102, 106, 108, 110, 115, 125, 129-131, 135, 136, 140, 142, 146-152, 157, 161, 164, 168, 169, 176-178, 180, 191, 194, 196, 204, 220, 221, 222, 224-226, 232, 241, 243, 247, 251, 257, 258, 264, 271, 273, 279
 Mévouillon (Almuse de), 191
 Mévouillon (Bertrand de), 100
 Mévouillon (Galburge de), 115, 180, 223, 247 *miles*, 51, 52, 149
 Mirabel, 28-32, 35-39, 41, 43-46, 49, 50, 55, 57, 65, 71, 74, 76, 82, 104, 108, 110, 111, 147, 161, 210, 244, 249, 278, 279
 Mison, 28-33, 37, 38, 43, 45-47, 49, 50, 52, 54, 55, 57, 69, 74, 76, 78, 86, 96, 100, 102, 110, 128, 129, 145, 154, 156, 160, 164, 178, 180, 181, 219, 257, 279
 Mison (Isoard de), 32, 33, 46, 49, 156
 Montauban, 96, 101, 103, 104, 106, 107, 108, 111, 112, 125, 126, 130-132, 140, 142, 147, 159-161, 164, 169, 176, 191, 227, 230, 234, 248, 251, 257, 258, 264, 279
 Montdragon, 42, 106, 264, 277
 Odile de Nice, 31, 33, 36, 46-48
 Oule, 26, 69, 98, 110, 127, 135, 140, 164, 181, 223, 271
 Ouvèze, 34, 52, 57, 69, 87, 124, 125, 138, 140, 142, 187, 188, 190, 192, 210, 245, 250
pagus, 18, 20-24, 59, 61, 66, 271
 paroisse, 70, 78, 79, 86, 87, 93, 167, 168, 178, 181, 187, 188, 193, 200, 202, 208, 212, 213, 218, 219, 220, 221, 225-227, 233, 240, 260
 paroisses, 68, 70, 79, 81, 84, 86-88, 126, 139, 144, 145, 167, 168, 190, 193, 195, 198, 200, 204, 205, 208, 210, 239, 251
 Percipia, 34-40, 52, 74, 108, 138
 prieuré, 27, 46, 48, 66-70, 83, 84, 130, 139, 167, 181, 182, 184, 186-188, 190, 193, 202, 204, 206, 210, 211, 213, 215, 222, 223, 226, 227, 229-231, 233-236, 238-240, 257, 261, 276, 279
 prieuré séculier, 139, 181, 193, 204, 211, 215, 226, 229, 238
 Provence, 6, 7, 9, 15, 18, 21, 24, 27, 28, 30, 31, 38, 42-47, 49, 51-55, 95, 109, 117, 127, 152-154, 156, 160, 197, 236, 241, 242, 246, 256, 257, 260-264, 266, 267, 269-271, 273-277
 Rhône, 9, 22, 39, 41, 42, 44, 49, 57, 89, 93, 95, 96, 241, 262, 263, 270

Richaud, 20, 22, 31, 54, 66, 74, 78, 136,
 232, 233
 Ripert, 30, 34-41, 45, 48, 51, 52, 56, 57, 79,
 83-85, 87, 106, 108, 111, 138, 175, 275
 Rosanais, 20, 21, 24, 54, 66, 128, 134, 135,
 140, 205, 232
 Rosanais *Rosanensis*, 20, 22, 24, 70
 Royaume de Bourgogne-Provence, 22, 260
 Sabran, 41, 109, 111, 146
 Saint-May, 27, 45, 69, 70, 79, 80, 82, 83, 112,
 127, 135, 182, 213, 214, 215, 238, 280
 seigneurie, 5, 10, 26, 42, 83, 88, 95, 103,
 108, 119, 132, 135, 142, 145, 146, 150,
 152, 153, 157, 164, 167, 180, 181, 196,
 213, 220, 223, 225, 232, 239, 240, 265,
 266, 268
senior, 51, 52
 Sybille d'Aix, 150
 terminium, 39, 71
 Toulourenc, 187, 188, 190, 193, 261
 Uzège, 41
 Vaucluse, 6, 9, 10, 23, 157, 165, 187, 234,
 255, 258, 260, 261, 263, 264, 272, 275
 Ventoux, 5, 9, 21, 24, 28, 34, 54, 95, 96, 106
 vicomte, 33, 38, 46, 47, 49, 52, 100
 Vienne, 24, 55, 95, 258
villa, 23, 24, 28, 30, 31, 38, 39, 44, 45, 51,
 53, 56, 59, 61, 62, 64-75, 78, 79, 81,
 82, 86-88, 115, 130, 136, 137, 139,
 158, 188, 210, 211, 225-227, 231, 272,
 274, 279

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE : Les Baronnies du X ^e siècle à 1150, lignages et structuration du terroir	
CHAPITRE 1 : Cadre politique et social	17
Les grandes entités territoriales, un héritage du haut Moyen Age	18
Les entités territoriales laïques	18
<i>La curtis et le pagus d'après le testament d'Abbon</i>	18
<i>Pagus et comitatus : une division territoriale à la fin du X^e siècle</i>	20
Les entités religieuses	24
<i>Les diocèses</i>	24
<i>Deux fondations monastiques de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age</i>	27
Donations et origine de la lignée des Mévouillon	28
Des blocs territoriaux aux travers de donations	28
<i>Genèse de la lignée des Mévouillon</i>	30
L'émergence d'une lignée : les Mévouillon	34
<i>Un domaine bi-polaire</i>	34
<i>Mévouillon : le berceau éponyme</i>	35
<i>L'anthroponymie, les liens de filiation et les alliances matrimoniales</i>	37
Essence et prise de conscience d'une lignée aristocratique	39
Statut social des Mirabel, des Mison et des Mévouillon : leurs relations avec les grands de l'aristocratie	43
Les évêques	43
Les vicomtes	46
Une aristocratie proche de l'entourage du comte de Provence et du comte de Forcalquier	47
<i>Les origines</i>	47
<i>Comté de Provence et comté de Forcalquier</i>	49
CHAPITRE 2 : Les prémices de la féodalité	51
Inflation et mutation de la titulature	51
Constitution de la "proprietas"	53
<i>La précaire</i>	53
<i>La werpittio</i>	54
<i>La donation</i>	54
Les relations d'homme à homme	55
<i>Propriétaires et cultivateurs</i>	56
<i>Les notions d'alleu et de fief</i>	56
CHAPITRE 3 : Structuration du terroir, de la villa au castrum	61
Les Villae du X ^e siècle	62
Profils de la villa de la fin du X ^e siècle : deux exemples en Baronnies	64
<i>Le Nyonsais</i>	64
<i>Le Rosanais</i>	66
<i>Résultats et comparaisons</i>	67
Villae et paroisses au X ^e siècle	68
<i>Un héritage de l'antiquité tardive ?</i>	68
<i>Prieurés séculiers et paroisses</i>	70
Villae du XI ^e siècle et terminium, les prémices d'une mutation	71
<i>Les villae</i>	71
<i>Le terminium</i>	71

Les premiers <i>castra</i> et <i>castella</i>	73
Définition et approche du concept de <i>castrum</i> et de <i>castellum</i>	73
<i>Castrum, castellum</i> et habitat : une notion implicite ?	78
Paroisses et <i>castella</i> au XI ^e siècle	79
La multiplicité des paroisses, un héritage ?	79
L'absorption de la paroisse par le <i>castrum</i>	79
La création d'églises au XI ^e siècle : une initiative des seigneuries laïques	83
La résistance des anciennes paroisses	84
L'introduction du terme de <i>parrochia</i>	86
DEUXIEME PARTIE : <i>Castrum</i> et <i>lignages</i> une cellule majeure au sein du terroir	
CHAPITRE 4 : Seigneuries, parentèles et domaines	95
CHAPITRE 5 : Châteaux et bourgs castraux	109
Le château et ses diverses appellations	109
Le <i>caput</i>	109
La <i>turris</i>	110
Le <i>fortalitium</i>	110
Autres termes	111
<i>Castrum</i> et <i>castellum</i>	111
<i>Le castellum et l'oppidum : termes privilégiés du XII^e siècle</i>	111
<i>Le castrum : généralisation au XIII^e siècle</i>	112
<i>Castrum seu villa, castrum et villa</i>	115
<i>Autres manifestations sémantiques</i>	115
Le territoire sous l'emprise du château	117
CHAPITRE 6 : <i>Castrum</i> , habitat et terroirs	121
Sites fortifiés intercalaires	121
Les châteaux isolés	122
<i>Les châteaux de frontière</i>	122
<i>Les écarts</i>	123
<i>Les châteaux-doubles</i>	124
Les bastides	127
Identifications et situations	127
<i>Les sites</i>	128
<i>Bastides et terroirs</i>	132
<i>Leur statut</i>	132
Les Posterles	133
Tènements et hameaux : un habitat résiduel ?	134
<i>Les tènements et terres</i>	134
<i>Les hameaux</i>	136
Ecartés et réseaux castraux	140
<i>Itinéraires politiques autour du mont Vanige</i>	140
<i>Un réseau structuré entre le Nyonsais et la région du Buis</i>	142
Le <i>castrum</i> , une cellule de peuplement	145
Réglementations de la construction du <i>castrum</i>	146
Les atouts	147
<i>Le château-refuge</i>	147
<i>Le château, centre de production et d'échange</i>	149
<i>Le château garant des libertés de la communauté villageoise ?</i>	151
Les conséquences	153
<i>Le castrum, des îlots à bâtir</i>	153

<i>Terres cultivables et les "réserves naturelles"</i>	154
<i>Bourgs castraux : vocabulaire et toponymes</i>	158
CHAPITRE 7 : <i>Castra</i> et paroisses, les limites de l' <i>incastellamento</i>	167
La réussite du château ou l'absorption de la paroisse	168
"L'église castrale", une notion introduite au XII ^e siècle	168
<i>Un problème de terminologie</i>	168
<i>Quelques exemples significatifs</i>	168
L'église castrale, sa place au sein du parcellaire	169
<i>Les chefs-lieux</i>	176
<i>Les chapelles castrales</i>	178
Réussites et déplacements : des nuances	182
Sahune	182
Mollans-sur-Ouvèze	187
Barret-sur-Méouge	194
La concurrence des paroisses	200
Les églises à l'extérieur du bourg castral	200
<i>Mérindol-Lès-Oliviers</i>	200
<i>Montbrison-sur-Lez</i>	202
<i>Montbrun-Les-Bains</i>	204
Les anciennes paroisses	205
<i>Vers-sur-Méouge et Lachau</i>	206
<i>Propiac</i>	206
<i>Séderon</i>	208
<i>Plaisians</i>	210
Le <i>castrum</i> mis au service de la paroisse	213
Les hagionymes	213
<i>Hagionymes à structure bi-polaire</i>	215
<i>Hagionymes : château et église dans l'enceinte</i>	220
<i>Les bourgs-prieuraux</i>	222
Immunité et naissance d'un village	227
<i>Saint-André-de-Rosans</i>	227
<i>Grillon</i>	234
CONCLUSION	239
CONCLUSION GENERALE	241
Les paradoxes d'une région	241
Désertion des <i>castra</i> : désertion ou désertification ?	242
Démographie : les raisons de la chute démographique	242
<i>Les éléments naturels</i>	243
<i>Les hommes : les maux et les problèmes politiques</i>	246
Le déperchement	250
CONCLUSION	253
ABREVIATIONS	255
REPERTOIRES ET OUVRAGES DE REFERENCE	256
SOURCES IMPRIMEES	257
BIBLIOGRAPHIE	260
LISTE DES DOCUMENTS	278
INDEX	281
TABLE DES MATIERES	284

Composition, mise en page
Marie-Pierre ESTIENNE

Maquette couverture
PUP - Valérie JULIA

Imprimé en France
sur les Presses de l'ANRT - Lille

Dépôt légal 4^e trimestre 2004
ISBN 2-85399-577-1